



## **Les jeunes de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis**

*Mars 2014*



# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>p. 5</b>
---------------------	-------------

## **I. Portrait socio-démographique des 15-29 ans** **p. 7**

<b>1) <u>Données de cadrage</u></b>	<b>p. 8</b>
<b>2) <u>Logement</u></b>	<b>p. 29</b>
<b>3) <u>Mobilité résidentielle</u></b>	<b>p. 41</b>
<b>4) <u>Couverture sociale et santé</u></b>	<b>p. 59</b>
<b>5) <u>Jeunes parents</u></b>	<b>p. 69</b>
<b>6) <u>Revenus</u></b>	<b>p. 77</b>

## **II. Formation et emploi** **p. 97**

<b>1) <u>Formation</u></b>	<b>p. 98</b>
● Données de contexte	
● L'orientation au Lycée	
● La réussite aux examens	
● Le décrochage scolaire	
<b>2) <u>Focus sur l'emploi des jeunes dans deux institutions</u></b>	<b>p. 159</b>

<b>CONCLUSION</b>	<b>p. 171</b>
-------------------	---------------



# INTRODUCTION

Bourdieu écrivait « La jeunesse n'est qu'un mot ». De la sorte il signifiait que l'objet paraissait difficile à situer (le public et ses enjeux), sans réussir d'ailleurs à dépasser les approximations et représentations à ce sujet. Il est vrai qu'il est devenu plus difficile de définir la jeunesse en termes biologiques et social démographique. Dans de nombreuses sociétés, on passe de l'enfance à l'âge adulte après la mort du père ou après un rite d'initiation. En Occident, et en France particulièrement, l'allongement de la scolarisation et on extension va construire une période intermédiaire entre l'enfance et l'âge adulte dont les bornes demeurent à ce jour floues : la jeunesse. Si l'on sait dire à quel moment elle commence, l'adolescence étant un bon repère chrono biologique, on ne sait dire à quel moment elle finit : passage à la majorité ? Décohabitation familiale ? Fin des études ? Parentalité ? A cela se rajoute le poids du déterminant culturel, social, voire des politiques mises en œuvre qui pèsent dans cette définition. Il en va ainsi avec la fixation du Rmi puis du Rsa à 25 ans.

La jeunesse est un temps de transition du monde de l'enfance au monde des adultes qui s'effectue sur une temporalité plus longue. Elle s'opère dans un contexte de mutations sociétales fortes qui touchent ces personnes dans une phase de construction identitaire et à la veille d'entrer sur le marché du travail. Nombreux sont les sociologues à évoquer un contexte à la fois de fragilisation mais aussi de multiplication des cadres normatifs. François Dubet a cette formule choc : la désinstitutionnalisation qui touche l'école, la famille,...

Il n'y a pas une mais des jeunesses aux trajectoires diversifiées où les réseaux personnels et familiaux jouent encore beaucoup dans l'entrée à l'emploi.

Cette thématique de la jeunesse se retrouve dans les actions mises en place par les différents partenaires de l'Observatoire départemental des données sociales en Seine-Saint-Denis et notamment celles du Département (projet éducatif départemental, schéma de lutte contre l'exclusion, plan jeunesse...) et de la Caf. Il est donc intéressant de croiser les informations détenues par les organismes afin d'établir un portrait socio-démographique de la population âgée de 15 à 29 ans dans notre département. C'est ce que propose la première partie de cette étude.

Le parcours scolaire est une problématique essentielle quand l'on souhaite analyser et comprendre le devenir de ces adolescents et jeunes adultes. C'est pourquoi la deuxième partie de ce document sera centrée sur la formation durant le cycle secondaire.



# **I. Portrait socio-démographique des** **15-29 ans**

# Données de cadrage

## Les 15 - 29 ans résidant en Seine-Saint-Denis

S'intéresser aux 15-29 ans, c'est s'intéresser au passage à l'âge adulte. C'est effectivement dans cette tranche d'âge que se joue la prise d'autonomie. Terminer ses études, trouver un emploi, quitter le domicile familial, vivre en couple, être parent, sont autant d'étapes qui jalonnent ce passage à l'âge adulte. L'objet de cette analyse est de cerner les spécificités de ce chemin vers l'autonomie en Seine-Saint-Denis.

- **On dit souvent que la Seine-Saint-Denis est un département jeune mais cette spécificité ne vaut pas si nettement sur la tranche d'âge des 15-29 ans.** Un peu plus d'un habitant sur cinq résidant en Seine-Saint-Denis a entre 15 et 29 ans, soit 21,5 % de la population, ce qui est proche de la moyenne francilienne (20,9 %). Cela représente 325 741 jeunes en 2009. A l'exception des 15-19 ans qui sont légèrement surreprésentés en Seine-Saint-Denis (6,7 % contre 6,3 % en Île-de-France), les 20-24 ans et les 25-29 ans sont présents en Seine-Saint-Denis dans les mêmes proportions qu'en Île-de-France.
- **Les jeunes séquanodionysiens interrompent leur scolarité de manière plus précoce et sont souvent moins diplômés que les jeunes franciliens :**
  - Le taux de scolarisation des jeunes séquano-dionysiens est bien plus faible que celui observé en petite couronne et en Île-de-France, mais proche de la moyenne nationale : **à partir de 22 ans, moins d'un jeune sur deux vivant en Seine-Saint-Denis est scolarisé.**
  - **Près d'un jeune sur trois (entre 15 et 29 ans) arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant : cela représente 54 500 jeunes en 2009.** La proportion de jeunes non scolarisés sans diplôme qualifiant est la plus élevée dans les communes de Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, la Courneuve et Bobigny.
- **Les jeunes résidant en Seine-Saint-Denis sont confrontés à de grandes difficultés dans l'accès à l'emploi :** près de 72 000 jeunes ayant entre 15 et 29 ans sont sans emploi, inactifs ou foyer (soit 22,1 % des jeunes en Seine-Saint-Denis, contre 14,6 % en moyenne en Île-de-France)
  - Les jeunes les moins qualifiés sont plus touchés que les autres par ces difficultés.
  - **Les jeunes femmes, alors qu'elles sont globalement plus diplômées que les hommes, particulièrement concernées par ces difficultés : leur taux d'activité (qu'elles occupent un emploi ou non) est plus faible que celui des hommes** (55 % contre 60 % ; sans compter les élèves ou étudiants, 23,4 % des femmes sont inactives contre 20,8 % des hommes).
- **La décohabitation est plus tardive pour les jeunes séquano-dionysiens : 182 700 jeunes âgés de 15 à 29 ans vivent encore chez leurs parents (56 % des jeunes de 15 à 29 ans, contre 50 % en moyenne en Île-de-France).**
  - **L'accès à l'autonomie est plus tardif pour les hommes :** 62 % des jeunes hommes de 15 à 29 ans vivent encore chez leurs parents contre 51 % des jeunes femmes.
  - Cette spécificité séquanodionysienne, qui traduit des difficultés dans l'accès à l'autonomie et/ou des modes de vie différents, s'observe particulièrement dans la tranche d'âge des 20-24 ans. C'est en effet dans cette tranche d'âge que l'écart entre la moyenne observée en Seine-Saint-Denis et la moyenne francilienne est le plus marqué : **seuls 40,9 % des 20-24 ans vivant en Seine-Saint-Denis ont décohabité alors qu'ils sont 48,5 % en moyenne en Île-de-France.**



- Alors que dans d'autres territoires les jeunes quittent d'abord leurs parents pour vivre en couple (sans enfant) ou seul, **en Seine-Saint-Denis, la décohabitation est souvent associée au commencement d'une vie de famille et à l'arrivée d'un enfant (13,8 % des jeunes de 15 à 29 ans étant parents).**
- **Près d'un ménage sur quatre dont le référent fiscal a moins de 30 ans se situe en dessous du seuil de pauvreté.**

#### Quelques enjeux pour l'action publique :

- La lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes vers la réussite scolaire.
- L'aide à l'insertion professionnelle, avec une attention particulière portée aux jeunes peu diplômés et aux jeunes femmes (qui sont plus touchés par le chômage et l'inactivité)
- L'aide au logement des jeunes pour aider ceux qui le souhaitent à quitter le domicile familial.
- L'accompagnement des jeunes parents et notamment des jeunes femmes, que l'arrivée d'un enfant peut éloigner de la vie active.

### I. La Seine-Saint-Denis, un territoire qui se caractérise par sa jeunesse

Les jeunes âgés de 15 à 29 ans représentent en 2009 plus d'un cinquième de la population de Seine-Saint-Denis (21,5 %), soit une part un peu moins élevée qu'à Paris (23,6 %), plus ou moins dans la moyenne francilienne (20,9 %) mais plus élevée qu'en moyenne en France (18,6 %). En tendance, la part des jeunes de 15 à 29 ans a légèrement diminué au cours de la dernière décennie (21,5 % en 2009, contre 21,9 % en 1999), mais cette diminution est bien plus faible que celle observée dans d'autres départements. En effectifs, le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans a quant à lui augmenté, passant de 302 971 en 1999 à 325 741 en 2009.

C'est entre 15 et 29 ans que se joue la prise d'autonomie. Différents chemins peuvent être identifiés dans ce parcours vers l'indépendance : terminer ses études, avoir un emploi stable, quitter le domicile familial, vivre en couple, être parent, prendre des responsabilités dans le domaine associatif par exemple... Quelles sont les étapes les plus significatives dans la trajectoire des jeunes vivant en Seine-Saint-Denis ? Quelles sont les spécificités de cette jeunesse, au regard d'autres territoires ? Y a-t-il des disparités territoriales, des spécificités communales ? Quels sont les clivages de genre ? Quelles sont les évolutions récentes ?

#### Effectifs et part des jeunes de 15 à 29 ans en Seine-Saint-Denis et dans les départements d'Île-de-France

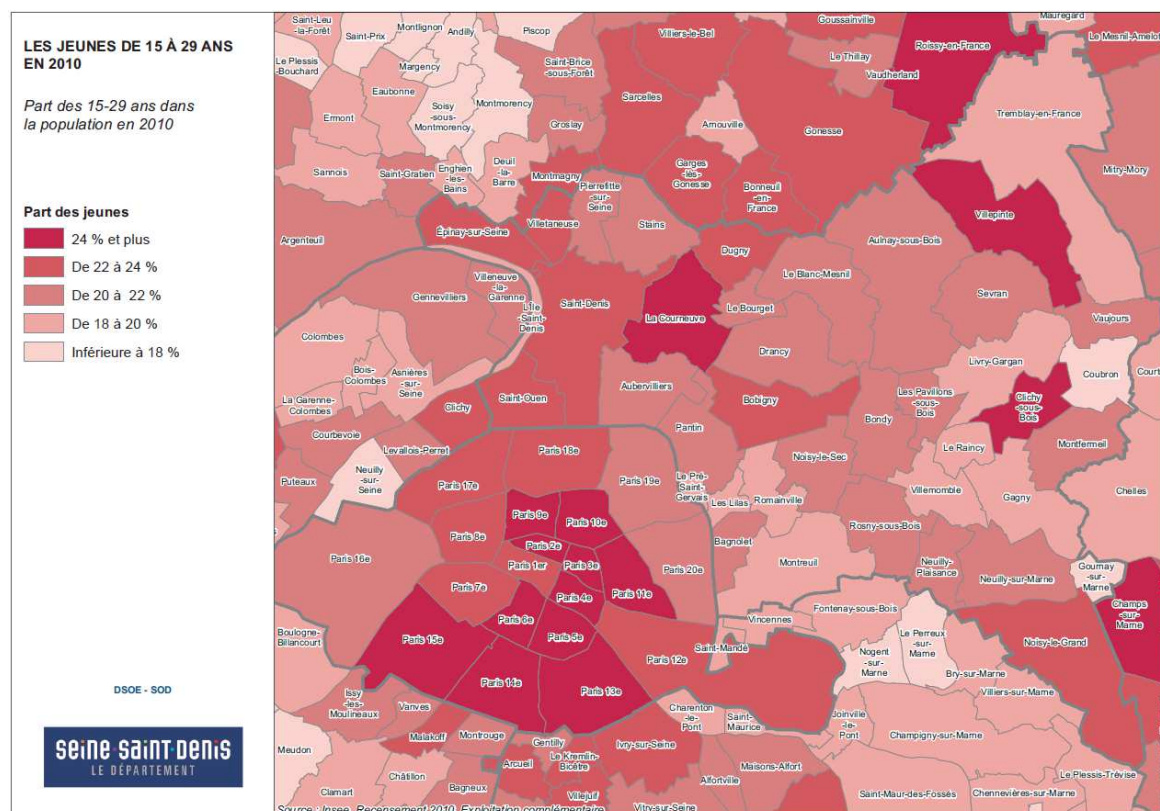
	Effectifs des 15-29 ans		Part des 15-29 ans	
	1999	2009	1999	2009
Paris	517 946	527 879	24,4%	23,6%
Hauts-de-Seine	304 467	312 074	21,3%	20,0%
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>302 971</b>	<b>325 741</b>	<b>21,9%</b>	<b>21,5%</b>
Val-de-Marne	256 755	270 342	20,9%	20,5%
Seine-et-Marne	251 631	263 396	21,1%	20,1%
Yvelines	280 453	267 954	20,7%	19,0%
Essonne	238 701	240 137	21,0%	19,9%
Val-d'Oise	239 912	245 735	21,7%	21,0%
Ile-de-France	2 392 836	2 453 258	21,9%	20,9%
France métropolitaine	11 876 268	11 645 291	20,3%	18,6%

Source : Insee, Recensement 2009

## Effectifs et part de jeunes de moins de 30 ans, par tranche d'âge en Seine-Saint-Denis et dans les départements d'Île-de-France

	Moins de 15 ans		15 ans - 19 ans		20 ans - 24 ans		25-29 ans		15-29 ans		Population totale
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Paris	320 736	14,4%	115 472	5,2%	185 313	8,3%	227 094	10,2%	527 879	23,6%	2 234 105
Hauts-de-Seine	303 707	19,4%	88 676	5,7%	98 627	6,3%	124 771	8,0%	312 074	20,0%	1 561 745
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>334 901</b>	<b>22,1%</b>	<b>101 262</b>	<b>6,7%</b>	<b>108 232</b>	<b>7,1%</b>	<b>116 247</b>	<b>7,7%</b>	<b>325 741</b>	<b>21,5%</b>	<b>1 515 983</b>
Val-de-Marne	258 255	19,6%	80 583	6,1%	90 589	6,9%	99 170	7,5%	270 342	20,5%	1 318 537
Seine-et-Marne	280 366	21,3%	91 398	7,0%	85 982	6,5%	86 015	6,5%	263 396	20,1%	1 313 414
Yvelines	291 627	20,7%	94 745	6,7%	84 304	6,0%	88 904	6,3%	267 954	19,0%	1 407 560
Essonne	251 562	20,8%	80 533	6,7%	79 435	6,6%	80 169	6,6%	240 137	19,9%	1 208 004
Val-d'Oise	251 008	21,5%	83 380	7,1%	82 563	7,1%	79 792	6,8%	245 735	21,0%	1 168 892
Petite couronne	896 863	20,4%	270 521	6,2%	297 448	6,8%	340 188	7,7%	908 158	20,7%	4 396 265
Grande couronne	1 074 563	21,1%	350 056	6,9%	332 285	6,5%	334 880	6,6%	1 017 222	20,0%	5 097 870
Ile-de-France	2 292 161	19,5%	736 050	6,3%	815 046	6,9%	902 162	7,7%	2 453 258	20,9%	11 728 240
France métropolitaine	11 439 937	18,3%	3 892 726	6,2%	3 874 559	6,2%	3 878 006	6,2%	11 645 291	18,6%	62 465 709

Source : Insee, Recensement 2009



## II. Près d'un jeune sur trois arrête ses études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant<sup>1</sup>

En 2009, le taux de scolarisation des jeunes séquano-dionysiens est bien plus faible que celui observé en petite couronne et en Île-de-France mais reste proche de celui observé en France métropolitaine et en grande couronne. A partir de 22 ans, moins d'un jeune sur deux est scolarisé en Seine-Saint-Denis (contre 24 ans en moyenne à Paris et 23 ans en Île-de-France). Parmi l'ensemble des 15-29 ans, 56 % ne sont pas scolarisés (52 % en moyenne en Île-de-France, 54 % en France) et près d'un jeune sur trois arrête ses

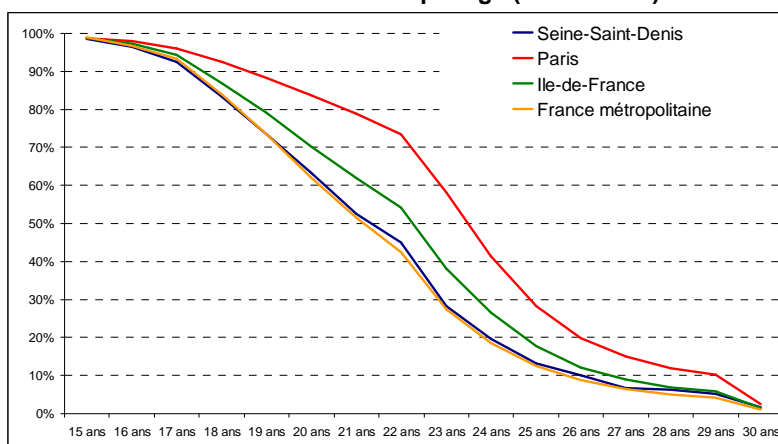
<sup>1</sup> La population sans diplôme qualifiant n'a aucun diplôme ou l'un des diplômes suivants : certificat d'études primaires, BEPC, brevet des collèges

études sans avoir obtenu de diplôme qualifiant (20 % en moyenne en France), soit 54 500 jeunes de 15 à 29 ans. La proportion de jeunes non scolarisés sans diplôme qualifiant est particulièrement élevée dans les communes de Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, la Courneuve et Bobigny. Dans cette même tranche d'âge, à peine plus d'un jeune sur deux ayant arrêté sa scolarité (50,8 %) a obtenu le baccalauréat (56,4 % en moyenne en France).

C'est dans la tranche d'âge 25-29 ans que l'écart en termes de niveau de diplômes est le plus marqué entre les jeunes de Seine-Saint-Denis et ceux d'autres territoires : 28,4 % des hommes non scolarisés n'ont pas de diplôme qualifiant, alors que c'est le cas de seulement 16,5 % des jeunes franciliens et de 17 % des jeunes français. Chez les femmes, la différence est également frappante : 24 % des jeunes femmes non scolarisées de Seine-Saint-Denis n'ont pas de diplôme qualifiant, contre 13 % en moyenne en Île-de-France et 14 % en France. **Au total, cela représente environ 54 500 jeunes de 15 à 29 ans, qui ne sont pas scolarisés et n'ont pas de diplôme qualifiant.**

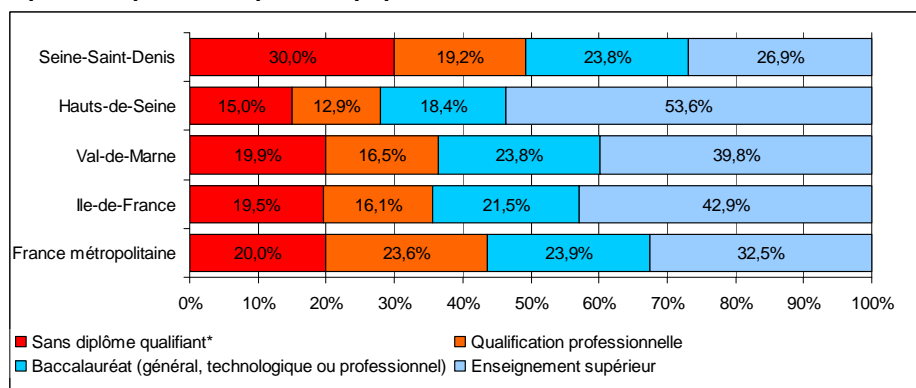
Parmi les jeunes de 20 à 29 ans non scolarisés et sans diplôme qualifiant (environ 47 000), nombreux sont ceux qui cumulent les difficultés : 29 % sont au chômage et 23 % sont inactifs ou au foyer. Un sur trois est déjà parent (un sur cinq parmi l'ensemble des 20-29 ans) : la part des jeunes parents atteint même 44 % parmi les 25-29 ans sans diplôme (contre 31 % en moyenne en Seine-Saint-Denis dans cette tranche d'âge). Concernant les conditions de logement, 38 % de ces jeunes vivent dans un logement social et 31 % sont locataires d'un logement privé.

### Taux de scolarisation des 15-29 ans par âge (INSEE 2009)



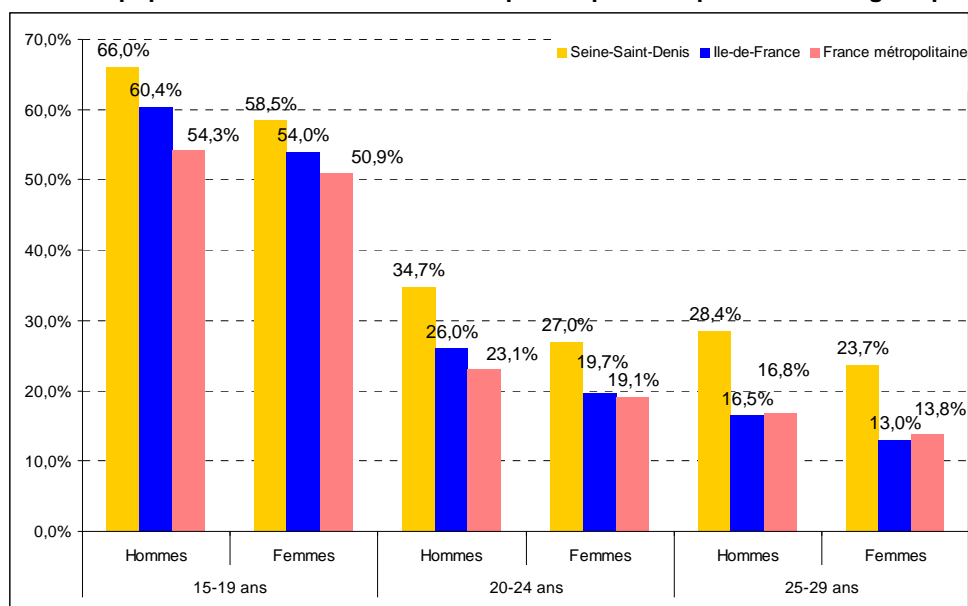
Source : Insee, Recensement 2009

### Diplôme le plus élevé parmi la population non scolarisée chez les 15-29 ans



Source : Insee, Recensement 2009

### Part de la population non scolarisée sans diplôme qualifiant par tranche d'âge et par sexe



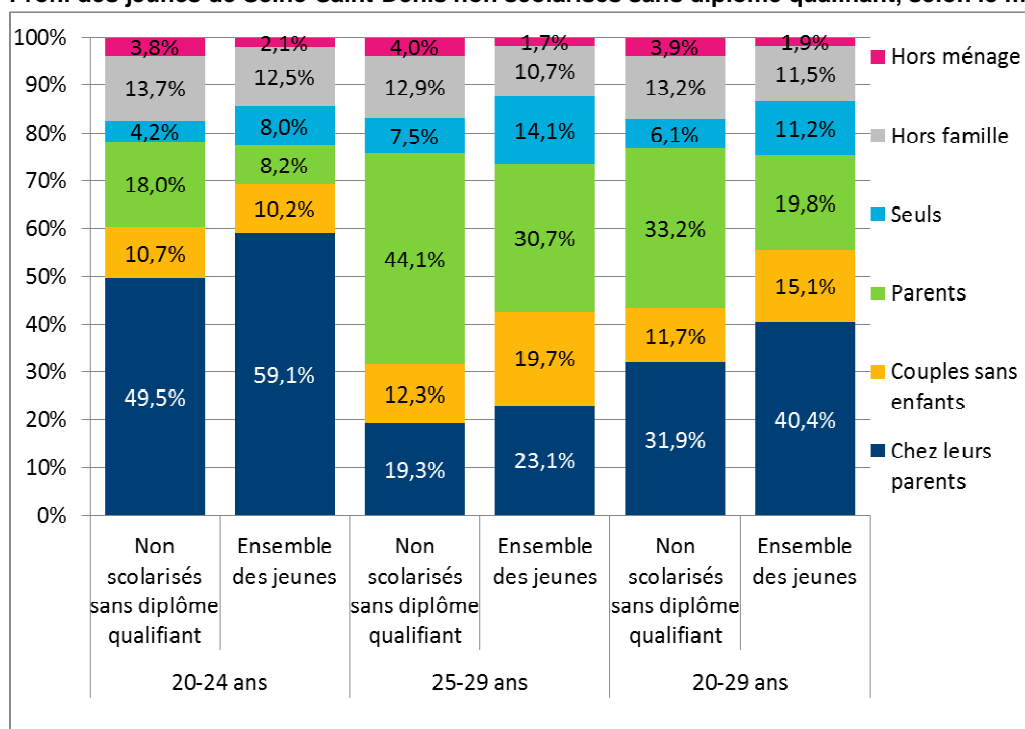
Source : INSEE, Recensement 2009

### Jeunes non scolarisés et non qualifiés par sexe et par tranche d'âge

	15-19 ans		20-24 ans		25-29 ans		15-29 ans		Ensemble 15-29 ans
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Seine-Saint-Denis	4 468	2 750	11 151	8 447	14 428	13 213	30 047	24 410	54 457
Ile-de-France	23 958	14 224	54 678	39 437	65 095	53 877	143 731	107 538	251 269
France métropolitaine	134 843	92 089	279 198	208 001	299 757	249 045	713 798	549 136	1 262 934

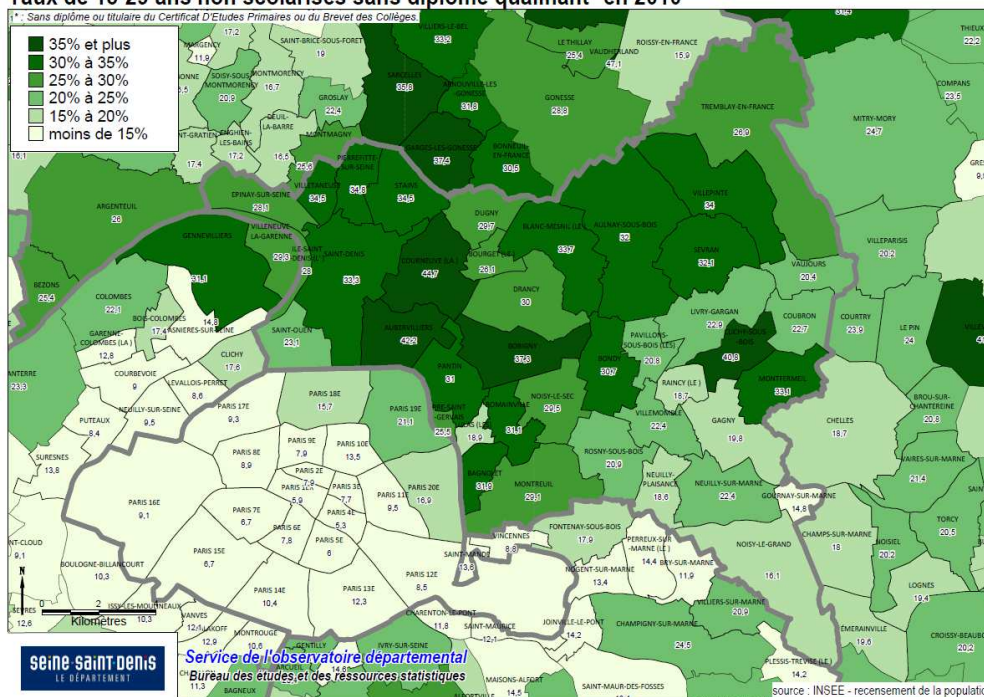
Source : INSEE, Recensement 2009

### Profil des jeunes de Seine-Saint-Denis non scolarisés sans diplôme qualifiant, selon le mode de cohabitation



Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

### Taux de 15-29 ans non scolarisés sans diplôme qualifiant\* en 2010

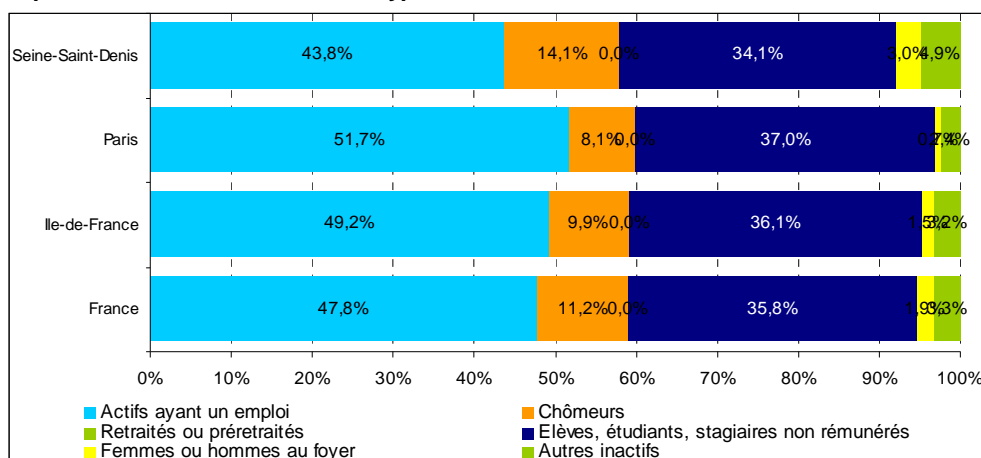


### III. Un taux de chômage et un taux d'inactivité chez les jeunes plus élevé qu'ailleurs

D'après les résultats du recensement, seuls 43,8 % des jeunes séquanodionysiens de 15 à 29 ans ont un emploi, soit un taux nettement inférieur à la moyenne régionale (49 %) et nationale (48 %). Le taux de chômage des jeunes est également bien plus élevé en Seine-Saint-Denis que dans d'autres territoires (14,1 % contre 11 % en moyenne en France). On note également une proportion plus élevée qu'ailleurs de femmes ou d'hommes au foyer et d'autres inactifs (3 % de femmes ou d'hommes au foyer et 5 % d'autres inactifs).

Au total, **ce sont près de 72 000 jeunes qui sont sans emploi, inactifs ou au foyer** (dont 33 000 ont entre 25 et 29 ans, et 28 000 ont entre 20 et 24 ans). Cela représente 22,1 % des jeunes en Seine-Saint-Denis, contre 14,6 % en moyenne en Île-de-France.

#### Population de 15-29 ans selon le type d'activités

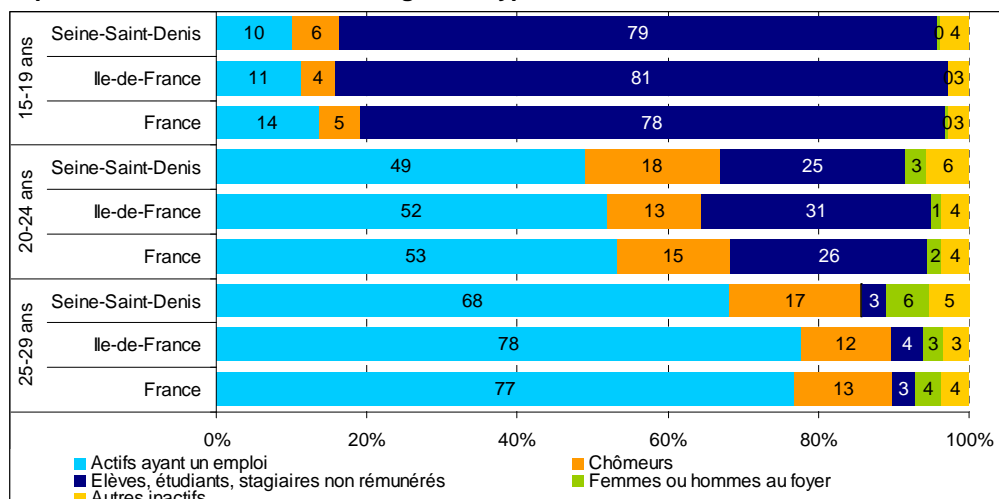


Source : INSEE, Recensement 2009



Le taux d'activité des femmes est bien plus faible que celui des hommes (55,4 % des femmes sont actives, qu'elles occupent un emploi ou non, contre 60 % des hommes). Ce taux est comparable au taux moyen national mais en Seine-Saint-Denis la part des femmes au foyer est plus élevée que celle observée en moyenne en France (6 % contre 4 % en moyenne en France) alors que la part des femmes poursuivant leurs études est légèrement inférieure à la moyenne nationale (35 % en Seine-Saint-Denis contre 38 % des femmes en moyenne en France).

#### Population de 15 à 29 ans selon l'âge et le type d'activités



Source : INSEE, Recensement 2009

#### IV. En Seine-Saint-Denis, l'évolution du nombre de jeunes chômeurs est similaire à celle observée en Île-de-France mais leur profil est différent

Parmi les 312 524 séquanodionysiens âgés de 15 à 29 ans au dernier recensement (Insee, 2010), 183 320 sont actifs. Parmi ces actifs, 47 910 se sont déclarés au chômage lors du recensement. La proportion de chômeurs dans la population active des 15-29 ans s'élève donc à 26,1 %.

	Nb de 15-29 ans	Nb de 15-29 ans actifs	Nb de 15-29 ans s'étant déclarés au chômage lors du recensement	% de 15-29 ans chômeurs dans la population active
Paris	531 951	319 355	45 695	14,3%
Hauts-de-Seine	312 524	185 624	27 863	15,0%
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>323 437</b>	<b>183 320</b>	<b>47 910</b>	<b>26,1%</b>
Val-de-Marne	270 340	158 893	39 185	24,7%
<b>Ile-de-France</b>	<b>2 450 666</b>	<b>1 449 702</b>	<b>254 440</b>	<b>17,6%</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>11 596 399</b>	<b>6 867 618</b>	<b>1 371 691</b>	<b>20,0%</b>

Source : Insee, RP 2010,

Les situations de chômage enquêtées lors du recensement obéissent à une définition particulière, reposant sur des éléments déclaratifs. Même si ces données issues du recensement permettent déjà de constater que la proportion de jeunes chômeurs chez les moins de 30 ans est maximale en Seine-Saint-Denis (de 8 points supérieure à la moyenne francilienne et de six points supérieure à la moyenne métropolitaine), il est intéressant d'observer le chômage sous l'angle des données du Pôle Emploi, en prenant en compte le biais suivant : les demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits au Pôle Emploi ne couvrent pas la totalité des chômeurs. Chez les moins de 30 ans tout particulièrement, une proportion non négligeable des jeunes

chômeurs ne s'inscrivent pas au Pôle Emploi<sup>1</sup>. Un autre angle de mesure du chômage est celui de l'enquête Emploi en continu, réalisée par l'Insee, dans laquelle le chômage est mesuré selon la définition du Bureau International du Travail. Dans cette enquête, sont comptées comme chômeurs les personnes remplissant simultanément les trois conditions suivantes :

- être en âge de travailler (quinze ans ou plus)
- ne pas avoir travaillé au cours durant la semaine de référence de l'enquête
- être disponible pour travailler dans les deux semaines à venir
- avoir entrepris, au cours des quatre dernières semaines, une démarche de recherche d'emploi ou avoir trouvé un emploi qui commence dans moins de trois mois

Le traitement des données issues de l'enquête Emploi n'est toutefois pas diffusé à l'échelle départementale. Aussi nous concentrerons-nous ici sur les données relatives aux demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle Emploi.

En septembre 2013, 32 370 jeunes séquanodionisiens de moins de 30 ans étaient inscrits au Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A. Ils étaient 40 230 en prenant en compte les catégories B et C<sup>2</sup>.

Du point de vue conjoncturel, de 2012 à 2013 leur nombre a évolué dans des proportions proches de celles des autres départements franciliens, l'évolution globale francilienne étant quant à elle plus forte qu'à l'échelle métropolitaine.

DEFM du dépt 93 : synthèse et détails par communes - 30 ans	Volumes au 30/09/2013 DEFM Jeunes -30 ans		Evolutions annuelles DEFM Jeunes -30 ans	
	cat.A	cat.ABC	cat.A	cat.ABC
	SEINE-SAINT-DENIS	32 370	40 230	11%
ILE-DE-FRANCE	184 284	238 456	10%	10%
METROPOLE	1 095 060	1 571 639	8%	8%

DEFM de la région IDF : détails par départements - 30 ans		Volumes au 30/09/2013 DEFM Jeunes -30 ans		Evolutions annuelles DEFM Jeunes -30 ans	
		cat.A	cat.ABC	cat.A	cat.ABC
IDF	ILE-DE-FRANCE	184 284	238 456	10%	10%
75	PARIS	31 340	43 436	10%	10%
77	SEINE-ET-MARNE	21 526	28 491	12%	10%
78	YVELINES	18 589	23 894	8%	8%
91	ESSONNE	17 810	23 096	11%	11%
92	HAUTS-DE-SEINE	20 052	25 502	9%	9%
93	SEINE-SAINT-DENIS	32 370	40 230	11%	11%
94	VAL-DE-MARNE	20 668	25 986	12%	11%
95	VAL-D'OISE	21 929	27 821	9%	9%

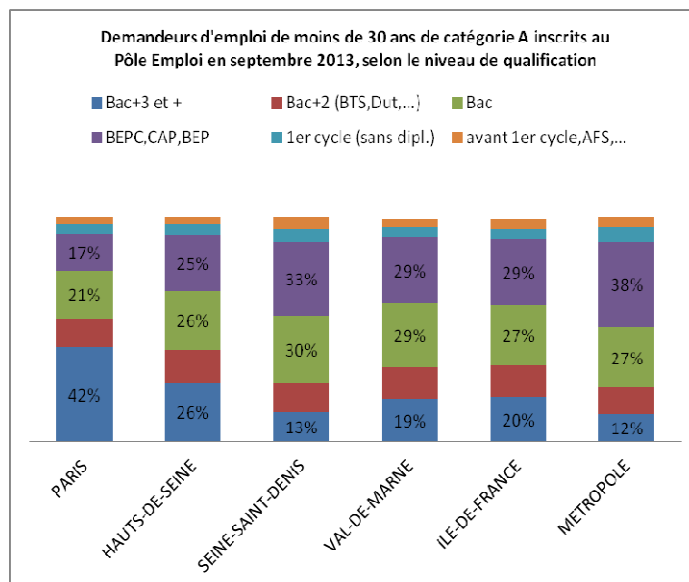
Sources : Pôle Emploi, traitement DSEE Ile-de-France/STMT septembre 2013-données brutes

<sup>1</sup> Cette non inscription revêt plusieurs réalités dont notamment : celle des jeunes cherchant leur premier emploi (jeunes diplômés ou non) non inscrits car non éligibles à une indemnisation, jeunes ne s'inscrivant pas car pensant qu'ils n'auront pas droit à une indemnisation, jeunes en grande difficulté, distants des institutions.

<sup>2</sup> La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, disponibles pour travailler et n'ayant pas du tout travaillé au cours du mois passé. Les catégories B et C correspondent aux demandeurs d'emploi inscrits au Pôle Emploi, disponibles pour travailler mais ayant exercé une activité réduite au cours du mois passé, courte ou longue (moins ou plus de 78 heures).

Du point de vue structurel, les jeunes demandeurs d'emploi séquano-dyonisiens de catégorie A se distinguent des autres franciliens, et notamment du reste de la première couronne, par leur niveau de formation et de qualification :

- ils sont plus nombreux à être titulaires d'un diplôme de niveau 4 ou 5 (BAC, BEP, BEPC, CAP, BEP)
- ils sont bien moins nombreux à être titulaires d'un diplôme de niveau 1 ou 2 (Bac +3 ou plus). Sur ce niveau de formation, leur situation est proche de celle de la moyenne métropolitaine.
- ils sont bien plus nombreux à être non qualifiés et bien moins nombreux à appartenir à la catégorie des «cadres », indicateurs pour lesquels leur situation est également proche de la moyenne métropolitaine.



Sources : Pôle Emploi, traitement DSEE Ile-de-France/STMT septembre 2013-données brutes

Enfin, en prenant en compte les catégories B et C, les jeunes demandeurs d'emploi de Seine-Saint-Denis sont plus nombreux à être allocataires du Rsa et bien plus nombreux à vivre en Zone urbaine sensible (Zus), tant par rapport à la situation globale francilienne que métropolitaine.

	Structure de la DEFM (cat.A) par qualification :			DEFM jeunes au RSA	DEFM jeunes résidant en ZUS
	Jeunes -30 ans		AMT / cadre	(cat ABC en 09/2013)	(cat ABC en 09/2013)
	Non qualifié	Qualifié		%RSA/ -30 ans	%ZUS/ -30 ans
SEINE-SAINT-DENIS	35%	59%	6%	19%	21%
ILE-DE-FRANCE	28%	61%	12%	15%	14%
METROPOLE	36%	54%	10%	17%	9%

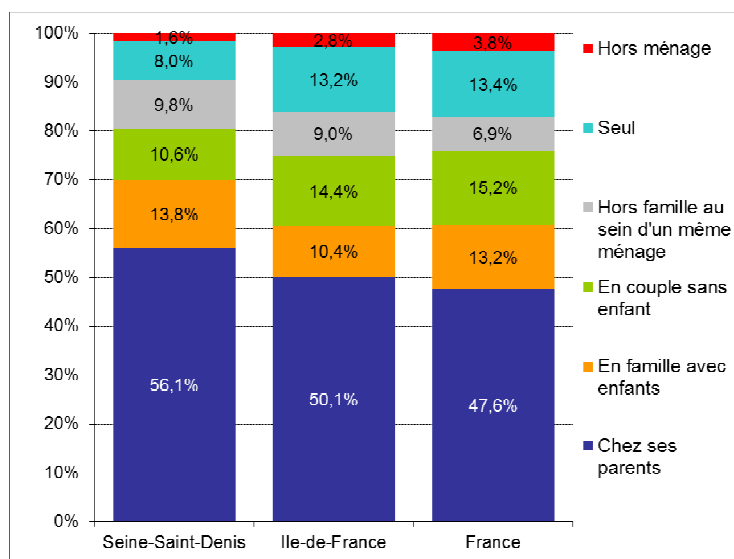
Sources : Pôle Emploi, traitement DSEE Ile-de-France/STMT septembre 2013-données brutes

## V. Une décohabitation atypique pour les jeunes séquano-dionysiens

En Seine-Saint-Denis, la décohabitation est plus tardive pour les jeunes de 15 à 29 ans (56 % vivent encore chez leurs parents). Alors que dans d'autres territoires, les jeunes quittent d'abord leurs parents pour vivre en couple (sans enfant) ou seul, en Seine-Saint-Denis, la décohabitation est souvent associée au commencement d'une vie de famille et à l'arrivée d'un enfant (13,8 %). Les couples sans enfant représentent seulement 10,6 % des jeunes dans cette tranche d'âge. Seuls 8 % vivent seuls (13 % en moyenne en Île-de-France et en France).



## Mode de cohabitation des 15-29 ans selon le sexe et le lieu de résidence



Source : INSEE, Recensement 2009

Enfin, nombreux sont les jeunes qui vivent dans une situation intermédiaire, dans une forme de colocation (9,8 %) ou même en dehors d'un logement classique (1,6 %). En effet, près de 5 400 jeunes vivent dans des logements "spécifiques" (dont 70 % sont des hommes) : parmi eux, 2 640 résident dans un foyer ou une résidence sociale, près de 1 280 sont sans-abris, marinières ou vivent dans une habitation mobile. Les autres résident dans des établissements hébergeant des élèves ou étudiants (640), en caserne (180), ou dans d'autres types de communautés. La part des jeunes résidant en foyers étudiants est relativement faible, au regard d'autres territoires, en raison du manque d'infrastructures en Seine-Saint-Denis.

### 182 700 jeunes âgés de 15 à 29 ans vivent encore chez leurs parents (56 %)

En Seine-Saint-Denis, les jeunes mettent plus de temps à quitter le domicile familial.

En 2009, la part des 15-29 ans vivant encore chez leurs parents est plus élevée en Seine-Saint-Denis (56 %) qu'en moyenne en Île-de-France (50,1 %), et plus proche des moyennes observées en grande couronne. C'est dans les communes de l'ouest du département que la part des jeunes vivant encore chez leurs parents est la plus élevée.

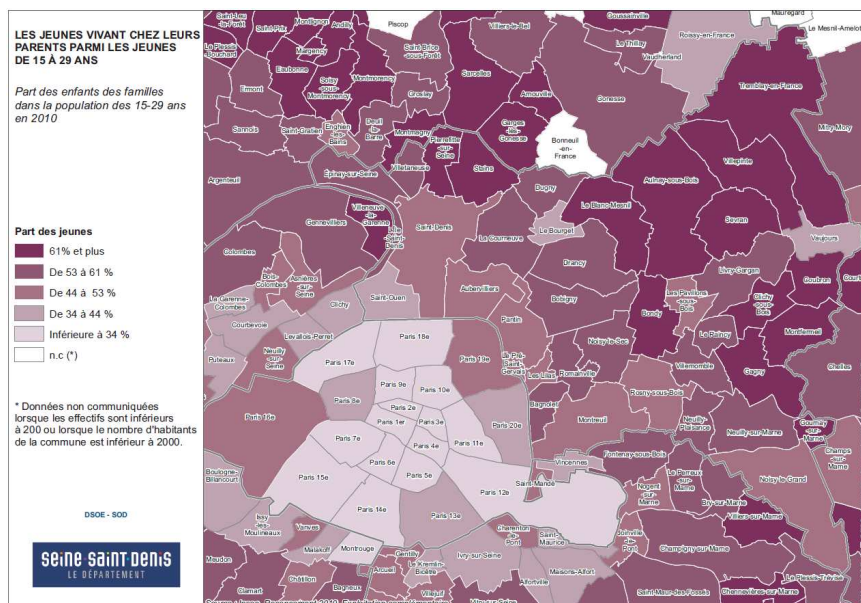
On observe cependant d'importantes différences selon l'âge : la part des jeunes vivant chez leurs parents passe de 91 % chez les 15-19 ans, à 59 % chez les 20-24 ans et 23 % chez les 25-29 ans (26 900).

C'est dans la tranche d'âge des 20-24 ans que l'écart entre la moyenne observée en Seine-Saint-Denis et la moyenne francilienne est le plus marqué : alors que 48,5 % des franciliens ont décohabité entre 20 et 24 ans, seuls 40,9 % des séquanodionysiens ont quitté le domicile familial.

### Part des jeunes vivant chez leurs parents, par âge et par sexe (INSEE 2009)

	15-19 ans		20-25 ans		25-29 ans		Total 15-29 ans	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Paris	90 838	78,6%	59 138	31,9%	22 147	9,8%	172 123	32,6%
Hauts-de-Seine	78 974	89,0%	49 309	50,0%	18 318	14,7%	146 602	47,0%
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>91 930</b>	<b>90,9%</b>	<b>63 918</b>	<b>59,1%</b>	<b>26 864</b>	<b>23,1%</b>	<b>182 711</b>	<b>56,1%</b>
Val-de-Marne	72 752	90,1%	47 839	52,9%	18 288	18,5%	138 879	51,4%
Seine-et-Marne	83 709	91,3%	49 971	58,0%	16 277	19,0%	149 957	56,9%
Yvelines	86 741	91,5%	52 355	62,0%	18 482	20,7%	157 577	58,7%
Essonne	73 470	91,6%	45 180	57,0%	15 331	19,2%	133 981	55,9%
Val-d'Oise	76 326	91,8%	52 011	63,0%	19 188	24,0%	147 526	60,1%
Île-de-France	654 739	89,0%	419 722	51,5%	154 895	17,2%	1 229 356	50,1%

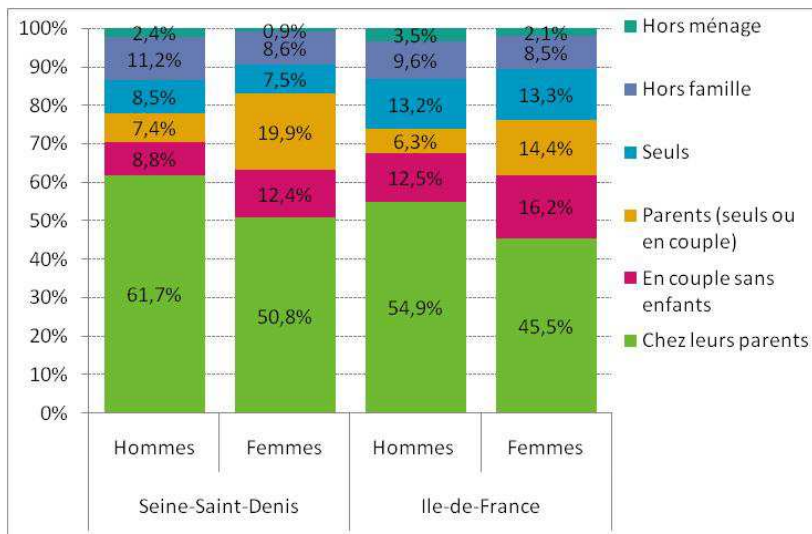
Source : Insee, RP 2009, Exploitation complémentaire



### Un accès à l'autonomie plus tardif pour les hommes

L'accès à l'autonomie est plus tardif pour les hommes que pour les femmes : 62 % des garçons de 15-29 ans vivent encore chez leurs parents (55 % en moyenne en Île-de-France), contre 51 % pour les filles (46 % en Île-de-France).

### Jeunes de 15 à 29 ans selon le mode de cohabitation et le sexe



Source : Insee, RP 2009, Exploitation complémentaire

### Une vie de couple plus précoce des femmes

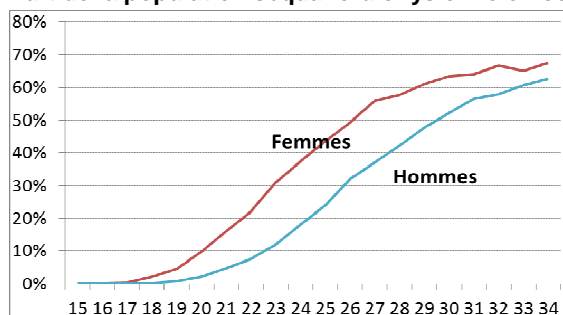
En 2009, 22 % des jeunes de Seine-Saint-Denis vivent en couple, avec ou sans enfant : c'est un peu moins que la moyenne observée en petite couronne (24 %) ou en Île-de-France (23 %).

Parmi les 15-29 ans, les femmes sont plus nombreuses à être en couple que les hommes (28 % contre 16 %). Les femmes sont donc en couple avec des hommes qui sont plus âgés : en moyenne, en Seine-

Saint-Denis, près d'une femme sur deux âgée de 26 ans vit en couple alors que c'est le cas d'à peine un homme sur trois. On retrouve cependant des différences de genre similaires en Île-de-France.

La part des couples sans enfants parmi les 15-29 ans est nettement plus faible en Seine-Saint-Denis que dans d'autres départements ou territoires de référence (11 % en Seine-Saint-Denis contre 14 % en moyenne petite couronne et en Île-de-France).

#### Part de la population séquano-dionysienne en couple (avec ou sans enfant) par sexe et âge en 2009

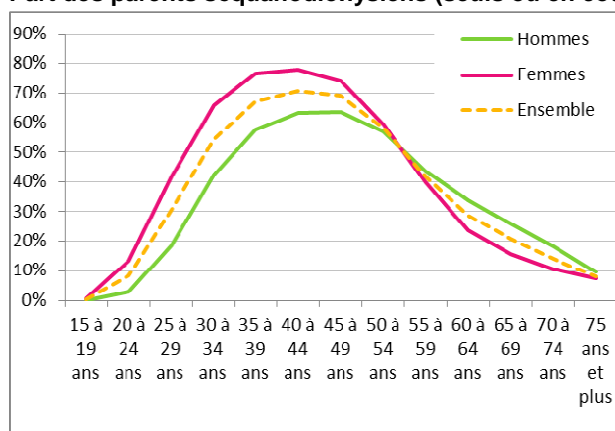


Source : Insee, RP 2009, Exploitation complémentaire

#### Une femme sur cinq, seule ou en couple, vit avec un enfant (7 % des hommes seulement)

En 2009, 20 % des jeunes femmes vivent avec un enfant, seules ou en couple (7 % des hommes dans la même tranche d'âge) ; ce mode de vie devance la vie en couple sans enfant (12 %) et la vie hors famille dans un ménage de plusieurs personnes (colocation). Cela représente plus de 33 000 jeunes femmes, dont les trois quarts ont entre 25 et 29 ans. La part des jeunes femmes vivant avec un enfant est particulièrement élevée en Seine-Saint-Denis, au regard de la moyenne observée en Île-de-France (14 %).

#### Part des parents séquanodionysiens (seuls ou en couple), par tranche d'âge et par sexe



Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

#### Les hommes plus nombreux à vivre en colocation

Pour les hommes, le mode de cohabitation dominant après le domicile des parents, c'est la vie en dehors d'une famille, en colocation dans un ménage de plusieurs personnes (11,2 % des hommes).

Le profil de ces jeunes se distingue de l'ensemble des jeunes de 15 à 29 ans : ces jeunes hommes sont plus nombreux qu'en moyenne à avoir arrêté leurs études (deux sur trois ne sont plus scolarisés, contre 56 % sur l'ensemble des hommes du même âge) et parmi ceux-ci, 39 % n'ont pas de diplôme qualifiant (contre 33 % en moyenne). Enfin, 40 % de ces jeunes hommes vivant en colocation sont immigrés, dont 31 % étrangers : c'est une part nettement supérieure à la moyenne observée parmi les hommes de 15 à 29 ans (25 % d'immigrés, dont 15 % d'étrangers en moyenne).

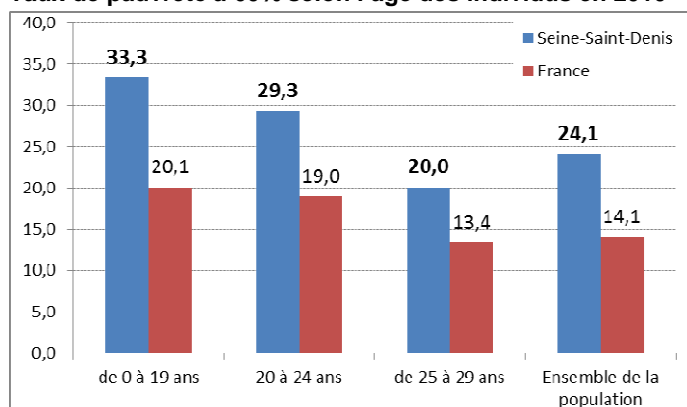
## VI. Près d'un ménage sur quatre dont le référent fiscal a moins de 30 ans se situe en dessous du seuil de pauvreté.

En moyenne, en 2010, plus 24 % des séquano-dionysiens vivent dans un ménage en-dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian). Cette part s'élève à 33 % chez les moins de 20 ans (20 % en moyenne en France) et à 29,3 % chez les 20-24 ans (19 % en moyenne en France).

24,6 % des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans se situent en-dessous du seuil de pauvreté (20,5 % en France). Le revenu médian des ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans est de 14 403 € en moyenne (15 988 € en moyenne en Île-de-France). Contrairement à ce que l'on observe en moyenne en Île-de-France et en France, les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans ne sont pas les plus en difficulté : en Seine-Saint-Denis, le revenu médian par unité de consommation des 30-39 ans et des 40-49 ans est inférieur à celui des moins de 30 ans. Cela s'explique par la composition des ménages : dans la tranche d'âge 30-49 ans, il y a beaucoup de familles (comprenant notamment des jeunes ayant des difficultés à cohabiter), ce qui augmente le nombre d'unités de consommation et diminue ainsi le revenu par UC. Lorsque l'on observe le revenu des ménages (et non le revenu par unité de consommation), on constate une tendance semblable à celle des autres départements.

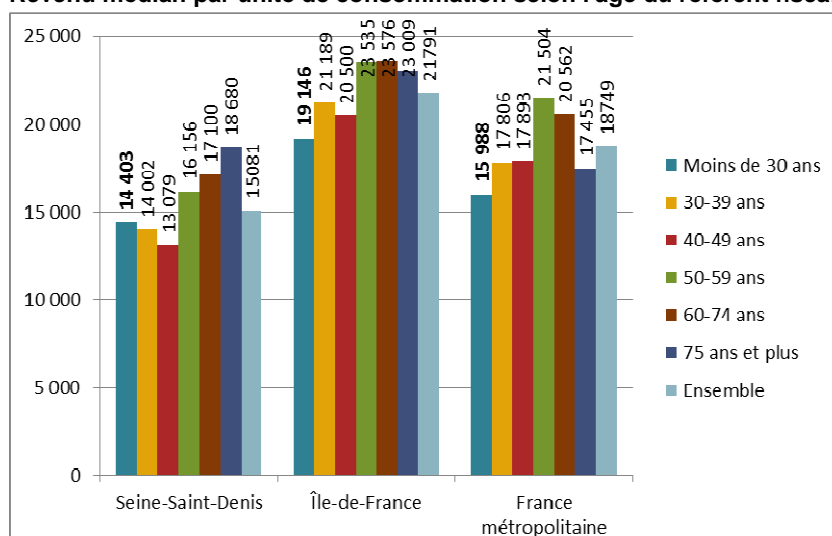
Autre spécificité : c'est dans la tranche d'âge des moins de 30 ans que les inégalités de revenus sont les plus fortes. Le rapport interdécile (rapport entre le 1<sup>er</sup> décile et le 9<sup>ème</sup> décile de revenu) s'élève à 11 (contre 9 pour l'ensemble des ménages séquano-dionysiens), ce qui signifie que le revenu des 10 % les plus riches est 11 fois plus élevé que le revenu des 10 % les plus pauvres.

### Taux de pauvreté à 60% selon l'âge des individus en 2010



Source : Insee 2010, Revenus disponibles des ménages

### Revenu médian par unité de consommation selon l'âge du référent fiscal du ménage (2010)



Source : Insee-Dgfp Revenus fiscaux localisés des ménages

# Les jeunes allocataires de la Caisse d'allocations familiales (Caf)

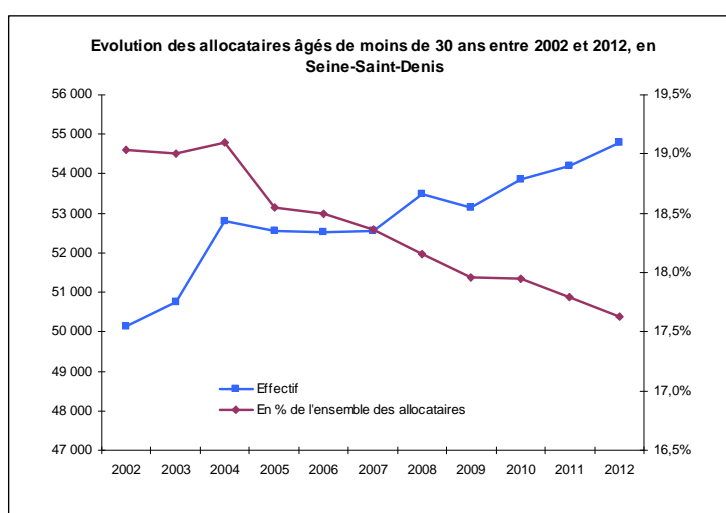
## Deux allocataires franciliens sur dix sont âgés de moins de 30 ans

Fin 2012, l'Île-de-France compte près de 1 750 000 allocataires<sup>1</sup>. Parmi eux 413 000 sont âgés de moins de 30 ans, soit 20,5 % de l'ensemble des allocataires et 16,8 % des 15-29 ans recensés par l'Insee. Cette part moyenne de jeunes allocataires masque toute de même de grands écarts entre les départements : 30 % des allocataires parisiens ont moins de 30 ans (proportion due en grande partie à la présence massive d'étudiants), tandis que le Val-d'Oise en comptabilise deux fois moins (17 %).

	Nombre allocataires < 30 ans	En % de l'ensemble des allocataires	En % de la population de 15-29 ans
Paris	121 857	30,4	23,1
Hauts-de-Seine	49 195	19,1	15,8
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>54 784</b>	<b>17,6</b>	<b>16,8</b>
Val-de-Marne	44 913	19,5	16,6
Seine-et-Marne	38 737	18,2	14,7
Yvelines	33 570	16,0	12,5
Essonne	36 037	18,6	15,0
Val-d'Oise	33 764	17,1	13,7
<b>Île-de-France</b>	<b>412 907</b>	<b>20,5</b>	<b>16,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>2 493 554</b>	<b>22,7</b>	<b>21,4</b>

Sources : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012, Insee RP 2009

Malgré une population jeune très importante, près de 326 000 personnes âgées entre 15 et 29 ans, la Seine-Saint-Denis fait également partie des départements avec un taux de jeunes allocataires peu élevé (17,6 %). En effet, le faible nombre d'étudiants et le fort taux de chômage de cette tranche d'âge dans ce département engendrent une émancipation tardive et donc un rattachement au foyer parental rallongé.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

La Seine-Saint-Denis compte près de 55 000 allocataires âgés de moins de 30 ans, soit 9,2 % de plus qu'en 2002. Toutefois cette croissance est deux fois moins importante que pour l'ensemble des allocataires

<sup>1</sup> L'allocataire est la personne qui bénéficie d'une ou plusieurs prestations payées pour décembre 2012 ou ayant perçu l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) pour l'année scolaire 2012/2013. Le nombre de foyers allocataires est égal au nombre d'allocataires.

(+18 % entre 2002 et 2012). Le poids des jeunes parmi les allocataires a perdu 1,4 point, passant de 19 % en 2002 à 17,6 % dix ans plus tard.

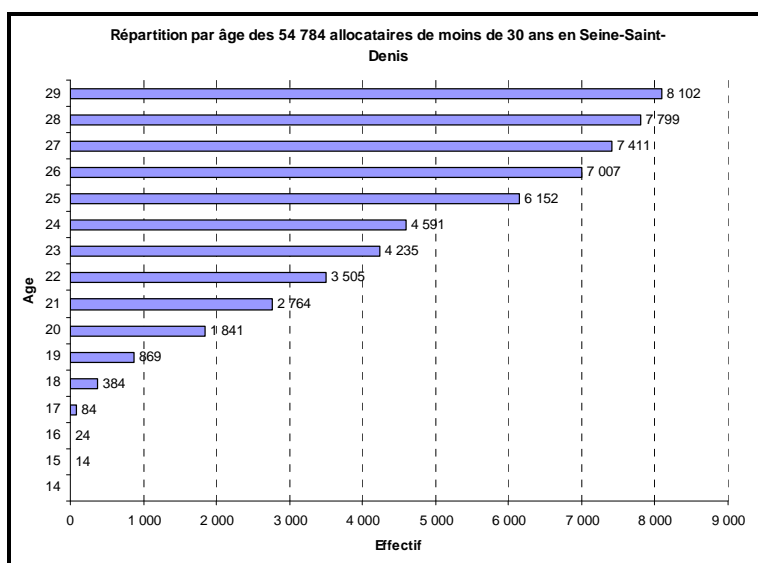
Cette baisse est en partie due à l'augmentation progressive du nombre total d'allocataires suite au transfert de la gestion des prestations des agents des régimes spéciaux (la Poste, France Télécom, l'Education Nationale, les autres fonctionnaires) vers les Caf, entre 2004 et 2010. Les moins de 30 ans étant moins représentés chez les fonctionnaires, leur taux parmi l'ensemble des allocataires a ainsi diminué.

En ajoutant les éventuels conjoints ou enfant(s) à charge, ce sont 114 122 personnes qui vivent dans un foyer de jeune allocataire.

## Près de la moitié des jeunes allocataires de la Seine-Saint-Denis sont sans activité

Avec une moyenne d'âge de 25,5 ans, les trois quarts des jeunes allocataires (66,6 %) se situent dans la tranche d'âge 25-29 ans. 2,5 % ont entre 14 et 19 ans, soit un nombre de foyers allocataires d'environ 1 800. L'évolution des effectifs entre chaque âge est progressive même si deux seuils se distinguent. Le premier entre 19 et 20 ans correspond au début de la vie active ou des études supérieures et le second entre 24 et 25 ans à la fin des études.

Ces effets de seuil sont également à mettre en relation avec les prestations : à partir de 20 ans les enfants des allocataires ne sont plus comptabilisés dans le calcul des prestations familiales et à 25 ans un enfant ne peut plus être rattaché au foyer fiscal parental. Ces deux facteurs peuvent accélérer l'autonomie des jeunes afin de percevoir eux-mêmes des prestations.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Les jeunes allocataires de Seine-Saint-Denis se différencient de l'ensemble des allocataires avec une part plus élevée de femmes (6,5 points de plus). Logiquement le nombre d'enfant à charge est plus faible : plus de la moitié d'entre eux n'ont pas d'enfant, contre 37 % pour l'ensemble des allocataires. A noter toutefois une proportion non négligeable élevant trois enfants ou plus: près de 2 800 jeunes allocataires sont dans cette situation, soit 5,1 %.

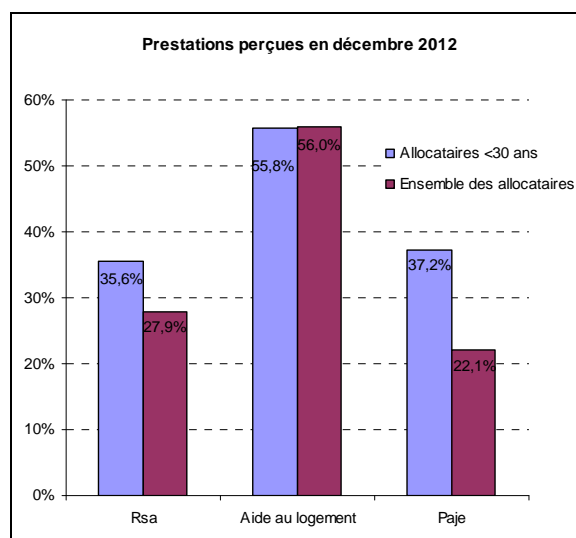
La situation familiale de ces jeunes est tout aussi logiquement divergente de l'ensemble des allocataires : davantage d'isolés et moins de couples avec enfant(s). A l'inverse la monoparentalité est présente avec des taux équivalents dans les deux populations : deux jeunes sur dix sont concernés par cette situation (19,6 %) et seul un point d'écart avec l'ensemble des allocataires (20,5 %). Ainsi, l'âge ne semble pas avoir d'effet sur le fait d'élever seul(e) son ou ses enfants. Ce phénomène touche toutes les âges des allocataires de la Seine-Saint-Denis. Cependant, si l'on considère seulement l'ensemble des familles allocataires (195 826),



un tiers sont monoparentales (32,6 %) mais cette part augmente de 7 points pour les jeunes familles (26 578) : 40,4 % d'entre elles sont dans cette situation.

En ce qui concerne l'activité du responsable du dossier allocataire, une majorité travaille (37 %) mais en deuxième position viennent les inactifs qui sont plus d'un tiers (34,3 %). Si l'on ajoute ceux au chômage, ce sont près de la moitié des jeunes allocataires du département qui n'ont pas d'activité (46,4 %).

	Allocataires <30 ans	Ensemble des allocataires
Homme	31,8%	38,3%
Femme	68,2%	61,7%
<b>Charge</b>		
Pas d'enfant à charge	51,5%	37,0%
1 enfant à charge	28,9%	19,6%
2 enfants à charge	14,5%	24,9%
3 enfants ou plus à charge	5,1%	18,5%
<b>Mariage</b>		
Isolé	46,5%	31,9%
Couple sans enfant	5,0%	5,1%
Monoparent	19,6%	20,5%
Couple avec enfant(s)	28,9%	42,5%
<b>Statut</b>		
En activité	37,0%	46,1%
Chômeur	12,1%	11,2%
Inactif	34,3%	28,2%
Étudiant	13,9%	2,6%
Autre (retraité...)	2,7%	11,9%
<b>Nationalité</b>		
Nationalité française	80,9%	68,7%
Etrangers hors CEE	16,4%	27,8%
Etrangers CEE	2,8%	3,5%



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Cette précarité se retrouve naturellement dans les prestations perçues : 35,6 % bénéficient du Revenu de Solidarité Active (Rsa)<sup>1</sup>, soit 7,7 points de plus que pour l'ensemble des allocataires. La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (Paje)<sup>2</sup> est versée à 20 400 allocataires de moins de 30 ans ayant au moins un enfant âgé de moins de 6 ans, soit 37,2 % des jeunes allocataires.

Enfin, plus de la moitié des jeunes perçoivent une aide au logement (55,8 %) et cette proportion est similaire à l'ensemble des allocataires.

## Une majorité de jeunes isolés mais des situations très différentes selon les départements

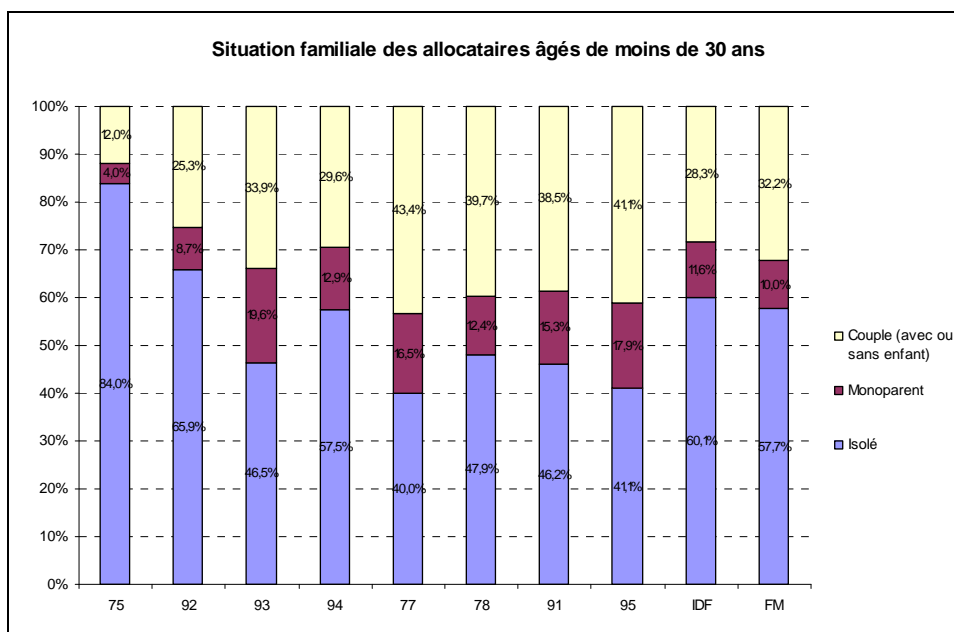
En Île-de-France, six jeunes allocataires sur dix sont des personnes vivant seules, proportion proche à celle observée en Métropole (57,7 %). Toutefois cette moyenne régionale cache des diversités départementales : de 40 % en Seine-et-Marne à 84 % à Paris, la Seine-Saint-Denis étant au milieu avec 46,5 %.

Le profil des jeunes allocataires de la Seine-Saint-Denis se rapproche davantage de celui des départements de la grande couronne (Essonne et Yvelines essentiellement), que de Paris et des Hauts-de-Seine.

Les différences sont très flagrantes entre les départements. Les jeunes isolés parisiens sont essentiellement des étudiants, tandis qu'en Seine-Saint-Denis ils ne sont qu'un quart (23,7 %), quasiment à égalité avec ceux qui travaillent (27,6 %). Enfin ils sont plus d'un tiers à percevoir le Rsa (35,5 %).

<sup>1</sup> Cette allocation garantit des ressources minimales à toute personne âgée de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans avec un ou des enfants à charge. Depuis le 01/09/2010, le RSA Jeune a été mis en place. Il est destiné aux personnes âgées entre 18 et 25 ans, sans enfant, qui ont exercé une activité à temps plein (ou l'équivalent) durant au moins deux ans au cours des trois dernières années. Au 01/01/2012, le montant du Rsa était de 473,93 € pour une personne seule et de 997,36 € pour un couple avec 2 enfants à charge.

<sup>2</sup> Cette allocation regroupe plusieurs prestations pour aider à assurer les dépenses liées à l'éducation d'un enfant (Allocation de base) ou en cas de réduction ou cessation d'activité (Clca) ou pour aider à la rémunération d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile (Cmg).



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

## La monoparentalité : une caractéristique des allocataires de la Seine-Saint-Denis

Paris mis à part, les jeunes allocataires vivant en Seine-Saint-Denis ont un profil particulier comparé à la moyenne régionale. Ils sont plus souvent en couple (33,9 % contre 28,3 % en Île-de-France) mais surtout ils sont beaucoup plus nombreux en situation de monoparentalité. Deux jeunes sur dix élèvent seul un ou plusieurs enfants, ce qui représente 10 739 foyers allocataires. Cette proportion est de loin la plus élevée de la région, la moyenne francilienne étant de 11,6 %, soit 8 points d'écart avec la Seine-Saint-Denis.

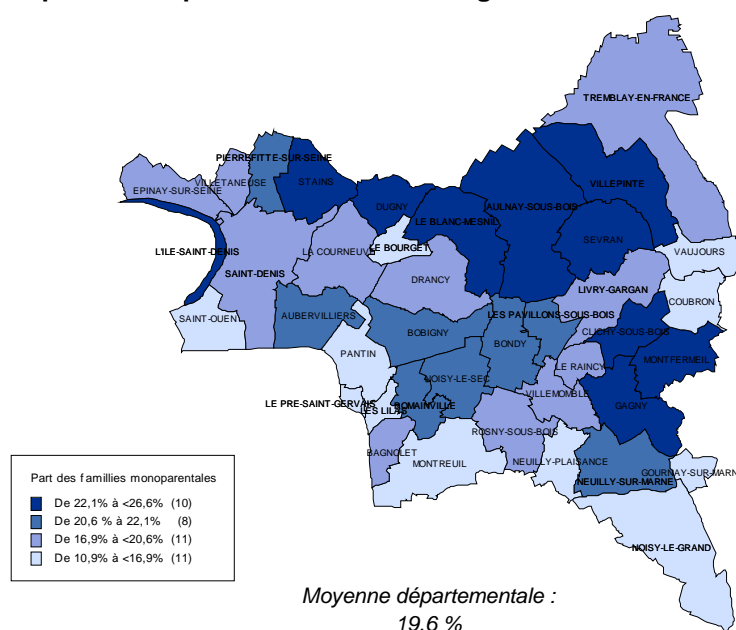
La monoparentalité engendre une fragilité économique importante. Près de la moitié des jeunes monoparents sont inactifs (48,2 % contre 34,3 % pour les jeunes allocataires) et 63,5% perçoivent le Rsa alors que cette proportion est nettement inférieure (35,6 %, soit -28 points) pour l'ensemble des moins de 30 ans.

En ce qui concerne leur répartition par âge, les jeunes monoparents ne se distinguent pas de l'ensemble des jeunes allocataires (65,4 % ont entre 25 et 29 ans). Tous les âges de cette catégorie sont donc concernés par cette fragilité.

Selon les communes, la part des familles monoparentales parmi les jeunes allocataires peut varier de 11 % au Pré Saint-Gervais à 26,5 % à Stains. Globalement, ce sont les communes du Nord du département qui sont le plus concernées (Blanc-Mesnil, Dugny, Sevran...) et celles limitrophes de Paris et du Val-de-Marne ont les taux les plus bas (Les Lilas, Saint-Ouen, Neuilly-Plaisance, Noisy-le-Grand...).



## Part des familles monoparentales parmi les allocataires âgés de moins de 30 ans



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

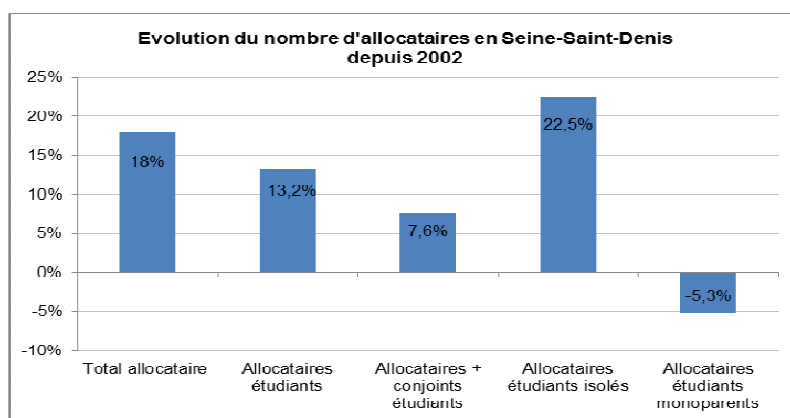
## En Seine-Saint-Denis, les étudiants travaillent davantage mais ne sont pas épargnés par la monoparentalité

Excepté à Paris, les étudiants ne représentent pas une part importante des allocataires d'Île-de-France. En effet, faute de moyens financiers suffisants, beaucoup de jeunes franciliens poursuivant des études supérieures continuent d'être logés dans le foyer parental et ne constituent donc pas un foyer allocataire par eux-mêmes. En Seine-Saint-Denis, 7 386 allocataires sont étudiants, soit 2,4 % de l'ensemble des allocataires du département. Ce taux est l'un des plus faibles de la région, à égalité avec le Val-d'Oise et juste au-dessus de la Seine-et-Marne (1,8 %). Ils sont en augmentation de 13,2 % depuis 2002, soit 5 points de moins que la hausse du nombre d'allocataires.

Tout comme dans l'ensemble de la population allocataire, la monoparentalité n'épargne pas les étudiants de Seine-Saint-Denis. Près de 400 allocataires étudiants élèvent seul(e) leur(s) enfant(s), soit 5,4 %. Cette proportion est de loin la plus élevée de l'Île-de-France et est supérieure de 4 points au taux régional (1,5 %). Là encore la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise présentent des taux d'étudiants monoparents très peu éloignés (4,7 %) de celui de observé en Seine-Saint-Denis. Cependant ce phénomène décline : depuis 10 ans, le nombre d'étudiants monoparents a diminué de 5,3 %.

	Nb allocataires étudiants	En % des allocataires	Dont % isolés	Dont % monoparents	Nb adultes allocataires étudiants (alloc. + conjoint éventuel)	Dont % qui travaillent
Paris	66 790	16,6	92,9	0,5	71 214	4,8
Hauts-de-Seine	16 746	6,5	90,1	1,3	18 324	6,8
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>7 386</b>	<b>2,4</b>	<b>84,6</b>	<b>5,4</b>	<b>8 375</b>	<b>10,2</b>
Val-de-Marne	12 975	5,6	88,1	2,0	14 392	7,2
Seine-et-Marne	3 883	1,8	85,1	4,7	4 338	8,6
Yvelines	5 956	2,8	88,7	2,4	6 536	5,6
Essonne	6 861	3,6	89,2	2,6	7 507	3,9
Val-d'Oise	4 771	2,4	87,0	4,7	5 231	5,9
<b>Île-de-France</b>	<b>125 368</b>	<b>6,2</b>	<b>90,7</b>	<b>1,5</b>	<b>135 917</b>	<b>5,8</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>711 968</b>	<b>6,5</b>	<b>91,8</b>	<b>1,0</b>	<b>768 267</b>	<b>3,8</b>

Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2002 et au 31/12/2012

En comptabilisant toutes les personnes se déclarant étudiantes, qu'elles soient allocataires ou conjoints d'allocataires, ce sont 8 375 jeunes qui poursuivent leurs études en Seine-Saint-Denis. En comparaison, ce chiffre est huit fois plus important à Paris (71 214) et près de deux fois plus dans le Val-de-Marne (14 392).

Malgré ce petit effectif, ces étudiants ont une caractéristique : 10 % d'entre eux travaillent en complément de leurs études. Ce pourcentage est presque deux fois plus élevé qu'en Île-de-France (5,8 %).

Pour ces étudiants, l'autonomie passe par la nécessité de travailler car très souvent leurs familles ne peuvent pas financer ces années d'études supérieures. Il est reconnu que le fait de travailler pour un étudiant engendre souvent de mauvais résultats, voire un abandon des études. Toutefois, cette caractéristique à l'avantage de permettre aux jeunes de se familiariser avec le monde du travail en y respectant ses règles (horaires, tâches à accomplir...), même s'il est souvent précaire (horaires décalés, travail pendant le week-end, contrats précaires...). Ces emplois étudiants représentent des expériences importantes pour commencer un parcours professionnel.

### La nationalité : un facteur déterminant pour le travail des étudiants

En 2012, près de 10 % des étudiants allocataires de la Seine-Saint-Denis sont salariés, soit 783 personnes.

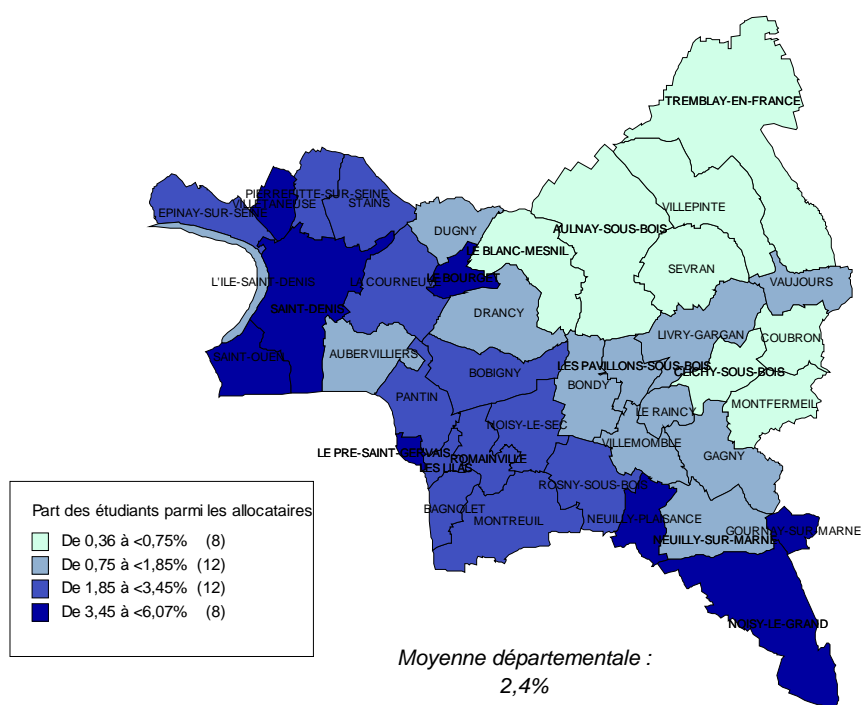
	Allocataires étudiants	Allocataires étudiants salariés
<b>Total</b>	<b>8 169</b>	<b>783</b>
Femme	59,5%	55,3%
Homme	40,5%	44,7%
<b>État matrimonial</b>		
Célibataire	88,6%	87,1%
En couple (marié, vie maritale, Pacs)	10,3%	11,4%
Séparé (divorcé, séparé, veuf)	1,0%	1,5%
<b>Nombre d'enfants à charge</b>		
Aucun enfant à charge	90,0%	92,9%
Un enfant	6,8%	5,2%
Deux enfants ou plus	3,2%	1,9%
<b>Nationalité</b>		
Nationalité française	74,2%	56,8%
Nationalité étrangère CEE	2,1%	2,8%
Nationalité étrangère hors CEE	23,8%	40,4%
<b>Total nationalité étrangère</b>	<b>25,9%</b>	<b>43,2%</b>

Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Ces derniers ont un profil légèrement différent de ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle. En effet, les salariés sont plus souvent des hommes et en couple mais sans enfant à charge. Le facteur qui semble déterminer le plus le fait de travailler pour un étudiant est sans doute la nationalité. En effet, les étudiants étrangers sont beaucoup plus nombreux à exercer une activité professionnelle parallèlement à leurs études : 43 % contre 26 % pour ceux de nationalité française.

## Des allocataires étudiants rassemblés dans les communes limitrophes de Paris

En Seine-Saint-Denis, les 7 386 étudiants représentent 2,4 % des allocataires du département. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités entre certaines communes. Les taux varient de 0,4 % à Tremblay-en-France jusqu'à 6,1 % à Noisy-le-Grand. Les étudiants qui n'habitent plus au foyer de leurs parents, vivent naturellement dans les communes proches de Paris et dans les villes universitaires, telles Saint-Denis (4,6 %), Villetaneuse (5,4 %) ou Noisy-le-Grand.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012



# Le logement

## Les bénéficiaires de l'aide au logement versée par la Caf

La typologie des logements conditionne les aides versées par la Caisse des allocations familiales (Caf) : l'Apl (Aide personnalisée au logement) concerne les logements faisant l'objet d'une convention entre son propriétaire et l'état (logements sociaux dits « conventionnés ») et l'Alf (Allocation de logement à caractère familial) est versée aux personnes n'entrant pas dans le champ de l'Apl et ayant au moins un enfant à charge. Enfin l'Als (Allocation logement à caractère social) concerne tous ceux ne pouvant bénéficier ni de l'Apl, ni de l'Alf. Les conditions d'attribution sont identiques pour les trois aides : des ressources inférieures à un certain montant, le logement doit être la résidence principale de l'allocataire et avoir une superficie minimale, avoir une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt). Le montant de l'aide varie en fonction de différents facteurs : nombre d'enfant et autres personnes à charge, lieu de résidence, montant du loyer ou de la mensualité de remboursement du prêt, les ressources du foyer...

### Plus de la moitié des jeunes allocataires perçoivent une aide au logement

Près de 174 000 allocataires de la Seine-Saint-Denis bénéficient d'une aide au logement au 31 décembre 2012. Parmi eux, 30 559 sont âgés de moins de 30 ans, soit 17,6 %. Cette proportion est la plus faible de la région francilienne, la moyenne étant de 28,2 %.

Si l'on considère les seuls allocataires de moins de 30 ans (54 784 en Seine-Saint-Denis), plus de la moitié d'entre eux (55,8 %) perçoivent une aide au logement. Même si ce taux est inférieur de 10 points à la moyenne de l'Île-de-France, où les trois quarts des jeunes allocataires ont une aide au logement, il n'est pas le plus faible et se rapproche des pourcentages observés dans les départements de la grande couronne, notamment dans les Yvelines (56,1 %) et dans l'Essonne (56,6 %).

Pour les moins de 25 ans, cette proportion passe à 70 % mais est, là encore, beaucoup plus faible que ces départements voisins : 83,5 % dans le Val-de-Marne et 95,7 % à Paris.

	Nb allocataires avec une aide au logement	Dont âgés de < 30 ans	En %	Nb allocataires âgés < 30 ans	Dont avec une aide au logement (en %)	Nb allocataires âgés < 25 ans	Dont avec une aide au logement (en %)
Paris	236 989	103 537	43,8	121 857	85,1	72 773	95,7
Hauts-de-Seine	116 071	34 656	29,9	49 195	70,4	23 870	89,0
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>173 927</b>	<b>30 559</b>	<b>17,6</b>	<b>54 784</b>	<b>55,8</b>	<b>18 313</b>	<b>69,7</b>
Val-de-Marne	113 590	28 869	25,4	44 913	64,3	19 139	83,5
Seine-et-Marne	86 899	20 356	23,4	38 787	52,5	13 850	71,8
Yvelines	78 511	18 844	24,0	33 570	56,1	13 177	78,5
Essonne	78 569	20 380	25,9	36 037	56,6	14 775	76,5
Val-d'Oise	88 131	17 066	19,4	33 764	50,5	11 782	68,8
<b>Île-de-France</b>	<b>972 687</b>	<b>274 464</b>	<b>28,2</b>	<b>412 907</b>	<b>66,5</b>	<b>187 679</b>	<b>84,9</b>

Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Ces chiffres illustrent bien les phénomènes décrits dans la partie précédente, à savoir une décohabitation beaucoup plus tardive en Seine-Saint-Denis (c'est ce qu'indique le faible pourcentage de moins de 30 ans parmi les allocataires avec une aide au logement : 17,6 %) et des étudiants peu nombreux. En effet, quasiment tous les étudiants peuvent percevoir une aide au logement alors que dès que les ressources augmentent un peu, notamment pour les jeunes en couple, le droit à l'aide n'est plus ouvert. Ainsi, en Seine-Saint-Denis, si les étudiants étaient plus nombreux parmi les allocataires âgés de moins de 25 ans, le pourcentage percevant une aide au logement serait plus élevé que les 69,7 % observés en 2012.

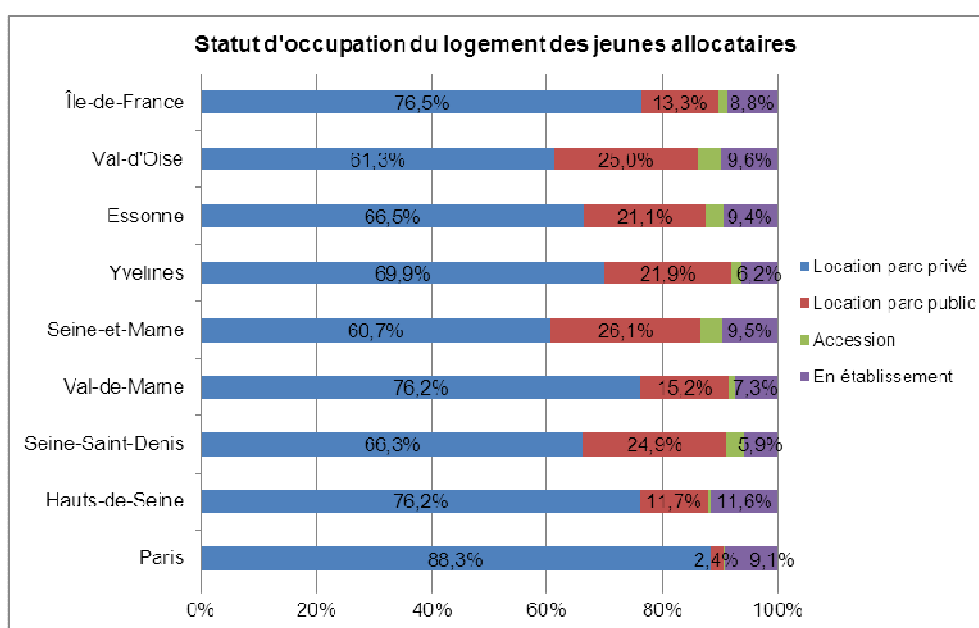
## Un quart des jeunes bénéficiaires sont en location dans le parc public

En Île-de-France, les trois quarts des bénéficiaires d'une aide au logement âgés de moins de 30 ans sont logés dans le parc privé. Selon les départements cette proportion varie de 60,7 % en Seine-et-Marne à 88,3 % à Paris, la Seine-Saint-Denis étant au milieu avec 20 250 allocataires, soit 66,3 % des bénéficiaires du département.

Le parc étendu de logements sociaux de la Seine-Saint-Denis permet de loger un quart des jeunes bénéficiaires dans du locatif social. Cette proportion est supérieure de 11 points à la moyenne régionale mais est équivalente en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise.

L'accession à la propriété concerne 4 000 bénéficiaires d'une aide au logement de moins de 30 ans en Île-de-France, soit seulement 1,5 %. En Seine-Saint-Denis, on dénombre le plus grand nombre de bénéficiaires en accession de la région : 900 allocataires qui représentent 3 % de l'ensemble, tout comme en Essonne ou en Seine-et-Marne. Cette donnée est à rapprocher avec le prix de l'immobilier : les biens sont plus abordables dans les départements de la grande couronne et en Seine-Saint-Denis.

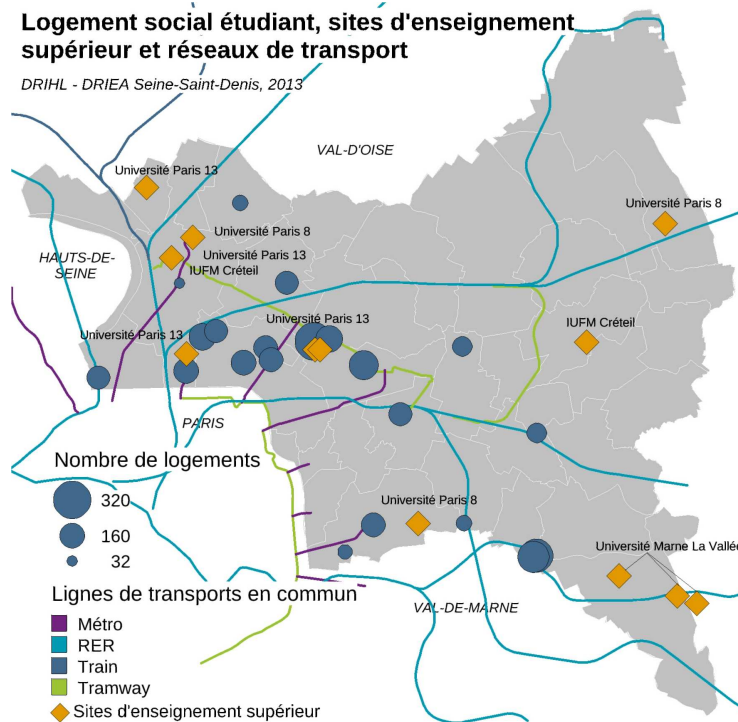
A l'inverse, la Seine-Saint-Denis accueille la plus faible part de jeunes bénéficiaires en établissement collectif (foyer, résidence universitaire Crous, centre de long séjour...) d'Île-de-France : 1 800 allocataires, soit 5,9 % des bénéficiaires et 3 points de moins que la moyenne régionale. Là encore, le faible effectif d'étudiants sequano-dyonisiens est visible.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

## Le logement étudiant

Dotée d'une dizaine de sites d'enseignement supérieur, la Seine-Saint-Denis accueille chaque année plus de 60 000 étudiants sur son territoire et représente le deuxième pôle universitaire d'Île-de-France. La question du logement apparaît depuis de nombreuses années comme l'une des premières préoccupations chez les étudiants et trois types de réponses distinctes se distinguent aujourd'hui : le domicile familial, les résidences collectives (publiques ou privées) et le logement individuel dans le parc privé (location seule, colocation etc.).



### L'offre privée

Si les logements issus du parc locatif privé constituent la réponse première à la demande étudiante, cette offre reste néanmoins la plus difficilement quantifiable. Dans cette catégorie, on distingue l'offre du secteur privé diffus (bail meublé, colocation) de celle des résidences collectives privées avec services, en plein essor depuis le début des années 2000 en réponse à l'accroissement de la population étudiante et à la pénurie de l'offre de petite surface. En février 2012, l'académie de Créteil (regroupant la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et le Val-de-Marne) recensait 8 500 places réparties dans 82 résidences privées (11 % de l'offre nationale). Exemple : les Estudines des Frères Lumières à Romainville (21 €/m<sup>2</sup> TTC en moyenne pour un T1).

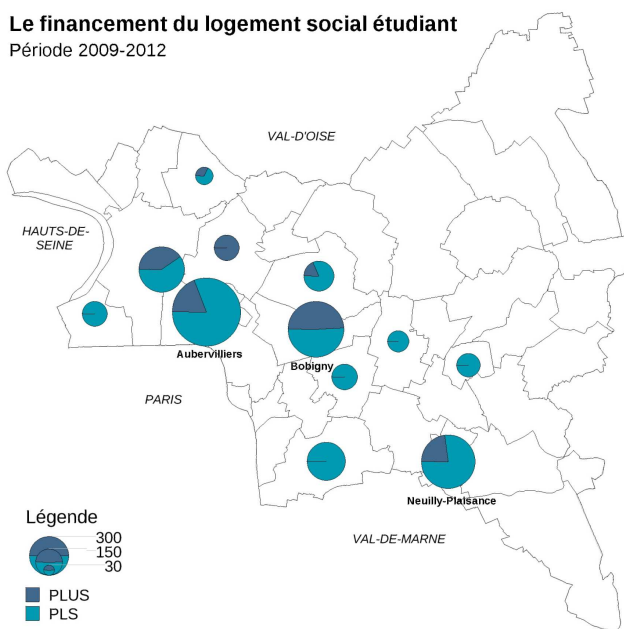
### L'offre du CROUS

Les chambres en cités universitaires (petites surfaces) ou logements en résidences du CROUS (logements plus grands : T1, T1bis, T2) constituent une réponse d'hébergement importante pour les étudiants. Cette offre, entièrement gérée par le CROUS, représente plus de 1 700 places en Seine-Saint-Denis, dont 76 % sont financées par l'Etat et 24 % sont non conventionnées.

## Le reste de l'offre publique

Les logements sociaux pour étudiants financés par l'Etat, résidences construites par des organismes HLM (dont une partie est gérée par le CROUS) ainsi que les chambres en foyers, internats ou encore les résidences gérées par les grandes écoles complètent l'offre à destination des étudiants.

En Seine-Saint-Denis, entre 2009 et 2013, plus de 3 300 logements étudiants ont été financés par l'Etat, principalement à l'ouest et au sud du département. Les loyers de sortie pour ces logements s'échelonnent de 11 €/m<sup>2</sup> pour les PLUS à 17 €/m<sup>2</sup> pour les PLS.



Instauré par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locale, le schéma régional du logement étudiant (SRLE), adopté le 26 novembre 2009 par le conseil régional d'Île-de-France, prévoit le financement par l'Etat et la Région de 3 000 logements sociaux-étudiants par an pour l'Île-de-France (50 % PLS et 50 % PLUS), objectif réévalué en 2013 et porté par le Préfet de Région à 4 000.

La Seine-Saint-Denis a contribué à cet effort en finançant en moyenne depuis 2009 plus de 800 logements étudiants par an, dont 75 % de PLS.

Résidence Frida Kahlo – Bobigny, financement Etat –



crédits photos DRIHL93.



## Des allocataires étudiants logés autant dans le parc public qu'en établissement

En Seine-Saint-Denis, neuf étudiants allocataires sur dix perçoivent une aide au logement. Cette proportion (89,5 %) est la plus faible de la région, à égalité avec la Seine-et-Marne. A Paris, ce taux atteint 98 %. Ainsi, 6 609 étudiants vivant en Seine-Saint-Denis ont un logement autonome.

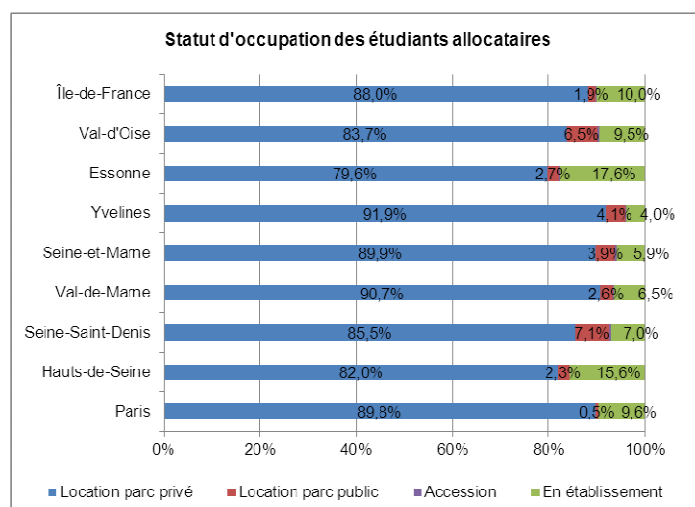
	Nb allocataires étudiants	Dont avec une aide au logement	En %
Paris	66 790	65 551	98,1
Hauts-de-Seine	16 746	16 103	96,2
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>7 386</b>	<b>6 609</b>	<b>89,5</b>
Val-de-Marne	12 975	12 347	95,2
Seine-et-Marne	3 883	3 476	89,5
Yvelines	5 956	5 510	92,5
Essonne	6 861	6 372	92,9
Val-d'Oise	4 771	4 294	90,0
<b>Île-de-France</b>	<b>125 368</b>	<b>120 262</b>	<b>95,9</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>711 968</b>	<b>695 307</b>	<b>97,7</b>

Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Les allocataires étudiants d'Île-de-France occupent très majoritairement (à 88 %) des logements dans le parc privé. La Seine-Saint-Denis suit la tendance régionale mais avec 2,5 points en moins, soit 85,5 %. Depuis 10 ans, le nombre d'étudiants en location dans le parc privé a connu une forte augmentation : +42,2 %.

La particularité de la Seine-Saint-Denis avec son parc locatif social important permet également de loger des étudiants : 7 % d'entre eux vivent dans un logement conventionné avec l'Etat, soit 468 allocataires. Ce taux est de loin le plus important de l'Île-de-France, devant le Val-d'Oise (6,5 %) ; le taux régional étant de 1,9 %. Malgré tout, le nombre d'étudiants logés dans le parc public a diminué de 12 % depuis 2002.

A l'inverse, la proportion d'étudiants logés dans un établissement est faible en Seine-Saint-Denis comparée à la région : 7 % des étudiants allocataires sont concernés, part identique à ceux logés dans le parc social, contre 10 % en Île-de-France. Ce phénomène s'est d'ailleurs largement accentué depuis 10 puisque le nombre d'étudiants allocataires logés dans un établissement et percevant une aide au logement a chuté de 55 %. Les foyers étudiants et les 1 700 places disponibles en résidences Crous ne suffisent certainement pas à loger la majorité des jeunes allocataires poursuivant leurs études qui le souhaiteraient.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

## L'accession à la propriété des jeunes moins de 30 ans Primo accédants et bénéficiaires du PTZ

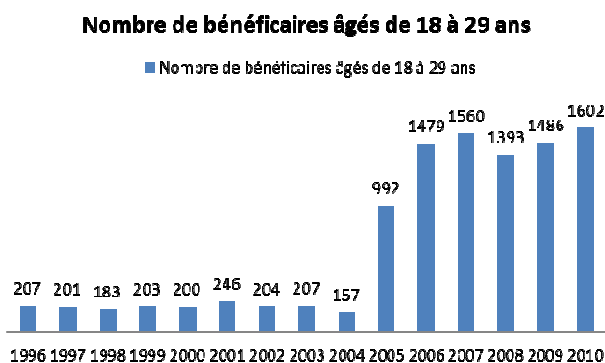
Quelle place occupent les jeunes de moins de 30 ans, dans un marché de l'accession très sélectif parce qu'invariablement orienté à la hausse ? Dans un contexte de crise du logement et alors que les décohabitations sont gênées par les difficultés d'accès à l'emploi, les jeunes ont-ils la possibilité de solliciter ce maillon de la chaîne du logement ?

Entre 1996 et 2010, 15 662 jeunes de moins de 30 ans ont bénéficié du PTZ et se sont portés acquéreur en Seine-Saint-Denis. Cela représente 36,5 % des transactions financées grâce à ce dispositif sur ces 15 années, et quasiment 15 % de toutes les ventes opérées en Seine-Saint-Denis.

### Le PTZ attire sept fois plus de jeunes depuis son ouverture aux logements anciens

Volumes annuels de PTZ attribués aux jeunes séquanodionysiens de 18 à 29 ans depuis 1996 en Seine-Saint-Denis.

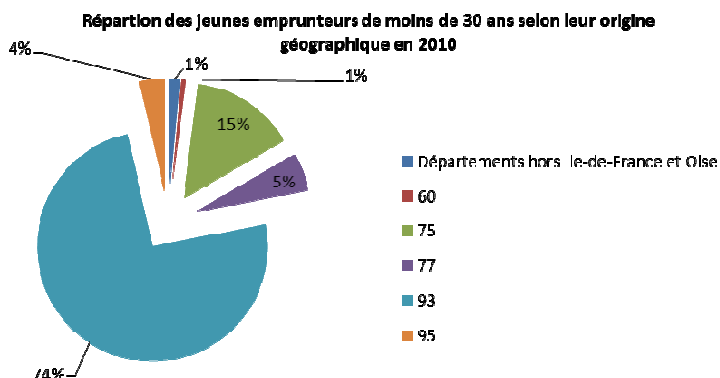
Ce n'est que lorsque le PTZ a été ouvert à l'achat de logements anciens que les jeunes ont massivement mobilisé ce dispositif. Avant cette date le nombre prêts accordés aux jeunes de moins de 30 ans était anecdotique. En 9 ans, entre 1996 et 2004, on compte pratiquement autant de prêts signés (1 608) que pour la seule année 2010 !



L'écart entre les prix du neuf et ceux des logements anciens était encore très important. La vente en l'état futur d'achèvement n'est pas le projet le plus simple à mener pour les jeunes car lorsque l'on souhaite rapidement quitter le domicile des parents, ou que l'on s'acquitte chaque mois d'un loyer élevé, attendre les 18 à 24 mois de travaux nécessaires avant l'emménagement n'est pas chose aisée. Avec 178 emprunteurs par an, la part des jeunes ne dépassait pas les 18 % des dossiers de PTZ.

Après 2005, le nombre moyen de jeunes bénéficiaires été multiplié par 7, et ils représentent entre 2005 et 2010 25 % des acquéreurs en moyenne. La part des jeunes a ainsi progressé deux fois plus vite que celle de leurs aînés (multipliée par 3,5).

### Origine géographique des jeunes accédants: 75% de Séquanodionsiens



Ces jeunes primo-accédants sont aux trois quarts<sup>1</sup> issus de Seine-Saint-Denis et cela est confirmé par les chiffres de 2010, car on dénombre 1 602 jeunes de Seine-Saint-Denis soit 74,5 % du total, 1,3 % des jeunes accédants arrivaient de Province (hors Oise).

15 % des moins de 30 ans sont originaires de Paris, soit une proportion semblable à celle de leur aînés (16 %), mais inférieur de 5 points à celle de l'ensemble des accédants (avec ou sans PTZ).

<sup>1</sup> Calcul établi pour la population statistique renseignée soit 13 754 accédants sur les 15 662 de 1996 à 2010

En 2010, la moitié des jeunes séquanodionysiens viennent des dix communes listées ci-après, et ce sont les mêmes que l'on retrouve dans la liste des dix communes de destination les plus prisées, à trois exceptions près (Rosny-sous-Bois, Neuilly sur Marne, et Villemomble). Le prix des logements est encore tout à fait abordable dans ces communes et on ne trouve dans ce classement que deux villes limitrophes à Paris. Les villes du centre du département et de la 2<sup>ème</sup> couronne sont largement représentées.

Commune d'origine des jeunes de Seine-Saint-Denis		Nombre de primo-accédants	Commune de destination des jeunes de Seine-Saint-Denis		Nombre de jeunes accédants
N°1	Noisy-le-Grand	116	N°1	Drancy	113
N°2	Montreuil	98	N°2	Noisy-le-Grand	112
N°3	Drancy	93	N°3	Livry-Gargan	95
N°4	Livry-Gargan	81	N°4	Aulnay-sous-Bois	82
N°5	Aulnay-sous-Bois	74	N°5	Bondy	80
N°6	Bondy	70	N°6	Rosny-sous-Bois	77
N°7	Saint-Denis	69	N°7	Saint-Denis	75
N°8	Tremblay-en-France	53	N°8	Montreuil	60
N°9	Rosny-sous-Bois	52	N°9	Neuilly-sur-Marne	57
N°10	Le Blanc-Mesnil	52	N°10	Villemomble	55

On ne retrouve pas le même comportement chez les jeunes Parisiens dont 53 % viennent des 18, 19 et 20ème arrondissements de la capitale.

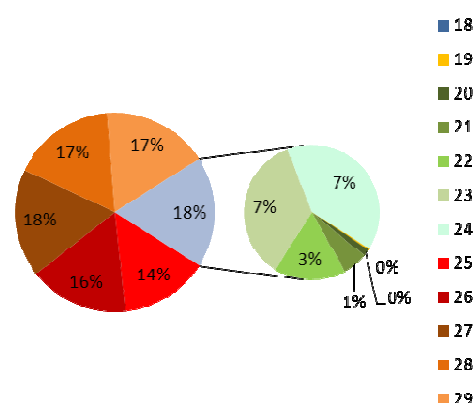
Ces derniers sont à l'affut des offres proposées dans les communes riveraines de Paris, dont quatre se détachent : Montreuil (12,3 %), Saint-Denis (11,7 %), Aubervilliers (8,5 %) et Pantin ; ces communes attirent 40,6 % des acquéreurs parisiens.

## Typologie des emprunteurs :

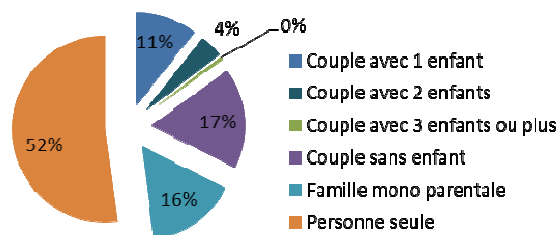
### Age de l'emprunteur en 2010 :

L'achat d'un logement constitue un investissement financier très important qui exige une situation solide. Ainsi, les 25-29 ans représentent 82 % des jeunes étudiants, car à cet âge ils sont plus nombreux à rentrer dans la vie active ou ils le sont déjà entrés depuis quelques années. Les plus jeunes les 18-24 ans (289 personnes) sont tout de même 72 % à avoir décohabité, et 81 % à avoir un emploi stable (CDI ou fonction publique).

Répartition des emprunteurs selon leur âge en 2010



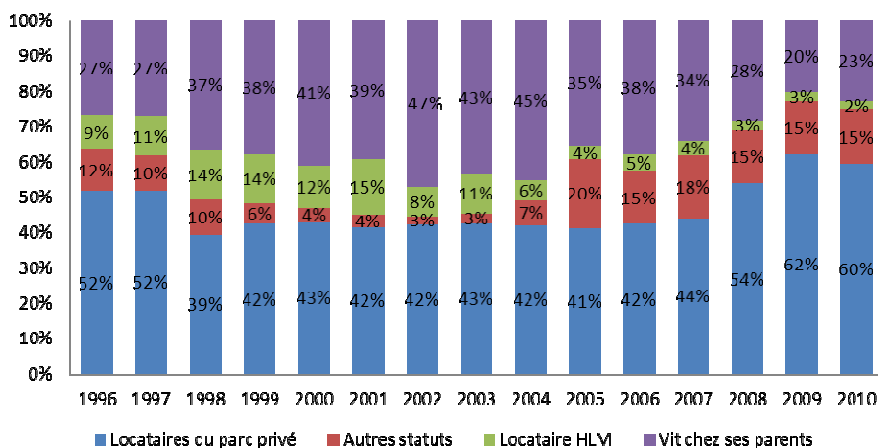
Tailles des ménages selon la composition familiale (Jeunes de Seine-Saint-Denis)



Taille des ménages et composition familiale :

Il y a deux fois plus de personnes seules parmi les jeunes de moins de 30 ans que parmi les primo accédants plus âgés. Logiquement les familles avec enfant sont minoritaires : 31 %.

Statut d'occupation des logements actuels :



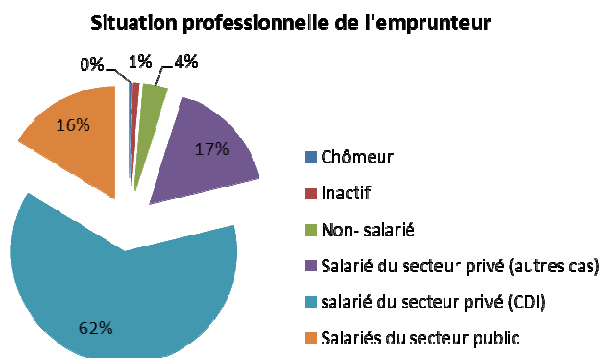
Le statut d'occupation de la résidence principale au moment de la signature du prêt a beaucoup évolué en 15 années.

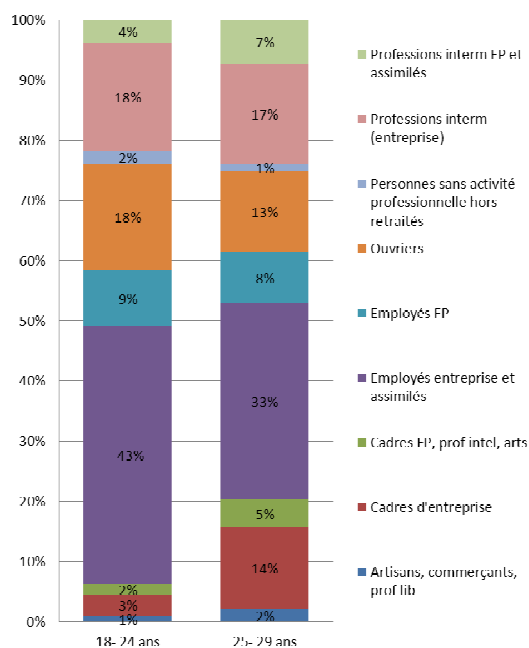
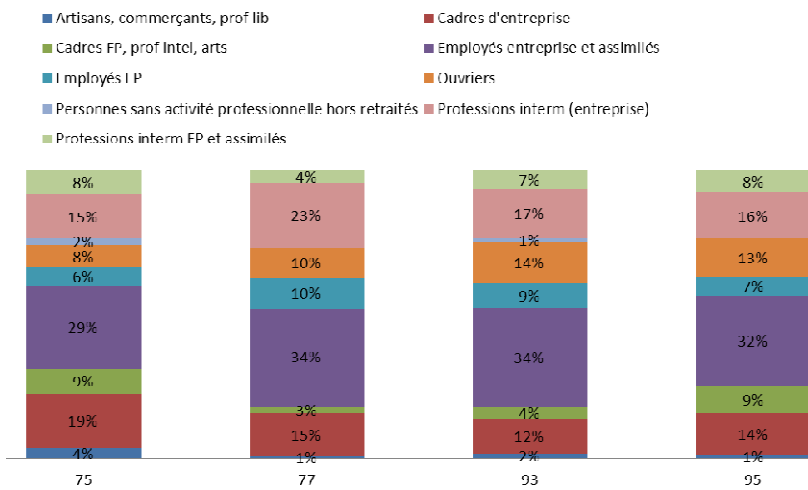
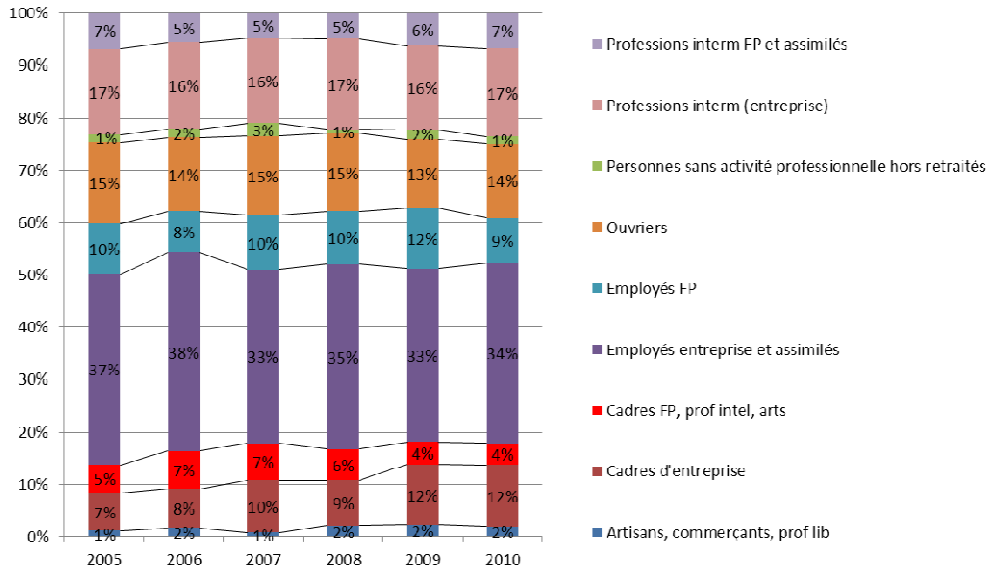
Au début des années 2000 les jeunes qui étaient encore chez leurs parents étaient majoritaires. Comme nous le constaterons plus tard, c'est cette catégorie d'acquéreurs qui a le plus de possibilité d'épargner. La participation financière que charge du foyer équivaut rarement à celle d'un loyer et des frais d'entretien de nourriture et d'hygiène qu'on à engager les jeunes qui ont décohabité. A cette époque, les

conditions d'emprunt étaient beaucoup plus strictes que dans la période d'emballlement du marché immobilier. Les établissements bancaires imposaient un apport personnel minimal de 10 % et le financement autonome des frais de notaires et d'agence. A partir de 2007, les critères des banques se sont assouplis, si les ressources des accédants étaient suffisamment convaincantes il était toléré que l'endettement dépasse les sacro-saint 33 % de taux d'effort. Le PTZ pouvait constituer tout ou partie de l'apport personnel des emprunteurs, plus étonnant encore, alors que nous vivons depuis 2012 un raffermissement des conditions de crédit, certains établissements bancaires acceptaient de financer les acheteurs à 110 % (soit le prêt principal et les frais de notaire). Ces aménagements conjugués à une baisse historique des taux d'intérêts et à l'ouverture du PTZ à l'ancien sans travaux, a permis à 20 % supplémentaires de locataires du parc privé d'acquérir leur premier logement.

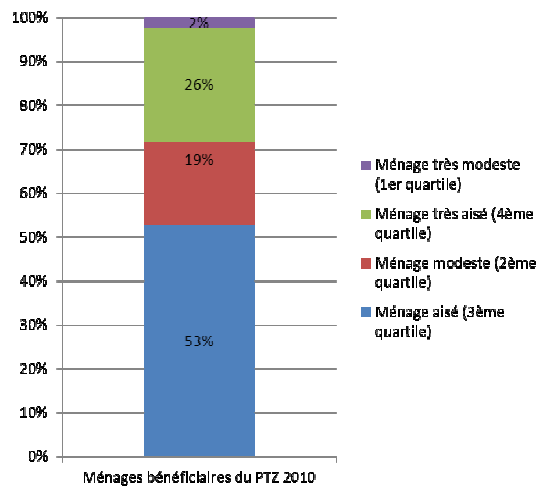
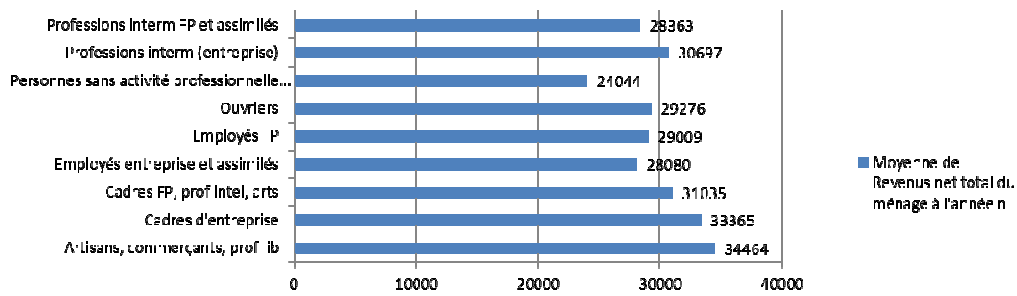
Catégorie socio-professionnelles :

Type de contrat de travail :





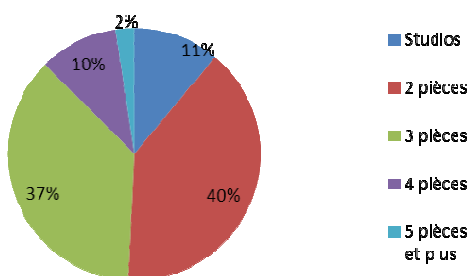
## Moyenne de Revenus net total du ménage à l'année n



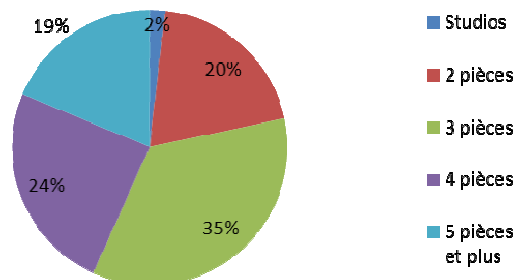
## Futur logement

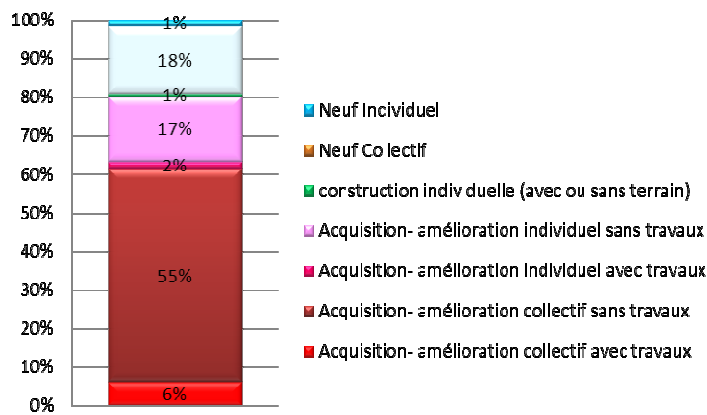
21 % de logements individuels donc 79 % de logements collectifs

### Répartition des appartements selon leur taille

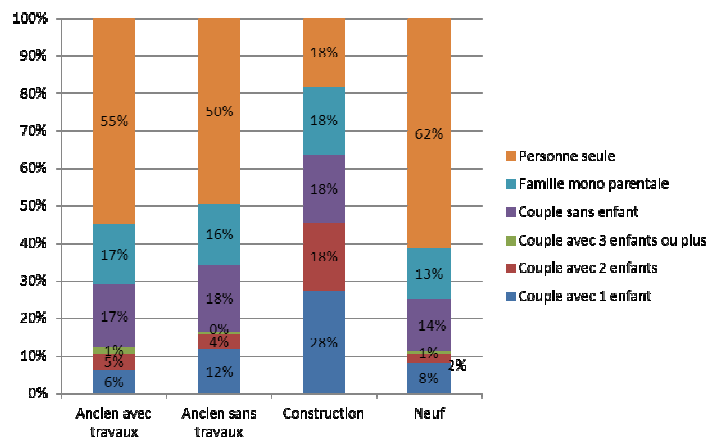


### Répartition des maisons selon leur taille



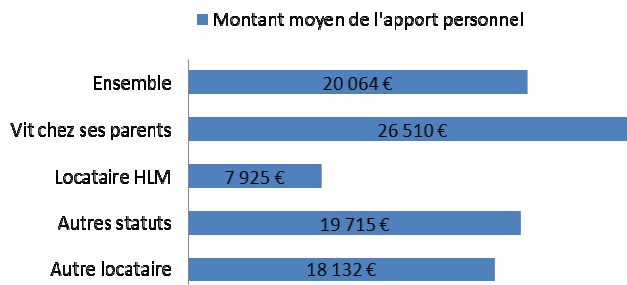


Répartition des futurs logements selon la nature du projet

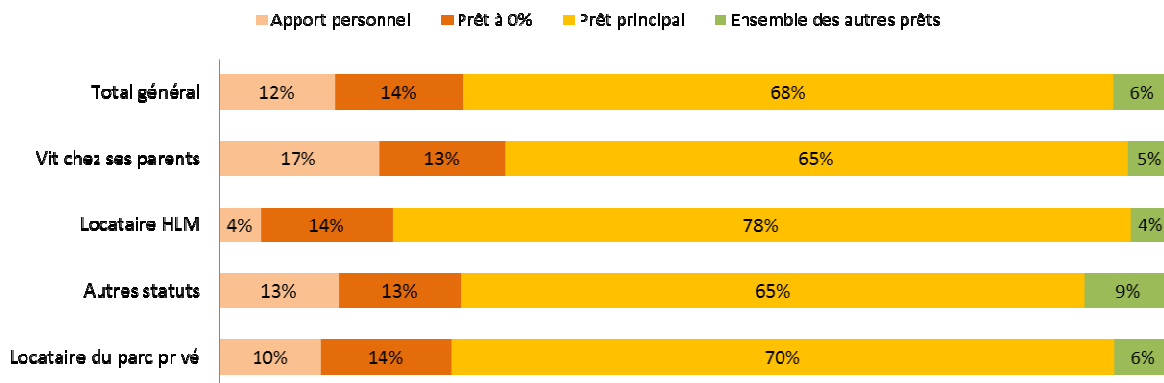
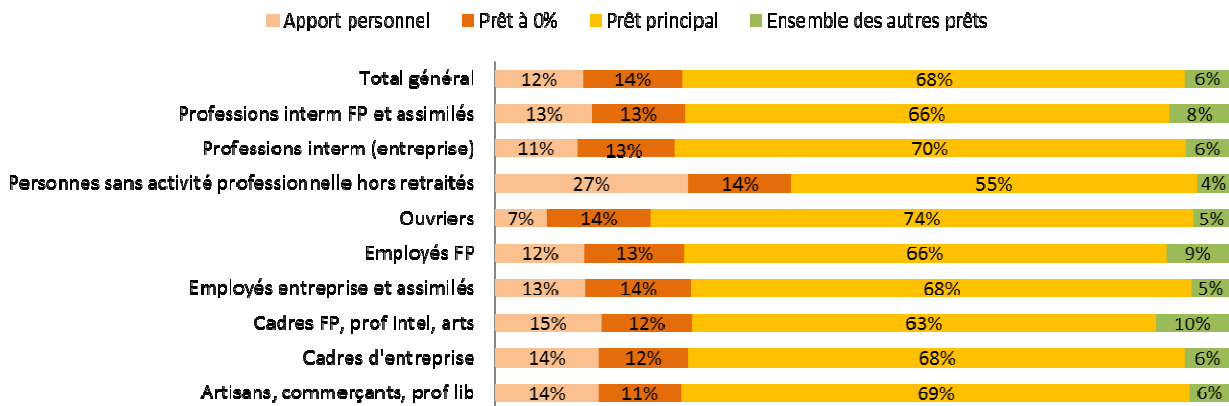
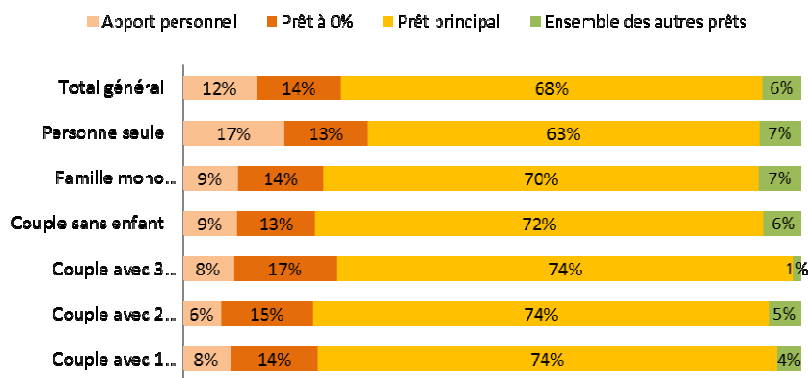


## Financement de l'opération

### Montant moyen de l'apport personnel



	Taux d'apport personnel moyen	Montant moyen de la 1ère mensualité	Taux d'effort brut moyen	Nombre d'année de revenus nécessaires au remboursement des prêts
Couple avec 1 enfant	6,8	897,2	30,4	5,0
Couple avec 2 enfants	6,0	971,6	35,0	5,5
Couple avec 3 enfants ou plus	6,9	1 223,8	52,1	7,0
Couple sans enfant	8,0	919,3	29,6	4,8
Famille mono parentale	8,1	800,1	27,5	4,8
Personne seule	14,3	644,9	35,5	5,4
<b>Total général</b>	<b>11,1</b>	<b>758,9</b>	<b>32,7</b>	<b>5,2</b>





## Mobilité résidentielle entre 2001 et 2006

### Une attractivité qui améliore globalement la situation de la jeunesse séquano-dionysienne, même si elle est faible par rapport au cœur de l'agglomération

- **La Seine-Saint-Denis est certes le département le moins attractif<sup>1</sup> de la Métropole du Grand Paris pour les 15-29 ans mais le nombre de jeunes qui s'y sont installés entre 2001 et 2006 est nettement supérieur à celui des départements de grande couronne. Environ 75 000 jeunes ont rejoint le département entre 2001 et 2006, effectif comparable au Val-de-Marne.** Le « renouvellement »<sup>2</sup> de la population jeune y est assez faible, autour de 23 %, taux que l'on retrouve plus en grande couronne. Pourtant, ce sont les jeunes qui représentent une grande partie des nouveaux habitants en Seine-Saint-Denis, comme partout en Île-de-France. Paris se situe à l'autre extrémité de l'échelle de l'attractivité pour les jeunes, avec 211 000 arrivants, soit 41 % de la population de 15 à 29 ans de la ville en 2006. Cette assez faible attractivité, structurelle, interroge sur la stratégie de la Seine-Saint-Denis, territoire séduisant pour les entreprises : comment renforcer l'attractivité pour les habitants et ainsi accroître le renouvellement et le brassage de la population ? Quelle politique mener au sein de la Métropole du Grand Paris pour rééquilibrer l'attractivité des territoires qui la composent ? Les motivations des choix d'installation ne pouvant être que supposées, il n'est pas aisé de qualifier l'attractivité de la Seine-Saint-Denis : par certains aspects, le département semble être un espace d'implantation privilégié pour des nombreux jeunes ; à d'autres égards, il semble moins « choisi » par les jeunes, relativement, par rapport à Paris ou aux Hauts-de-Seine.
- **Les jeunes qui rejoignent la Seine-Saint-Denis sont dans l'ensemble plus fragilisés que les jeunes arrivants dans le reste du cœur d'agglomération**, posant la question de la part de « choisi » et de « subi » dans ces migrations ? **Cela démontre le rôle du département, essentiel au sein d'une métropole, dans l'accueil de classes moyennes ou populaires.**

- La **provenance des jeunes arrivants dénote** les spécificités de l'attractivité de la Seine-Saint-Denis : même si les provinciaux sont les plus nombreux, une partie relativement importante des jeunes arrivants **vient de l'étranger (23 %) et de Paris (19 %)**. La Seine-Saint-Denis est le **département le moins attractif pour les provinciaux**, qui plébiscitent la capitale ses pôles d'études et d'emplois. Le coût de l'immobilier imprime sa marque dans le bal des migrations internes à la région, nombreuses : 23 % des 63 000 jeunes qui ont quitté Paris entre 2001 et 2006 ont choisi la Seine-Saint-Denis, faisant du département une terre d'accueil pour une partie des métropolitains. Le territoire est la 2<sup>ème</sup> porte d'entrée pour les jeunes en provenance de l'étranger après Paris.

- La structure familiale des jeunes arrivants reflète également ce déficit d'attractivité : beaucoup de jeunes de 15 à 19 ans, **en position d'enfants**, s'implantent en Seine-Saint-Denis avec leur famille ; cela représente un enjeu majeur pour les acteurs publics qui doivent garantir à ces jeunes une éducation de qualité. Les **jeunes déjà installés dans une vie de famille**, avec enfants, sont aussi sur représentés. A contrario, les profils de type ménages isolés, étudiants ou actifs occupés, sont davantage surreprésentés à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

<sup>1</sup> L'attractivité est utilisée de deux manières dans le document : de manière strictement objectif et neutre, cette notion renvoie au nombre/poids des nouveaux habitants jeunes dans la population jeune des territoires ; dans un sens plus « subjectif », elle concerne la capacité d'un territoire à attirer vers lui des populations ou des facteurs socioéconomiques favorisant son dynamisme (acteurs économiques, capitaux,...).

<sup>2</sup> Le taux de renouvellement correspond au nombre de jeunes de 15 à 29 ans installés en Seine-Saint-Denis entre 2001 et 2006, rapporté au nombre total de jeunes de 15 à 29 ans en Seine-Saint-Denis en 2006. Cela donne une idée de l'impact des arrivées de jeunes sur la population jeune.

- Que l'on regarde le **niveau de diplôme ou le type d'activité, la Seine-Saint-Denis attire un certain nombre de jeunes en difficulté** même s'ils s'en sortent globalement mieux que la population jeune dans son ensemble : parmi les jeunes arrivants ayant arrêté leur scolarité, un sur trois n'a aucun diplôme<sup>1</sup> et seulement 36% a un diplôme post-bac. Paris aime les jeunes à fort niveau de diplôme : 37% des jeunes arrivants en Ile-de-France ayant un diplôme post-bac choisissent Paris (112 000 jeunes) alors que seulement 7% gagnent la Seine-Saint-Denis (22 000 jeunes).

La Seine-Saint-Denis accueille davantage de jeunes moins insérés dans l'activité, toutes proportions gardées, comme les chômeurs (+ 5 points par rapport à la moyenne régionale), autres inactifs (+ 3 points), et moins d'actifs occupés (- 8 points). Bien que représentant un échantillon global restreint (15 000 jeunes sur la région), **les jeunes femmes ou hommes au foyer s'installent à 27% en Seine-Saint-Denis** (alors que le département ne pèse que 11% des arrivées totales de jeunes).

- **Les jeunes en provenance de l'étranger** marquent sensiblement le profil de l'ensemble des jeunes arrivants en Seine-Saint-Denis ; ainsi, ils représentent une partie importante des jeunes arrivants hommes/femmes au foyer (55%), des autres inactifs (50%) et des chômeurs (32%) en Seine-Saint-Denis. De même, ils **présentent pour 42% des jeunes arrivants non scolarisés sans diplôme** mais pour seulement 12% des jeunes arrivants ayant un diplôme post-bac. Ce rôle de porte d'entrée des arrivants de l'étranger (à relativiser à l'échelle francilienne puisque Paris a accueilli 41 000 jeunes en provenance de l'étranger pour 17 600 en Seine-Saint-Denis) pose la question de l'accompagnement de ces jeunes vers la qualification et l'insertion.

▪ **Les jeunes arrivants tirent le profil de la jeunesse séquanodionysienne vers le haut, mais leur impact positif est moins fort que dans le reste de la Métropole du Grand Paris.** Dans toute l'Ile-de-France, les migrations résidentielles de jeunes sont le fait de jeunes plus diplômés et plus actifs que la population jeune dans son ensemble, plus autonomes en quelque sorte. En majorité, ceux qui bougent le peuvent tandis que certains, moins nombreux sans doute, y sont contraints. Ils impriment donc leur marque sur le profil de la jeunesse, plus ou moins fortement selon le volume des arrivées, moins élevé en Seine-Saint-Denis rappelons-le. Cet effet positif des migrations résidentielles se retrouve en Seine-Saint-Denis. Ainsi, les jeunes entrants non scolarisés sont globalement plus diplômés (58% sont bac+2) que l'ensemble des 15-29 habitant le territoire (42% de bac+2). L'amélioration des catégories socioprofessionnelles du fait des jeunes arrivants est également sensible dans tous les départements, même en Seine-Saint-Denis (+ 4 points pour les cadres), mais principalement pour les départements de l'Ouest francilien (+ 13 points dans les Yvelines et + 12 points dans les Hauts-de-Seine) et Paris (+8 points).

Les migrations résidentielles répondent donc à des logiques à la fois communes et différentes au sein de la région Ile-de-France. Sur la période 2001-2006, elles ont eu pour résultat une « élitisation » de Paris avec des étudiants de haut niveau, des jeunes actifs cadres et des jeunes étrangers plutôt en « bonne posture ». La Seine-Saint-Denis tire son épingle du jeu, mais les migrations résidentielles ne parviennent pas à combler les inégalités socio-spatiales structurelles.

La Seine-Saint-Denis fait office de terre d'accueil des ménages populaires, assurant ainsi une mixité sociale essentielle à une grande métropole. Cela se vérifie pour la tranche d'âge 15-29 ans. En évitant de rejeter les plus vulnérables d'entre eux encore plus loin, elle leur donne une chance d'intégration, qu'ils viennent du reste de l'Ile-de-France, de province ou de l'étranger. Néanmoins, le rééquilibrage à l'échelle métropolitaine semble plus que jamais nécessaire, la Seine-Saint-Denis ne pouvant pas uniquement se spécialiser dans l'accueil et l'intégration des publics fragiles.

<sup>1</sup> Toutes les données relatives au niveau de diplôme portent sur les jeunes n'étant plus scolarisés, ayant terminé leur parcours scolaire/universitaire.

# I. La Seine-Saint-Denis : un territoire relativement peu attractif pour les jeunes de 15 à 29 ans et qui accueille des jeunes plus fragilisés

## A. Le département le moins attractif de la Métropole du Grand Paris

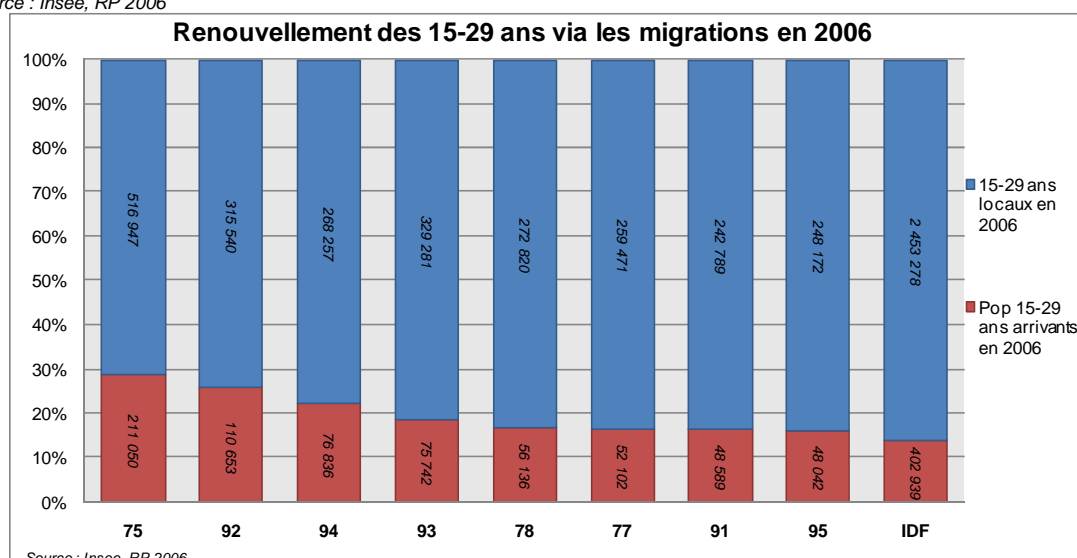
Entre 2001 et 2006, 75 742 des 402 939 jeunes entrants en Ile-de-France se sont installés en Seine-Saint-Denis<sup>1</sup>, classant le territoire en 4<sup>ème</sup> position en termes d'attractivité, juste derrière le Val-de-Marne (76 836). C'est en Seine-Saint-Denis que le « renouvellement » de la population jeune grâce aux migrations résidentielles est le plus faible à l'échelle de la Métropole du Grand Paris : 23 % des jeunes de 15 à 29 ans installés en Seine-Saint-Denis en 2006 vivaient dans un autre département 5 ans auparavant. Dans les autres départements de la petite couronne et à Paris, ce taux de renouvellement oscille entre 29 % et 41 %.

Renouvellement des 15-29 ans via les migrations en 2006

Departement	15-29 ans locaux en 2006	Pop 15-29 ans arrivants en 2006	Renouvellement
75	516 947	211 050	41%
92	315 540	110 653	35%
94	268 257	76 836	29%
93	329 281	75 742	23%
78	272 820	56 136	21%
77	259 471	52 102	20%
91	242 789	48 589	20%
95	248 172	48 042	19%
IDF	2 453 278	402 939	16%

La Seine-Saint-Denis se rapproche donc de ce point de vue-là de la grande couronne, où les jeunes arrivants sont néanmoins beaucoup moins nombreux en effectifs.

Source : Insee, RP 2006



<sup>1</sup> Précision méthodologique sur les données utilisées pour cette analyse : il s'agit des données du recensement de la population 2006. Ont été étudiés les nouveaux habitants des départements franciliens entre 2001 et 2006. Seule la population des ménages a été intégrée : les jeunes de 15 à 29 ans vivant « hors ménages » n'ont pas été comptabilisés (bases militaires, foyers de jeunes travailleurs, cités universitaires). En Seine-Saint-Denis, cela représente 2 508 jeunes de 15 à 29 ans arrivants hors ménages entre 2001 et 2006. Dans le total Île-de-France, présenté à plusieurs reprises dans le document, les 276 211 migrations résidentielles internes à la région sont parfois, mais pas toujours, intégrées.

A l'échelle francilienne, le volume des arrivants entre 15 et 29 ans s'échelonne de 48 000 dans le Val d'Oise à 211 000 à Paris. Paris tient une place à part dans le classement. Capitale et ville lumière, elle attire de très nombreux jeunes pour leurs études et le début de leur parcours professionnel. Plus du tiers des jeunes arrivants en Île-de-France se logent à Paris, avec un taux qui atteint 36 % pour les 20-24 ans.

La Petite Couronne centralise 39 % des arrivants globaux, avec une légère surreprésentation dans l'accueil des 25-29 ans (147 000), probablement du fait du coût moins élevé de l'immobilier et de la proximité des pôles d'emploi.

La Grande Couronne reçoit 30 % pour sa part des arrivants de 15-29 ans, en priorité des très jeunes (15-19 ans), essentiellement pour des raisons de composition familiale (migrations de mineurs accompagnant les parents notamment).

#### Arrivants de 15-29 ans en Ile-de-France par tranche d'âge en 2006

Tranche d'âge	75	92	93	94	77	78	91	95	Total
15-19ans	21 332	11 183	11 109	9 542	8 751	8 565	7 181	8 139	85 802
20-24ans	81 192	33 968	24 749	26 129	16 203	15 356	15 337	15 348	228 281
25-29ans	108 526	65 502	39 884	41 165	27 148	32 215	26 071	24 556	365 067
Total	211 050	110 653	75 742	76 836	52 102	56 136	48 589	48 042	679 150

Source : Insee, RP 2006

#### Structure des entrants de 15-29 ans par tranche d'âge en 2006

Tranche d'âge	75	92	93	94	77	78	91	95	Total
15-19ans	10%	10%	15%	12%	17%	15%	15%	17%	13%
20-24ans	38%	31%	33%	34%	31%	27%	32%	32%	34%
25-29ans	51%	59%	53%	54%	52%	57%	54%	51%	54%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Insee, RP 2006

Là encore, le profil de la Seine-Saint-Denis se rapproche de celui de la grande couronne : les 15-19 ans représentent 15 % des jeunes arrivants. Cette structure par âge témoigne de nouveau d'un certain déficit d'attractivité de notre département : un lycéen de 17 ans dont la famille s'installe en Seine-Saint-Denis n'est pas dans la même situation qu'un jeune de 22 ans, autonome, qui s'installe à Paris, pour terminer ses études. La jeunesse de ces nouveaux habitants est toutefois un atout certain pour le futur du département, avec un enjeu fort concernant la politique d'accompagnement scolaire.

Plus de la moitié des jeunes arrivants ont entre 25 et 29 ans (54 %) en Île-de-France. Cela témoigne de l'attractivité de tous les départements pour les jeunes actifs.

Les départements de la grande couronne se caractérisent par une surreprésentation de la tranche d'âge 15-19 ans, qui vient « en famille ». Ces départements sont donc plus attractifs pour des familles avec grands enfants que pour des étudiants ou des jeunes actifs. La Seine-Saint-Denis a un profil très comparable de ce point de vue-là. Si notre département est jeune, c'est plus lié à l'attractivité pour les familles avec enfants (et à la natalité) qu'à l'attractivité du territoire pour des jeunes qui viendraient faire leurs études en région parisienne ou y trouver un emploi. Paris fait figure d'exception là encore car c'est la tranche d'âge 20-24 ans qui dépasse toutes les autres avec de très nombreux étudiants. A l'inverse, dans les Hauts-de-Seine, il y a relativement plus de jeunes actifs de 25 à 29 ans (65 000 contre 39 000 en Seine-Saint-Denis), qui cherchent à s'implanter près des bassins d'emplois et dans des communes attractives.

Partout en Île-de-France, il y a plus de jeunes femmes qui s'installent que de jeunes hommes. C'est en Seine-Saint-Denis que la part de femmes parmi les arrivants est la plus forte (57 %), sans que les facteurs d'explication ne semblent évidents (peut-être est lié aux dynamiques de regroupement familial ou à l'installation de familles monoparentales ?).

## B. Une attractivité renforcée pour les jeunes parisiens et en provenance de l'étranger ; des provinciaux certes majoritaires parmi les nouveaux, mais moins nettement qu'ailleurs en Île-de-France

### Provenance des arrivants de 15-29 ans en Ile-de-France en 2006

		Département actuel								
Département d'origine	Département	75	92	93	94	77	78	91	95	Total
	75		19 850	14 559	13 428	3 186	4 617	3 562	3 805	63 007
	92	14 562		4 013	4 742	1 608	6 100	4 016	5 009	40 051
	93	8 525	5 199		6 422	8 323	1 845	2 057	6 571	38 942
	94	9 161	4 843	5 180		5 954	1 473	5 525	1 308	33 444
	77	5 996	2 416	4 721	5 250		1 034	3 046	1 125	23 588
	78	10 529	7 111	1 436	1 900	983		2 436	4 536	28 932
	91	6 950	4 363	1 541	4 386	3 930	2 148		913	24 231
	95	5 871	4 684	4 757	1 705	1 574	4 225	1 198		24 015
	Province	108 022	46 379	21 925	27 768	19 946	27 000	20 163	17 913	289 117
Etranger	41 434	15 807	17 609	11 234	6 597	7 694	6 585	6 862	113 823	
<b>Total</b>	<b>211 050</b>	<b>110 653</b>	<b>75 742</b>	<b>76 836</b>	<b>52 102</b>	<b>56 136</b>	<b>48 589</b>	<b>48 042</b>	<b>679 150</b>	

Source : Insee, RP 2006

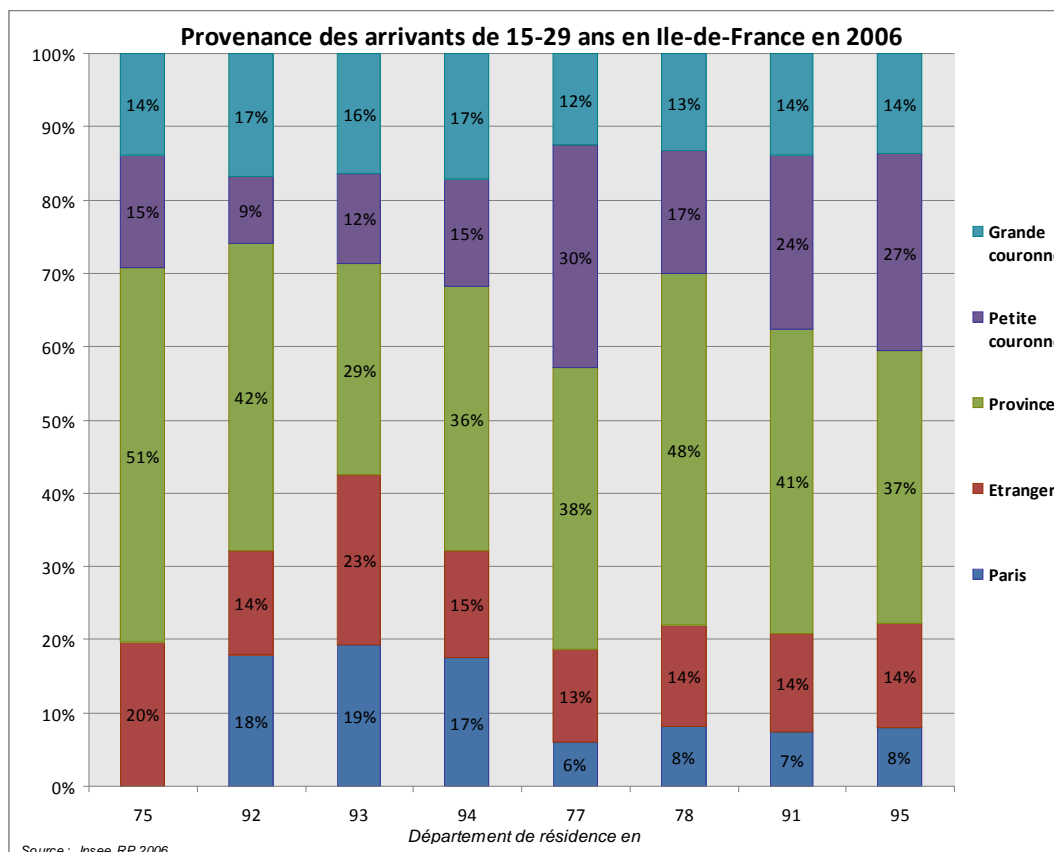
La provenance géographique des jeunes arrivants, qui reflète l'attractivité des territoires et leurs atouts respectifs, est assez variable d'un département à un autre. Globalement en Ile-de-France, 43 % des jeunes entrants viennent de province et 17% de l'étranger<sup>1</sup>. Les 40 % restants sont le résultat de migrations internes au territoire francilien.

La province reste la terre d'émigration privilégiée, selon un mouvement ancien de montée à la capitale que ce soit pour travailler ou pour étudier. Néanmoins, les départements ne sont pas tous autant attractifs pour les provinciaux : Paris est largement en tête (avec 51 % de ses nouveaux habitants issus de province, soit près de 110 000 personnes) ; la Seine-Saint-Denis se situe à l'autre bout de l'échelle, avec seulement 29 % des arrivants issus de province, soit 22 000 personnes environ. Cette sous-représentation des provinciaux reflète probablement le déficit de notoriété de la Seine-Saint-Denis.

Autre élément notable, c'est l'importance des jeunes venant de l'étranger en Seine-Saint-Denis. Plus de 17 000 se sont installés sur le territoire entre 2001 et 2006, représentant près d'un nouvel habitant sur 4. Notre département dépasse donc Paris dans son rôle de porte d'entrée des jeunes venant de l'étranger, même si les profils sont différents, comme nous le verrons plus tard. En effet, dans la capitale, c'est 1 jeune sur 5 qui vient de l'étranger, soit 41 434 personnes. Les 6 autres départements sont dans une situation assez proche en part, puisqu'entre 13 % et 15 % de leurs nouveaux habitants viennent de l'étranger.

48 % des jeunes arrivants en Seine-Saint-Denis viennent d'un autre département d'Île-de-France. Le fait marquant est la part des parisiens parmi les nouveaux, à hauteur de 19 %, soit 14 559 personnes. Cette attractivité pour les jeunes parisiens s'explique sans doute par différents facteurs. La Seine-Saint-Denis est ainsi une opportunité de mobilité résidentielle pour les jeunes parisiens à la recherche d'un logement plus grand et d'une proximité avec les grands pôles d'emplois... Notre département attire aussi probablement un public « captif » (personnes à la recherche d'un logement social ; jeunes immigrés passés un temps par la capitale etc.).

<sup>1</sup> Il s'agit bien des personnes qui viennent de l'étranger, quelle que soit leur nationalité (ils peuvent être de nationalité étrangère ou française)



### C. Les jeunes qui s'installent en Seine-Saint-Denis sont dans une situation plus fragile que leurs homologues du point de vue de l'activité

Dans tous les départements, plus de la moitié des nouveaux habitants sont actifs occupés.

#### Type d'activité des 15-29 ans arrivant en Ile-de-France par département d'arrivée en 2006

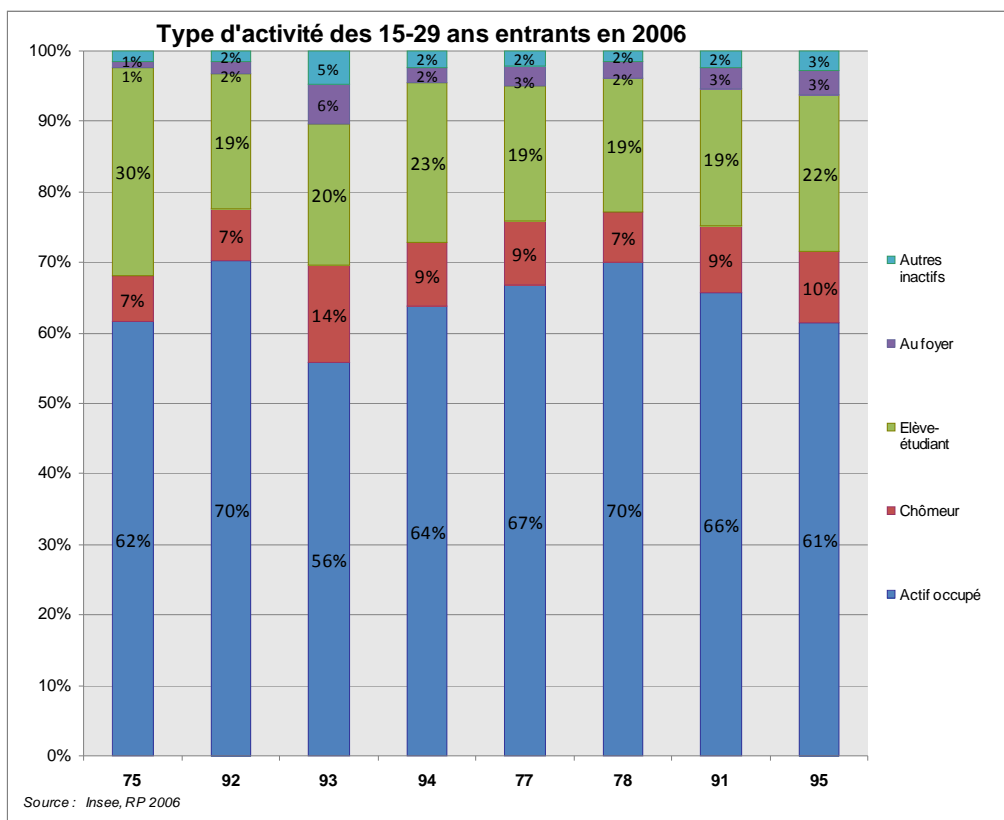
Libellé	75	92	93	94	77	78	91	95	Total
Actif occupé	129 987	77 778	42 288	48 993	34 825	39 271	31 988	29 470	434 600
Chômeur	13 834	8 118	10 505	6 983	4 696	4 046	4 555	4 883	57 620
Elève-étudiant	62 302	21 169	15 132	17 346	9 982	10 663	9 439	10 726	156 760
Au foyer	1 869	1 833	4 237	1 656	1 524	1 294	1 443	1 662	15 518
Autres inactifs	3 048	1 756	3 577	1 858	1 072	850	1 160	1 302	14 623
Retraité	9		3		3	11	3		29
Total	211 050	110 653	75 742	76 836	52 102	56 136	48 589	48 042	679 150

Source : Insee, RP 2006

Suivent en général les élèves-étudiants, puis les chômeurs ; les personnes au foyer et les autres inactifs étant globalement peu nombreux.

La Seine-Saint-Denis s'écarte sensiblement de ce modèle et accueille plus de jeunes fragilisés du point de vue de l'activité : les actifs occupés mais aussi les élèves-étudiants dans une moindre mesure s'y installent relativement moins même s'ils représentent en tout 76 % des jeunes arrivants sur le territoire (mais 92 % à Paris ou 89 % dans les Hauts-de-Seine). La Seine-Saint-Denis est le département où la part de jeunes

entrants au chômage est la plus importante (14 % des nouveaux ; soit 18 % des jeunes arrivants chômeurs en Ile-de-France). Les personnes au foyer comptent pour 6 % des jeunes arrivants en Seine-Saint-Denis mais représentent 27 % des jeunes arrivants au foyer en Île-de-France (pour mémoire, la Seine-Saint-Denis ne représente que 11 % des jeunes arrivants en Île-de-France).



Les actifs occupés, principale typologie de jeunes entrants sur le territoire francilien (64 %), sont particulièrement sous-représentés en Seine-Saint-Denis (56 % contre 64 % en Île-de-France), les Hauts-de-Seine et les Yvelines étant les départements privilégiés pour ces nouveaux jeunes actifs occupés, sans doute en raison des localisations des bassins d'emploi. En effectif, Paris reste néanmoins la destination principale avec 30 % des flux de ces jeunes actifs (130 000 des 435 000 entrants).

L'activité des 15-19 ans est moindre (3 % des jeunes actifs occupés entrants totaux), Paris et les Hauts-de-Seine confirmant le profil de leurs arrivants avec moins de 2 % d'actifs occupés dans cette classe d'âge ; contre 3,6 % pour la Seine-Saint-Denis et 4,1 % pour la Seine-et-Marne, indiquant une entrée plus précoce sur le marché du travail dans ces départements, au détriment parfois de la qualification.

A l'échelle francilienne, les élèves-étudiants représentent le deuxième type d'activité des entrants avec 23 %, l'écrasante majorité d'entre eux ont entre 15 et 24 ans (90 %). En flux (62 000) ou en part (40 %) Paris accueille une part écrasante des élèves-étudiants entrants en Île-de-France.

C'est à Paris (56 %), les Hauts-de-Seine (45 %) et le Val-de-Marne (44 %) que les 20-24 ans sont les plus importants parmi les élèves-étudiants ; alors que c'est en Seine-Saint-Denis que la part des 15-19 ans parmi les élèves-étudiants est la plus forte (54 %) du centre d'agglomération (alors que ce chiffre est de 44 % pour l'Île-de-France).

La Seine-et-Marne et les Yvelines ont une part prédominante d'élèves-étudiants de 15-19 ans (67 % et 65 %), confirmant l'idée de la venue d'une majorité de jeunes dans le cadre d'une installation en famille.

Concernant les chômeurs arrivant en Île-de-France (8 % des entrants de 15-29 ans), ils sont fortement surreprésentés en Seine-Saint-Denis (14 %), contre seulement 7 % à Paris ou dans les Hauts-de-Seine.



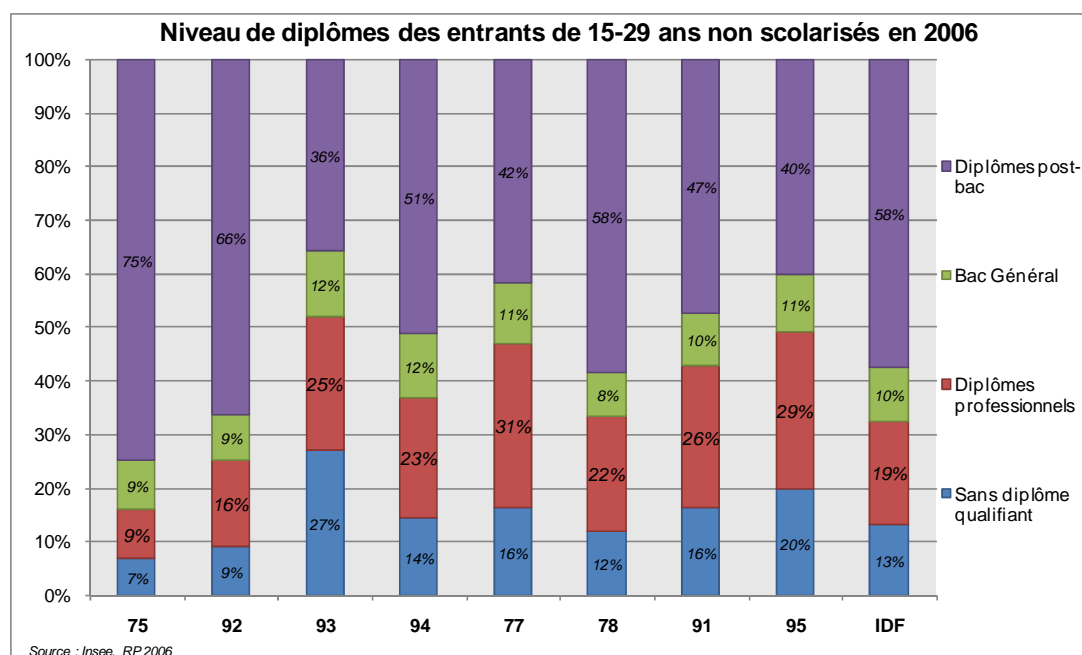
A noter que les 24-29 ans représentent 67 % des chômeurs de 15-29 ans arrivants à Paris, 64 % dans les Hauts-de-Seine, contre 58 % en Seine-Saint-Denis et 56 % en Grande Couronne. On peut ainsi en conclure que ces départements « attirent » une part plus importante de chômeurs très jeunes (moins de 25 ans), et donc potentiellement faiblement diplômés, pour lesquels une marge de manœuvre est possible en termes d'insertion.

Le chômage des plus jeunes (15-19 ans), essentiellement à faible diplôme, est plus fort en Seine-Saint-Denis (5,7 %) et en Grande Couronne (6,9 %), contre 2,8 % à Paris. Dans des territoires où la jeunesse est déjà en partie fragilisée sur le plan de l'accès à l'emploi, les migrations résidentielles contribuent à nourrir cet écart.

### D. Un jeune arrivant sur trois n'a aucun diplôme en Seine-Saint-Denis

Parmi les jeunes qui se sont implantés en Ile-de-France entre 2001 et 2006 (ou qui ont changé de département), 77 % d'entre eux, soit 522 390, avaient arrêté leur scolarité/leurs études. Parmi eux, la majorité a obtenu un diplôme post-bac (58 %).

Là encore, la Seine-Saint-Denis est dans une position atypique, avec plutôt moins d'entrant diplômés du supérieur et plus de non diplômés. En effet, 36 % des jeunes qui s'installent sur notre territoire ont un diplôme post-bac (tirant ainsi les jeunes du département vers le haut, nous y reviendrons plus loin) mais cette part honorable est nettement inférieure à celle des autres départements (de 40 % dans le Val d'Oise à 75 % à Paris).



Département	Sans diplôme qualifiant	Diplômes professionnels	Bac Général	Diplômes post-bac	Total
75	10 078	13 643	13 520	111 506	148 747
92	8 147	14 409	7 653	59 275	89 484
93	16 327	15 206	7 334	21 742	60 610
94	8 570	13 386	7 000	30 535	59 490
77	6 854	12 870	4 794	17 602	42 120
78	5 397	9 800	3 686	26 590	45 473
91	6 351	10 352	3 933	18 514	39 150
95	7 336	10 944	4 006	15 030	37 316
IDF	69 061	100 610	51 926	300 794	522 390

Source : Insee, RP 2006



A l'autre bout de l'échelle, les jeunes sans diplôme qualifiant sont plus de 16 000 à avoir rejoint la Seine-Saint-Denis en 5 ans et représentent presque un jeune arrivant sur trois (moins de 1 sur 10 à Paris et dans les Hauts-de-Seine).

Dans une approche plus détaillée des 300 000 jeunes arrivés dans un département francilien avec un diplôme supérieur au bac (universitaire, DUT, BTS, ingénieur, école, doctorat, infirmier,...), 75 % d'entre eux ont entre 25 et 29 ans. Cela s'explique par un haut niveau de diplôme : 68 % ont obtenu un diplôme de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> cycle.

On constate que les inégalités se renforcent au fur et à mesure que le niveau de diplôme augmente. Alors qu'elle n'accueille que 25 % des jeunes diplômés de 1<sup>er</sup> cycle post-bac, Paris en reçoit 43 % pour ceux des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles. Pour tous les autres départements, Hauts-de-Seine mis à part, la part des jeunes de 1<sup>er</sup> cycle est supérieure à celle des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles. Paris aime les jeunes à fort niveau de diplôme.

Plus de la moitié de ces jeunes hautement qualifiés viennent de province (51 %), témoignant de l'attraction forte de la région parisienne sur ces jeunes. Une part non négligeable vient également de l'étranger (11 %) avec de fortes différences entre département : Paris accueille 1 jeune en provenance de l'étranger diplômé sur 2.

A l'autre extrême, 70 000 jeunes non scolarisés rentrent sur le territoire francilien, ou changent de département, sans diplôme qualifiant. Seulement 13 % d'entre eux ont entre 15 et 19 ans. Ces très jeunes arrivants, sortis du système scolaire sans qualification, sont sur représentés en Seine-Saint-Denis (1 738 sur 8 867 arrivants dans cette situation en Île-de-France). Sur les 16 327 jeunes arrivants sans aucun diplôme en Seine-Saint-Denis, 6 838 viennent de l'étranger, soit 42 % d'entre eux. La Seine-Saint-Denis est incontestablement la terre d'accueil privilégiée des jeunes non scolarisés et non diplômés venant de l'étranger à l'échelle de l'Île-de-France. Les acteurs nationaux et locaux de l'enseignement ont donc des marges de progrès en matière d'accompagnement scolaire et d'orientation (incluant les filières professionnelles) pour éviter à ces très jeunes de sortir sans qualification du système scolaire, mais également pour permettre aux jeunes sans diplômes d'accéder à l'emploi.

L'analyse du niveau de diplôme des jeunes venant de l'étranger renforce l'opposition entre Paris et la Seine-Saint-Denis, qui sont leurs principaux foyers d'accueil : sur les environ 33 000 jeunes arrivants diplômés du supérieur en provenance de l'étranger, plus de 16 000 ont choisi Paris et 2 600 la Seine-Saint-Denis. Le rapport est inversé pour les 23 000 jeunes arrivants sans aucun diplôme en provenance de l'étranger, près de 7 000 ont élu la Seine-Saint-Denis et moins de 4 000 la capitale. On constate de nouveau la spécificité d'accueil de la Seine-Saint-Denis, qui permet aux moins bien lotis de trouver une porte ouverte en Île-de-France.

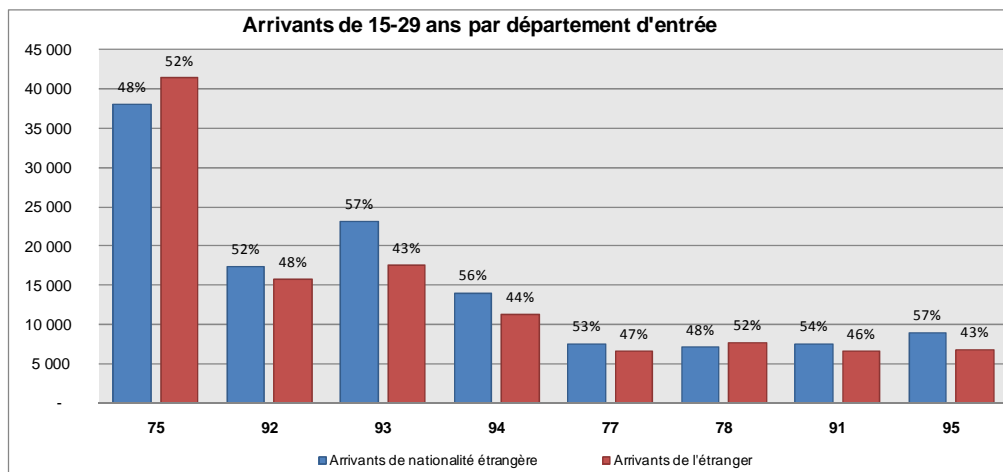
### ***E. Des fragilités exacerbées chez les jeunes arrivants de l'étranger, nombreux en Seine-Saint-Denis, qui posent la question de leur parcours scolaire jusqu'à la qualification et l'emploi***

La Seine-Saint-Denis a accueilli 17 609 des 113 823 jeunes arrivants en provenance de l'étranger en Ile-de-France, soit un peu plus de 15% d'entre eux. C'est sur ce public que l'analyse porte, à ne pas confondre avec les 23 161 jeunes arrivants en Seine-Saint-Denis de nationalité étrangère : une partie d'entre eux sont les mêmes mais certains jeunes de nationalité étrangère peuvent venir d'un autre département francilien ou de métropole ; à l'inverse des jeunes de nationalité française peuvent revenir en France après un séjour plus ou moins long à l'étranger.

#### Arrivées de l'étranger et de nationalité étrangère de 15-29 ans en 2006

Libellé	75	92	93	94	77	78	91	95	Total
Arrivants de nationalité étrangère	38 083	17 379	23 161	14 072	7 581	7 093	7 619	9 049	124 037
Arrivants de l'étranger	41 434	15 807	17 609	11 234	6 597	7 694	6 585	6 862	113 823

Source : Insee, RP 2006



Outre ce rôle particulier que joue la Seine-Saint-Denis en tant que terre d'accueil en termes de flux (aux côtés de Paris qui reçoit 36 % des jeunes arrivants de l'étranger), le profil des jeunes arrivants de l'étranger sur notre territoire est atypique au regard de ceux « choisissant » Paris. Un certain nombre de ces 17 000 jeunes font face à des difficultés sociales non négligeables. Par leur poids, ils contribuent à accentuer le profil spécifique des jeunes arrivants de Seine-Saint-Denis dans leur ensemble..

Parmi les jeunes arrivants de l'étranger, 28 % sont de nationalité française en Île-de-France. Les Yvelines (36 % des jeunes arrivants de l'étranger sont français), et dans une moindre mesure Paris et les Hauts-de-Seine (30 % et 31 %) sont les départements privilégiés du retour de ces « expatriés » français. Ainsi, à l'inverse, la Seine-Saint-Denis accueille 79 % d'arrivants de l'étranger de nationalité étrangère. Ce constat nécessite d'adapter la politique d'accueil et d'insertion à une population qui a davantage tendance qu'ailleurs à mal maîtriser la langue française, principal vecteur d'intégration et de réussite .

Les jeunes venant de l'étranger sont plutôt plus jeunes que les autres en Seine-Saint-Denis : près de 19 % d'entre eux ont entre 15 et 19 ans, contre 14,6 % de l'ensemble des jeunes arrivants.

Ils sont plus exposés aux difficultés du fait de leur activité et de leur niveau de diplôme<sup>1</sup>. En effet, ils sont beaucoup moins actifs occupés (seulement 31 % d'entre eux contre 56 % des jeunes arrivants en Seine-Saint-Denis) et beaucoup plus élèves-étudiants, chômeurs, au foyer ou « autres inactifs ». Ces trois dernières catégories représentent presque un jeune arrivant sur deux en provenance de l'étranger (7 557 personnes). Les jeunes en provenance de l'étranger représentent une partie importante des jeunes arrivants au foyer (55 %), des autres inactifs (50 %) et des chômeurs (32 %) en Seine-Saint-Denis.

Ces difficultés, et la spécialisation de la Seine-Saint-Denis dans l'accueil des jeunes arrivants de l'étranger fragilisés, se confirment avec l'étude des niveaux de diplômes (des non scolarisés), puisque 50 % des étrangers entrants en Seine-Saint-Denis sont sans diplômes (30 % en Île-de-France et 16 % à Paris). Les écarts sont là aussi importants avec l'ensemble des jeunes arrivants sur le territoire. Les jeunes en

<sup>1</sup> Pour rappel, la population prise pour cible lorsqu'on évoque les diplômes sont les non scolarisés, c'est-à-dire les jeunes ayant terminés leurs études.

provenance de l'étranger représentent 42 % des sans diplômes mais seulement 12 % des jeunes arrivants ayant un diplôme post-bac.

Ces fragilités posent la question du rôle de sas ou de nasse de la Seine-Saint-Denis : même si ces jeunes en provenance de l'étranger ne sont pas très nombreux, comment les accompagner vers la qualification et l'emploi dans le paysage métropolitain ? Quels rôles devraient jouer le Département et ses partenaires dans cet accueil ?

## F. La structure familiale des arrivants

Sans surprise, on observe davantage d'enfants de familles parmi les entrants en Grande Couronne (de 18% à 21% selon les départements).

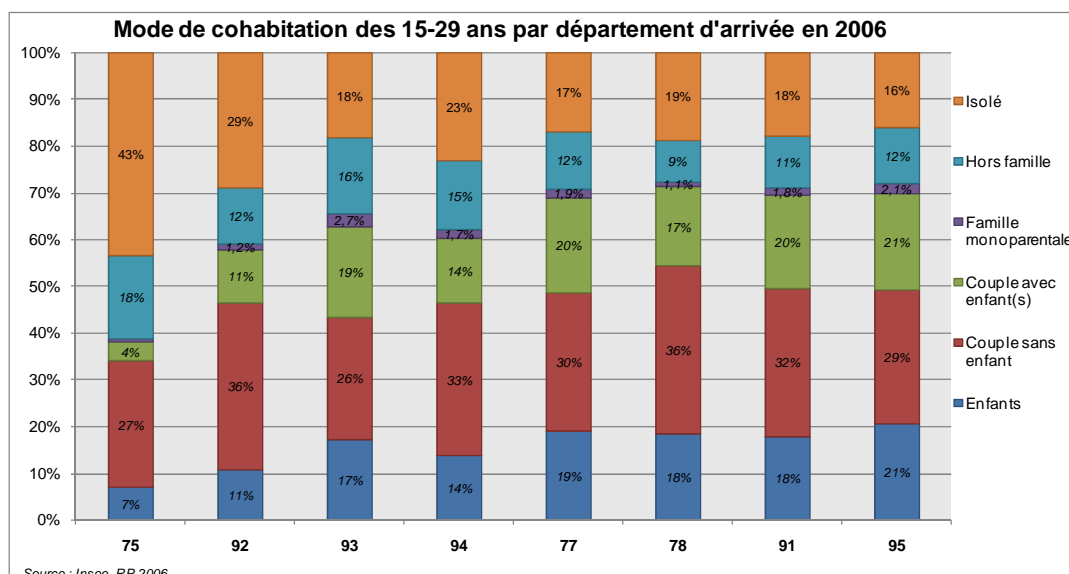
Mode de cohabitation des 15-29 ans en Ile-de-France par département d'arrivée en 2006

Libellé	75	92	93	94	77	78	91	95	IDF
Enfants d'un couple	9 295	7 342	8 830	6 664	7 667	7 800	6 529	6 968	61 096
Enfants d'une famille monop.	5 526	4 588	4 317	3 891	2 329	2 555	2 230	2 955	28 392
Adultes d'un couple sans enfant	57 089	39 564	19 710	25 058	15 378	20 156	15 344	13 700	205 998
Adultes d'un couple avec enfant	8 676	12 665	14 738	10 853	10 559	9 506	9 641	9 943	86 582
Adultes d'une famille monop.	1 072	1 292	2 041	1 269	994	619	860	1 013	9 158
Hors famille	38 100	13 082	12 325	11 287	6 354	5 048	5 330	5 812	97 338
Personnes vivant seules	91 292	32 120	13 781	17 815	8 820	10 452	8 655	7 651	190 587
Total	211 050	110 653	75 742	76 836	52 102	56 136	48 589	48 042	679 150

Source : Insee, RP 2006

D'un autre côté, Paris (43 %) et dans une moindre mesure les Hauts-de-Seine (29 %), ont la plus forte part de ménages isolés (personnes seules), alors que les familles avec enfants y sont moins nombreuses (5 % à Paris).

Pour sa part, la Seine-Saint-Denis a un profil familial plus spécifique, avec la plus forte part de couples avec enfant(s) (19 %) et de familles monoparentales (3 %) du centre d'agglomération ; et à l'inverse, les plus faibles taux d'isolés (18 %) et de couples sans enfants (26 %) de ce même zonage. Comme indiqué précédemment, la part des jeunes de 15 à 29 ans arrivant en position « d'enfant », avec leurs parents, est élevée à l'échelle du cœur de l'agglomération (17 % contre 7 % à Paris). On comprend dès lors l'importance et l'enjeu des aides aux familles et à la petite enfance.



## II. Des migrations résidentielles qui tirent partout les jeunes vers le haut mais qui ne comblent pas les inégalités entre départements

Les migrations résidentielles, c'est-à-dire les arrivées et les départs d'habitants, constants, font évoluer en permanence le profil de la population d'un territoire dans son ensemble. Deux facteurs jouent : le volume de ces migrations (en l'occurrence l'impact est plus fort à Paris où le renouvellement de la population de 15 à 29 ans est élevé, que dans les départements de grande couronne et la Seine-Saint-Denis où il est plus limité), d'une part ; le profil des nouveaux habitants par rapport aux habitants « stables », en l'occurrence le profil des jeunes qui ont rejoint la Seine-Saint-Denis entre 2001 et 2006 par rapport à celui de ceux qui y vivaient déjà au début de la période.

Globalement en Seine-Saint-Denis, les jeunes arrivants sont dans une « meilleure » situation que l'ensemble des jeunes. Ils tirent donc la société jeune vers le haut. Mais ce mouvement est moins marqué que dans les autres territoires. Les migrations résidentielles ne parviennent pas à contre carrer les tendances structurelles et ont plutôt tendance à suivre les inégalités sociales et spatiales à l'échelle francilienne. Le rééquilibrage de l'attractivité des territoires devra être l'un des chantiers de la future Métropole du Grand Paris.

### A. Les jeunes arrivants accentuent l'autonomie des jeunes de Seine-Saint-Denis, qu'ils aient ou non des enfants

En Île-de-France, les jeunes arrivants renforcent la part des jeunes vivant seuls et en couples sans enfants. Mobiles et autonomes, les jeunes entrants semblent donc dans une étape de vie constituée davantage d'études et d'activité comme points prioritaires, la famille étant en retrait par rapport aux locaux, confirmant l'idée que le bassin parisien, et en particulier son cœur, est pour beaucoup est une opportunité ou un passage obligé.

Mode de cohabitation des 15-29 ans résidant en 2006

Département	Enfants	Couple sans enfant	Couple avec enfant(s)	Famille monoparentale	Hors famille	Isolé
Paris	164 957	93 193	22 937	3 356	64 926	144 492
Hauts-de-Seine	142 418	57 271	26 258	3 557	25 102	50 319
Seine-Saint-Denis	179 817	37 423	39 159	7 383	31 689	26 903
Val-de-Marne	136 258	40 515	25 598	4 150	24 347	30 273
Seine-et-Marne	144 579	35 714	30 937	3 830	20 187	19 834
Yvelines	158 920	39 478	26 987	3 060	15 021	21 664
Essonne	134 662	32 422	27 463	3 414	14 612	18 680
Val-d'Oise	147 680	29 968	27 453	3 698	17 078	16 784
Île-de-France	1 209 289	365 983	226 793	32 448	212 962	328 949

Source : Insee, RP 2006

Mode de cohabitation des 15-29 ans récemment arrivés en 2006

Département	Enfants	Adultes d'un couple sans enfant	Adultes d'un couple avec enfant(s)	Adultes d'une famille monoparentale	Hors famille dans ménage de plusieurs personnes	Personnes vivant seules	Total
75	14 821	57 089	8 676	1 072	38 100	91 292	211 050
92	11 930	39 564	12 665	1 292	13 082	32 120	110 653
93	13 147	19 710	14 738	2 041	12 325	13 781	75 742
94	10 555	25 058	10 853	1 269	11 287	17 815	76 836
77	9 997	15 378	10 559	994	6 354	8 820	52 102
78	10 355	20 156	9 506	619	5 048	10 452	56 136
91	8 759	15 344	9 641	860	5 330	8 655	48 589
95	9 924	13 700	9 943	1 013	5 812	7 651	48 042
IDF	89 488	205 998	86 582	9 158	97 338	190 587	679 150

Source : Insee, RP 2006

Ecart en points entre nouveaux arrivants et résidents en 2006

Département	Enfants	Adultes d'un couple sans enfant	Adultes d'un couple avec enfant(s)	Adultes d'une famille monoparentale	Hors famille dans ménage de plusieurs personnes	Personnes vivant seules
75	-26,4	8,2	-0,5	-0,2	4,9	14,0
92	-35,9	17,0	2,8	0,0	3,6	12,5
<b>93</b>	<b>-38,4</b>	<b>14,4</b>	<b>7,3</b>	<b>0,4</b>	<b>6,4</b>	<b>9,8</b>
94	-38,4	17,1	4,3	0,1	5,4	11,6
77	-37,5	15,5	8,1	0,4	4,3	9,2
78	-41,5	21,0	6,8	-0,1	3,3	10,4
91	-40,2	17,6	8,0	0,3	4,7	9,7
95	-40,2	16,2	9,4	0,6	5,1	9,0
Total	-37,7	14,9	3,2	0,0	5,4	14,2

Source : Insee, RP 2006

A l'échelle, de l'Île-de-France, les couples sans enfant (30 % contre 15 %) et les personnes seules (28 % contre 14 %) sont surreprésentés, alors que le nombre d'enfants de famille est fortement sous-représenté chez les nouveaux entrants (13 % contre 51 %).

La Seine-Saint-Denis n'échappe pas à ces tendances même si elles sont moins marquées que dans d'autres départements. Comme ailleurs en Île-de-France, les jeunes qui s'installent en Seine-Saint-Denis contribuent à faire baisser la part des « enfants » sur notre territoire, malgré une part non négligeable d'enfants chez les nouveaux par rapport à la moyenne régionale (17 % contre 13 %). A l'inverse, l'installation de jeunes en Seine-Saint-Denis fait monter la part des jeunes vivants en couple sans enfants et les personnes vivant seules. Pourtant, ce n'est pas en Seine-Saint-Denis que ces deux catégories ont l'impact le plus fort (grande couronne pour les couples sans enfants et cœur d'agglomération pour les personnes seules). Comme en grande couronne, les jeunes vivant en couple avec enfants sont relativement nombreux à s'installer en Seine-Saint-Denis, beaucoup plus nombreux que dans le centre de l'agglomération en tout cas.

En revanche, les jeunes vivant en ménage mais hors famille sont assez nombreux à s'installer en Seine-Saint-Denis (16 % des arrivants, contre 14 % en Île-de-France) et tirent cette frange de la population vers le haut. Cela correspond peut-être à des personnes en provenance de l'étranger qui s'installent à plusieurs dans leur logement en Seine-Saint-Denis. Le cas spécifique des familles monoparentales, fortement ancrées en Seine-Saint-Denis (2,3 % contre 1,4 % en Île-de-France), se renforce encore avec les jeunes arrivants (2,7 %) même si au total, cela ne bouleverse pas la structure de la population jeune.

Département	% d'enfants résidents	% d'enfants entrants	% de couples sans enfant résidents	% d'adultes de couples sans enfant entrants	% de couple avec enfant(s) résidents	% de couple avec enfant(s) entrants	% de famille monoparentale résidents	% de famille monoparentale entrants	% de hors famille Résidents	% de hors famille entrants	% d'isolés résidents	% d'isolés entrants
75	33%	7%	19%	27%	5%	4%	0,7%	1%	13%	18%	29%	43%
92	47%	11%	19%	36%	9%	11%	1,2%	1%	8%	12%	17%	29%
<b>93</b>	<b>56%</b>	<b>17%</b>	<b>12%</b>	<b>26%</b>	<b>12%</b>	<b>19%</b>	<b>2,3%</b>	<b>2,7%</b>	<b>10%</b>	<b>16%</b>	<b>8%</b>	<b>18%</b>
94	52%	14%	16%	33%	10%	14%	1,6%	2%	9%	15%	12%	23%
77	57%	19%	14%	30%	12%	20%	1,5%	2%	8%	12%	8%	17%
78	60%	18%	15%	36%	10%	17%	1,2%	1%	6%	9%	8%	19%
91	58%	18%	14%	32%	12%	20%	1,5%	2%	6%	11%	8%	18%
95	61%	21%	12%	29%	11%	21%	1,5%	2%	7%	12%	7%	16%
<b>IDF</b>	<b>51%</b>	<b>13%</b>	<b>15%</b>	<b>30%</b>	<b>10%</b>	<b>13%</b>	<b>1,4%</b>	<b>1%</b>	<b>9%</b>	<b>14%</b>	<b>14%</b>	<b>28%</b>

Source : Insee, RP 2006

## B. Les jeunes arrivants contribuent à améliorer la qualification des jeunes de Seine-Saint-Denis, dans des proportions cependant plus faibles que dans le reste de la région

Les 15-29 ans non scolarisés entrant sur le territoire francilien sont globalement plus fortement diplômés que les locaux (58 % ont au minimum bac+2 contre 42 %), et cela se vérifie sur l'ensemble des départements, à des degrés plus ou moins variés.

Les chiffres témoignent d'une amélioration du niveau de diplôme des jeunes séquano-dionysiens grâce aux entrants. En effet, ils sont plus fortement diplômés que les locaux (-5 points pour les sans diplômes qualifiant, -7 points pour les diplômes professionnels mais +10 points pour les diplômes au minimum à bac+2). De plus, c'est dans ce département que la population diplômée a le plus augmenté entre 1999 et 2006, en partie grâce aux migrants.

Malgré tout, la répartition régionale des flux de diplômés est toujours en légère défaveur de la Seine-Saint-Denis. Le territoire continue de fait d'accueillir une partie importante des sans diplômes qualifiants, contribuant faiblement à réduire l'écart entre la Seine-Saint-Denis et le reste de l'Île-de-France.

Niveau de diplômes des 15-29 ans résidant en 2006

Département	Sans diplôme qualifiant	Diplômes professionnels	Bac Général	Diplômes post-bac	Total
75	33 645	36 059	22 670	164 570	256 943
92	26 223	40 735	13 596	89 031	169 585
93	57 711	59 692	19 150	47 559	184 112
94	28 972	43 554	14 175	54 210	140 911
77	31 507	55 445	13 271	42 011	142 234
78	24 934	45 882	10 267	57 003	138 087
91	27 515	45 245	9 996	44 186	126 943
95	30 840	47 295	11 192	40 612	129 938
IDF	261 347	373 906	114 317	539 182	1 288 752

Source : Insee, RP 2006

Ce constat du renforcement des inégalités territoriales du fait des dynamiques migratoires, se confirme que l'on regarde les meilleurs et les moins bons niveaux de diplômes. Ainsi, à Paris et dans les Hauts-de-Seine, où le niveau de diplôme des jeunes est bon, l'arrivée de nombreux jeunes entre 15 et 29 ans renforce encore leur position de force dans l'accueil de jeunes diplômés.

Niveau de diplômes des 15-29 ans entrants en 2006

Département	Sans diplôme qualifiant	Diplômes professionnels	Bac Général	Diplômes post-bac	Total
75	10 078	13 643	13 520	111 506	148 747
92	8 147	14 409	7 653	59 275	89 484
93	16 327	15 206	7 334	21 742	60 610
94	8 570	13 386	7 000	30 535	59 490
77	6 854	12 870	4 794	17 602	42 120
78	5 397	9 800	3 686	26 590	45 473
91	6 351	10 352	3 933	18 514	39 150
95	7 336	10 944	4 006	15 030	37 316
IDF	69 061	100 610	51 926	300 794	522 390

Source : Insee, RP 2006

Ecart en points entre nouveaux arrivants et résidents en 2006

Département	Sans diplôme qualifiant	Diplômes professionnels	Bac Général	Diplômes post-bac
75	-6,3	-4,9	0,3	10,9
92	-6,4	-7,9	0,5	13,7
93	-4,4	-7,3	1,7	10,0
94	-6,2	-8,4	1,7	12,9
77	-5,9	-8,4	2,1	12,3
78	-6,2	-11,7	0,7	17,2
91	-5,5	-9,2	2,2	12,5
95	-4,1	-7,1	2,1	9,0
Total	-7,1	-9,8	1,1	15,7

Source : Insee, RP 2006

Département	Sans diplôme qualifiant résidant	Sans diplôme qualifiant entrant	Diplômes professionnels résidant	Diplômes professionnels entrant	Bac Général résidant	Bac Général entrant	Diplômes post-bac résidant	Diplômes post-bac entrant
75	13%	7%	14%	9%	9%	9%	64%	75%
92	15%	9%	24%	16%	8%	9%	52%	66%
93	31%	27%	32%	25%	10%	12%	26%	36%
94	21%	14%	31%	23%	10%	12%	38%	51%
77	22%	16%	39%	31%	9%	11%	30%	42%
78	18%	12%	33%	22%	7%	8%	41%	58%
91	22%	16%	36%	26%	8%	10%	35%	47%
95	24%	20%	36%	29%	9%	11%	31%	40%
IDF	20%	13%	29%	19%	9%	10%	42%	58%

Source : Insee, RP 2006

Les migrations résidentielles jouent donc un rôle ambigu : elles atténuent les contrastes au profit de la Seine-Saint-Denis, mais elles perpétuent les inégalités, d'autre part.

## C. La répartition des jeunes arrivants selon leur CSP s'aligne sur la structure socioprofessionnelle existante tout en faisant légèrement bouger les lignes

La répartition observée pour les niveaux de diplômes se ressent également dans les catégories socioprofessionnelles.

Catégorie socioprofessionnelles des résidents en 2006

Département	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Autres personnes sans activité professionnelle	Total
75	4 792	111 081	81 767	78 154	21 151	220 150	517 233
92	2 650	47 501	53 661	60 179	21 162	130 309	315 511
93	3 746	13 560	45 882	76 298	40 709	149 058	329 312
94	2 232	20 818	44 183	59 009	24 836	117 194	268 324
77	2 459	11 299	41 473	60 133	38 430	105 897	259 923
78	1 858	22 603	45 760	54 449	29 106	119 322	273 237
91	1 972	14 470	39 903	50 921	28 532	107 285	243 164
95	2 078	11 325	39 300	56 246	30 594	108 365	247 995
IDF	21 786	252 657	391 928	495 388	234 521	1 057 579	2 454 698

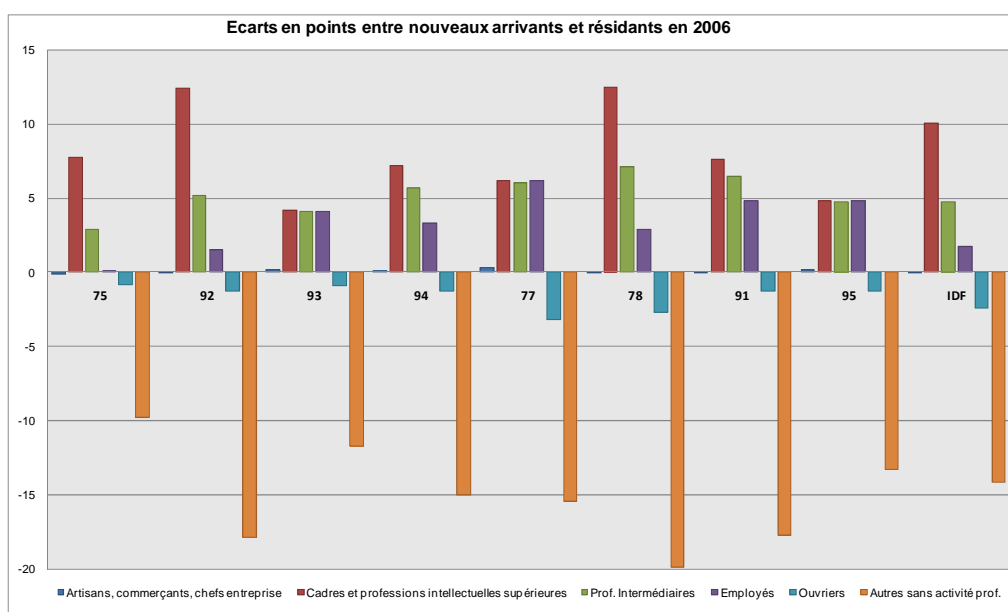
Source : Insee, RP 2006

Catégorie socioprofessionnelles des entrants en 2006

Département	Artisans, commerçants, chefs entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Autres personnes sans activité professionnelle	Total
75	1 722	61 709	39 516	32 048	6 833	69 207	211 050
92	938	30 428	24 580	22 787	5 996	25 923	110 653
93	981	6 312	13 668	20 658	8 685	25 424	75 742
94	698	11 508	17 017	19 451	6 123	22 034	76 836
77	671	5 471	11 446	15 277	6 051	13 172	52 102
78	417	11 664	13 387	12 792	4 486	13 363	56 136
91	394	6 609	11 133	12 518	5 089	12 833	48 589
95	479	4 524	9 903	13 209	5 322	14 597	48 042
Total	6 301	138 227	140 651	148 741	48 586	196 554	679 150

Source : Insee, RP 2006

En effet, les jeunes arrivants ont, à l'échelle de la région, davantage tendance à être cadre que les jeunes locaux (20 % contre 10 %) et moins ouvriers (10 % contre 7 %). Alors que les chiffres des employés sont relativement similaires (+2 points), on note une surreprésentation des professions intermédiaires (+5 points). L'ensemble des départements franciliens voit sa jeunesse arrivante nettement plus active que celle sur place, pour preuve, la part des 15-29 ans entrants sans activité professionnelle (y compris les élèves-étudiants) étant de 29 % (43 % de l'ensemble des jeunes).





Département	Artisans, C. & C.E...* résidents	Artisans, , C. & C.E...* entrants	Cadres résidents	Cadres entrants	Professions intermédiaires résidents	Prof. Intermédiaires entrants	Employés résidents	Employés entrants	Ouvriers résidents	Ouvriers entrants	Autres sans activité prof. Résidents	Autres sans activité prof. Entrants
75	1%	1%	21%	29%	16%	19%	15%	15%	4%	3%	43%	33%
92	1%	1%	15%	27%	17%	22%	19%	21%	7%	5%	41%	23%
93	1%	1%	4%	8%	14%	18%	23%	27%	12%	11%	45%	34%
94	1%	1%	8%	15%	16%	22%	22%	25%	9%	8%	44%	29%
77	1%	1%	4%	11%	16%	22%	23%	29%	15%	12%	41%	25%
78	1%	1%	8%	21%	17%	24%	20%	23%	11%	8%	44%	24%
91	1%	1%	6%	14%	16%	23%	21%	26%	12%	10%	44%	26%
95	1%	1%	5%	9%	16%	21%	23%	27%	12%	11%	44%	30%
IDF	1%	1%	10%	20%	16%	21%	20%	22%	10%	7%	43%	29%

Source : Insee, RP 2006

Artisans, C.&C.E...\* : Artisans, commerçants et chefs d'entreprise.

Ces constats sont de nouveau à différencier selon les territoires et ne jouent pas en spécialement en faveur de la Seine-Saint-Denis. Certes, tous les départements accueillent plus de jeunes cadres qu'ils n'en avaient au départ, mais cette progression est particulièrement forte dans l'ouest parisien (Hauts-de-Seine et Yvelines). En Seine-Saint-Denis, les jeunes arrivants augmentent la part des cadres, mais ne renversent pas le paysage socioprofessionnel global. A l'inverse, un nombre non négligeable d'ouvriers s'installe en Seine-Saint-Denis (11 % des nouveaux pour 12 % de l'ensemble), réduisant peu cette catégorie. La part des employés progresse nettement grâce aux jeunes arrivants tandis que celle des personnes sans activité professionnelle se réduit moins qu'ailleurs en Île-de-France.

#### **D. Des jeunes arrivants qui font progresser la part des « actifs » en Ile-de-France, un peu moins en Seine-Saint-Denis**

La mobilité résidentielle des jeunes est davantage le fait d'actifs que d'inactifs, qu'ils soient étudiants ou non. En effet en moyenne, dans la région francilienne, les 15-29 ans entrant dans les départements sont plus actifs que les locaux de 15 points et moins étudiants de 14 points.

Cet impact des nouveaux arrivants se retrouve en Seine-Saint-Denis, mais moins nettement. Dans notre département, certes les jeunes arrivants sont plus dans l'emploi que l'ensemble des jeunes mais l'écart n'est que de 11 points, contre 15 points en Île-de-France (18 points dans les Hauts-de-Seine, 21 dans les Yvelines). L'arrivée de jeunes chômeurs (14 % des nouveaux) et de femmes et hommes au foyer (6 % des arrivants) déséquilibrent ces catégories vers le haut. Paris a un profil atypique par rapport aux autres départements : l'impact des élèves-étudiants (30 % des jeunes arrivants) y bien plus fort qu'ailleurs en Île-de-France (23 % en moyenne).

Type d'activité des résidents en 2006

Département	Actifs occupés résidents	Actifs occupés arrivants	Chômeurs résidents	Chômeurs arrivants	Elèves, étudiants, stagiaires résidents	Elèves, étudiants, stagiaires arrivants	Femmes ou hommes au foyer résidents	Femmes ou hommes au foyer arrivants	Autres inactifs résidents	Autres inactifs arrivants
75	51%	62%	7%	7%	38%	30%	1%	1%	2%	1%
92	52%	70%	8%	7%	37%	19%	1%	2%	2%	2%
93	44%	56%	13%	14%	35%	20%	3%	6%	5%	5%
94	49%	64%	9%	9%	38%	23%	1%	2%	3%	2%
77	51%	67%	9%	9%	35%	19%	2%	3%	3%	2%
78	49%	70%	8%	7%	39%	19%	1%	2%	2%	2%
91	49%	66%	8%	9%	38%	19%	2%	3%	4%	2%
95	48%	61%	10%	10%	37%	22%	2%	3%	3%	3%
IDF	49%	64%	9%	8%	37%	23%	2%	2%	3%	2%

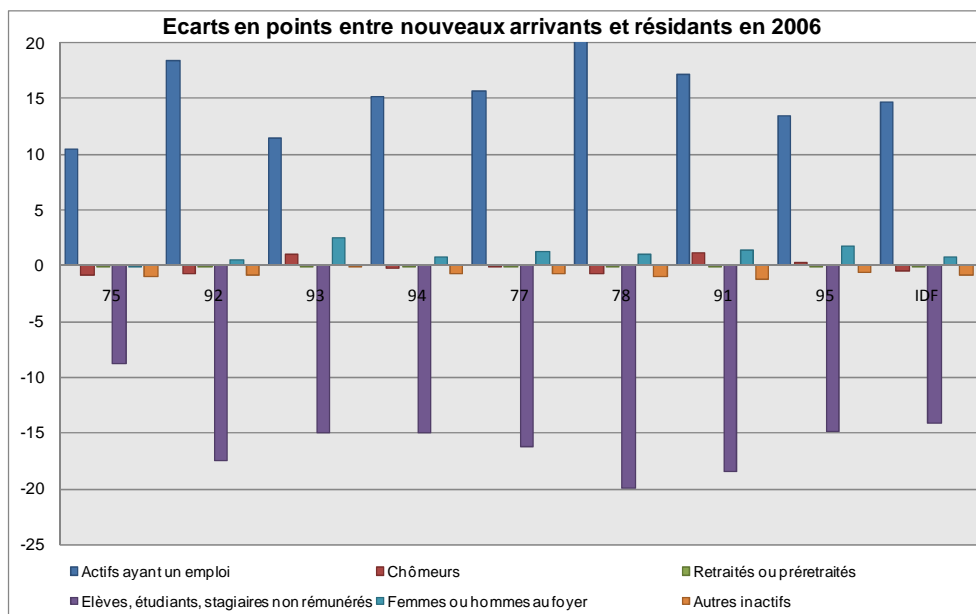
Source : Insee, RP 2006



Type d'activité des 15-29 ans entrants en 2006

Département	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Retraités ou préretraités	Elèves, étudiants, stagiaires	Femmes ou hommes au foyer	Autres inactifs	Total
75	129 987	13 834	9	62 302	1 869	3 048	211 050
92	77 778	8 118		21 169	1 833	1 756	110 653
93	42 288	10 505	3	15 132	4 237	3 577	75 742
94	48 993	6 983		17 346	1 656	1 858	76 836
77	34 825	4 696	3	9 982	1 524	1 072	52 102
78	39 271	4 046	11	10 663	1 294	850	56 136
91	31 988	4 555	3	9 439	1 443	1 160	48 589
95	29 470	4 883		10 726	1 662	1 302	48 042
IDF	434 600	57 620	29	156 760	15 518	14 623	679 150

Source : Insee, RP 2006





# Couverture sociale et santé

## La couverture sociale des jeunes de 15-29 ans

### Les jeunes de 15-29 ans inscrits au régime général de sécurité sociale et au régime étudiant en Seine-Saint-Denis en 2012

Au regard de l'assurance maladie, la population de jeunes de 15-29 ans est composée pour l'essentiel d'ayants droit d'un assuré, d'étudiants, de salariés, de chômeurs et de bénéficiaires de la CMU de base.

Au 31 décembre 2012, les jeunes de 15-29 ans, en Seine-Saint-Denis, sont au nombre de 249 157 inscrits au régime général (soit 14,1 % de l'effectif d'Île-de-France) et 39 294 au régime étudiant (soit 8,2 % de l'effectif d'Île-de-France).

### Les jeunes de 15-29 ans inscrits au régime général : quelle particularité démographique pour le département ?

Dénombrement des bénéficiaires du régime général au sens strict ( hors SLM) au 1er janvier 2013								
NOM	15 à 19 ans	% en IDF	20 à 24 ans	% en IDF	25 à 29 ans	% en IDF	15 à 29	% en IDF
PARIS	72007	13,9%	68498	14,8%	183205	23,3%	323710	18,3%
MELUN	63560	12,2%	61217	13,3%	80926	10,3%	205703	11,6%
VERSAILLES	68028	13,1%	53753	11,7%	82263	10,4%	204044	11,5%
EVRY	57457	11,1%	52264	11,3%	74201	9,4%	183922	10,4%
NANTERRE	63692	12,3%	49792	10,8%	102401	13,0%	215885	12,2%
<b>BOBIGNY</b>	<b>77336</b>	<b>14,9%</b>	<b>70256</b>	<b>15,2%</b>	<b>101565</b>	<b>12,9%</b>	<b>249157</b>	<b>14,1%</b>
CRETEIL	56345	10,9%	50132	10,9%	85299	10,8%	191776	10,8%
CERGY-PONTOISE	60531	11,7%	55371	12,0%	77973	9,9%	193875	11,0%
IDF	518956		461283		787833		1 768 072	
Source RNIAM								

Les jeunes comptabilisés dans le régime général sont soit ayants droit d'un assuré soit assurés en tant que salarié ou bénéficiaire d'une prestation ou d'un dispositif ouvrant droit au régime général.

On trouve une forte proportion de jeunes sequano-dyonisiens inscrits au régime général parmi les jeunes de 15 à 29 ans en Île-de-France. C'est notamment dans les classes d'âges de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans qu'ils sont les plus nombreux (14,9 % des franciliens pour la tranche 15-19 ans et 15,2 % des franciliens pour la tranche 20-24 ans).

### 1/5 ème des jeunes de 15-29 ans bénéficiaires de la CMU d'Île-de-France résident en Seine-Saint-Denis

Au 31 décembre 2012, on dénombre 91 317 bénéficiaires de la CMU en Seine-Saint-Denis dont 53,2 % de femmes et de 46,8 % d'hommes. Parmi ces bénéficiaires, la part des jeunes de 15-29 ans s'élève à 20,4 % qui comporte majoritairement des femmes (12 %).

Si les femmes sont également réparties dans les trois tranches d'âges 15-19, 20-24 et 25-29 ans, en revanche pour les hommes, c'est la tranche des 15-19 ans qui enregistre le plus grand nombre de bénéficiaires de la CMU (environ 1,6 fois plus que dans les deux autres tranches).

### Les jeunes de 15-29 ans inscrits aux régimes étudiants en moins grand nombre en petite couronne

Les jeunes séquano-dyonisiens de 15-29 ans ne représentent pas la plus grande part des jeunes de cet âge inscrits au régime étudiant. En effet, en Seine-Saint-Denis, ils représentent seulement 8,2 % des jeunes étudiants d'Île-de-France. Parmi les départements de la petite couronne, cela correspond au plus faible pourcentage.

Dénombrement des bénéficiaires des SLM étudiants au 1er janvier 2013								
	15 à 19 ans	% en IDF	20 à 24 ans	% en IDF	25 à 29 ans	% en IDF	15 à 29	% en IDF
PARIS	55700	48,8%	165230	53,5%	34828	60,5%	255758	53,2%
MELUN	4707	4,1%	10054	3,3%	1391	2,4%	16152	3,4%
VERSAILLES	7905	6,9%	13755	4,5%	2437	4,2%	24097	5,0%
EVRY	9469	8,3%	22099	7,2%	3292	5,7%	34860	7,3%
NANTERRE	10747	9,4%	29313	9,5%	4812	8,4%	44872	9,3%
<b>BOBIGNY</b>	<b>9101</b>	<b>8,0%</b>	<b>25289</b>	<b>8,2%</b>	<b>4904</b>	<b>8,5%</b>	<b>39294</b>	<b>8,2%</b>
CRETEIL	11098	9,7%	27401	8,9%	3642	6,3%	42141	8,8%
CERGY-PONTOISE	5333	4,7%	15586	5,0%	2243	3,9%	23162	4,8%
IDF	114060		308727		57549		480336	

(source RNIAM)

L'essentiel de l'effectif étudiant est naturellement concentré sur Paris. Par ailleurs, dans la tranche d'âges des 15-19 ans, en Seine-Saint-Denis on dénombre moins d'étudiants que dans les deux autres départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine et Val-de-Marne).

### Les jeunes de 15-29 ans sans couverture sociale ou complémentaire connues et l'absence de consommation de soins de ville en 2012

Si la plupart des jeunes est couvert par une assurance obligatoire, les éléments statistiques laissent apparaître qu'une proportion d'entre eux semble ne bénéficier d'aucune ouverture de droit au régime général et/ou de couverture complémentaire. Et ce, malgré les dispositifs mis en place pour offrir à toute la population une couverture sociale complète grâce à la CMU et la CMUC.

Ces jeunes sont-ils pour autant exclus des soins ? Nous devons envisager cette hypothèse et tenter de l'évaluer au travers des éléments en notre possession : les statistiques relatives à l'absence de consommation de soins.

Au préalable, il faut considérer, d'une part, qu'il est possible d'expliquer partiellement l'absence de consommation de soins par le fait que certains de ces jeunes ne sont sans doute jamais malades au point de consulter un médecin, la jeunesse étant, à priori un atout dans ce domaine. D'autre part, une partie de ces jeunes peut avoir changé de situation (autre régime), et n'avoir pas besoin de mettre à jour leurs dossiers. Cependant, ces chiffres sont aussi à prendre comme des signaux possibles de difficultés d'accès aux soins. Ils peuvent indiquer que ces jeunes reculent devant les démarches administratives et privilégient les urgences en cas de survenance d'un problème de santé nécessitant une intervention médicale (infection, état d'ivresse, traumatisme). Il peuvent aussi indiquer que bien qu'apparaissant encore dans les fichiers de l'assurance

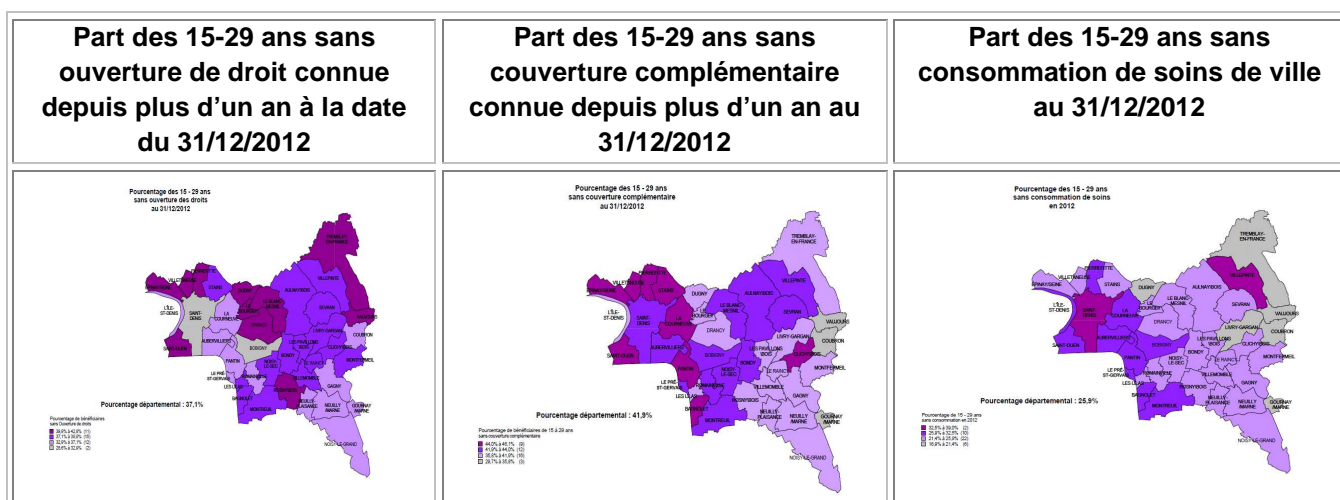
maladie ils sont sans domicile fixe et font appel lorsqu'ils sont souffrants aux associations ou aux ONG. Ces données peuvent aussi indiquer qu'ils ne reçoivent aucun soin. Y-a-t-il des territoires qui permettent à nos actions d'atteindre le plus grand nombre ?

## Répartition géographique des jeunes séquan-dyonisiens sans consommation de soins

L'intérêt d'une analyse des données sur la consommation de soins réside dans l'approche géographique. Elle permet de cibler les zones où les jeunes de 15-29 ans seraient sans couverture sociale ou complémentaire et d'identifier les zones géographiques d'un potentiel renoncement aux soins. Mais cet exercice s'avère très difficile. Pour être précis, il nécessiterait de croiser des données provenant de sources multiples.

Nous pouvons cependant tenter de mettre en exergue des territoires qui mériteraient peut être une étude plus approfondie. C'est dans cet esprit qu'est étudiée cette question au travers de données de l'assurance maladie : nombre de jeunes de 15-29 ans sans couverture sociale ou complémentaire connus depuis plus d'un an et sans consommation de soins. Ils représentent 30 % des inscrits au régime général.

Ces éléments statistiques ramenés à l'échelle de la commune permettent de réaliser des cartographies à partir desquels il est possible d'émettre des hypothèses. Dans les trois cartes proposées, les taux les plus forts sont illustrés par la couleur violet foncé et se dégradent en allant vers le gris qui figure les taux les plus bas.



Sur la 1ère carte relative aux jeunes de 15-29 ans, sans ouverture de droit connue, les communes qui affichent les proportions les plus fortes (de 40 à 43 %) sont majoritairement situées dans la moitié nord du département, à savoir dans les communes de : Epinay-sur-Seine, Villetaneuse, Pierrefitte, Dugny, le Bourget, Drancy, Le Blanc-Mesnil, Tremblay-en-France et dans la moitié sud, Saint-Ouen et Rosny-sous-Bois.

Plusieurs explications sont possibles en présence d'un taux fort pour ce qui concerne l'absence d'ouverture de droit : les jeunes sont devenus ayants droit d'un autre assuré, ou ils sont couverts par un autre régime. Mais cela peut traduire également la présence de travailleurs précaires ayant des difficultés à s'ouvrir des droits.

Si l'on analyse maintenant la répartition des jeunes de 15-29 ans sans couverture complémentaire (hors CMUC et mutuelles) sur la 2<sup>ème</sup> carte, on peut constater d'abord que dans les communes où leur taux est le plus élevé (de 44 à 46 %), on retrouve certaines communes déjà cités : Epinay-Sur Seine, Villetaneuse, Pierrefitte, Saint-Ouen. Mais à cette liste, il faut rajouter d'autres communes : La Courneuve, Pantin, Bagnolet et Clichy-sous-Bois.

Pour l'absence de consommation de soins illustrée dans la 3<sup>ème</sup> carte, le 1<sup>er</sup> constat possible est celui de l'existence des trois grandes zones (est, centre, ouest). Il s'agit là d'un découpage que l'on retrouve fréquemment dans les indicateurs de précarité.

L'absence de consommation de soins pourrait confirmer l'existence d'un risque de renoncement aux soins. C'est pourquoi, il est intéressant de noter que deux communes affichent les taux les plus forts (32 à 39 % des jeunes de 15-29 ans n'ont pas consommé de soins) : Saint-Denis et Villepinte. Mais elles n'ont jamais été citées auparavant.

Par contre, si l'on s'intéresse aux communes qui présentent un taux situé entre 30 à 32,5 % de jeunes sans consommation de soins, on retrouve alors les communes de :

- Pierrefitte, Saint-Ouen, déjà citées pour les cas d'absence d'ouverture de droit,
- La Courneuve, Bagnolet, Pantin, citées pour l'absence de couverture complémentaire,
- Aubervilliers et Montreuil qui n'ont pas été citées parmi les plus forts taux mais notons qu'Aubervilliers se situe dans la 2<sup>ème</sup> tranche pour la couverture complémentaire et dans les trois situations pour Montreuil.

### **Les difficultés d'accès aux soins des jeunes de 15-29 ans : une réalité difficile à évaluer**

Que ce soit pour le droit de base ou le droit à une couverture complémentaire, si les jeunes ne prennent pas contact avec une des structures sociales, il semble difficile de les faire bénéficier des dispositifs auxquels ils pourraient prétendre. Car des actions de prévention sanitaire sont souvent organisées sur des thèmes de santé publique que ce soit par l'Education nationale ou par les différents organismes œuvrant sur la commune (les collectivités territoriales, les organismes de protection sociale...). Dans l'entreprise, l'obligation d'une visite médicale des salariés peut permettre d'identifier des problèmes sanitaires et d'orienter le jeune salarié vers un professionnel de santé. S'ils sont intégrés dans une école ou une entreprise, les jeunes ont plus de chance d'être interpellés sur la nécessité de se soigner. Le fait d'être chômeur, bénéficiaire de la CMU ou ayant droit d'un assuré dans l'une de ces situations les exclut de ce bénéfice.

On ne peut que constater que les jeunes de 15-29 ans en Seine-Saint-Denis se retrouvent en plus grand nombre que dans les autres départements de la région, dans l'une de ces situations.

Les organismes et les institutions se heurtent donc à cette difficulté, aggravée parfois par la complexité des démarches et l'exigence de la réglementation.

Les difficultés d'accès aux soins naissent aussi lorsque les personnes sont confrontées à des problèmes financiers. La question du montant qui reste à charge est primordiale dans ce cas. Rajoutée à l'absence d'ouverture de droit ou de complémentaire, elles constituent les causes essentielles du renoncement aux soins. C'est pourquoi consulter aux urgences est souvent la solution la plus rapide et la plus économique qu'ils aient pour être soignés immédiatement.

Parmi les jeunes qui n'ont pas de droit ouvert au régime général on trouve également des jeunes sans domicile fixe. Mais ces jeunes sont majoritairement concernés par des problèmes d'autorisation de séjour. En 2011, le centre d'accueil de Saint-Denis de la Mission France de Médecins du Monde a enregistré 9 975 passages dont 20,5 % concernait des jeunes de 16-24 ans essentiellement de nationalité étrangère (Roumanie, Pakistan, Moldavie). Dans son rapport 2011, Médecins du monde donne des éléments statistiques sur la situation de ses consultants. Une faible proportion de consultations concerne de jeunes français qui n'ont, a priori, pas la barrière de l'autorisation de séjour. *« Les consultants français sont plus fréquemment des hommes, vivant seuls, le plus souvent sans enfants. Près d'un quart des Français consultants sont sans domicile. 54 % n'ont aucune couverture maladie, en particulier les plus jeunes. Plus de 1 Français sur 4 connaît des difficultés en lien avec l'absence de couverture complémentaire. Les problèmes de santé des Français se concentrent sur les affections respiratoires et dermatologiques, ainsi que sur les troubles psychologiques, plus fréquents que parmi les étrangers. Ils connaissent également plus de problèmes traumatiques, probablement en lien avec la part élevée de personnes sans domicile. »*

[Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France de Médecins du Monde - Rapport 2011](#)

## Des actions de l'assurance maladie pour l'accès aux soins des jeunes qui s'appuient sur le constat de réelles problématiques de santé

L'ensemble des institutions et partenaires s'accordent pour souligner la précarisation grandissante des jeunes.

L'assurance maladie, en association avec ses partenaires, a donc initié en 2012 le « Parcours santé jeune », une démarche visant à faciliter l'accès aux droits et aux soins pour les jeunes, en engageant des actions pour :

- réduire les freins financiers à l'accès aux soins
- accompagner les jeunes dans leur accès aux droits et leur permettre de devenir acteurs de leur santé

Le Parcours de Santé Jeune s'inscrit dans une démarche partenariale entre la Caisse primaire d'assurance maladie, la Mission Locale Jeunes et le Centre de Formation des apprentis avec cinq objectifs principaux :

- faciliter le repérage des jeunes en situation de vulnérabilité ;
- accompagner ces jeunes dans l'accès aux droits et aux soins en initiant une relation de qualité avec l'Assurance Maladie ;
- anticiper des ruptures de droits ou de versement de prestations ;
- sensibiliser ces jeunes sur la thématique santé ;
- favoriser leur insertion professionnelle : les droits et la santé étant des facteurs clés de cette insertion.



La MLJ propose lors de chaque entretien, une inscription dans le Parcours Santé Jeunes. De même, avec le Centre de formation des apprentis (CFA), la programmation d'une demie journée consacrée aux droits et à la santé avec un accompagnement des classes par les équipes pédagogiques.

Le bilan de cette démarche menée par l'assurance maladie est le suivant :

- les jeunes apprentis se caractérisent par une absence totale de droits pour 42 % d'entre eux, les démarches de création de leur dossier n'ayant pas été réalisées.
- concernant les jeunes orientés par la MLJ, 46 % d'entre eux peuvent se voir attribuer la CMUC ou l'ACS à l'issue de l'entretien.
- 82,4 % d'entre eux sont considérés en situation de vulnérabilité au regard du score EPICES (Evaluation de la Précarité et des Inégalités de santé dans les

Centres d'Examens de Santé), un indicateur individuel de précarité qui prend en compte le caractère multidimensionnelle de la précarité.

De réelles problématiques de santé ressortent sur les examens réalisés :

- le poids et le manque d'activité physique
- les problèmes dentaires
- la non correction de la vue
- la couverture vaccinale insuffisante
- les comportements addictifs
- la confrontation à la violence.

En Seine-Saint-Denis, d'autres actions ont déjà été menées à bien par la Caisse primaire d'assurance maladie : pour l'accès à la CMU en partenariat avec la Caf 93 et les CCAS du département, mais aussi avec les établissements hospitaliers publics pour réduire les absences de prise en charge.

Pour aller au-devant des jeunes de 18 à 25 ans en situation de précarité, une sensibilisation des employeurs a été faite via une newsletter. De même, une prise de contact avec les étudiants en fin de maintien de droits a été réalisée fin 2013. Un dispositif de relance fortement incitatif pour les jeunes de plus de 21 ans a été mis en place auprès de ce public pour régularisation des situations.

En 2013, la démarche P.L.A.N.I.R. (Plan Local d'Accompagnement du Non-recours, des Incompréhensions et des Ruptures) a été initié par l'assurance maladie. Ce plan invite son réseau, dans ses trois composantes administrative, médicale et sociale, à une réflexion portant sur l'ensemble de ses champs d'activité conduisant à l'élaboration d'un plan d'actions commun destiné à réduire le non recours aux droits et aux soins, les incompréhensions, les ruptures, notamment pour les jeunes de 18-25 ans.

L'importance d'une couverture sociale est d'autant plus grande que les jeunes, particulièrement en Seine-Saint-Denis, souffrent de pathologies qui pourraient être réduites en étant soignées dès leur apparition.



## La santé des jeunes de 15-29 ans en Seine-Saint-Denis

L'Inpes a publié en juin 2013 une étude des comportements de santé des jeunes de 15-30 ans à partir des données du Baromètre Santé 2010. Cette étude donne des informations générales sur leurs comportements mais n'apporte pas d'élément par région ou département.

Pour l'information en santé, la majorité des personnes interrogées se déclarent bien informée (sauf pour la vaccination, les maladies professionnelles, le cancer, la dépression et la maladie d'Alzheimer). Un recours massif à Internet est aussi à noter.

Concernant les questions de santé publique quelques tendances préoccupantes se dégagent : la remontée récente du tabagisme ou la hausse des épisodes d'alcoolisation ponctuelle importante. La consommation de cannabis reste quant à elle élevée mais stable. Enfin, une majorité de jeunes femmes ont recours à la contraception, malgré tout, les grossesses non désirées sont importantes.

En termes de consommation de soins, si les jeunes se déclarent majoritairement en bonne santé, une grande part a consultée au moins une fois dans l'année un médecin généraliste et ils sont les premiers consommateurs de soins dentaires. En parallèle, le recours aux soins mentaux a nettement progressé depuis 2005, mais des insuffisances demeurent dans la prise en charge et le suivi des patients anxieux ou dépressifs.

Enfin, près d'un jeune sur dix déclare avoir dû renoncer à des soins pour des raisons financières au cours des douze derniers mois ; les femmes sont les plus touchées par ces situations.

Quand est-il pour les jeunes de 15-29 ans en Seine-Saint-Denis ? Retrouve-t-on les mêmes caractéristiques sanitaires que celle évoquées dans l'étude de l'Inpes ? Et si non, quelles sont-elles ?

Une analyse des statistiques fournies début août 2013 dans le répertoire Statiss sur la morbidité hospitalière nous permet d'avoir un aperçu des problématiques de santé des jeunes du département, et ce même si les tranches d'âges (15-24 et 25-34 ans) ne correspondent pas exactement à celle qui nous intéresse dans cette étude (15-29 ans).

### **Éléments statistiques sanitaires pour les jeunes de 15-34 ans en Seine-Saint-Denis, à partir de la morbidité hospitalière recensée dans le répertoire Statiss**

Source : <http://www.drees.sante.gouv.fr/donnees-disponibles-sur-la-morbidite-hospitaliere,3369.html>

Le répertoire Statiss fournit des statistiques régionales et départementales sur les séjours en établissements de soins de courte durée MCO (Médecine-chirurgie-obstétrique).

Le diagnostic principal est défini, à la fin du séjour du patient, comme étant celui qui a mobilisé l'essentiel de l'effort médical et soignant. Les codes CIM définissant la pathologie sont les codes du PMSI (22 groupes de motifs). Ces données sont rattachées au domicile du patient et apportent des indications précieuses sur leur santé. Il faut noter toutefois qu'un patient a pu être hospitalisé plusieurs fois pour une même pathologie au cours de l'année.

Malgré cela, ces indicateurs nous donnent des éléments de comparaisons départementales et nous permettent de détecter des caractéristiques sanitaires pour le département. La répartition par âge nous permet d'avoir une vue sur la morbidité des jeunes séquanais-dyonisiens hospitalisés et offre une comparaison avec les autres départements de la région. Les statistiques de 2011 sont parues en août 2013.

## Les jeunes séquanais-dyonisiens de 15-24 ans et de 25-34 ans fortement représentés parmi les jeunes hospitalisés

Dans la tranche d'âges des 15-34 ans, en 2011, les établissements ont enregistré pour les jeunes domiciliés en Seine-Saint-Denis :

- 30 178 courts séjours pour les 15 à 24 ans (soit **15,2 %** des séjours pour cet âge en Île-de-France),
- et 55 622 courts séjours pour les 25 à 34 ans (soit **15 %** des séjours pour cet âge en Île-de-France).

NB DE COURTS SEJOURS EN ETABLISSEMENT DE SOINS MCO - toutes causes					
Département	15 à 24 ans	25 à 34 ans	% en IDF 15-24 ans	% en IDF 25-34 ans	Tous âges confondus
Paris	28 913	68 682	14,5%	18,5%	517 264
Hauts-de-Seine	21 344	49 305	10,7%	13,3%	362 840
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>30 178</b>	<b>55 622</b>	<b>15,2%</b>	<b>15,0%</b>	<b>367 189</b>
Val-de-Marne	21 442	42 952	10,8%	11,6%	316 509
Seine-et-Marne	26 057	39 651	13,1%	10,7%	315 007
Yvelines	24 810	39 884	12,5%	10,7%	331 446
Essonne	22 508	37 368	11,3%	10,0%	289 407
Val-d'Oise	23 586	38 365	11,9%	10,3%	276 449
<b>Île-de-France</b>	<b>198 838</b>	<b>371 829</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>2 776 111</b>

Il est intéressant d'étudier quelles pathologies ont donné lieu à ces courts séjours en établissements pour les jeunes de Seine-Saint-Denis.

### Morbidité des jeunes séquanais-dyonisiens de 15-24 ans et de 25-34 ans hospitalisés en court séjour dans un établissement MCO en 2011 : quelles particularités ?

Les pathologies ayant motivé le plus grand nombre de séjours sont réparties pour un quart dans la catégorie des maladies de l'appareil digestif (notamment les maladies des dents et du parodonte, et dans une bien moindre mesure, les lithiases biliaires et les appendicites), et pour un autre quart rattachées aux pathologies relatives à la grossesse et l'accouchement dont notamment les avortements. Les autres pathologies enregistrent moins de séjours mais méritent d'être étudiées lorsqu'elles sont atypiques pour la Seine-Saint-Denis par rapport aux autres départements de l'Île-de-France.

#### Les maladies de l'appareil digestif : les maladies des dents et du parodonte

Pour les maladies de l'appareil digestif dans leur ensemble, le département de la Seine-Saint-Denis comptabilise quasiment autant de patients que dans les autres départements de la région. Cependant, une tranche d'âges présente un nombre plus élevé de patients parmi les départements de la petite couronne, à savoir, les 25-34 ans. En effet, si pour la tranche des 15-24 ans, les séjours enregistrés pour les patients de Seine-Saint-Denis (4 992) sont dans la moyenne, ils sont nettement au-dessus de la moyenne pour la tranche des 25-34 ans (5 614).

Dans cette catégorie de pathologies, c'est dans les enregistrements relatifs aux maladies des dents et du parodonte que l'on retrouve ce différentiel. La Seine-Saint-Denis comptant 300 séjours de plus que le Val-de-Marne et les Hauts-de-Seine dans la tranche des 15-24 ans et 400 de plus que ces mêmes départements pour les 25-34 ans. Avec 1 007 séjours pour les 25-34 ans, le département fait moins bien que les Hauts-de-Seine (600) et le Val-de-Marne (682) et rattrape presque Paris, et deux départements de la grande couronne, le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne.

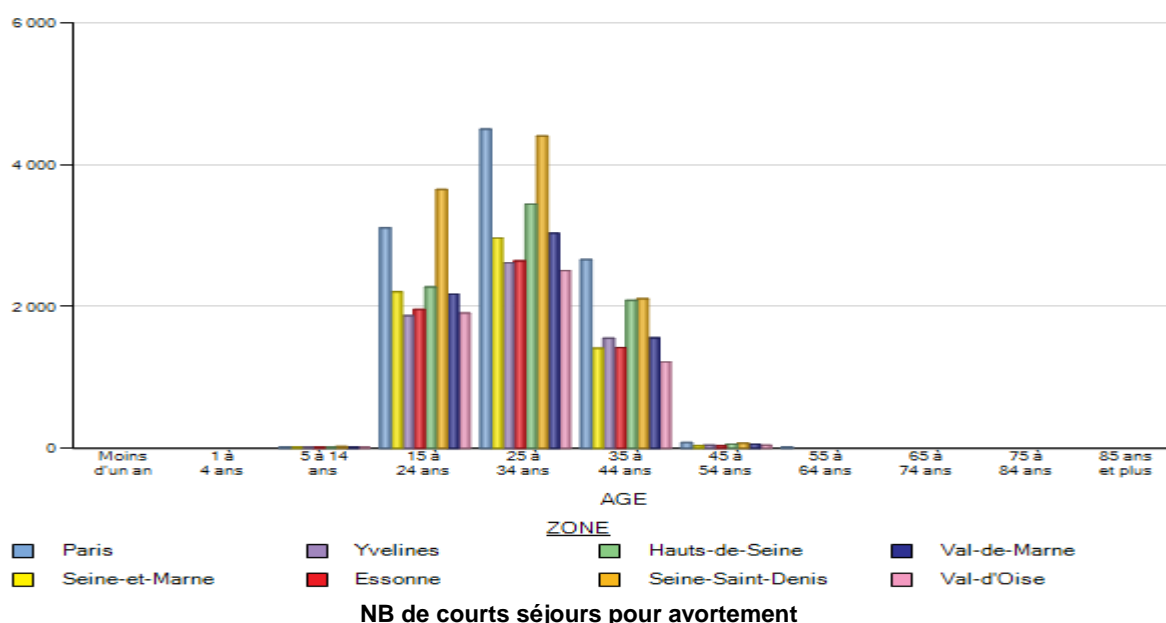
Cependant, la Seine-Saint-Denis comme tous les départements de la petite couronne d'Île-de-France enregistrent moins de 3 000 séjours sur ce motif pour les 15-24 ans (2 543 séjours) contrairement à la grande couronne (+ de 3 400).

### Les maladies relatives à la grossesse et à l'accouchement : l'avortement, les grossesses ou accouchements compliqués et les prématurés ou hypotrophie

Cette catégorie démontre que la situation sanitaire des jeunes séquanais-dyonisiennes en matière de grossesse est plus problématique qu'ailleurs.

Il faut surtout noter l'importance des enregistrements de séjours relatifs à un avortement (quelle qu'en soit la cause). Pour ce motif, le département de la Seine-Saint-Denis est celui qui comptabilise le plus de séjours (3 652 contre 3 111 pour Paris qui est situé en 2<sup>ème</sup> place), soit 541 séjours de plus qu'à la capitale et 1 376 de plus que le département qui occupe la 3<sup>ème</sup> place, les Hauts-de-Seine.

L'importance de cette pathologie pour le département se confirme avec la tranche des 25-34 où la Seine-Saint-Denis occupe la 2<sup>ème</sup> place avec 4 407 séjours, avec un écart de 95 avec Paris qui se retrouve en tête et de 961 avec les Hauts-de-Seine qui occupe toujours la 3<sup>ème</sup> place.



Sur le motif des grossesses ou accouchements compliqués, dans les deux tranches d'âges qui nous intéressent le nombre de séjours est plus important que tous les autres départements de la région. Et notamment, pour la tranche des 15-24 ans. En effet pour ces patientes, on a enregistré 4058 séjours en 2011 alors que le deuxième département n'en a comptabilisé que 2316 (Val-d'Oise).

Enfin sur la question de la prématurité et de l'hypotrophie, on note que 2001 séjours ont été nécessaires pour les nouveaux-nés des patientes de Seine-Saint-Denis, soit 375 de plus que pour les femmes domiciliées dans les Hauts-de-Seine et 231 de plus que pour les Parisiennes.

### Les maladies infectieuses et parasitaires : la tuberculose, les hépatites, les MST, le VIH et ses conséquences

Pour les pathologies de cette catégorie, les établissements ont accueillis presque autant de jeunes séquanais-dyonisiens (des deux tranches d'âges) que Paris. Les patients du département y sont plus nombreux pour la tuberculose, les MST, les hépatites virales et les maladies dues au VIH, et dans une moindre mesure pour les maladies infectieuses intestinales.

Pour la tuberculose, il y a eu 2 à 3 fois plus de patients provenant de Seine-Saint-Denis que dans les autres départements de la banlieue parisienne. Dans la tranche d'âges des 15-24 ans, il y a également eu plus de séjours que pour Paris. Notons qu'en août 2013, la presse s'est faite l'écho d'une étude européenne récente sur une recrudescence de cas de tuberculoses multi-résistantes aux antibiotiques, observés en France et orientés vers la Pitié-Salpêtrière, qui concerneraient principalement des patients provenant de pays de l'ex-Union soviétique.

Concernant les MST et les hépatites, si Paris occupe la première place, le département se situe en deuxième position pour les 15-24 ans et, dans la tranche des 25-34 ans, pour les hépatites uniquement.

C'est surtout pour les maladies dues au VIH qu'en Seine-Saint-Denis la situation semble plus préoccupante. En effet, le nombre de séjours est le plus élevé de la région. Il y a eu 41 séjours enregistrés chez les 15-24 ans et 181 chez les 25-34 ans (soit presque 3 fois plus qu'à Paris qui occupe le 2<sup>ème</sup> rang et 4,5 fois plus que pour le Val-d'Oise en 3<sup>ème</sup> rang).

### **Les maladies endocriniennes : le diabète sucré et l'obésité**

Les 15-24 ans du département sont particulièrement concernés par les maladies endocriniennes. 743 séjours ont été comptabilisés contre 661 pour Paris, et les autres départements comptant plus ou moins 430 séjours. Ce différentiel est maintenu pour la tranche d'âge des 25-34 ans (1 133 séjours contre 1 080 pour la capitale).

C'est surtout le diabète sucré et l'obésité qui sont en cause. En effet, alors que les départements de la banlieue affichent entre 136 (Val-de-Marne) à 255 séjours (Paris), pour des patients de 15-24 ans la Seine-Saint-Denis a fourni 300 jeunes patients de cette tranche d'âge pour le diabète sucré. Quant à l'obésité, l'échelle va de 121 (Hauts-de-Seine) à 195 séjours de patients de 15-24 ans (Paris) alors qu'en Seine-Saint-Denis on en comptabilise 257.

Cet écart s'accroît pour les jeunes de 25 à 34 ans. Avec 280 séjours de patients obèses (Hauts-de-Seine) à 379 (Essonne et Val d'Oise) alors que la Seine-Saint-Denis enregistre 563 séjours.

### **Les maladies de l'appareil respiratoire : l'asthme**

Pour les maladies de l'appareil respiratoire, le département comptabilise un nombre plus important de séjours, surtout dans la tranche des 15-24 ans (935 séjours). C'est presque autant qu'à Paris (1 059) et plus que dans tous les autres départements de la région où ils s'échelonnent de 717 à 865 séjours.

Pour les 25-34 ans, le département occupe aussi la 2<sup>ème</sup> place derrière Paris et affichent respectivement 1 284 et 1 776 séjours. On trouve ensuite deux catégories : les Yvelines, la Seine-et-Marne et les Hauts-de-Seine qui vont de 1 001 à 1 069 séjours et l'Essonne, le Val-d'Oise et le Val-de-Marne de 806 à 975.

L'asthme est la pathologie respiratoire où la différence est la plus marquante pour le département de la Seine-Saint-Denis même s'il se quantifie sur des nombres ne dépassant pas 107 pour les 15-24 ans (Paris) et 115 pour les 25-34 ans (Seine-Saint-Denis). Mais les autres départements de la petite couronne ne dépassent pas les 80 pour les plus jeunes des patients et les 99 pour les plus âgés.

### **Les troubles mentaux**

Il y a moins de cas signalés dans le répertoire Statiss pour les troubles mentaux en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements pour la tranche des 15-24 ans. Pour celle des 25-34 ans, le département occupe le 6<sup>ème</sup> rang de la région.

Dans cette catégorie sont intégrés les cas de courts séjours pour intoxication aiguë à l'alcool, et pour cette pathologie aussi, les patients de Seine-Saint-Denis n'occupent que le 6<sup>ème</sup> rang dans la région.

## Les jeunes parents

*Cette partie s'intéresse aux jeunes parents âgés de 15 à 29 ans vivant en Seine-Saint-Denis. Elle s'appuie sur une analyse des données du recensement de la population diffusé par l'Insee et des fichiers de gestion de la Caf, qui apportent des éclairages complémentaires sur cette catégorie de la population, très présente en Seine-Saint-Denis.*

*Les champs couverts par ces deux sources ne sont pas les mêmes, ce qui peut expliquer certaines différences entre les chiffres et leur exploitation en terme d'analyses.*

*Les données de l'Insee correspondent à la population des jeunes adultes âgés de 15 à 29 ans vivant avec un enfant, dans un logement autonome ou non.*

*Les données de la Caf correspondent à la population allocataire, dont l'allocataire de référence est un jeune parent âgé de moins de 30 ans.*

**En Seine-Saint-Denis, près de 45 000 jeunes de 15 à 29 ans vivent avec un enfant** (soit 13,8 % des 15-29 ans). C'est bien plus que la moyenne observée en Île-de-France (10,4 %). **Parmi ces jeunes parents, 17 % sont des foyers monoparentaux** (presque exclusivement des femmes vivant seules avec un enfant).

- **C'est dans la tranche d'âge 25-29 ans que les jeunes parents sont les plus nombreux et que l'écart à la moyenne régionale est le plus important** (30,7 % en Seine-Saint-Denis, contre 23,1 % en Ile-de-France).
- **Les trois quarts des 15-29 ans vivant avec un enfant sont des femmes** (74 %). Cela n'est pas spécifique à la Seine-Saint-Denis, mais cette caractéristique est plus accentuée qu'ailleurs.
- **Les jeunes parents sont souvent moins qualifiés que la moyenne des jeunes de leur âge** (37 % n'ont pas de diplôme qualifiant) mais les jeunes mères sont davantage diplômées que les jeunes pères (43,8 % des femmes ont un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat, contre seulement 39,6 % des hommes,).
- Les jeunes parents sont souvent plus actifs que les jeunes du même âge mais il existe en la matière des différences très marquées entre hommes et femmes : les jeunes pères sont bien plus nombreux à occuper un emploi que les jeunes mères (79 % contre 48 %) et **les jeunes femmes sont nettement plus touchées par le chômage lorsqu'elles ont un enfant** (21,2 % contre 13 % pour l'ensemble des jeunes femmes) alors que cela joue peu pour les hommes.
- **Les jeunes parents sont davantage représentés dans le parc social** (37 %) que les couples sans enfant (20 %) ou les personnes vivant seules (19 %).
- **La Caf recense 26 600 jeunes parents allocataires**, dont un sur quatre est un foyer monoparental.
- **Les trois quarts des jeunes parents allocataires de la Caf ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans.**

Les jeunes parents sont plus nombreux en Seine-Saint-Denis que dans les autres départements de petite couronne. Cette catégorie de la population, composée aux trois quarts de femmes (seules ou en couple avec des hommes plus âgés) semble particulièrement vulnérable. Globalement moins diplômées que les autres jeunes du même âge, les jeunes mères sont également bien plus touchées par le chômage ou l'inactivité. Cela témoigne du maintien d'un mode de vie où la femme prend en charge l'éducation de l'enfant et s'éloigne ainsi du marché de l'emploi : des actions spécifiques pourraient être développées pour aider les jeunes mères qui le souhaitent à (re)trouver un emploi après avoir eu un enfant.

La question du logement est également cruciale pour les jeunes parents : on constate que les jeunes adultes vivant avec un enfant sont plus présents dans le logement social que l'ensemble des jeunes, ce qui semble témoigner d'une priorité donnée aux jeunes parents dans l'accès au logement social.

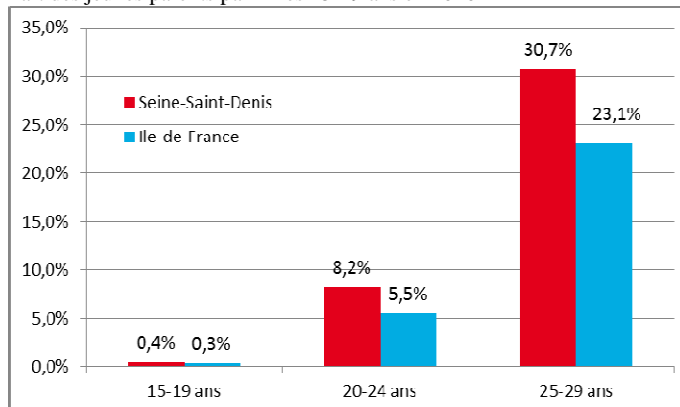
### I. 13,8 % des jeunes séquano-dionysiens vivent avec un enfant

Pour les jeunes de Seine-Saint-Denis, l'accès à l'autonomie emprunte des voies différentes de ce que l'on peut observer en moyenne en Île-de-France ou en France.

Près de 45 000 jeunes séquano-dionysiens vivent avec enfant(s), seuls ou en couple (13,8 % des 15-29 ans contre 10,4 % en moyenne en Île-de-France). Parmi eux, 95 % vivent dans un logement autonome, 4 % vivent encore au domicile de leurs parents et 1 % est dans une situation intermédiaire.

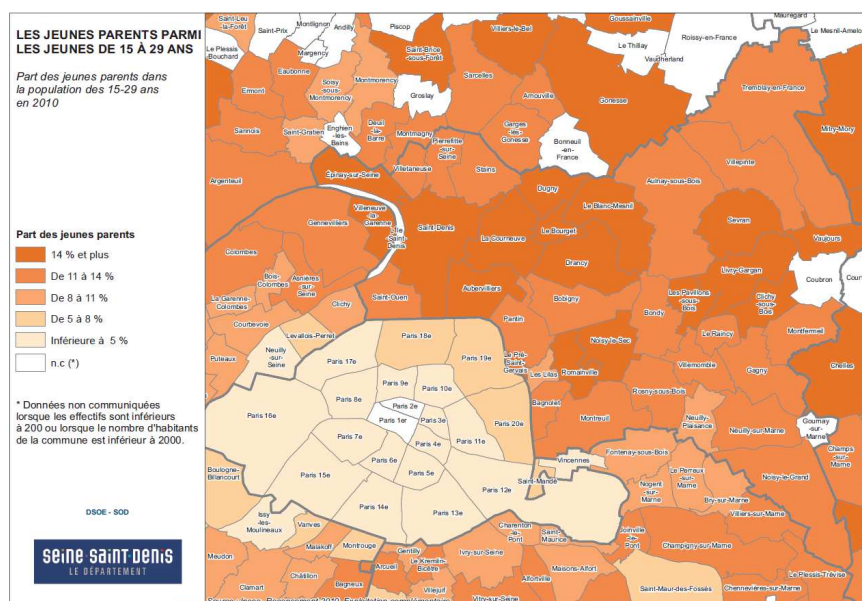
C'est dans la tranche d'âge 25-29 ans que les jeunes parents sont les plus nombreux : ils représentent plus de 30 % des jeunes séquano-dionysiens alors qu'ils ne sont que 23 % en moyenne en Île-de-France.

Part des jeunes parents parmi les 15-29 ans en 2010



Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

Les jeunes parents ne sont pas uniformément représentés dans l'ensemble des communes de Seine-Saint-Denis : c'est à Dugny (18,2 %), Clichy-sous-Bois (17 %), Epinay-sur-Seine et les Pavillons-sous-Bois (16,2 %) qu'ils sont les plus représentés.





## II. Les trois quarts des 15-29 ans vivant avec enfant(s) sont des femmes

Les jeunes parents âgés de 15 à 29 ans sont en majorité des femmes (74 %) : cela n'est pas spécifique à la Seine-Saint-Denis, mais cette caractéristique est plus accentuée qu'ailleurs en Ile-de-France (70 % des jeunes adultes franciliens vivant avec un enfant sont des femmes). Cela signifie que la plupart des jeunes couples sont en réalité composés d'une jeune femme de moins de 30 ans et d'un homme plus âgé.

Par ailleurs, les étrangers sont surreprésentés parmi les jeunes parents : 32 % des jeunes parents sont étrangers, contre 15 % en moyenne parmi les 15-29 ans.

Parmi ces jeunes parents, 17 % sont des foyers monoparentaux, soit une part plus élevée que la moyenne francilienne (14 %). Ces foyers monoparentaux sont presque exclusivement composés d'une femme seule avec un enfant (97 %).

### Jeunes parents âgés de 15 à 29 ans, selon le sexe et le département

	Hommes		Femmes		Ensemble
	nb	%	nb	%	nb
Paris	7 082	29,1	17 238	70,9	24 320
Hauts-de-Seine	8 027	28,1	20 496	71,9	28 523
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>11 796</b>	<b>26,2</b>	<b>33 183</b>	<b>73,8</b>	<b>44 979</b>
Val-de-Marne	8 695	29,2	21 123	70,8	29 818
Seine-et-Marne	11 816	32,5	24 507	67,5	36 323
Yvelines	9 032	31,1	20 053	68,9	29 085
Essonne	9 438	30,6	21 427	69,4	30 865
Val-d'Oise	9 557	30,5	21 784	69,5	31 341
Ile-de-France	75 444	29,6	179 811	70,4	255 254

Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

## III. Des jeunes parents souvent moins qualifiés que la moyenne des jeunes de leur âge : 37 % n'ont pas de diplôme qualifiant<sup>1</sup>

Les jeunes parents de 15-29 ans sont moins qualifiés que la moyenne des 15-29 ans vivant en Seine-Saint-Denis : 37 % n'ont pas de diplôme qualifiant, contre 30 % en moyenne en Seine-Saint-Denis ; 42,7 % ont le baccalauréat (50,8 % en moyenne en Seine-Saint-Denis).

Chez les jeunes parents, il y a peu de différences entre les hommes et les femmes en matière de niveau d'études : les jeunes femmes sont néanmoins un peu plus nombreuses à avoir un diplôme égal ou supérieur au baccalauréat (43,8 % des femmes, contre 39,6 % des hommes).

### Jeunes parents de 15 à 29 ans selon le diplôme le plus élevé obtenu

	Seine-Saint-Denis						Ile-de-France					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Sans diplôme qualifiant	4 354	36,9	12 231	36,9	16 585	36,9	19 667	26,1	48 650	27,1	68 316	26,8
Qualification professionnelle	2 770	23,5	6 413	19,3	9 184	20,4	17 245	22,9	33 139	18,4	50 384	19,7
Baccalauréat (général, technologique ou professionnel)	2 520	21,4	7 825	23,6	10 345	23,0	16 708	22,1	43 163	24,0	59 871	23,5
Enseignement supérieur	2 151	18,2	6 714	20,2	8 865	19,7	21 825	28,9	54 859	30,5	76 684	30,0
Total général	11 796	100,0	33 183	100,0	44 979	100,0	75 444	100,0	179 811	100,0	255 254	100,0

Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

<sup>1</sup> Il s'agit bien ici du niveau de diplôme de l'ensemble des jeunes parents, qu'ils aient arrêté leurs études ou non.

#### IV. Des jeunes parents souvent plus actifs que les jeunes du même âge mais des différences très prononcées entre hommes et femmes

Les jeunes parents sont plus nombreux à occuper un emploi que les autres jeunes du même âge (56 % contre 44 % sur l'ensemble de la tranche d'âge). Ils ont quasiment tous arrêté leurs études : seuls moins de 2 % sont élèves ou étudiants. En revanche, ils sont plus nombreux à être au chômage (20 % contre 14 %) ou inactifs ou au foyer (22 %).

Si les différences entre hommes et femmes en termes de niveaux de diplômes sont peu marquées chez les jeunes parents, elles sont cependant très nettes en termes d'activité.

Les jeunes pères sont bien plus nombreux à occuper un emploi (79 % contre 46 % en moyenne chez les hommes de 15 à 29 ans) que les jeunes mères (48 % contre 42 % en moyenne). Les femmes sont nettement plus touchées par le chômage lorsqu'elles ont un enfant (21,2 % contre 13 % pour l'ensemble des femmes du même âge), alors que cela joue peu pour les hommes (15,6 % contre 15 % pour l'ensemble des hommes du même âge). Enfin, 22 % des femmes ayant un enfant restent au foyer, alors que cela concerne à peine 1 % des hommes.

Si l'on observe des différences semblables entre hommes et femmes en Ile-de-France, elles sont cependant nettement plus prononcées en Seine-Saint-Denis.

##### Jeunes parents de 15 à 29 ans selon le type d'activités

	Seine-Saint-Denis						Ile-de-France					
	Hommes		Femmes		Ensemble		Hommes		Femmes		Ensemble	
	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%	nb	%
Actifs ayant un emploi	9 312	78,9%	16 070	48,4%	25 382	56,4%	64 848	86,0%	108 794	60,5%	173 642	68,0%
Chômeurs	1 840	15,6%	7 051	21,2%	8 891	19,8%	7 901	10,5%	31 079	17,3%	38 979	15,3%
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés	98	0,8%	602	1,8%	700	1,6%	761	1,0%	3 543	2,0%	4 304	1,7%
Femmes, hommes au foyer	82	0,7%	7 349	22,1%	7 431	16,5%	246	0,3%	27 892	15,5%	28 138	11,0%
Autres inactifs	463	3,9%	2 111	6,4%	2 574	5,7%	1 689	2,2%	8 502	4,7%	10 191	4,0%
Total général	11 796	100%	33 183	100%	44 979	100%	75 444	100%	179 811	100%	255 254	100%

Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

#### V. 37 % des jeunes parents vivent dans un logement social

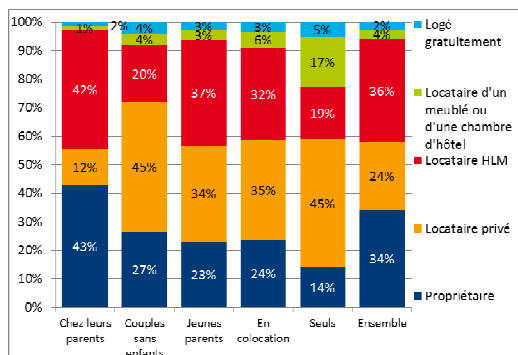
Les conditions de logement des jeunes parents sont un peu différentes de celles de l'ensemble des jeunes. S'ils sont autant à vivre dans un logement social (37 % des jeunes parents contre 36 % de l'ensemble des jeunes), ils sont toutefois nettement surreprésentés dans le parc privé.

En effet, un peu plus de 15 000 jeunes parents sont locataires d'un logement privé : cela représente 34 % des jeunes parents contre 24 % de l'ensemble des jeunes. Ils sont par ailleurs moins nombreux à être propriétaires de leur logement (23 %) que l'ensemble des jeunes en moyenne.

Le logement est un enjeu de taille pour les jeunes parents vivant en Seine-Saint-Denis. S'ils sont autant représentés dans le logement social que l'ensemble des jeunes en moyenne, ils sont toutefois nettement plus présents dans le parc social que les couples sans enfant, les jeunes en colocation ou les personnes vivant seules. Avoir un enfant semble donc permettre un accès privilégié au logement social.



## Jeunes de 15 à 29 ans selon le mode de cohabitation et le statut d'occupation en 2009



Source : INSEE, Recensement 2009, Exploitation complémentaire

### Quelques précisions sur le champ couvert par les allocataires de la Caf

Un allocataire est une personne qui bénéficie d'une ou plusieurs prestations payées par la Caf pour décembre (dans les données présentées ici, il s'agit de décembre 2012) ou ayant perçu l'Allocation de rentrée scolaire (ARS) (ici, pour l'année scolaire 2012/2013).

Dès qu'une personne perçoit une prestation, elle devient allocataire et forme un foyer allocataire. Ainsi plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter au sein d'un même logement (une jeune mère percevant la Paje hébergée chez ses parents, un bénéficiaire du Rsa logé gratuitement chez des amis...). Dans ce cas, si les deux ménages perçoivent des prestations (allocation logement pour l'un et la Paje pour l'autre) l'Insee parlera de ménages complexes tandis que la Caf comptabilisera deux foyers allocataires.

Les principales prestations versées aux allocataires ayant au moins un enfant sont :

**Les allocations familiales** : Elles sont versées automatiquement à toutes les familles ayant au moins deux enfants à charge âgés de moins de 20 ans. Le montant mensuel varie en fonction de nombre d'enfants à charge : au 01/04/2012, il était de 125,05 € pour deux enfants, 289,82 € pour trois enfants, et 452,59 € pour quatre enfants.

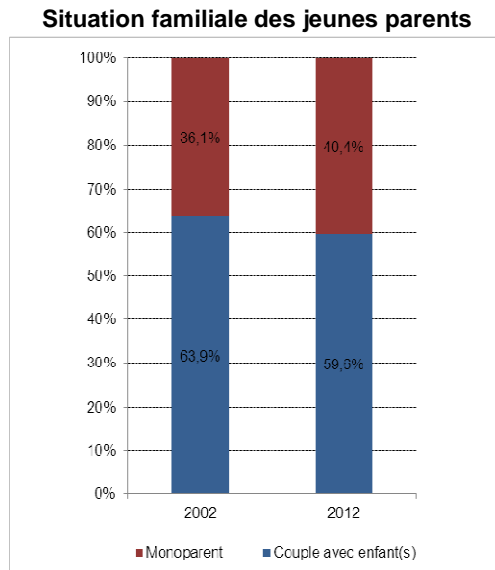
**La Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)** : Comprend quatre prestations pour les familles ayant un enfant âgé de moins de 6 ans, dont :

- **L'Allocation de base** : versée, sous conditions de ressources, pour aider à assurer les dépenses liées à l'éducation d'un enfant de moins de trois ans. Au 01/04/2012, son montant mensuel était de 182,43 €.
- **le Complément de Libre Choix d'Activité (CLCA)** : versé pendant 6 mois pour le 1<sup>er</sup> enfant ou 3 ans à partir du 2<sup>ème</sup> enfant, il est attribué en cas de cessation ou de réduction de l'activité professionnelle pour élever un enfant. Son montant mensuel varie de 143,05 € à 566,01 € en cas de cessation totale d'activité.
- **le Complément de libre choix du Mode de Garde (CMG)** : versé pour faire garder son ou ses enfant(s) de moins de 6 ans. Il comprend l'aide pour l'emploi direct d'une assistance maternelle ou d'une garde à domicile ainsi que l'aide versée à une association ou entreprise qui emploie la nourrice. Cette prestation a remplacé l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA) et l'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (AGED). Son montant mensuel varie en fonction du nombre et de l'âge des enfants ainsi que des ressources du foyer.

**L'allocation de rentrée scolaire (ARS)** : Cette prestation, soumise à conditions de ressources, aide à assumer le coût de la rentrée pour les enfants de 6 à 18 ans. Son montant varie en fonction de l'âge de l'enfant (284,97 € pour les 6-10 ans, 300,66 € pour les 11-14 ans et 311,11 € pour les 15-18 ans).

## VI. Près de la moitié des jeunes allocataires sont parents

Parmi les 55 000 allocataires âgés de moins de 30 ans habitant en Seine-Saint-Denis, près de la moitié sont parents, soit environ 26 600 allocataires. Cet effectif est en augmentation (+ 4,4 % en 10 ans) mais beaucoup plus faiblement comparativement à l'augmentation observée depuis 2002 pour l'ensemble de la population allocataire (+ 18 %) et pour les jeunes allocataires, parents ou non (+ 9,2 %). Plus de la majorité des jeunes parents (60 %) vivent en couple mais quatre sur dix élèvent leur(s) enfant(s) seuls<sup>1</sup>. Cette proportion a augmenté de 4 points depuis 2002. En 10 ans, la situation des jeunes parents s'est donc légèrement dégradée.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2002 et au 31/12/2012

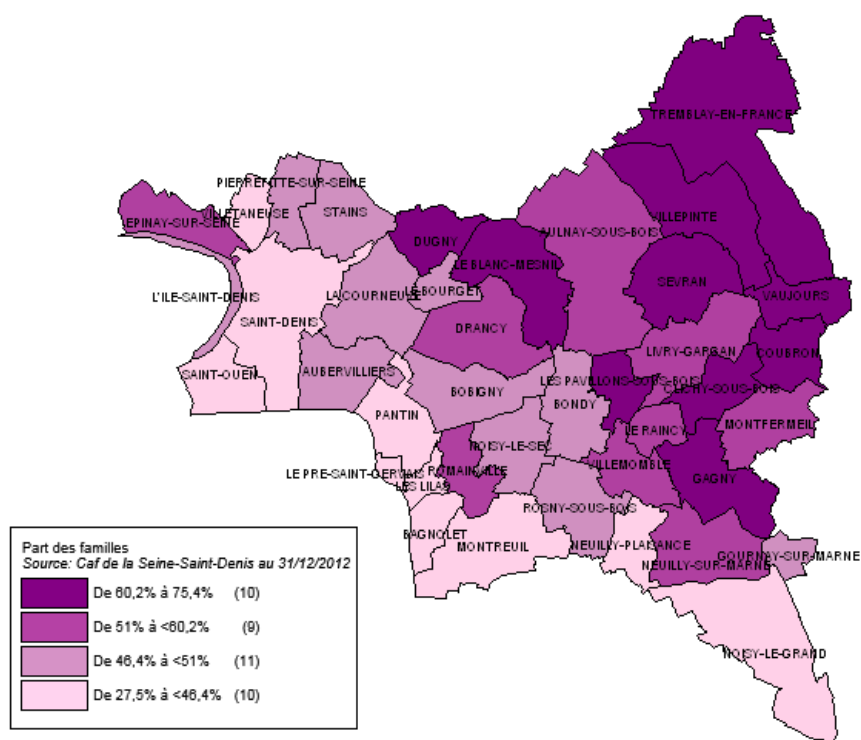
Près de la moitié (48,5 %) des allocataires âgés de moins de 30 ans habitant en Seine-Saint-Denis sont donc parents mais cette moyenne cache une grande disparité selon les communes de résidence. La carte ci-dessous montre une nette séparation entre le Nord-Est et l'Ouest du département. Le taux varie d'un quart (27,5 % à Saint-Ouen) à trois quarts des jeunes allocataires (75,4 % à Coubron). Les communes en périphérie de Paris ont les taux les plus faibles : 27,9 % au Pré Saint-Gervais, 34,7 % à Neuilly-Plaisance, 35,1 % aux Lilas, 35,9 % à Montreuil...

Cette séparation entre Nord-Est et l'Ouest du département est également visible pour la part des familles parmi l'ensemble des allocataires. Les jeunes parents allocataires sont ainsi répartis géographiquement de la même façon que l'ensemble des parents.

---

<sup>1</sup> Une famille allocataire peut être monoparentale mais vivre dans le même foyer qu'un autre ménage (ex : une jeune mère élevant seule son enfant en étant hébergée chez ses parents). D'autre part, l'approche avec les données du recensement concerne les jeunes de 15 à 29 ans parmi lesquels des couples existent composés ou pas de 2 personnes de cette tranche d'âge ce qui est une approche « population » très différente de celle faite avec la Caf qui part des allocataires. C'est pourquoi les chiffres relatifs aux familles monoparentales diffèrent selon les sources (Insee ou Caf).

## Part des familles parmi les allocataires de moins de 30 ans



### VII. Les trois quarts des jeunes parents allocataires ont au moins un enfant âgé de moins de 3 ans

Les parents allocataires âgés de moins de 30 ans ont en moyenne 1,5 enfant (2,1 enfants pour l'ensemble des parents).

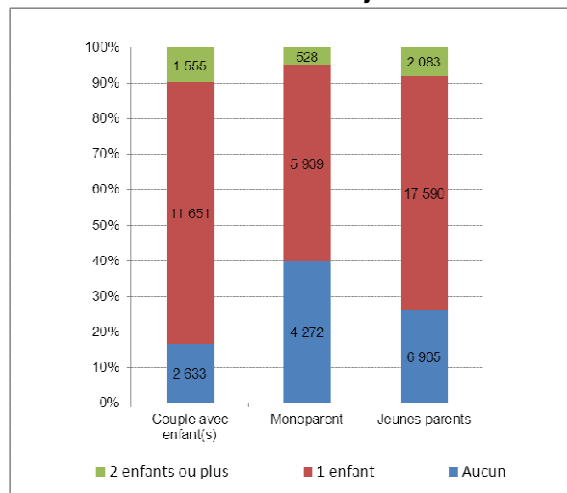
Avec un âge moyen des mères à la naissance de 30,4 ans en Seine-Saint-Denis<sup>1</sup>, les parents allocataires de moins de 30 ans élèvent logiquement de jeunes enfants : les trois quarts d'entre eux ont au moins un enfant de moins de 3 ans à charge. Néanmoins cette proportion varie selon la situation familiale : elle est beaucoup plus faible pour les familles monoparentales (60,2 %) et plus élevée pour les couples (83,4 %). Les familles se séparent donc davantage quand les enfants sortent de la petite enfance.

Près de quatre jeunes parents allocataires sur dix (38 %) élèvent un enfant âgé entre 3 et 5 ans et deux sur dix (19,3 %) ont en charge au moins un enfant des deux tranches d'âge de la petite enfance (moins de 3 ans et entre 3 et 5 ans).

A l'inverse, 5 100 jeunes parents allocataires, soit 7,3 %, n'ont que des enfants âgés de 6 ans ou plus.

<sup>1</sup> Source : Insee, Etat Civil, 2011

**Répartition du nombre d'enfant(s) de moins de trois ans, selon la situation familiale des jeunes allocataires**



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

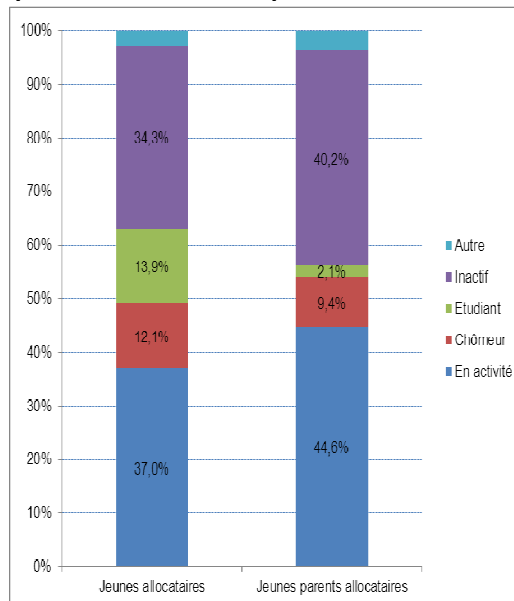
**VIII. Quatre jeunes parents allocataires sur dix sont inactifs**

Près de 14 400 jeunes parents allocataires (responsable du dossier) sont actifs, occupés ou non, soit 54 % et 5 points de plus que pour les jeunes allocataires. A l'inverse, les jeunes parents sont plus souvent inactifs que l'ensemble des jeunes : 40,2 % contre 34,3 %.

Moins de 600 jeunes parents sont étudiants, soit 2,1 % alors que les allocataires de moins de 30 ans sans enfant sont 14 % à poursuivre leurs études.

Si le jeune parent est en couple, son conjoint est actif, occupé ou non, à 70,8 %, soit 4 points de plus que quand ils ne sont pas parents (66,8 %).

**Situation professionnelle du responsable du dossier allocataire**



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

# Revenus

## Les revenus fiscaux des « jeunes » ménages (réfèrent âgé de moins de 30 ans)

### Introduction

Le chapitre sur les données de cadrage a permis de tirer de nombreux enseignements et sur les grandes spécificités des conditions des jeunes séquano-dyonisiens du point de vue de leur accès à l'autonomie (mobilité, études, emploi, logement, parentalité).

Il a également mis en évidence la situation financière d'une partie de ces jeunes, marquée par la pauvreté monétaire pour un jeune sur trois de moins de vingt ans.<sup>1</sup>

Afin de continuer à appréhender la situation financière des jeunes séquano-dyonisiens, il est proposé d'analyser en détail leurs revenus, en prenant pour indicateur le revenu fiscal des ménages dont le réfèrent a moins de 30 ans.

Cet indicateur présente plusieurs limites (voir ci-après) dont celle de ne prendre en compte, comme son nom l'indique, que le revenu fiscal (salaires, pensions et revenus mobiliers) et non le revenu disponible qui inclut les prestations sociales.

Il reste toutefois l'un des principaux indicateurs permettant d'apprécier les conditions de vie financière du public de l'étude.

Fourni par la Direction Générale des Impôts et retravaillé par l'Insee dans le cadre des données détaillées localisées, il permet de plus de travailler plusieurs dimensions, qui plus est sur une série temporelle longue (depuis 2001).

### Source des données étudiées

Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2010

Insee, recensement de la population 2010

### Définitions et population analysée

Selon les résultats du dernier recensement (Insee, référence 2010), la Seine-Saint-Denis compte 61 047 ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, dont 43 605 dont la personne de référence est âgée de 25 à 29 ans.

Or, les données fiscales établissent à 50 396 le nombre de ménages fiscaux dont le réfèrent est âgé de moins de 30 ans. L'analyse des revenus fiscaux des ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans concernerait ainsi 82 % de l'ensemble des ménages du département dont le réfèrent a moins de 30 ans. Il existe donc d'emblée un décalage d'effectifs entre les données du recensement et les données fiscales, qui s'explique essentiellement par les définitions (cf. annexe).

---

<sup>1</sup> « En moyenne, en 2010, plus 24 % des séquano-dionysiens vivent dans un ménage en-dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian). Cette part s'élève même à 33 % chez les moins de 20 ans (20 % en moyenne en France). », Conseil Général de la Seine-Saint-Denis, Observatoire départemental des données sociales.

**Au niveau du recensement, les 61 028 ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans peuvent correspondre aux cas de figures suivants**

- ⇒ Un jeune de moins de 30 ans vivant seul dans un logement
- ⇒ Un jeune homme de moins de 30 ans vivant en couple dans un logement
- ⇒ Un jeune de moins de 30 ans vivant avec une autre personne, et étant le plus âgé des deux
- ⇒ Un jeune homme de moins de 30 ans vivant en couple avec un enfant
- ⇒ Un jeune de moins de 30 ans vivant avec d'autres personnes, avec ou sans lien de famille et étant le plus âgé des trois
- ⇒ Un jeune homme de moins de 30 ans vivant en couple et avec d'autres personnes, et étant le plus âgé des actifs
- ⇒ Un jeune de moins de 30 ans parent vivant seul avec son ou ses enfants

**En ce qui concerne les revenus fiscaux localisés, les ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans sont ceux dans lesquels le jeune de moins de 30 ans est le contribuable de la taxe d'habitation du ménage. Il s'agit de jeunes vivants seuls, en couple ou avec d'autres personnes dans un logement indépendant et qui ne sont pas rattachés fiscalement à leurs parents.**

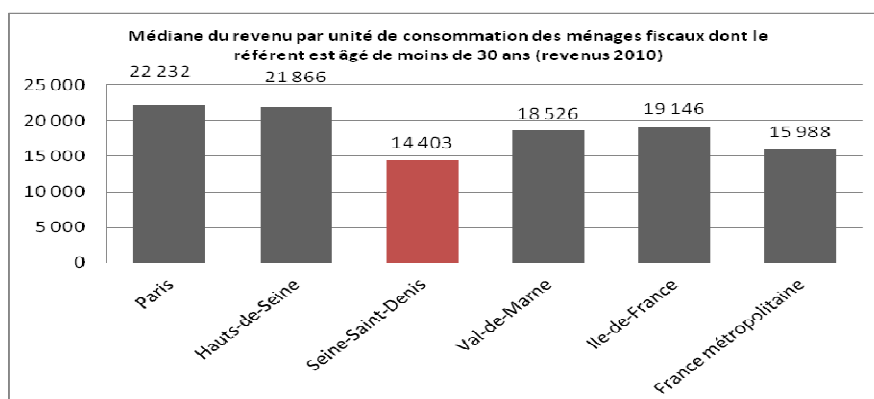
Les étudiants vivant dans un logement indépendant mais toujours rattaché au foyer fiscal de leurs parents ne font donc pas partie de ces ménages fiscaux alors qu'à l'inverse ils peuvent être comptés dans les ménages du recensement. Il en va de même pour des jeunes actifs, avec ou sans emploi, en couple ou seuls, avec ou sans enfants. Même s'ils vivent dans un logement indépendant, si la condition du non rattachement au foyer fiscal des parents n'est pas remplie, ils ne seront pas considérés comme des ménages fiscaux à part entière.

**Pour résumer, le recensement prend en compte le critère de l'âge et de l'autonomie du point de vue du logement. Les revenus fiscaux prennent en compte l'âge, l'autonomie locative et financière. Cela explique pourquoi le nombre de ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans au sens du recensement peut-être supérieur au nombre de ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans.**

**Etudier les ménages fiscaux dont le référent a moins de 30 ans consiste donc à étudier une catégorie de jeunes, autonomes vis-à-vis du logement et qui ne sont plus à charge de leurs parents du point de vue fiscal.**

## 1. La médiane du revenu par unité de consommation (RUC)

### a) La médiane la plus basse d'Île-de-France



Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2010

Insee, recensement de la population 2010

- ⇒ le revenu fiscal médian des jeunes séquanodionisiens est le plus bas d'Île-de-France.
- ⇒ on note écart de 5 000 euros avec la moyenne francilienne soit 400 euros par mois
- ⇒ cet écart entre le revenu des jeunes de Seine-Saint-Denis et ceux du reste de l'Île-de-France s'explique par la plus grande fragilité socioéconomique qui caractérise les jeunes séquanodionisiens, analysée dans les chapitres précédents.
- ⇒ Il peut aussi s'expliquer par la composition des ménages : les jeunes ménages fiscaux de Seine-Saint-Denis sont ceux dans lesquels le nombre moyen de personnes par ménage est l'un des plus importants d'Île-de-France (2,01) avec le Val d'Oise (2,03) (moyenne francilienne 1,73). La situation est la même si l'on observe plus finement la composition du ménage avec le nombre d'unités de consommation par ménage : 1,41 en Seine-Saint-Denis, 1,43 pour le Val d'Oise, pour une moyenne francilienne de 1,31.

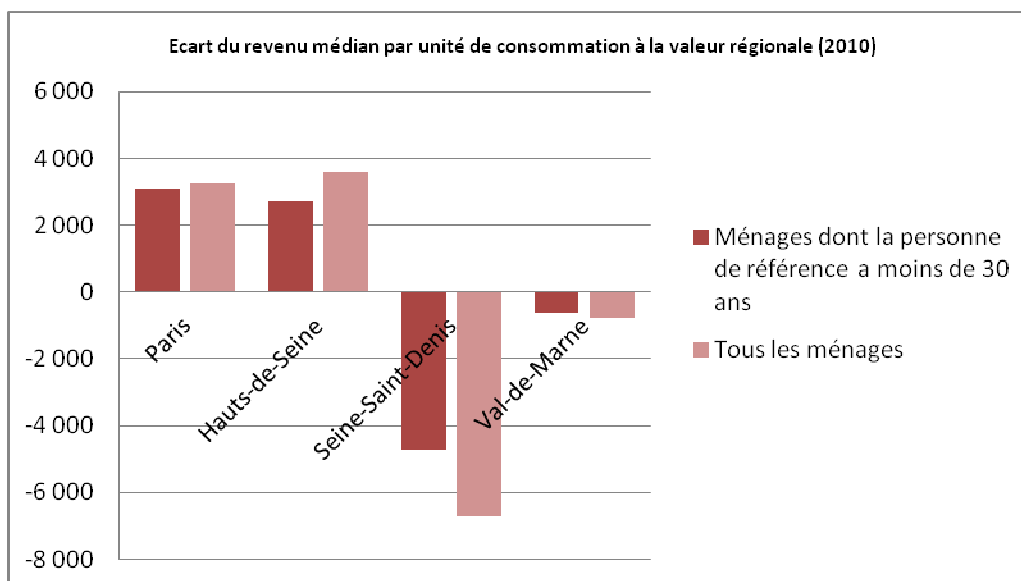
### b) L'écart à la valeur régionale de la médiane du RUC : comparaison entre l'ensemble des ménages et les ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans

Revenu médian des ménages par unité de consommation, 2010

	ménages référent moins de 30 ans	tous les ménages
Paris	22 232	25 044
Hauts-de-Seine	21 866	25 398
Seine-Saint-Denis	14 403	15 081
Val-de-Marne	18 526	21 003
Île-de-France	19 146	21 791
France métropolitaine	15 988	18 749

Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des

revenus, 2010



Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2010

C'est en Seine-Saint-Denis que l'écart à la moyenne régionale est le plus élevé. De plus, alors que dans les autres départements, l'écart à la moyenne francilienne des ménages jeunes est proche de l'écart observé pour l'ensemble des ménages, en Seine-Saint-Denis, la différence est plus importante.

**Cela laisse à penser que les jeunes de Seine-Saint-Denis « autonomes » du point de vue du statut fiscal restent en très grande difficulté par rapport à leurs homologues des autres départements, dans un contexte où, s'ils ont eux-mêmes grandi dans le département, leurs familles d'origine sont elles-mêmes bien plus précaires financièrement.**

## 2. Les bas revenus

Dans le cadre du projet de loi en cours de « programmation pour la ville et la cohésion urbaine »<sup>1</sup>, une nouvelle méthode de définition des quartiers prioritaires a été définie. Elle repose sur le pourcentage de ménages fiscaux se situant en dessous d'un seuil de bas revenus équivalent à 60 % de la médiane du revenu national par unité de consommation en 2010.

Pour l'année 2010, le revenu médian par unité de consommation atteignant 18 749 euros, ce seuil de bas revenus est de 11 250 euros. Utilisé avant tout pour apprécier la situation des quartiers de la géographie prioritaire, il peut également être utilisé pour la population de l'ensemble d'un territoire, la décomposition du revenu médian par déciles (10 %) permettant alors d'estimer la proportion de ménages fiscaux se situant en dessous du seuil des bas revenus. Le raisonnement peut être effectué à la fois pour l'ensemble des ménages fiscaux et pour les ménages dont le référent a moins de 30 ans.

<sup>1</sup> Le projet de loi a été adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale le 27 novembre 2013 et par le Sénat le 15 janvier 2014. Il sera étudié en commission mixte paritaire pour adoption définitive au début du mois de février.



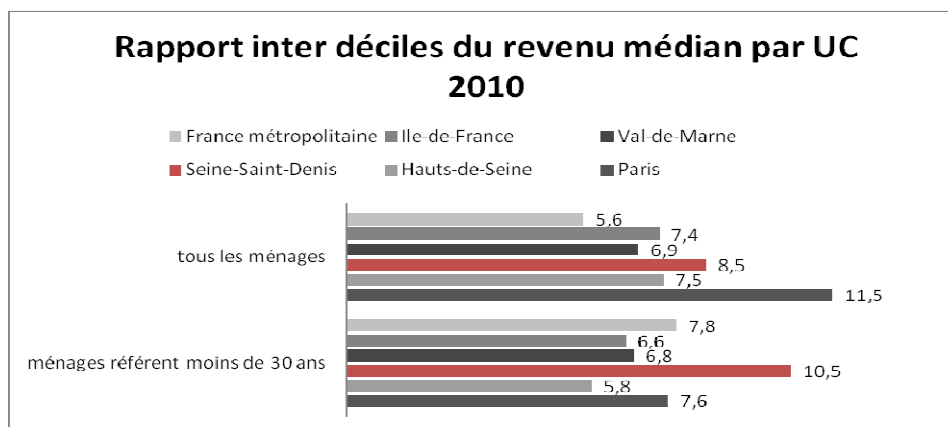
Ménages fiscaux dont le référent est âgé de moins de 30 ans	Seuil de bas revenus, 60 % du revenu médian national par UC, 2010	% ménages se situant sous le seuil des bas revenus
Paris	9 593	entre 10 et 20%
Hauts-de-Seine		entre 10 et 20%
<b>Seine-Saint-Denis</b>		<b>entre 30 et 40%</b>
Val-de-Marne		entre 20 et 25%
Ile-de-France		entre 10 et 20%
France métropolitaine		entre 25 et 30%
<b>Tous les ménages fiscaux</b>		
	Seuil de bas revenus, 60% du revenu médian national par UC, 2010	% ménages se situant sous le seuil des bas revenus
Paris	11 250	entre 20 et 25%
Hauts-de-Seine		entre 10 et 20%
<b>Seine-Saint-Denis</b>		<b>entre 30 et 40%</b>
Val-de-Marne		entre 20 et 25%
Ile-de-France		entre 20 et 25%
France métropolitaine		entre 20 et 25%

Dgfiip-Insee, Données localisées, revenus fiscaux ménages, indicateurs de revenus, 2010

détaillées localisées des distribution des

**30 à 40 % des « jeunes » ménages fiscaux de la Seine-Saint-Denis se situent en dessous du seuil des bas revenus retenu pour la refonte de la géographie prioritaire. Le décrochage par rapport au reste de l'Ile-de-France est plus prononcé chez les jeunes ménages que chez l'ensemble des ménages.**

### 3. Les inégalités de revenus

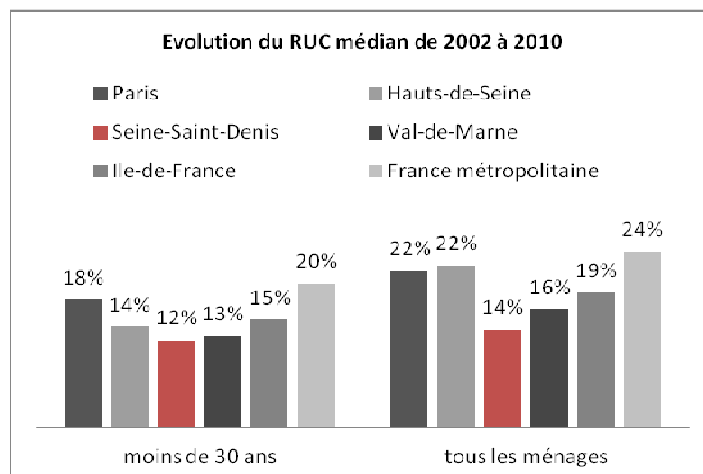


Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2010

⇒ **C'est également en Seine-Saint-Denis que les disparités de revenus sont les plus élevées chez les jeunes, avec un rapport inter déciles de 10,5.** Cela signifie que le revenu des jeunes ménages séquanodyonosiens les plus « aisés » est dix fois supérieur à celui des jeunes ménages séquano dyonisiens les plus modestes, alors que l'écart n'est que de 7,8 à l'échelle nationale et de 6,6 en Ile-de-France. **C'est sur cette tranche d'âge que les différences entre la Seine Saint-Denis et le reste de l'Ile-de-France sont les plus exacerbées.** Si l'on prend en effet en compte l'ensemble des ménages, la Seine-Saint-Denis ne possède pas le plus fort rapport interdéciles, et celui-ci est de 8,5, pour une moyenne francilienne de 7,4.

⇒ **En Seine-Saint-Denis, les inégalités de revenus sont également plus fortes chez les ménages de moins de 30 ans que dans l'ensemble des ménages** alors que c'est la situation inverse qui s'observe en Île-de-France et dans les autres départements de la petite couronne.

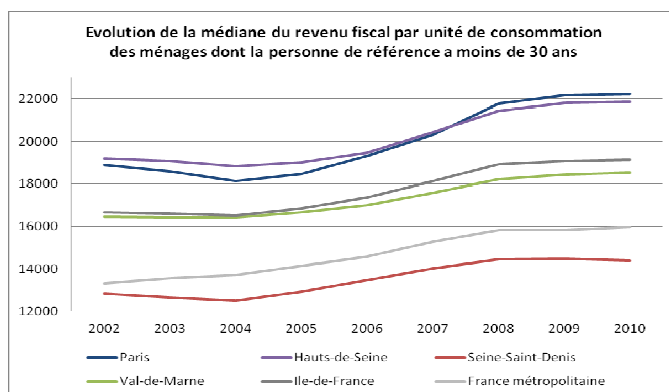
#### 4. Evolution du revenu médian depuis 2002



*Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2010*

Entre 2002 et 2010, le revenu médian des jeunes ménages séquanodionisiens a augmenté de 12 %. Il s'agit de l'évolution la plus basse d'Île-de-France, et elle est inférieure de 8 points à la moyenne métropolitaine. Le constat est le même pour l'ensemble des ménages fiscaux. On constate toutefois que la situation séquanodionisienne reste singulière en Île-de-France. Tant à l'échelle francilienne que métropolitaine en effet, le revenu des jeunes ménages a augmenté de façon plus faible que celui de l'ensemble des ménages. En Seine-Saint-Denis en revanche, il a évolué dans une proportion quasiment similaire (+12 % pour les jeunes ménages et +14 % pour l'ensemble des ménages). Cette évolution comparée du revenu des ménages montre que la fragilité des jeunes du point de vue des revenus est restée structurante dans le département, dans un contexte de fragilité de l'ensemble des ménages.

Si l'on observe plus précisément la série temporelle, on distingue plusieurs périodes. De 2005 à 2007, le revenu des jeunes séquanodionisiens a eu tendance à évoluer plus vite ou dans des proportions semblables aux moyennes francilienne et métropolitaine. Depuis 2008, il évolue moins vite, et l'écart est particulièrement visible avec la situation francilienne et les autres départements de la petite couronne. Cela resterait à confirmer avec l'analyse d'autres variables socioéconomiques, comme l'accès à l'emploi, mais ce changement de variation à partir de 2008 pourrait être lu comme un effet de la crise économique, dont les conséquences, chez les jeunes ménages, seraient plus fortes en Seine-Saint-Denis.

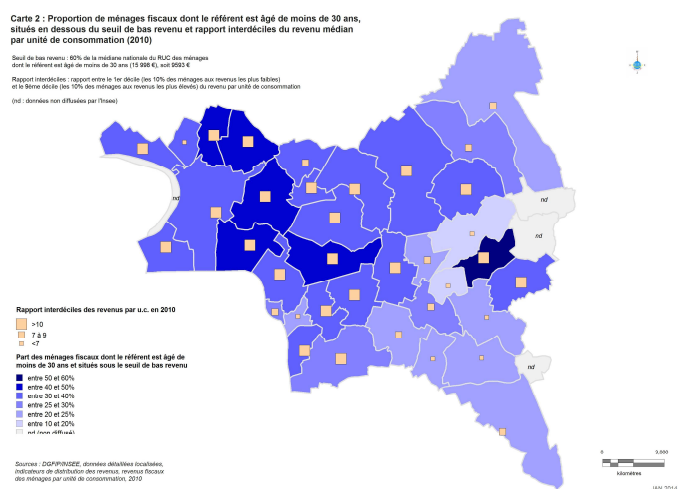


Dgfiip-Insee, Données détaillées localisées, revenus fiscaux localisés des ménages, indicateurs de distribution des revenus, 2002-2010

## 5. Dynamiques communales

L'analyse à l'échelle infra départementale des indicateurs précédemment développés montre quant à elle des contrastes importants, selon un axe nord-nord ouest/sud est.

Dans le grand nord/nord ouest du département, plus de 30 % des jeunes ménages fiscaux se situent en dessous du seuil des bas revenus défini à 60 % de la médiane nationale du revenu par unité de consommation et les rapports inter déciles sont les plus élevés. La proportion de jeunes ménages sous le seuil des bas revenus dépasse les 40 % dans six communes (Clichy-sous-Bois, Stains, Pierrefitte, Aubervilliers, La Courneuve, Bobigny) qui sont celles où les rapports inter déciles atteignent leur maximum. D'une manière générale, dans la moitié du département, le rapport inter déciles est supérieur à dix alors que la Seine-Saint-Denis est déjà le département où les inégalités de revenus des jeunes ménages fiscaux sont déjà les plus élevées d'Île-de-France.



Nd : communes pour lesquelles les données ne sont pas diffusées par l'Insee en raison d'un seuil statistique démographique trop faible en population totale. (Dugny, Coubron, L'île-Saint-Denis, Gournay-sur-Marne, Vaujours).

Le même clivage territorial s'observe en ce qui concerne la médiane des revenus. Le revenu médian des jeunes ménages est inférieur à la valeur départementale dans la grande moitié nord du département. Les évolutions sont à analyser avec précaution, le seuil statistique des 2000 habitants de référence préconisé par l'Insee n'étant pas disponible pour toutes les communes. Elles sont néanmoins plus contrastées et ne recourent pas exactement le clivage nord-nord ouest/sud sud est.

Carte 1 : Médiane du revenu (2010) par unité de consommation des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans et évolution 2002-2010 en pourcentage

Seuil de bas revenu : 60% de la médiane nationale du RUC des ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans (15 988 €), voir BSE4  
 (u.c. : unité de consommation)  
 (nd : données non diffusées par l'INSEE)  
 (nc : données non calculées, car moins de 2000 habitants concernés)

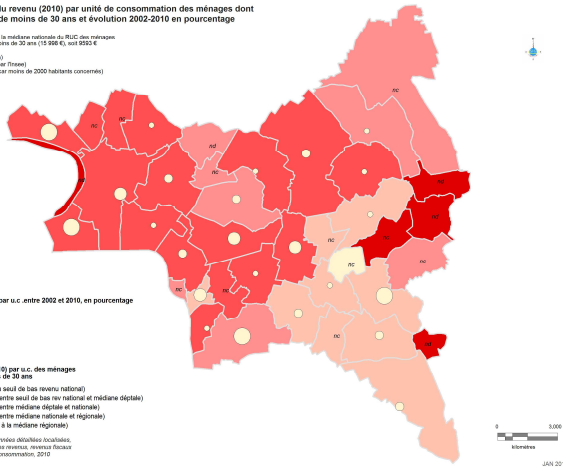
Evolution des revenus par u.c. entre 2002 et 2010, en pourcentage

- >20%
- 15 à 20%
- 10 à 15%
- 5 à 9%

Médiane du revenu (2010) par u.c. des ménages dont le référent a moins de 30 ans

- < 9 593 € (inférieur au seuil de bas revenu national)
- 9 593 € à 14 403 € (entre seuil de bas re. national et médiane déptale)
- 14 403 € à 15 988 € (entre médiane déptale et nationale)
- 15 988 € à 19 146 € (entre médiane nationale et régionale)
- > 19 146 € (supérieur à la médiane régionale)

Source : DDP/INSEE, données statistiques locales, actualisées au distributeur des revenus, revenu fiscal des ménages par unité de consommation, 2010



Nd : communes pour lesquelles les données ne sont pas diffusées par l'INSEE en raison d'un seuil statistique démographique trop faible en population totale (Dugny, Coubron, L'île-Saint-Denis, Gournay-sur-Marne, Vaujours).

Nc : communes pour lesquelles la médiane du RUC est disponible mais dont l'évolution 2002-2010 n'a pas été calculée car la population de référence est <2 000 habitants (Clichy-sous-Bois, Pierrefitte, Villenataneuse, Romainville, Le Pré Saint-Gervais, Le Bourget, Tremblay-en-France, Les Pavillons-sous-Bois, Neuilly-Plaisance, Le Raincy).

Plus précisément, en articulant les quatre indicateurs de revenu fiscal développés dans ce chapitre, et en établissant pour chacun d'entre eux un seuil de difficulté, on parvient à distinguer plusieurs catégories de communes.

### Indicateur

- Médiane du revenu par unité de consommation
- Proportion de ménages se situant dans les bas revenus
- Rapport inter déciles
- Evolution 2002-2010 de la médiane du RUC

### Seuil de difficulté

- < valeur départementale
- >30%
- >10
- < valeur départementale

Commune	Caractéristiques
La Courneuve, Stains, Aubervilliers, Bagnolet, Sevran, Pantin, Le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois, Montfermeil, Dugny, Le Bourget	En très grande difficulté (tous les indicateurs au seuil de difficulté)
Saint-Denis, Epinay, Saint-Ouen, Bobigny, Bondy, Drancy	En grande difficulté (trois indicateurs sur quatre au seuil de difficulté)
Montreuil, Villepinte, Tremblay-en-France, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Les Pavillons-sous-bois, Rosny-sous-Bois, Livry-Gargan	En difficulté moyenne (un seul indicateur au seuil de difficulté)
Les Lilas, Gagny, Le Raincy	En faible difficulté (aucun indicateur au seuil de difficulté)

INSEE, DGFIP Revenus détaillés localisés des ménages dont la personne de référence est âgée de moins de 30 ans							
Code commune	Commune	Nb de personnes dans les ménages fiscaux référent <30 ans	RUC 2010 ménages référent <30 ans	Rapport Inter déciles RUC 2010	RUC 2002	Evolution RUC 2002-2010	estimation % ménages sous le seuil des bas revenus en 2010
93001	Aubervilliers	5172,5	10837	33	10092	7,4%	entre 40 et 50%
93005	Aulnay-sous-Bois	4006,5	13960	10	12567	11,1%	entre 30 et 40%
93006	Bagnolet	2209,5	12272	15	11618	5,6%	entre 30 et 40%
93007	Le Blanc-Mesnil	2933,5	13529	12	12695	6,6%	entre 30 et 40%
93008	Bobigny	2537,0	11781	11	10229	15,2%	entre 40 et 50%
93010	Bondy	3183,0	14107	11	12169	15,9%	entre 30 et 40%
93013	Le Bourget	1255,5	14756	11	13892	nc	entre 30 et 40%
93014	Clichy-sous-Bois	1826,0	9441	30	9586	nc	entre 50 et 60%
93015	Coubron	nd	nd	nd	nd	nd	nd
93019	Gournay-sur-Marne	nd	nd	nd	nd	nd	nd
93027	La Courneuve	2615,0	10000	14	8961	11,6%	entre 40 et 50%
93029	Drancy	4700,0	14403	11	12618	14,1%	entre 30 et 40%
93030	Dugny	848,5	14618	9	nd	nd	entre 30 et 40%
93031	Épinay-sur-Seine	3313,0	13774	10	11414	20,7%	entre 30 et 40%
93032	Gagny	2539,0	18641	6	15795	18,0%	entre 20 et 25%
93039	L'Île-Saint-Denis	nd	nd	nd	nd	nd	nd
93045	Les Lilas	1580,5	18457	6	15769	17,0%	entre 20 et 25%
93046	Livry-Gargan	3126,5	18477	5	17178	7,6%	entre 10 et 20%
93047	Montfermeil	1238,5	14700	15	12787	nc	entre 30 et 40%
93048	Montreuil	6817,5	15422	11	12525	23,1%	entre 25 et 30%
93049	Neuilly-Plaisance	1395,5	18799	6	16793	nc	entre 20 et 25%
93050	Neuilly-sur-Marne	2597,5	17687	6	15791	12,0%	entre 20 et 25%
93051	Noisy-le-Grand	5453,0	18719	7	16482	13,6%	entre 20 et 25%
93053	Noisy-le-Sec	2766,5	14133	14	13449	5,1%	entre 30 et 40%
93055	Pantin	4064,5	13139	12	11793	11,4%	entre 30 et 40%
93057	Les Pavillons-sous-Bois	1835,0	17899	7	16278	nc	entre 20 et 25%
93059	Pierrefitte-sur-Seine	1697,5	11113	41	10237	nc	entre 40 et 50%
93061	Le Pré-Saint-Gervais	1227,5	15098	7	13452	nc	entre 25 et 30%
93062	Le Raincy	1099,5	19446	6	18784	nc	entre 10 et 20%
93063	Romainville	1481,0	13299	25	11675	nc	entre 30 et 40%
93064	Rosny-sous-Bois	3285,0	17912	8	15913	12,6%	entre 20 et 25%
93066	Saint-Denis	7567,0	12581	24	10667	17,9%	entre 30 et 40%
93070	Saint-Ouen	3990,0	13958	12	11430	22,1%	entre 30 et 40%
93071	Sevran	2790,5	12982	14	12196	6,4%	entre 30 et 40%
93072	Stains	1769,0	10088	62	9509	6,1%	entre 40 et 50%
93073	Tremblay-en-France	1831,5	15978	7	15986	nc	entre 20 et 25%
93074	Vaujours	nd	nd	nd	nd	nd	nd
93077	Villemomble	2296,0	16703	9	15801	5,7%	entre 25 et 30%
93078	Villepinte	1780,5	15857	7	14839	6,9%	entre 25 et 30%
93079	Villetaneuse	733,0	12274	6	9568	nc	entre 30 et 40%

## Annexes : définitions (Sources : site de l'Insee)

### **Les ménages et la personne de référence dans le recensement de la population**

#### Ménage au sens du recensement de la population

« Un ménage, au sens du recensement de la population, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales. »

#### Personne de référence d'un ménage au sens de l'Insee

« La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé. Depuis 2004, l'Insee a adopté dans la grande majorité de ses enquêtes auprès des ménages une nouvelle définition de la personne de référence d'un ménage, qui ne tient pas compte du sexe des personnes composant ce ménage. Seuls importent le fait d'apporter ou non des ressources au ménage, le fait d'être actif ou non, et l'âge »

« Dans l'exploitation principale du recensement de la population, la personne de référence du ménage est déterminée automatiquement à l'aide d'une règle qui ne prend en compte que les trois personnes les plus âgées du ménage (classées par ordre décroissant) et considère leurs relations potentielles :- Si le ménage compte une seule personne, cette dernière est la personne de référence.- Si le ménage compte deux personnes : si elles sont de sexe différent et identifiées comme formant un couple, l'homme est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des deux n'est active, la personne la plus âgée.- Si le ménage compte trois personnes ou plus : si un couple formé d'un homme et d'une femme est identifié, l'homme du couple est la personne de référence ; sinon la personne de référence est la personne active la plus âgée, ou si aucune des trois personnes considérées n'est active, la personne la plus âgée. »

« L'exploitation complémentaire du recensement de la population permet de connaître les liens familiaux au sein des ménages et d'identifier plus précisément la personne de référence du ménage que par l'exploitation principale. La règle de détermination de la personne de référence du ménage est la suivante :

- Si le ménage comprend une ou plusieurs familles dont au moins une contenant un couple, la personne de référence est, parmi les hommes de ces couples, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ; - Si le ménage ne comprend aucune famille contenant un couple mais au moins une famille monoparentale, alors la personne de référence est, parmi les parents des familles monoparentales, le plus âgé des actifs ou, à défaut, le plus âgé ;

- Si le ménage ne comprend aucune famille, la personne de référence est, parmi les personnes du ménage à l'exception des pensionnaires au salariés logés, la personne active la plus âgée ou, à défaut, la personne la plus âgée. »

# Ménage fiscal et référent fiscal : dispositif revenus fiscaux localisés Dgfp-Insee<sup>1</sup>

## Ménage fiscal

Un ménage fiscal est un ménage constitué par le regroupement des [foyers fiscaux](#) répertoriés dans un même [logement](#) (hors [logement collectif](#)). Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus (dite déclaration n°2042) et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation (TH).

Par exemple, un couple de concubins, où chacun remplit sa propre déclaration de revenus constitue un seul ménage fiscal parce qu'ils sont répertoriés dans le même logement, même s'ils constituent deux contribuables distincts au sens de l'administration fiscale.

Sont exclus des ménages fiscaux :

- les contribuables vivant en collectivité (foyers de travailleurs, maisons de retraite, maisons de détention...),
- les sans-abri,
- les ménages de contribuables concernés par un événement de type mariage, décès ou séparation au cours du mois de décembre de l'année ou bien par plusieurs événements cette même année.

De plus les ménages constitués de personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement les étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leurs revenus même s'ils occupent un logement indépendant.

Du fait d'une telle définition, il apparaît primordial de marquer la différence conceptuelle par rapport au ménage classique au sens Insee en utilisant cette appellation de « ménage fiscal ».

### Cas des enfants majeurs rattachés fiscalement à leurs parents

Les règles fiscales autorisent les parents à rattacher leurs enfants majeurs ou mariés sur leur propre déclaration de revenus s'ils sont âgés de moins de 21 ans quelle que soit leur situation, ou s'ils sont âgés de moins de 25 ans et poursuivent leurs études.

Les enfants majeurs rattachés à la déclaration fiscale de leurs parents peuvent occuper un logement indépendant. Par défaut, ils sont pourtant inclus dans le ménage de leurs parents.

En effet, la situation familiale, décrite dans la déclaration de revenus des parents, ne permet pas de repérer le fait que les enfants majeurs, comptés fiscalement à charge, occupent ou non le même logement que leurs parents. Par conséquent, si ces enfants, majeurs ou mariés, occupent un autre logement, leur inexistence, en tant que foyer fiscal, entraîne l'impossibilité de les créer en tant que ménage fiscal. Cette situation concerne essentiellement des étudiants. Par comparaison avec le Recensement de la population, cela génère une sous-estimation du nombre de ménages et d'habitants des villes étudiantes et une surestimation de la taille des ménages des parents.

En terme d'évaluation des niveaux de revenus des ménages, cela apparaît en revanche cohérent dans la mesure où ces étudiants sont effectivement à la charge de leur famille.

#### Remarque

*La situation fiscale des enfants majeurs, décrite précédemment, n'est pas la seule possible. En effet, les parents, qui subviennent aux besoins de leurs enfants majeurs, ont également la possibilité de ne plus les compter à charge mais de déduire de leurs revenus les pensions alimentaires versées. Les enfants majeurs, qui bénéficient de ces pensions, sont alors tenus de les déclarer en leur nom. S'ils occupent, de surcroît, un logement indépendant, ils deviennent alors des « ménages fiscaux » à part entière.*

<sup>1</sup> [http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Methodologie\\_RFL.pdf](http://www.insee.fr/fr/methodes/sources/pdf/Methodologie_RFL.pdf)



## Les jeunes bénéficiaires du Revenu de solidarité active (Rsa)

### Près d'un quart des allocataires du Rsa franciliens ont moins de 30 ans

Fin 2012, l'Île-de-France compte 362 300 allocataires du Rsa. Parmi eux, 87 100 sont âgés de moins de 30 ans, soit près d'un quart du total des allocataires du Rsa. Cette proportion varie de 20,3 % dans les Hauts-de-Seine à 30 % en Seine-et-Marne. La distinction entre « la petite et la grande couronne » est bien visible. En effet Paris et ses départements limitrophes ont une proportion de jeunes Rsaistes plus faible que les départements plus éloignés de la capitale. Cela suppose donc qu'en petite couronne, les bénéficiaires du Rsa sont plus âgés.

	Total des alloc. du Rsa	Part de la pop. couverte par un alloc. du Rsa (en %)	Alloc. du Rsa < 30 ans	Part des <30 ans parmi le total des alloc. du Rsa du département (en %)	Part des <30 ans parmi le total Île-de-France (en %)	Part de la population de 15-29 ans percevant le Rsa (en %)	Part de la population de 15-24 ans percevant le Rsa (en %) <sup>1</sup>	Part de la population de 20-24 ans percevant le Rsa (en %)	Part de la population de 25-29 ans percevant le Rsa (en %)
Paris	76 230	5,7	15 655	20,5	18,0	2,9	0,6	0,9	6,1
Hauts-de-Seine	36 701	4,5	8 452	20,3	9,7	2,7	0,8	1,3	5,6
<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>86 714</b>	<b>12,6</b>	<b>19 524</b>	<b>22,5</b>	<b>22,4</b>	<b>6,0</b>	<b>2,1</b>	<b>3,5</b>	<b>13,1</b>
Val-de-Marne	43 978	6,7	10 081	22,9	11,6	3,7	1,1	1,9	8,2
Seine-et-Marne	31 700	5,3	9 485	29,9	10,9	3,6	1,5	2,6	8,9
Yvelines	25 056	3,7	6 990	27,9	8,0	2,6	0,9	1,6	6,1
Essonne	27 563	5,0	7 915	28,7	9,1	3,3	1,3	2,2	7,3
Val-d'Oise	34 364	6,6	8 999	26,2	10,3	3,7	1,4	2,4	8,5
<b>Île-de-France</b>	<b>362 306</b>	<b>6,3</b>	<b>87 101</b>	<b>24,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,6</b>	<b>1,2</b>	<b>1,9</b>	<b>7,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 930 353</b>	<b>6,5</b>	<b>510 968</b>	<b>26,5</b>	-	<b>4,4</b>	<b>1,7</b>	<b>2,8</b>	<b>9,9</b>

Sources : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012, Insee RP 2010

L'étude porte sur les allocataires en leur nom propre. Certaines personnes âgées de moins de 25 ans peuvent être couvertes par leur(s) parent(s) bénéficiaire(s) du Rsa, si elles vivent dans le même logement qu'eux : elles appartiennent ainsi aux 12,6 % de la population couverte par un allocataire du Rsa en Seine-Saint-Denis. C'est sans doute une part des demandeurs à 25 ans avec en plus ceux qui n'avaient aucun droit préalablement.

### 13 % des 25-29 ans vivant en Seine-Saint-Denis perçoivent le Rsa

La Seine-Saint-Denis est le département francilien qui rassemble le plus de jeunes bénéficiaires : 19 500 allocataires de moins de 30 ans perçoivent le Rsa dans ce département, ce qui représente 22,4 % des bénéficiaires totaux du même âge de la région. Cet effectif engendre un taux de couverture des jeunes du département très important : 6 % des 15-29 ans recensés en 2010 vivent avec ce minimum social. Selon les communes, ce taux varie de 2 % à *Coubron* à 8 % à *Aubervilliers* et *Stains*. Onze communes atteignent les 7 % : *Saint-Denis*, *La Courneuve*, *Pierrefitte-sur-Seine*, *l'Île-Saint-Denis*, *Dugny*, *Noisy-le-Sec*, *Bobigny*, *Clichy-sous-Bois*, *Montfermeil*, *Montreuil* et *Rosny-sous-Bois*.

<sup>1</sup> Sont comptabilisés ici les bénéficiaires du Rsa âgés de 0 à 24 ans rapportés à la population Insee âgée de 15 à 24 ans ; les bénéficiaires du Rsa de moins de 15 ans étant très peu nombreux.

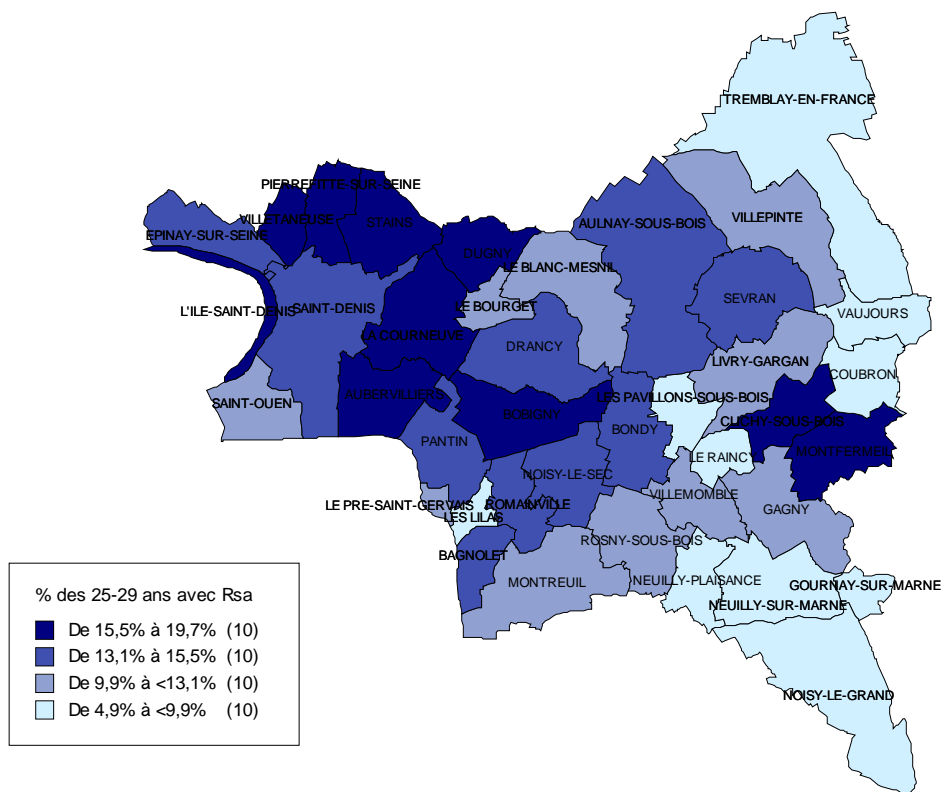


Si on s'intéresse à la tranche d'âge 25-29 ans, la proportion de jeunes bénéficiaires du Rsa passe à 13 %. Ce taux est de très loin le plus élevé de la région ; il est supérieur de 5,4 points à la moyenne francilienne. Aucun autre département de l'Île-de-France ne dépasse les 9 % des 25-29 ans touchant le Rsa.

Mises à part *Clichy-sous-Bois* et *Montfermeil*, ce sont les communes situées à l'Ouest du département, et notamment celles limitrophes du Val-d'Oise (*Villetaneuse*, *Pierrefitte-sur-Seine*, *Stains* et *Dugny*) qui rassemblent une proportion plus élevée de jeunes âgés de 25 à 29 ans percevant ce minimum social. A l'inverse, les villes proches de la Seine-et-Marne (*Tremblay-en-France*, *Vaujours*, *Gournay-sur-Marne*) et du Val-de-Marne (*Noisy-le-Grand*, *Neuilly-Plaisance*) ont les taux les plus faibles.

La différence entre les plus faibles taux et les plus hauts est importante : les pourcentages s'étendent de 4,9 % à *Coubron* à 18,5 % à *Stains* et 17,8 % à *Bobigny*, *Clichy-sous-Bois* et *Montfermeil*, soit près de 14 points d'écart. Le territoire de la Seine-Saint-Denis n'est donc pas homogène sur ce phénomène.

### Part des 25-29 ans percevant le Rsa



Moyenne départementale : 13 %

Sources : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012, Insee RP 2009

La précarité touche les habitants de Seine-Saint-Denis très tôt, dès le début de leur vie d'adulte. Si les pourcentages semblent faibles (0,5 % des 15-19 ans), ce sont 498 moins de 20 ans qui perçoivent le Rsa. Pour les 20-24 ans, les 3 807 allocataires en Seine-Saint-Denis en décembre 2012 représentent 3,5 % de cette tranche d'âge quand la moyenne régionale est de 1,9 %. Ces effectifs sont plus du double de ceux de chacun des autres départements du cœur de l'Île-de-France.

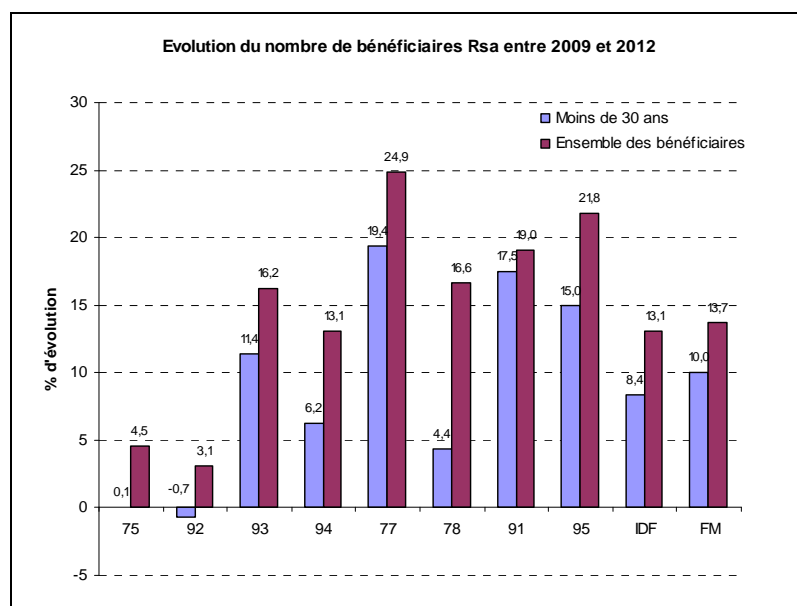
## Une croissance moins marquée pour les plus jeunes bénéficiaires

Depuis 2009, année de création du Rsa, les bénéficiaires ont continuellement augmenté. Ainsi, en Île-de-France, on observe une hausse de 13 % de l'ensemble des allocataires entre 2009 et 2012. Toutefois cette moyenne régionale cache de fortes disparités départementales. En effet, les taux de croissance varient de 3,1 % dans les Hauts-de-Seine à 25 % en Seine-et-Marne.

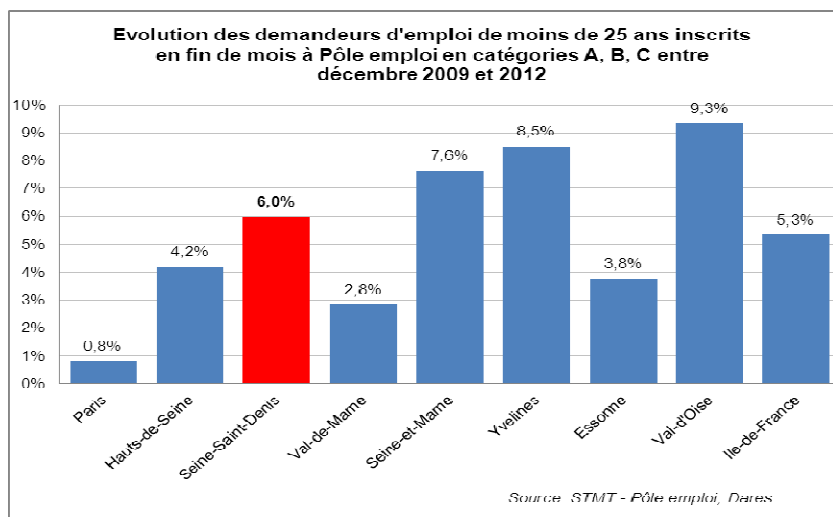
L'évolution des plus jeunes bénéficiaires du Rsa suit la même tendance mais dans des proportions plus faibles : une augmentation de 8 % est observée en Île-de-France mais deux départements (Paris et les Hauts-de-Seine) ont une croissance nulle voire négative.

En Seine-Saint-Denis, les bénéficiaires du Rsa de moins de 30 ans sont passés de 17 300 à 19 500 en 3 ans, soit une hausse de 11,4 %, tandis que bénéficiaires totaux du département ont augmenté de 16,2 %.

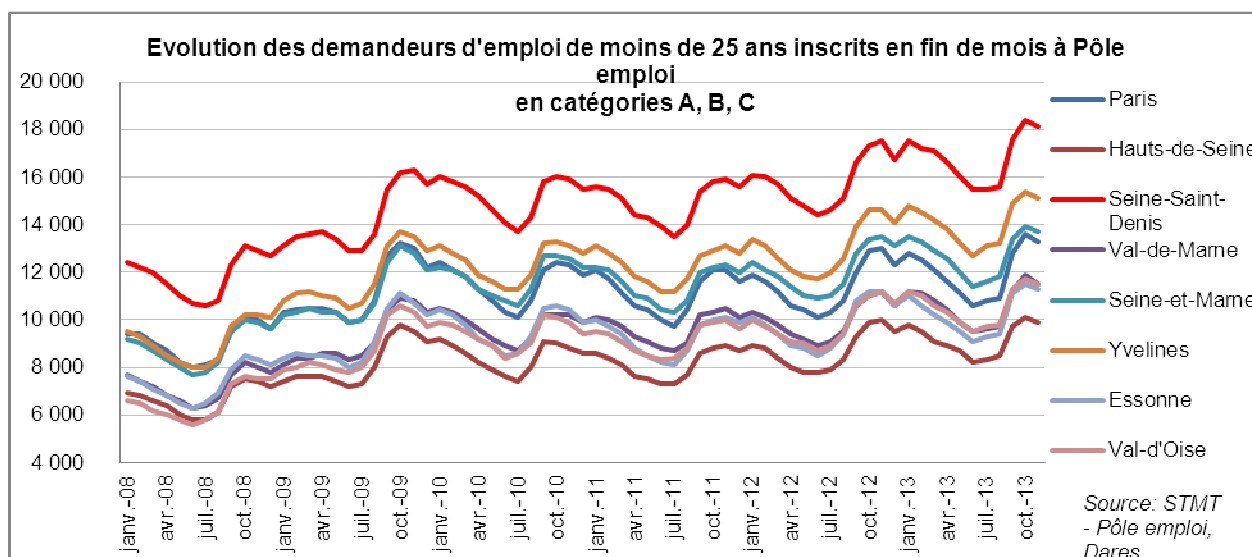
Toutefois, cette augmentation moyenne du Rsa pour les jeunes allocataires n'a pas été identique selon les trois catégories : bien qu'étant les moins nombreux, ce sont les bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont le plus augmenté. Ils sont passés de 1 359 allocataires au 31/12/2009 à 1 561 fin 2012, soit une hausse de 14,9 %. Pendant cette même période, le Rsa socle a gagné plus de 1 500 personnes et a ainsi augmenté de 11,8 %, tandis que le Rsa activité a vu son effectif accroître de 7,6 %.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2009 et au 31/12/2012



Bien que ne disposant pas de la même tranche d'âge, les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories A, B, C entre décembre 2009 et 2012 connaissent une progression de 6 % en Seine-Saint-Denis contre 0,8 % à Paris et 2,8 % dans le Val-de-Marne.



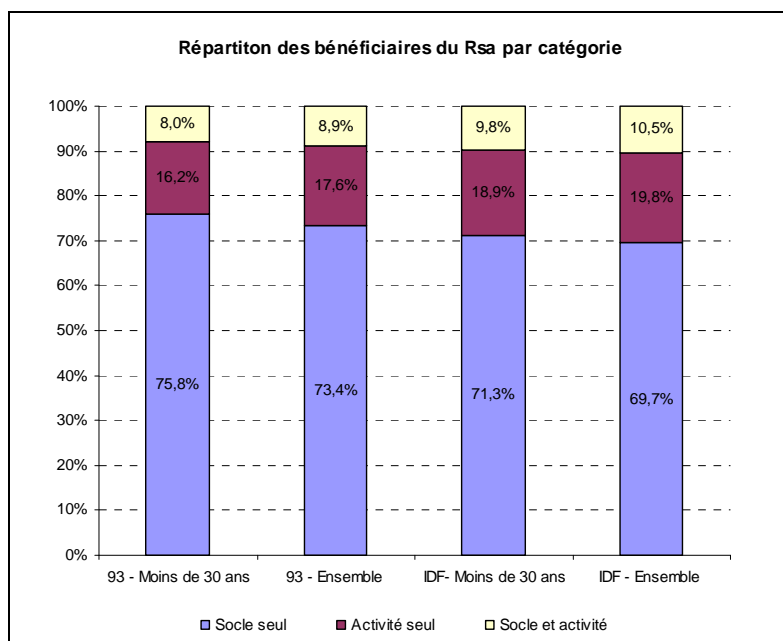
### Les trois quarts des jeunes bénéficiaires du Rsa de la Seine-Saint-Denis n'ont aucune activité professionnelle

Trois catégories composent le Rsa : socle seul, activité seul ou socle et activité, selon si l'allocataire perçoit ou non des revenus professionnels. Le Rsa activité seul n'est pas considéré comme un minimum social.

En Seine-Saint-Denis, les trois quarts des jeunes allocataires du Rsa bénéficient du Rsa socle seul (75,8 %), c'est-à-dire qu'ils n'ont aucune activité professionnelle. En ajoutant ceux en socle et activité, ce sont plus de neuf jeunes bénéficiaires sur dix (92 %) qui perçoivent un minimum social, soit 2 points de plus que pour tous les jeunes franciliens.

La répartition par catégorie de Rsa est quasiment identique entre l'ensemble et les jeunes bénéficiaires, et cela aussi bien en Seine-Saint-Denis qu'en Île-de-France. L'âge n'a donc que peu d'influence sur l'activité professionnelle des bénéficiaires. Depuis plus ou moins longtemps, les personnes qui entrent dans le dispositif Rsa sont déjà éloignées du monde professionnel. Sur ce point, les jeunes bénéficiaires séquanodionysiens ne sont pas différents de leurs voisins franciliens.

Pour un allocataire du Rsa, le fait d'habiter en Seine-Saint-Denis n'engendre pas un rapport au travail plus distant que s'ils vivaient ailleurs dans la région.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

### Plus de deux jeunes bénéficiaires sur dix ont moins de 25 ans

Selon la législation, en plus du niveau de ressources, deux autres conditions ouvrent le droit au Rsa pour des personnes âgées de moins de 25 ans. Il s'agit de certaines situations familiales, avoir un enfant à charge ou à naître, ou professionnelles, avoir exercé une activité à temps plein durant au moins deux années au cours des trois dernières années. Dans ce deuxième cas, la prestation se nomme le Rsa Jeunes.

La Seine-Saint-Denis compte 4 300 bénéficiaires du Rsa de moins de 25 ans, ce qui correspond à 22 % de l'ensemble des jeunes bénéficiaires. Parmi eux, 500 ont moins de 20 ans, soit 2,6 %. Cette proportion est identique en Île-de-France. La majoration isolement, dans le cas d'un allocataire isolé avec au moins un enfant à charge ou d'une femme enceinte, est perçue par 60 % des moins de 25 ans avec Rsa et 81 % des moins de 20 ans.

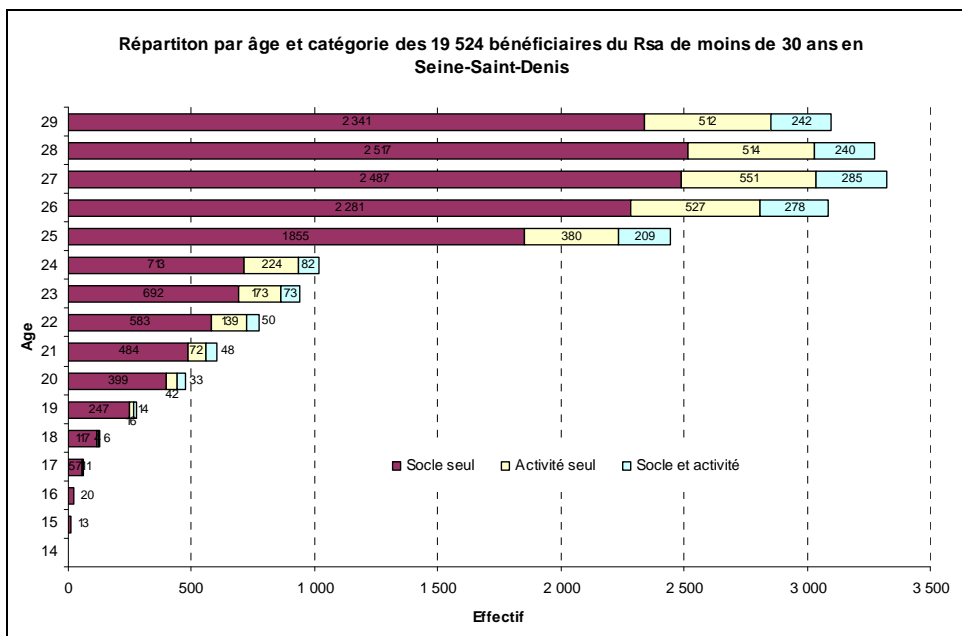
Les allocataires du Rsa jeunes sont très minoritaires et ne progressent plus. Au 31/12/2012, ils étaient 83 en Seine-Saint-Denis, soit 17 bénéficiaires de plus qu'en décembre 2010, année de la création de cette prestation.

A partir de 25 ans, seuls l'âge et les ressources disponibles du foyer conditionnent le droit au Rsa. Les 25-29 ans représentent plus des trois quarts (78 %) des bénéficiaires de moins de 30 ans : ils sont 15 200. L'année des 25 ans est une transition. Les bénéficiaires âgés de 25 ans sont en effectif plus restreint (2 444) comparé à ceux de 26 ans (3 086) ou plus. Deux phénomènes peuvent expliquer cette différence : les délais avant l'accès aux droits et celui du non recours au Rsa et notamment pour

le Rsa activité<sup>1</sup>. Il est certainement difficile pour certaines personnes de concevoir qu'elles puissent entrer dans ce dispositif d'aide sociale alors qu'elles travaillent.

Les 25-29 ans sont représentatifs de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa de moins de 30 ans : leur répartition par catégorie est similaire : les trois quarts (75,4 %) sont au Rsa socle seul et 16,3 % sont assimilés à des travailleurs pauvres en percevant le Rsa activité seul.

A l'inverse, la majoration isolement ne concerne que 16 % des 25-29 ans alors que cette proportion est supérieure de 10 points pour l'ensemble des jeunes.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

## Si les jeunes bénéficiaires ont un enfant, ils sont plus souvent monoparents

Les jeunes bénéficiaires du Rsa n'ont pas un profil très différent de l'ensemble des allocataires de cette prestation sociale. Toutefois quelques distinctions se remarquent : les femmes sont sur-représentées chez les jeunes comparativement au profil général des bénéficiaires du Rsa. En effet, les trois quarts des jeunes Rsaistes sont des femmes alors que pour l'ensemble des bénéficiaires, les hommes sont majoritaires (55 %). De plus, la différence entre les deux sexes est beaucoup plus marquée chez les jeunes : 30 points d'écart entre les proportions d'hommes et femmes tandis que pour l'ensemble des bénéficiaires, seuls 10 points les séparent.

En ce qui concerne la situation familiale, un jeune allocataire sur deux n'a pas d'enfant à charge, proportion identique à l'ensemble. Logiquement, s'ils sont déjà charge de famille, les moins de 30 ans ont moins d'enfant que tous les bénéficiaires réunis : 31 % n'ont qu'un seul enfant, pourcentage inférieur de 10 points pour l'ensemble. Près de 6 % des plus jeunes ont trois enfants ou plus à charge, cela représente 1 092 allocataires du Rsa de moins de 30 ans.

S'ils n'ont pas d'enfant à charge, la situation matrimoniale des jeunes Rsaistes est quasiment identique à l'ensemble des bénéficiaires : une très forte proportion vit seule (46,3 %) et très peu sont en couple.

<sup>1</sup> La Cnaf a publié une étude sur ce sujet en juin 2013 : Dossier d'études n°164 « Le non recours au Rsa activité : étude exploratoire en Gironde » de Nadia Okbani

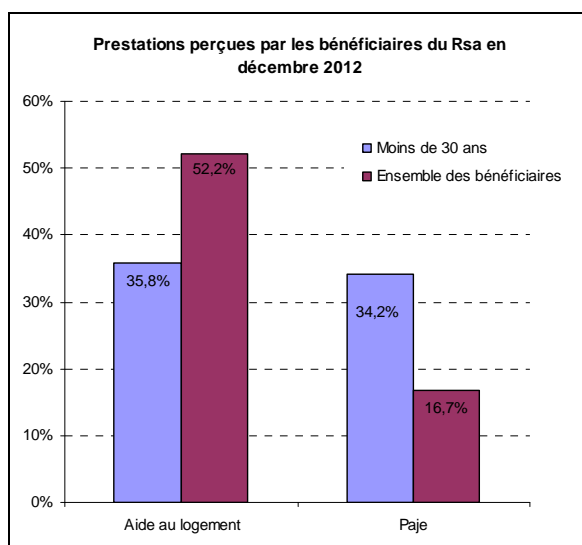
A l'inverse, si le jeune bénéficiaire du Rsa est déjà parent, il sera plus souvent seul pour élever son ou ses enfants (35 %) qu'en couple (16 %). Ces proportions sont inférieures de 5 points quand il s'agit de tous les allocataires du Rsa.

	Allocataires Rsa moins 30 ans	Ensemble des allocataires Rsa
<b>Effectif</b>	<b>19 524</b>	<b>86 714</b>
Homme	34,6%	45,2%
Femme	65,4%	54,8%
<b>Par situation familiale</b>		
Pas d'enfant à charge	49,4%	50,0%
1 enfant à charge	30,6%	20,3%
2 enfants à charge	14,5%	15,6%
3 enfants ou plus à charge	5,6%	14,1%
<b>Par situation de vie</b>		
Isolé	46,3%	45,8%
Couple sans enfant	3,1%	4,1%
Monoparent	34,9%	29,6%
Couple avec enfant(s)	15,7%	20,4%
<b>Par situation professionnelle</b>		
En activité	18,7%	21,7%
Chômeur	17,6%	16,2%
Inactif	60,8%	59,0%
Etudiant	1,9%	0,5%
Autre (retraité...)	1,0%	2,6%
<b>Par nationalité</b>		
Nationalité française	82,8%	65,3%
Etrangers hors CEE	15,4%	31,9%
Etrangers CEE	1,8%	2,8%
<b>Par type de logement</b>		
Hébergé (particulier, collectif)	51,6%	32,4%
Locataire	36,8%	52,1%
Propriétaire	1%	4,6%
Autre (hôtel, SDF, inconnu...)	10,6%	10,9%

Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

Un tiers des jeunes bénéficiaires du Rsa a un enfant âgé de moins de trois ans ; ils perçoivent l'Allocation de base de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), pour aider à assurer les dépenses liées à l'éducation d'un jeune enfant. Seuls 215 de ces jeunes allocataires, soit 1,1 %, font garder leur(s) enfant(s) par une assistante maternelle : ils touchent le Complément mode de garde (Paje Cmg).

Près de 700 jeunes Rsaites ont deux ou trois enfants de moins de trois ans.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis au 31/12/2012

La situation face à l'emploi est également très similaire entre les moins de 30 ans et l'ensemble des bénéficiaires. Ils sont un peu moins en activité (18,7 % contre 21,7 %) et un peu plus souvent au chômage (17,6% contre 16,2 %).

Parmi les jeunes allocataires du Rsa, les étudiants sont au nombre de 368. Ce faible effectif n'a pas beaucoup évolué en 3 ans : + 21 allocataires, soit +6 %. Pour percevoir le Rsa, l'étudiant doit percevoir un revenu d'activité au moins égal à 500 € mensuels.

Plus de la moitié des allocataires du Rsa, tous âges confondus, perçoit une aide au logement. Pour les plus jeunes, qui sont pour la moitié d'entre eux (51,7 %) hébergés, gratuitement ou non, cette proportion est beaucoup plus faible. En effet, seuls 37 % sont locataires et peuvent prétendre à une aide au logement. L'autonomie des jeunes, et notamment celle des plus précaires d'entre eux, est une problématique importante pour la région francilienne où les loyers sont très élevés et les logements disponibles peu nombreux.

**Les allocataires du Rsa de moins de 30 ans ne représentent pas un public homogène cependant un portrait-type peut être établi : ils ont plutôt entre 25 et 29 ans, sont de sexe féminin, avec au moins un enfant à charge, forment plus souvent une famille monoparentale, sont davantage inactifs ou chômeurs, de nationalité française et très souvent hébergés.**

**Les moins de 25 ans bénéficiant du Rsa, surtout lorsqu'ils ont des enfants, renvoient à des situations de grandes précarités qui interpellent les différents acteurs du terrain. Les prises en charge, qu'elles soient sociales et professionnelles ou émanant de la protection maternelle et infantile ou de la protection de l'enfance, aident ces jeunes qui sont dans une phase de structuration de leur vie d'adulte.**

**Le Revenu de solidarité active (Rsa)** garantit des ressources minimales à toute personne âgée de 25 ans ou plus, ou de moins de 25 ans avec un ou des enfants à charge. L'allocataire doit résider en France métropolitaine de manière stable, être français, ressortissant de l'EEE avec droit de séjour ou séjourner en France de façon régulière depuis au moins cinq ans. En contrepartie, il s'engage à participer aux actions nécessaires à son insertion sociale ou professionnelle. Piloté par le Conseil Général mais versé par la Caf, son montant sera égal à la différence entre le montant maximal de Rsa, appelé revenu garanti, et la moyenne mensuelle des ressources de l'allocataire perçues le trimestre précédent, y compris les prestations familiales.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le Rsa Jeune a été mis en place. Il est destiné aux personnes âgées entre 18 et 25 ans, sans enfant, qui ont exercé une activité à temps plein (ou l'équivalent) durant au moins deux ans au cours des trois dernières années.

Calcul du Rsa :

Rsa = (montant forfaitaire + 62% revenus d'activité du foyer) – (ressources du foyer + éventuel forfait logement)

Les montants forfaitaires sont déterminés en fonction de la composition familiale : (au 01/01/13)

Nombre d'enfants ou de personnes à charge	Personne vivant seule	En couple (marié ou non)
0	483,24 €	724,76 €
1	724,86 €	869,83 €
2	869,83 €	1 014,80 €
Par enfant ou personne supplémentaire	193,30 €	193,30 €

Ces montants peuvent être majorés, durant une période limitée et sous certaines conditions, pour les personnes seules assumant la charge d'un enfant né ou à naître.

Les aides au logement sont prises en compte de façon forfaitaire. Si une aide au logement est versée à l'allocataire ou qu'il n'a pas de charge de logement (hébergement, propriétaire, SDF), le Rsa sera réduit de 58 € pour une personne seule, 116 € pour 2 personnes ou 143 € pour 3 personnes ou plus. Le Rsa n'est pas versé si son montant est inférieur à 6 €.





## **II. Formation et emploi**

# Formation

Le lycée, entre collège et enseignement supérieur, est une étape décisive du parcours de l'élève, fruit d'un premier choix d'orientation. C'est en effet au lycée que le projet se précise et que se pose réellement pour chaque jeune la question des aspirations professionnelles futures et donc des études à poursuivre pour y parvenir. C'est également à ce niveau que se manifeste particulièrement l'effet des représentations sociales et que se matérialisent, notamment au travers de la hiérarchie des voies et des séries, les phénomènes de reproduction sociale. Enfin, c'est au lycée que le décrochage scolaire, processus complexe et souvent progressif de déscolarisation devient le plus prégnant.

Réalisée à partir de données extraites du système d'information « Scolarité » qui couvre l'ensemble des établissements publics et privés du 2<sup>nd</sup> degré relevant du ministère de l'Education nationale et du système d'information « Océan », outil destiné à l'organisation des concours et examens nationaux, la présente étude s'attache à établir le portrait des lycéens du département, à suivre leur parcours scolaire et à mesurer leur réussite aux examens de fin de scolarité.

Par ailleurs, enjeu majeur pour le système éducatif, le décrochage scolaire est également abordé, à l'échelle de la Seine-Saint-Denis, au travers d'une étude statistique réalisée lors de la campagne de recensement 2012-2013 du Service interministériel d'échanges d'informations (SIEI).

## Données de contexte

A l'image de leurs homologues des départements voisins, les lycéens de Seine-Saint-Denis privilégient pour les deux tiers d'entre eux la voie générale et technologique et plus particulièrement la série S. De même, au-delà d'un quasi équilibre numérique, d'importantes disparités subsistent en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, dans les parcours scolaires des filles et des garçons. Si les premières hésitent ainsi à s'engager dans des études scientifiques et technologiques où elles représentent moins de 40 % des effectifs de première et de terminale, les seconds désertent totalement la série littéraire.

A l'inverse, la tonalité sociale de la population lycéenne de Seine-Saint-Denis diffère assez nettement de celle de ses voisins. Ainsi, près d'un lycéen sur deux est issu d'un milieu défavorisé, alors que la proportion est de un pour trois au niveau national. Sur la voie professionnelle, ce taux atteint 60 % soit dix points de plus que dans les deux autres départements de l'académie. Par ailleurs, le taux d'élèves boursiers dans les établissements publics atteint 38 % soit 13 points de plus qu'au niveau national, et ce alors qu'une approche fine laisserait envisager que le taux de boursiers au regard de la composition sociale des établissements pourrait être encore plus élevé.

Enfin, dans un tel contexte, la part des résidents scolarisés hors département et la surreprésentation parmi ces sortants des élèves issus des PCS les plus favorisées, est à souligner. Ces flux accentuent l'homogénéité scolaire et sociale, brident l'émulation pédagogique et se révèlent donc préjudiciables à la réussite scolaire des élèves les plus défavorisés.

## L'orientation au lycée

Dans un contexte général de préférence de la voie générale et technologique, la Seine-Saint-Denis affiche à l'entrée au lycée des taux d'orientation vers la 2GT en progrès constant depuis 5 ans qui la placent désormais au niveau de la moyenne nationale (60 %).

Parallèlement, les taux d'orientation post 3<sup>ème</sup> collège sur la voie professionnelle sont demeurés stables autour de 30 %, soit le taux le plus élevé de tous les départements d'Ile-de-France (27 % au niveau bac Pro et 3 % en CAP). Mais malgré les réformes successives qui affirment l'égalité des voies de formations, malgré les démarches éducatives de construction et d'appropriation de l'orientation mises en œuvre, le choix de la voie professionnelle reste encore trop souvent la conséquence, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs, d'une orientation par défaut. Elle s'adresse aux élèves qui, pour près de 60 % d'entre eux, avaient obtenu une moyenne inférieure à 10 lors de la session 2011 du DNB et qui sont issus, également à 60 %, de PCS défavorisées.

C'est au palier d'orientation suivant que se mesure en Seine-Saint-Denis, comme sur l'ensemble de la France, le poids des stéréotypes qui conduisent notamment 39 % des garçons à opter pour une 1<sup>ère</sup> scientifique ou technologique industrielle contre seulement 23 % des filles.

Par ailleurs, si à l'issue de la classe de 2<sup>nde</sup> GT, les taux d'orientation départementaux vers une 1<sup>ère</sup> générale sont, depuis 5 ans, en progrès et pour la première fois, en 2012, égaux à 50 %, ils n'en demeurent pas moins inférieurs de plus de 5 points à ceux des départements voisins.

Enfin, en baisse sur la période 2008-2012 le taux de redoublement départemental en fin de 2<sup>nde</sup> GT reste pourtant supérieur de près de 5 points à la moyenne nationale. Pour prolonger cette baisse et réduire l'écart avec les départements voisins, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la réforme du lycée est privilégiée.

## **La réussite aux examens**

Principale mesure de la performance d'un établissement ou d'un département, le taux de réussite au baccalauréat s'est sérieusement infléchi lors de la session 2012, après pourtant 4 années de hausse. Proche de 74 %, il reste, comme en 2008, inférieur de 5 à 10 points aux taux observés dans les départements voisins.

La réussite des élèves n'est cependant pas uniforme et varie sensiblement d'une voie et même d'une série à l'autre. Ainsi, sur la voie générale et sur la voie technologique, les taux de réussite sont en hausse et atteignent maintenant 81 %.

A l'inverse, les taux de réussite sur la voie professionnelle, sont en Seine-Saint-Denis comme ailleurs en très nette baisse à 66 %. Toutefois, conséquence de la réforme de cette voie, le nombre de bacheliers de la voie professionnelle a progressé. Certes, cette hausse était conjoncturelle et due en partie à la survivance des formations post-BEP, mais malgré cela, le cursus en 3 ans amène désormais plus d'élèves jusqu'au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus.

Si l'évolution des taux de réussite n'a pas été uniforme d'une voie à l'autre entre 2008 et 2012, les filles affichent durant cette période, en Seine-Saint-Denis comme au niveau national, des taux de réussite supérieurs à ceux des garçons de près de 3 points sur la voie générale (5 points sur la série S) et de 9 points sur la voie professionnelle. Une exception cependant, lors de la session 2012, sur la voie technologique, les garçons présentent un taux de réussite de 74 % supérieur de 0,5 point à celui des filles.

Enfin, autre constante, entre 2008 et 2012, les candidats au baccalauréat du département, les filles comme les garçons, ont obtenu des résultats systématiquement inférieurs à ceux de leurs homologues des départements voisins. Toutefois, les Indicateurs de Valeur Ajoutée (IVA) qui limitent l'incidence des facteurs de réussite extérieurs à l'établissement montrent que les deux tiers des lycées de Seine-Saint-Denis, socialement très marqués, affichent des taux de réussite sur les voies générale et technologique et sur la voie professionnelle supérieurs aux taux attendus académiques et aux taux attendus nationaux.

## **Le décrochage**

Dans cette enquête statistique, nous avons distingué deux types de publics : les décrocheurs et les décrochés, pour qui le lien a été rompu.

Le profil majoritaire du décroché est celui d'un garçon, âgé de 18 ans ou plus, ayant deux ans de retard scolaire, passé par la voie professionnelle, décrochant en année terminale et issu de PCS défavorisée.

Le profil majoritaire du décrocheur est celui d'un garçon, âgé de 16 ans, ayant un an de retard scolaire, inscrit en voie professionnelle, décrochant au cours de la première année de formation.

Du point de vue du traitement du décrochage, 2 600 décrocheurs ont pu bénéficier d'au moins un entretien et 1 254 décrochés ont pu reprendre une scolarité.

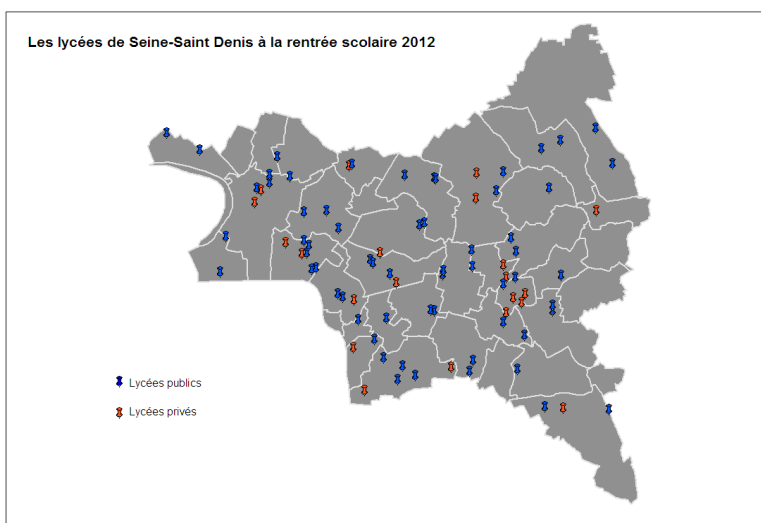
## Données de contexte

### Des effectifs en baisse continue depuis 2005

A la rentrée 2012, 50 323 élèves suivent un enseignement du second cycle professionnel<sup>1</sup>, général ou technologique dans l'un des 86 lycées publics (64) ou privés sous contrat d'association (22) du département.

Ces établissements scolarisent également 347 élèves en 3<sup>ème</sup> pré-pro. Au total, ce sont donc 50 670 élèves qui sont accueillis dans les lycées de Seine-Saint-Denis.

Ce chiffre est en constante diminution depuis la rentrée scolaire 2005. A cette date, les lycées du département accueilleraient en effet 55 607 élèves du second cycle.



Au niveau national, la tendance est identique. Alors que 2 236 890 élèves étaient scolarisés en second cycle à la rentrée 2005, ils n'étaient plus que 2 085 542 à la rentrée 2012.

Cette tendance devrait cependant s'infléchir, compte tenu de l'évolution des effectifs des collèges dès la rentrée 2014 et plus encore en 2015.

### Des lycéens très majoritairement scolarisés dans l'enseignement public

A la rentrée scolaire 2012, les lycéens du département sont majoritairement scolarisés dans un établissement public. La part de l'enseignement public est pour le niveau lycée de 86,7% (43 947 élèves). A titre de comparaison, elle est de 86,46% sur l'ensemble de la population scolaire du 2<sup>nd</sup> degré. A l'échelon national, la part de l'enseignement public est stable à 78,2 %, mais la situation demeure très inégale d'une académie à l'autre.

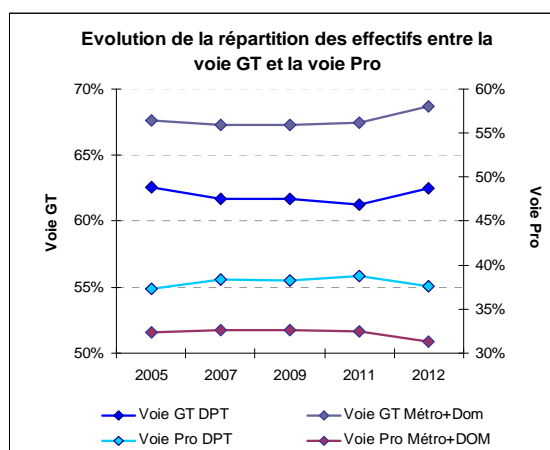
La part de l'enseignement public demeure élevée quel que soit le cursus suivi. Ainsi, près de 88,9 % des élèves du cycle professionnel sont scolarisés dans un établissement public, contre 78,1 au niveau national. Bien qu'inférieure à celle de la voie professionnelle, la part des élèves du public dans le cycle général et technologique atteint quant à elle 85 % dans le département contre 78,4 au niveau national.

Il convient de noter cependant que sur la période 2005-2012, dans un contexte de baisse généralisée des effectifs, le nombre d'élèves de la voie générale et technologique de l'enseignement privé a légèrement augmenté de 0,1 point passant de 4 339 à 4 714.

<sup>1</sup> Le second cycle professionnel : classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveau IV et V

## Des lycéens privilégiant la voie générale et technologique

A la rentrée scolaire 2012, 31 647 élèves (62,5 % de l'effectif total) suivent un enseignement du cycle général et technologique et 18 676 (37,5 %) un enseignement du cycle professionnel. Au niveau national, la part de la voie générale et technologique dépasse les 68,5 % limitant celle de l'enseignement professionnel à 31,5 %. Au niveau académique, les parts respectives des 2 voies d'enseignement sont proches des valeurs nationales (respectivement 68,3 % et 31,7 %). Les écarts avec les échelons national et académique sont donc significatifs, témoignant ainsi d'éventuelles spécificités locales en matière d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup>, sur lesquelles nous reviendrons par ailleurs.



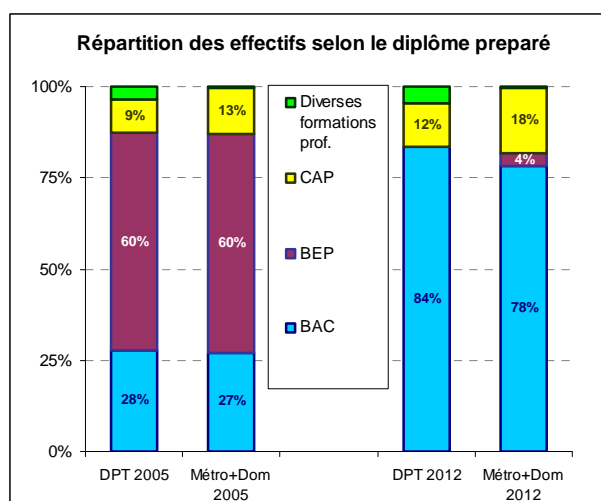
Sur la durée, dans un contexte de baisse des effectifs et de réformes notamment sur la voie professionnelle, la part respective des cycles d'enseignement n'a guère évolué. Ainsi, en 2005 34 821 élèves du département soit 62,6 % de l'effectif total étaient scolarisés dans la voie générale et technologique et 20 786 (37,4 %) dans la voie professionnelle. En 2009, la part de la voie générale et technologique était en léger recul à 61,7% (32 682 élèves) et à l'inverse celle de la voie professionnelle en légère hausse à 38,3 % (20 268 élèves). Durant cette même période les écarts enregistrés avec les échelons académiques et nationaux sont également demeurés constants à respectivement -5 et +5 points.

## La montée en puissance du baccalauréat professionnel 3 ans

Si globalement le poids respectif des cycles d'enseignement est demeuré constant, les types de parcours au sein de la voie professionnelle ont été profondément impactés par la réforme de 2008. Depuis cette date, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un bac professionnel en 2 ans s'est fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la 3<sup>ème</sup>.

A la rentrée 2005, les formations préparant au CAP rassemblaient 1 887 élèves (soit 9 % des effectifs du 2<sup>nd</sup> cycle professionnel), celles pour le BEP 12 388 (59,6 %) et celles pour le baccalauréat professionnel 5 751 (27,7 %). Mais avec la mise en place de la réforme, les préparations au CAP accueillent désormais 2 258 élèves (11,9 %), celles pour les BEP ne sont plus proposées dans les lycées du département alors que 15 965 élèves (78,1 %) suivent le nouveau cursus devant les conduire en 3 ans au baccalauréat.

Par conséquent, si le cycle professionnel conserve encore sa vocation historique d'insertion professionnelle, la possibilité pour les meilleurs élèves d'une poursuite d'études supérieures principalement dans une section de technicien supérieur (STS) se trouve aujourd'hui renforcée. Il convient cependant de noter que le transfert vers la seconde professionnelle des élèves qui s'orientaient auparavant vers un BEP n'est que partiel. L'augmentation du pourcentage d'élèves scolarisés au niveau CAP semble indiquer qu'une partie de ces élèves préfère se tourner vers une formation permettant d'accéder directement à un métier plutôt que vers une formation longue débouchant sur une sortie avec un diplôme de niveau 4.



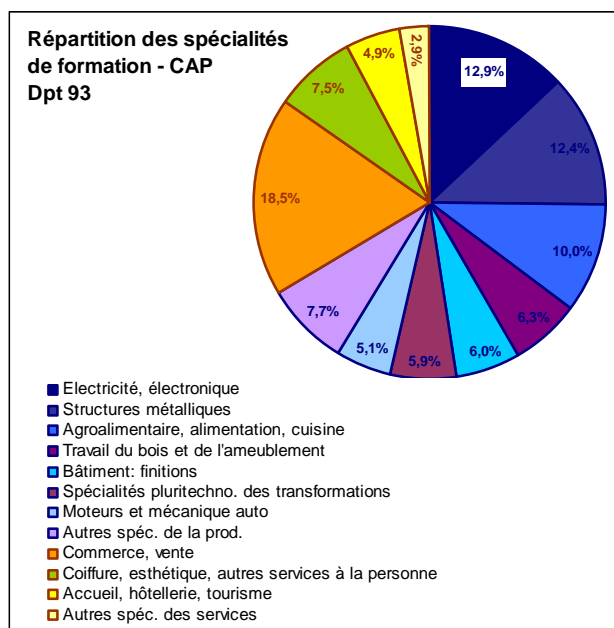
## Les élèves de CAP se forment majoritairement dans les spécialités des métiers de la production

A la rentrée scolaire 2012, les deux tiers des élèves inscrits en CAP dans le département suivent une formation du secteur des métiers de la production et un tiers une formation des métiers des services. Au niveau national<sup>1</sup> la répartition entre les 2 secteurs est de respectivement 52,1 et 49,7 %. La part du secteur de la production est donc dans le département supérieure de 14 points à la moyenne nationale et par ricochet celle du secteur des services inférieure de 14 points

Dans le détail, les élèves préparant un CAP dans le département se concentrent dans cinq spécialités majeures (sur une offre de formation de 17 spécialités<sup>2</sup>) qui représentent 61,3 % des élèves :

- « Commerce - vente » (18,5 %)
- « Electricité - électronique » (12,9 %)
- « Structures métalliques » (12,4 %)
- « Agroalimentaire, alimentation cuisine » (10 %)
- « Coiffure, esthétique et autres services aux personnes » (7,5 %)

Au niveau national, les spécialités « commerce - vente » (14,5 % des élèves), « coiffure - esthétique et autres services à la personne » (12,1 %), « agroalimentaire, alimentation, cuisine » (11,2 %) ou « accueil, hôtellerie, tourisme » (9,7 %) se révèlent les plus attractives.



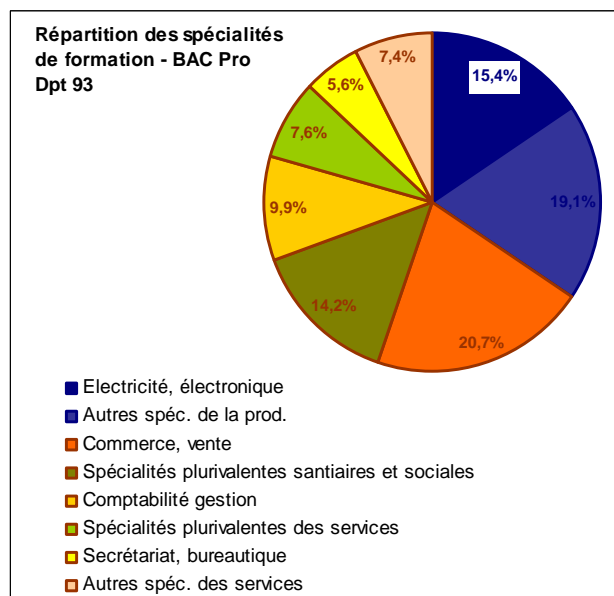
## Les élèves du baccalauréat professionnel optent pour les spécialités des métiers des services

Pour les élèves inscrits en baccalauréat professionnel, la répartition entre les 2 secteurs est à l'inverse de celle des CAP. Les spécialités des services accueillent ainsi les deux tiers des effectifs contre un tiers dans les spécialités de la production. Au niveau national, la répartition est également inversée, avec 43,8% des élèves dans le secteur de la production et 56,2% dans celui des services.

Dans le détail, les élèves préparant un baccalauréat professionnel dans le département privilégient les cinq spécialités suivantes (sur une offre de formation de 32 spécialités) qui concentrent près de 66 % des élèves :

- « Commerce vente » (20,75 %)
- « Electricité - électronique » (15,4 %)
- « Spécialité plurivalentes sanitaires et sociales » (14,22 %)
- « Comptabilité, gestion » (9,9 %)
- « Secrétariat, bureautique » (5,6 %)

Au niveau national, trois spécialités des services représentent 39 % des élèves<sup>3</sup> : « commerce, vente » (20,8 %), « comptabilité, gestion » (9,3 %) et « Secrétariat, bureautique » (9 %). Dans les spécialités de la production, la spécialité « Electricité - électronique » concentre 14,6 % des élèves.



<sup>1</sup> Référence rentrée scolaire 2011

<sup>2</sup> Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21-06-1994. Pour le 2<sup>nd</sup> cycle professionnel, le ministère de l'Education nationale utilisait à la rentrée 2011 46 groupes de spécialités (30 pour la production et 16 pour les services).

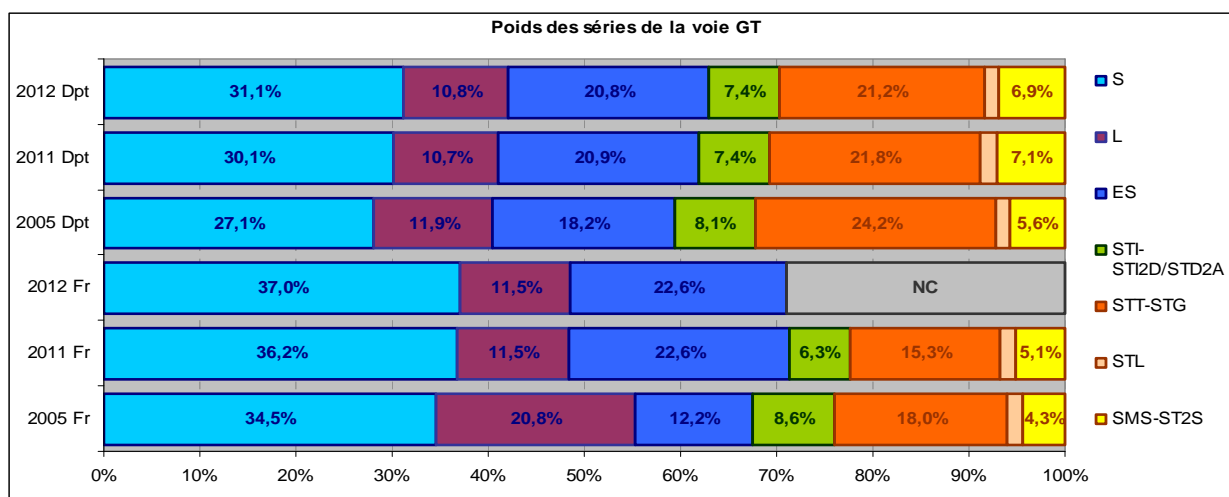
<sup>3</sup> Référence rentrée scolaire 2011

## La prédominance de la série S dans la voie générale et technologique

Sur la voie générale et technologique, 11 780 élèves sont scolarisés en classe de seconde. Dans le cadre de la réforme du lycée débutée en 2010 la 2<sup>nde</sup> générale et technologique s'est vue confirmer son rôle de classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat. Elle propose donc des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration et un enseignement facultatif. Dans ce contexte de spécialisation progressive, seuls 21 élèves sont scolarisés à la rentrée 2012 dans une seconde spécifique « hôtellerie ».

Ce n'est qu'à l'entrée en première que les élèves se déterminent pour une des séries menant au baccalauréat. Dans le département, à la rentrée 2012, 19 867 lycéens sont scolarisés dans une classe de 1<sup>ère</sup> ou de terminale de la voie GT. Parmi eux, 12 470 (62,7 %) ont choisi la voie générale. A l'échelon national, ils sont 71,1 %. Dans le détail, 31,1 % des élèves de la voie générale et technologique sont inscrits dans la série S (37,0 % au niveau national), 22,6 % en ES (22,5 % au niveau national) et 10,8 % en L (11,4 % au niveau national).

Sur les filières technologiques, les 7 397 élèves de 1<sup>ère</sup> et terminale privilégient essentiellement les séries des services. Ainsi, 21,2 % des élèves de la voie générale et technologique sont inscrits en STG-STMG<sup>1</sup> et 6,9 % en ST2S. Ils sont 15,3 % et 5,1 % à l'échelon national. A l'inverse, les séries technologiques de la production, STI et STL, n'accueillent respectivement que 6,4 et 1,5 % des élèves du département et 6,3 et 1,6 % des élèves de France métropolitaine et des DOM.



Depuis la rentrée scolaire 2005, la répartition des élèves de Seine-Saint-Denis entre les différentes séries de la voie GT a sensiblement évolué. Ainsi, le nombre d'élèves scolarisés dans la série S a augmenté de près de 4 points suivant en cela une progression constatée à l'échelon national (+2,9 points). Sur la même période, le nombre d'élèves de la voie GT inscrits en 1<sup>ère</sup> ou terminale L est resté relativement stable (-0,8 point) alors que les effectifs de la série ES augmentaient de 3 points. Sur les séries de la voie technologique, la part des séries des services est, dans le département, sur la période 2005-2012 en léger recul (-1,7 points). A l'échelon national, cette baisse atteint les 2,5 points. Enfin, si la part des séries technologiques est restée relativement stable dans le département (-0,5 point), au niveau national, elle connaissait une baisse sensible de 2 points.

Au total, de 2005 à 2012, la part des effectifs de la série S s'est considérablement accrue essentiellement au détriment des séries technologiques, tant au niveau départemental qu'au niveau national.

<sup>1</sup> STG : Sciences et technologies de la gestion devenu STMG dès la 1<sup>ère</sup> à la rentrée 2012 avec l'introduction de la notion de management / ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social / STI : Sciences et technologies industrielles, devenue en 1<sup>ère</sup> à la RS 2011 en terminale à la RS 2012, STI2D sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ou STD2A sciences et technologies du design et des arts appliqués / STL sciences et technologies de laboratoire / STMS (ex SMS) : Sciences et technologies de la santé et du social

## Mixité et égalité filles-garçons : Les filles minoritaires dans les filières scientifiques et techniques

Le principe de mixité est inscrit dans le code de l'éducation Mais cette mixité, lorsqu'elle est atteinte, ne recouvre pas pour autant une réelle situation d'égalité. Ce constat national se retrouve également au niveau départemental.

A la rentrée scolaire 2012, les filles représentent dans le département 49,6 % des élèves scolarisés dans le second degré. Au niveau lycée, leur part passe à 51 %. Mais ce quasi équilibre filles-garçons masque une forte disparité en fonction des filières. Sur la voie professionnelle, les 8 128 filles ne représentent que 43,5 % des effectifs scolarisés (44,3 % à l'échelon national<sup>1</sup>). Toujours sur cette voie, la part des filles varie également en fonction du diplôme préparé. Ainsi, seulement 35,1 % des élèves du département préparant un CAP sont des filles. Elles sont 45,3 % au niveau national où le poids des séries « coiffure-esthétique », « accueil-hôtellerie-tourisme », « travail social », majoritairement féminines, est plus important que dans le département. Parallèlement, dans le cursus menant au baccalauréat, les filles représentent 43,7 % des effectifs (41,3 % à l'échelon national). Enfin, la répartition en fonction de la spécialité révèle également de très fortes disparités. Ainsi, les filles représentent 62,1 % des effectifs des spécialités des services (72,1 % à l'échelon national) et seulement 13,1 % des spécialités de la production (20,7 % au niveau national) à l'exception des spécialités « textile-habillement », cependant peu proposées dans le département, dans lesquelles elles représentent parfois jusqu'à 90 % des élèves.

17 551 filles sont scolarisées dans le second cycle général et technologique. Bien que globalement majoritaires dans le département (55,5 % soit contre 54,3 % à l'échelon national), elles se répartissent cependant très inégalement entre les séries. Elles sont, à l'échelon départemental comme à l'échelon national nettement majoritaires dans les séries littéraires (77,9 % des élèves de 1<sup>ère</sup> terminale L), et tertiaires (55,1 % en STG et 94,4 % en ST2S), et plutôt sous représentées dans les séries à caractère scientifique avec 47,3 % des effectifs en S, 6,5 % en STI mais tout de même 56,1 % en STL. Toutefois, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en 1<sup>ère</sup>-terminale S qu'en L (2 925 élèves contre 1 677).

L'absence d'une réelle mixité dans les séries et filières témoigne de la prégnance des modèles culturels. Filles et garçons continuent à se conformer dans leur orientation à ce qui est reconnu comme leur domaine respectif de compétences.

A la rentrée 2012, 68,4 % des filles scolarisées dans le département suivent un enseignement de la voie générale et technologique. Elles sont 71,8 % au niveau national. Dans le même temps, les garçons du département sont 57,2 % à être scolarisés dans le cycle général et technologique. Mais en 1<sup>ère</sup> et en terminale, quelques que soient leur appartenance sociale ou leur réussite scolaire, les filles optent dans le département moins souvent pour la série scientifique (26 %), que les garçons (37,8 %) qui pour leur part désertent la série littéraire (5,5 %). De la même manière, seules 2,1 % des filles choisissent les séries technologiques industrielles (STI) contre 37,1 % des garçons.

Sur la voie professionnelle, le constat est identique. A la rentrée 2012, seules 11,4 % des filles suivent un enseignement des spécialités de la production. Elles sont à l'inverse 88,6 % à suivre un enseignement des spécialités des services, avec même 48,6 % de leurs effectifs concentrés sur les spécialités du commerce et du sanitaire et social. La répartition des garçons entre les deux secteurs de la voie professionnelle est par contre plus équilibrée : 58,4 % sur la production et 41,6 % sur les services.

Les choix d'orientation sont donc sensiblement différents selon le genre et les parcours scolaires des filles sont globalement moins diversifiés. Au final, cela contribue à détourner les filles de branches professionnelles pourtant porteuses d'emplois.

---

<sup>1</sup> Références 2011



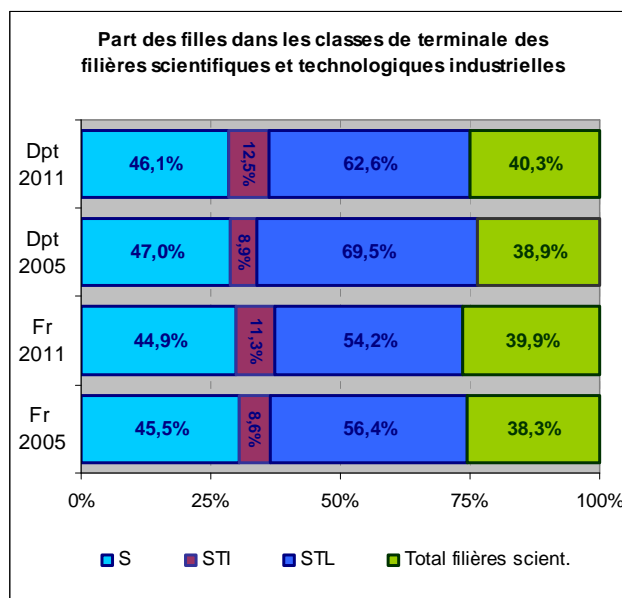
La modification des comportements est donc aujourd'hui un enjeu majeur pour les services de l'Education nationale. Un objectif chiffré a d'ailleurs été inscrit dans le Projet Annuel de Performance du ministère de l'Education nationale annexé au projet de loi de finances 2013 : Passer de 39,9 % de filles en terminales scientifiques et techniques en 2011 à 41 % à l'horizon 2015. A titre de comparaison, à la rentrée 2005, cet indicateur affichait 38,3 %.

A l'échelon départemental, la répartition par genre et par filière n'a guère connu d'évolution notable depuis 2005. A cette date, les filles représentaient 52 % des élèves du lycée (1 point de plus qu'en 2012) et 50,1 % de l'ensemble des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré. Sur la voie GT, elles étaient très largement majoritaires sur les 1<sup>ères</sup>-terminales L (81 %), ST2S (95,5 %) et STL (66 %) alors que leur poids dans les filières scientifiques et technologiques- industrielles était inférieur à 40%.

Toujours sur la voie GT, seules 23,4% des filles étaient scolarisées en 1<sup>ères</sup>-terminales S quand dans le même temps 34 % des garçons avaient choisi cette série.

Sur la voie professionnelle, les filles représentaient 64,2 % des effectifs des spécialités des services et seulement 11,8 % de celles de la production. Enfin, 90,7 % des filles scolarisées sur la voie professionnelle suivaient en 2005 un enseignement des spécialités des services.

Au vu des évolutions observées entre 2005 et 2011, l'objectif inscrit dans la loi de finance ne pourra donc pas être atteint sans la mise en œuvre dans chaque établissement d'une politique très volontariste.



## Des lycéens issus majoritairement des catégories sociales défavorisées

Si l'accès à l'enseignement secondaire, puis supérieur s'est généralisé à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle pour l'ensemble de la population française, des disparités selon l'origine sociale de l'élève demeurent, notamment du point de vue des choix d'orientation ou de la réussite scolaire.

Dans les services de l'éducation nationale, l'origine sociale est appréhendée classiquement par la catégorie socioprofessionnelle du responsable légal<sup>1</sup>.

Afin de faciliter le travail et la diffusion de données statistiques, ces mêmes services utilisent des regroupements de PCS. Ces regroupements ont été définis, à partir de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee :

- « **Favorisée A** » : cette catégorie comprend les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professeurs et assimilés, les professions de l'information, des arts et du spectacle, les cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, les ingénieurs, les cadres techniques d'entreprise, les instituteurs et assimilés, et les chefs d'entreprise de dix salariés ou plus ;
- « **Favorisée B** » : cette catégorie comprend les professions intermédiaires de la santé et du travail social, le clergé, les professions intermédiaires administratives de la fonction publique, les professions intermédiaires administratives du commerce ou des entreprises, les techniciens, les contremaîtres, les agents de maîtrise, les retraités cadres et professions intermédiaires ;
- « **Moyenne** » : cette catégorie comprend les agriculteurs-exploitants, les artisans, les commerçants et assimilés, les employés civils, les agents de service de la fonction publique, les policiers et militaires, les employés administratifs d'entreprise, les employés de commerce, les personnels des services directs aux particuliers, les retraités agriculteurs-exploitants, les retraités artisans, commerçants ou chefs d'entreprise ;
- « **Défavorisée** » : cette catégorie comprend les ouvriers qualifiés, les ouvriers non-qualifiés, les ouvriers agricoles, les retraités employés ou ouvriers, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les personnes sans activité professionnelle

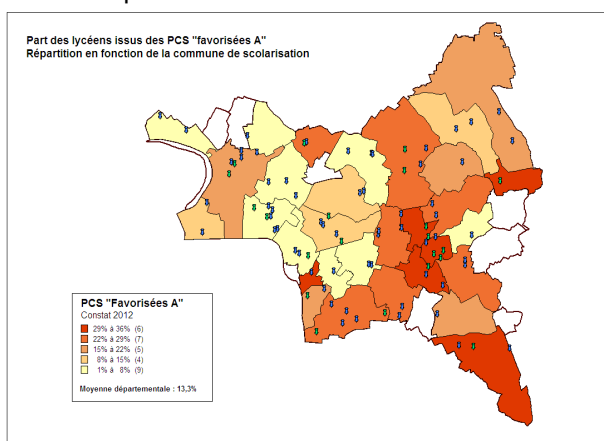
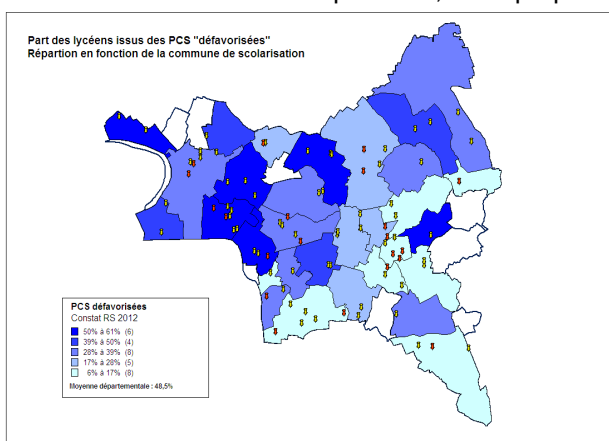
A la rentrée scolaire 2012, l'origine sociale des élèves du second degré dans le département, se définissait de la façon suivante :

<sup>1</sup> Il existe 2 champs « responsable légal » dans les bases élèves. La priorité pour déterminer l'origine sociale de l'élève est donnée à la PCS du « responsable légal 1 » qui peut être indifféremment le père, la mère ou tout autre personne jouissant de l'autorité parentale. Le choix du « responsable légal 1 » appartient aux parents ou à la personne jouissant de l'autorité parentale.

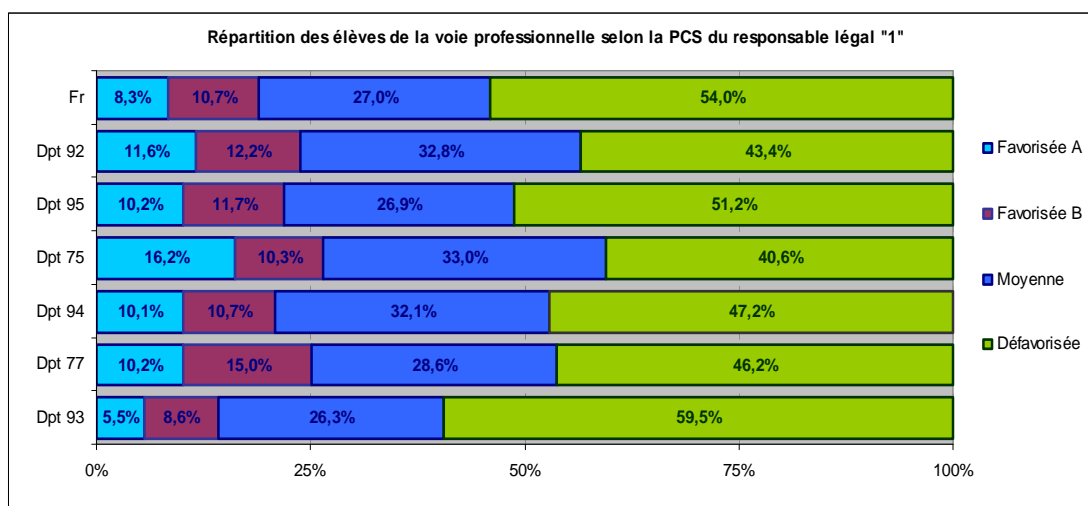
Regroupement PCS	Total 2nd degré	Collège	2nd cycle général et technologique	2nd cycle professionnel	Total 2 cycle
Favorisée A	13,01%	12,82%	17,92%	5,54%	13,33%
Favorisée B	10,11%	9,81%	11,71%	8,65%	10,57%
Moyenne	29,43%	30,56%	28,40%	26,33%	27,63%
Défavorisée	47,45%	46,81%	41,97%	59,48%	48,47%

Enseignement public + privé

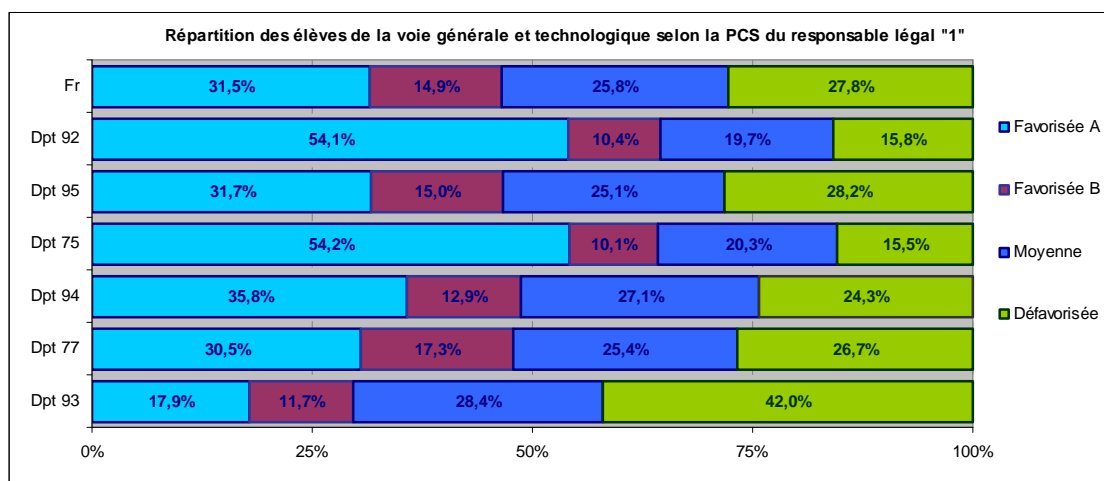
Près de la moitié des élèves du 2<sup>nd</sup> degré scolarisés en Seine-Saint-Denis sont issus de familles socialement défavorisées. A titre de comparaison, cette proportion est de un pour trois au niveau national.



Pour le seul cycle professionnel, la part des élèves socialement défavorisés atteint les 59,5 % (65 % au niveau CAP et 58,9 % au niveau Bac Pro). Dans les autres départements d'Île-de-France, elle oscille entre 40,6 % à Paris et 51,3 % dans le Val-d'Oise alors que pour l'académie de Créteil elle s'établit à 51 %. A l'inverse, la part des élèves issus des milieux les plus favorisés reste limitée à 5,5 %. Elle est de 16 % à Paris, de 10,1 % dans le Val-de-Marne et de 8,3 % pour l'ensemble de l'Académie de Créteil.



Sur le cycle général et technologique la part des élèves défavorisés tombe à 42 %, alors que celle des plus favorisés approche les 18 %. Mais comme pour le cycle professionnel, le département de Seine-Saint-Denis reste, en Île-de-France, celui qui proportionnellement accueille le plus d'élèves défavorisés. Ainsi, ces élèves ne représentent que 15,5 % des élèves scolarisés sur la voie générale et technologique à Paris, 28,2 % dans le Val-d'Oise ou 31,3 % dans l'académie de Créteil.



Toutefois, la voie générale et technologique ne présente pas un profil homogène. Si le taux d'élèves défavorisés est inférieur à 40 % sur la voie générale, il reste élevé à 48,5 % sur la voie technologique. A l'inverse, près d'un élève sur 4 scolarisés sur la voie générale est issu des milieux les plus favorisés. Ils ne représentent plus qu'un élève sur dix sur la voie technologique.

Depuis 2005, le profil des élèves scolarisés en Seine-Saint-Denis dans le second cycle n'a guère varié.

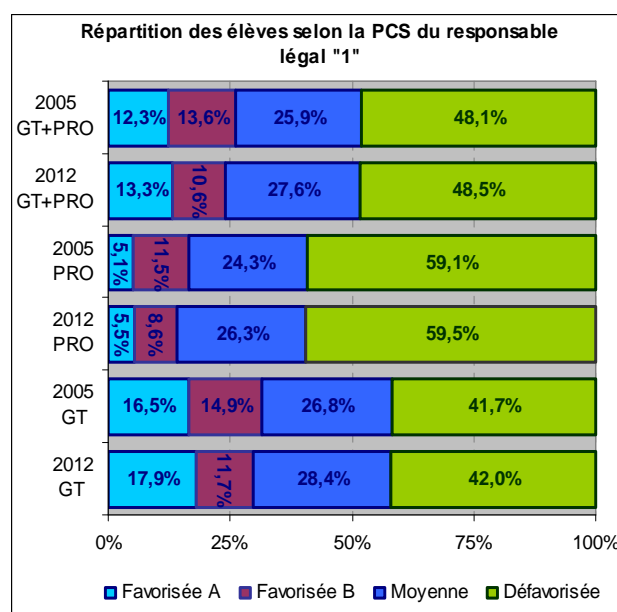
Toutefois, depuis cette date s'est opéré un léger glissement des élèves issus de la catégorie « favorisée B » vers la catégorie « moyenne » et dans une moindre mesure vers la catégorie « favorisée A ».

Dans le détail, ce glissement est plus net sur la voie générale où la part des élèves issus de la catégorie « favorisée A » augmente de plus d'un point et celle des élèves issus de la catégorie intermédiaire augmente de près de deux points.

Sur la voie professionnelle, la part des élèves de la catégorie « favorisée A » n'augmente que d'un demi-point et celle des élèves issus de la catégorie « moyenne » de 2.

Toutefois, si le profil social des lycéens scolarisés n'a globalement guère évolué depuis 2005, le choix des cycles d'enseignement est socialement très différencié.

Ainsi, à la rentrée 2012, les élèves issus des catégories « favorisées A » sont scolarisés à 84,6 % sur la voie générale, quand ceux des catégories « défavorisées » ne le sont qu'à 54,4 %, ceux des catégories « favorisées B » à 69,6 % et ceux des catégories « moyennes » à 64,6 %.



Les établissements privés ne scolarisent qu'un lycéen du département sur dix, mais leur structure sociale est sensiblement différente de celle des établissements publics. Les élèves issus des catégories sociales favorisées y sont surreprésentés à 35,5 % de l'effectif total contre seulement 13 % dans l'enseignement public. A l'inverse les élèves issus des catégories défavorisées y sont sous-représentés à seulement 15,3 % contre 46 % dans le public.

Tout aussi significatif, d'une structure sociale tirée vers le haut, les établissements privés attirent 34,7 % des élèves du département issus des milieux les plus favorisés et seulement 4,8 % des élèves les plus défavorisés. Dès lors, même si les taux de scolarisation vers le privé restent inférieurs à la moyenne nationale, ce profil socialement très sélectif pèse par contre-coup sur les établissements publics.

Par ailleurs, pour un quart des lycéens scolarisés dans le département, seul un représentant légal est connu. Difficile cependant d'affirmer que toutes ces situations correspondent à des familles monoparentales qui ne représentent que 13 % des ménages vivant dans le département. Il semble en effet que le taux de « père seul » (plus d'un tiers des situations où un seul représentant est déclaré) soit d'avantage le fruit des pratiques de saisies dans les bases élèves que l'exact reflet de la situation familiale de l'élève. A l'opposé,

sans être affirmatif, lorsque la mère est déclarée comme seule responsable, la présomption de monoparentalité semble renforcée. A l'échelon départemental, cela concerne 17,9 % des lycéens. Par ailleurs, 46,6 % de ces élèves sont issus des PCS défavorisées et 47,3 % choisissent la voie professionnelle soit près de 9 points de plus que la moyenne départementale (40,6 % au niveau bac et 6,6 % au niveau CAP). Enfin, ils constituent au total 15 % des effectifs de la voie GT et 22,9 % de ceux de la voie professionnelle.

## Un taux d'élèves boursiers supérieur à la moyenne nationale

L'attribution d'une bourse et de primes liées (prime d'équipement, prime d'entrée en seconde...) est également un indicateur de la fragilité économique des familles de certains lycéens.

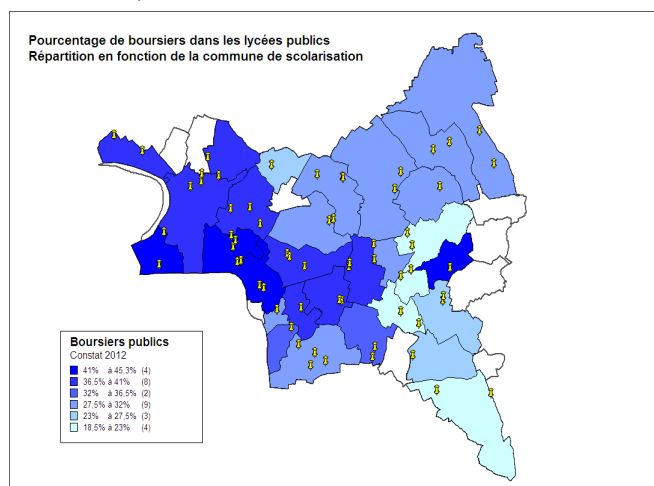
Ces aides financières sont destinées à couvrir les frais inhérents à la scolarité des élèves. Leur versement est soumis à un examen des ressources et des charges des familles (nombre d'enfants, enfant handicapé, ascendant à charge...) qui en font la demande. Chaque situation donne lieu au calcul d'un nombre de points de charge auquel correspond un plafond de ressources (revenu fiscal de référence) qui détermine un droit à bourse exprimé en nombre de parts. Ce nombre de parts peut varier de 3 à 10 avec possibilité de parts supplémentaires lorsque l'élève prépare un diplôme de formation professionnelle ou technologique (deux parts). Pour cette année la valeur de la part est de 44,49 €.

A titre d'exemple, le revenu fiscal à ne pas dépasser pour obtenir une bourse (trois parts minimum) avec le nombre de points de charge le plus bas (famille avec 1 enfant) est de 4 960€.

Pour l'année scolaire 2012-2013, 17 368 lycéens bénéficient d'une bourse. Cela représente plus d'un tiers des lycéens scolarisés dans le département.

96 % des élèves boursiers sont scolarisés dans un établissement public soit près de 10 points de plus que le taux de scolarisation dans le public de l'ensemble des élèves. Au total, les élèves boursiers représentent 38 % des élèves scolarisés dans le public. Au niveau national, dans l'enseignement public, la part des boursiers est inférieure à 25 %.

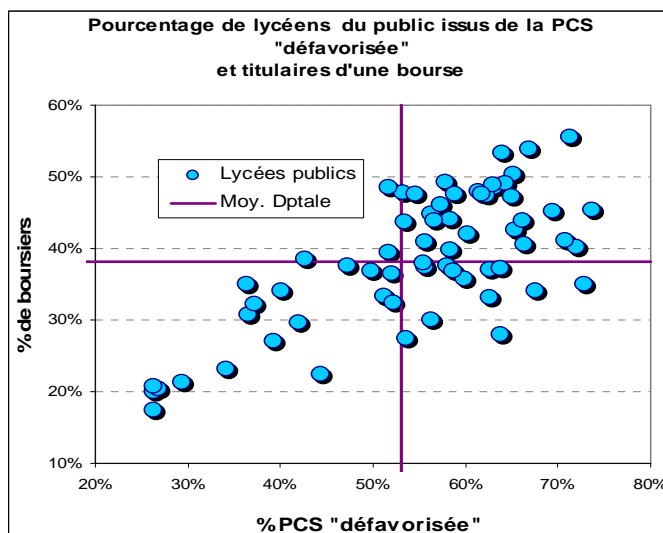
Dans le privé départemental, le pourcentage de boursiers est à peine supérieur à 10 % quand il dépasse les 12,5 % au niveau national.



Tout aussi significatif, le nombre moyen de parts attribuées à un élève du public est de 8,1 au niveau national et de 9 dans le département.

Le nombre d'élèves boursiers dans les lycées publics du département a légèrement augmenté depuis 2008 (16 237 contre 16 679 aujourd'hui). Toutefois, compte tenu de la baisse des effectifs enregistrée sur cette période, le poids relatif des boursiers a connu une hausse significative de 34 % à 38 %. Par ailleurs, comme pour la présente année scolaire, le nombre moyen de parts attribuées à chaque élève était en 2008-2009 de 9.

Enfin, le graphique ci-contre, croisant pour chaque lycée public du département le pourcentage d'élèves issus de la catégorie « défavorisée » avec le pourcentage de boursiers, semble indiquer que dans certains lycées (notamment ceux situés dans le ¼ inférieur droit), le nombre de boursiers au regard de la composition sociale de l'établissement pourrait être jugé insuffisant. Ce décalage illustre concrètement la problématique de l'accès à l'information et de la maîtrise des procédures pour des familles parfois très éloignées de l'institution scolaire et de ses règles.



## De nombreux résidents scolarisés hors département

Avec l'instauration en 2007 du principe d'assouplissement de la carte scolaire, l'affectation à l'entrée en seconde était censée satisfaire à la fois le choix d'orientation des élèves entériné par la décision d'orientation du 3ème trimestre et le libre choix de l'établissement par les familles.

Mais à la rentrée 2012, le champ d'application de cet assouplissement a cependant été reprécisé. Sur la voie générale et technologique, les élèves sont affectés pour les enseignements d'exploration courants dans leur lycée de secteur en fonction du lieu de domicile du représentant légal. Si les dérogations restent possibles, leur octroi demeure conditionné par les capacités d'accueil et se détermine en fonction des priorités accordées au titre du handicap ou liées à l'octroi d'une bourse. Par ailleurs, sur un certain nombre d'enseignement d'exploration (spécialités ou enseignements dits rares), l'affectation est contingentée et le recrutement peut être académique.

Sur la voie professionnelle, l'affectation est académique, voire inter-académique pour un nombre très limité de formation de la voie professionnelle. Il n'existe pas de zone géographique de recrutement.

L'assouplissement de la carte scolaire n'a pas provoqué dans le département de profonds bouleversements. Les mouvements sortants, très nombreux, et entrants, plus rares, qui animent le second cycle départemental, étaient déjà à l'œuvre avant la rentrée 2007. Pour autant, dans un département fragilisé socialement et économiquement, présentant de fortes disparités territoriales et soumis à la très forte attractivité de certains de ses voisins, la carte scolaire et son corollaire l'affectation sont des enjeux essentiels, notamment en terme de mixité sociale

A la rentrée scolaire 2012, 2 066 élèves sont entrés dans le département au niveau lycée. Pour 1 140 d'entre eux (55 %), il s'agit soit d'un emménagement, soit d'un retour sur leur département de résidence. Parmi ces « entrants-résidents », 15 % choisissent un établissement privé, alors que 43,2 % sont affectés sur la voie professionnelle et 56,8 % sur la voie générale et technologique. Près d'un tiers (32 %) arrivent d'un des deux autres départements de l'Académie, 17 % sont issus de l'Académie de Paris et 14,8 % de l'Académie de Versailles.

Quant aux 926 autres nouveaux élèves de la rentrée 2012, il s'agit donc de non-résidents nouvellement scolarisés dans le département.

Au total, les établissements de Seine-Saint-Denis accueillent cette année 3 109 élèves pour lesquels la résidence du responsable légale est située hors du département. Cela représente 6,2 % de l'effectif total des lycéens du département.

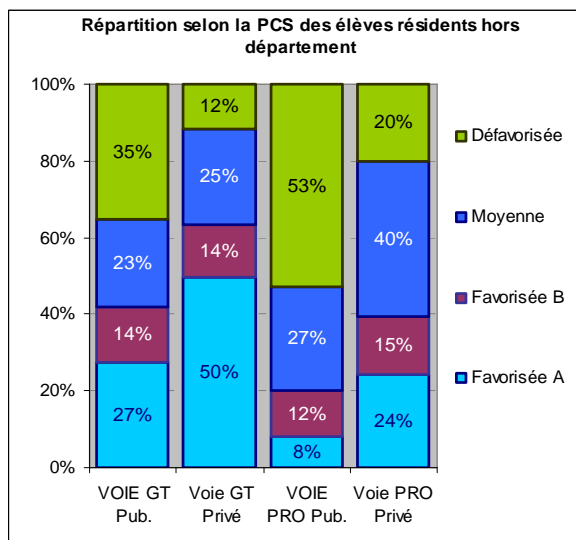
Plus de la moitié d'entre eux ont fait le choix de l'enseignement privé qui n'est pas assujéti en matière d'affectation aux règles évoquées ci-dessus et qui possède ses propres procédures.

Au final, ils ne sont donc plus que 1 390 à avoir fait le choix de poursuivre leur scolarité dans un établissement public du département. Cela représente 3,2 % des élèves des lycées publics du département. Parmi eux, 1 003, soit près de 6 % des effectifs de la voie, suivent un enseignement professionnel et seuls 302 résident hors académie et donc à l'extérieur de leur zone de recrutement potentiel. Sur la voie générale et technologique, les résidents hors département, 387 élèves, représentent 1,4 % de l'ensemble des effectifs.

A titre de comparaison, à la rentrée 2007, date de mise en œuvre de la réforme sur l'assouplissement de la carte scolaire, 2 763 élèves scolarisés en Seine-Saint-Denis résidaient hors du département. Cela représentait 5 % de l'effectif total des lycéens. 1 688 étaient scolarisés dans l'enseignement privé, et 1 075 dans le public, soit 2,2 % du total des lycéens du public. La part des non résidents dans les lycées publics du département aurait donc augmenté d'un point entre 2007 et 2012.

La répartition de ces résidents hors département selon la PCS de leur responsable légal s'éloigne quelque peu de la moyenne départementale. Les élèves issus de la PCS « favorisée A » y sont en effet largement surreprésentés tant dans l'enseignement public que dans l'enseignement privé.

Toutefois, le poids réel des ces 187 élèves favorisés intégrant un établissement public reste relativement marginal (6 % du total des entrants). En outre, il s'avère que plus de la moitié de ces résidents hors département issus des catégories favorisées sont concentrés dans seulement 2 communes limitrophes : Noisy-le-Grand, et Montreuil. Ces entrées n'ont donc qu'un impact limité en terme de mixité sociale puisqu'elles concernent des communes déjà plutôt favorisées.





Si les flux d'élèves entrants dans le département restent relativement modestes, il n'en est pas de même pour les flux sortants.

5 558 élèves résidant en Seine-Saint-Denis et scolarisables<sup>1</sup> dans l'ensemble du 2<sup>nd</sup> degré ont quitté le département à la rentrée 2012. Cela représente près de 4,3 % de l'ensemble des effectifs départementaux de cette année. Parmi eux, 2 752 élèves sont scolarisés au niveau lycée, soit 2,1 % de la totalité des effectifs du 2<sup>nd</sup> degré en Seine-Saint-Denis, mais 4,3 % des lycéens. A la rentrée 2012, les élèves résidant dans le département et ayant quitté un établissement de Seine-Saint-Denis pour être scolarisés hors département ont été trois fois plus nombreux que les élèves domiciliés hors 93 mais ayant choisi d'y être scolarisés.

Parmi ces 5 558 élèves, 862, soit près d'un tiers, ont choisi un établissement privé et ont donc été affectés en dehors des procédures évoquées précédemment.

Pour les 1 890 élèves restant, scolarisés hors département dans un établissement de l'enseignement public, 31 % suivent un enseignement de la voie professionnelle, dont près de la moitié dans les deux autres départements de l'Académie. Au final, ce sont donc 1 060 élèves résidents du département qui ont été affectés à la rentrée scolaire 2012, par dérogation à la carte scolaire, sur la voie générale et technologique dans un lycée public hors département. Cela représente près de 4 % des effectifs 2012 de la voie GT en Seine-Saint-Denis.

Le département se trouve donc confronté à des effets de bord et une porosité très prononcés et rendus d'autant plus préoccupant qu'ils concernent une part importante de ses élèves issus des catégories sociales les plus favorisées. Dans un tel contexte, il devient difficile de garantir une réelle mixité sociale.

A la rentrée 2012, 13 259 élèves résidant en Seine-Saint-Denis sont scolarisés hors du département. Cela représente un dixième des effectifs départementaux dans le 2<sup>nd</sup> degré. Parmi eux, 7 629 élèves, soit près des deux tiers des sortants, sont scolarisés au niveau lycée. Cela représente 15 % des effectifs de lycéens du département. Ces résidents sont pour 47,1 % d'entre eux scolarisés dans un établissement privé, dont près d'un tiers sur la voie générale et technologique alors que 52,9 %, soit 4 032 élèves, sont scolarisés dans un lycée public.

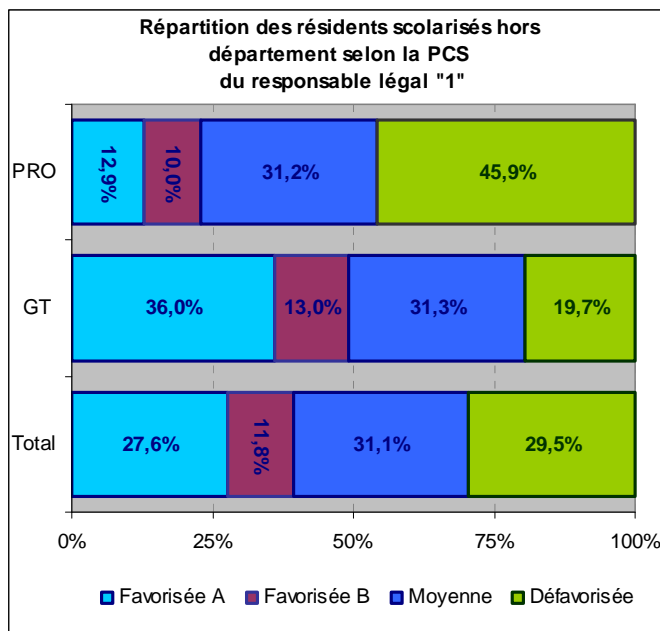
La moitié (2 025) de ces 4 032 élèves est scolarisée sur la voie générale et technologique. Il est à noter que les résidents scolarisés dans le public sur la voie générale et technologique sont moins nombreux que leurs homologues de l'enseignement privé (26,5 % contre 36,6 % du total des résidents scolarisés hors département).

L'origine sociale des résidents scolarisés hors Seine-Saint-Denis est sensiblement différente de celle des élèves scolarisés dans le département.

Ainsi, sur la voie professionnelle, sur les 2 813 élèves suivant hors département un enseignement dans un lycée public ou privé, près de 13 % sont issus de la catégorie sociale « favorisée A » quand la moyenne départementale atteint 5,5 %.

Sur la voie générale et technologique, sur les 4 816 élèves scolarisés hors département, 36 % sont issus de cette même catégorie, alors que la moyenne départementale est de seulement 17,9 %.

A l'inverse, sur la voie professionnelle et sur la voie générale et technologique, la part des élèves issus de la catégorie sociale « défavorisée » est inférieure de respectivement 13,5 et 12,4 points.

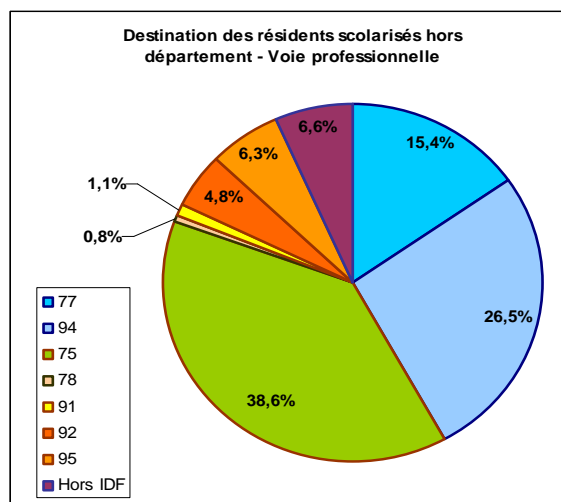
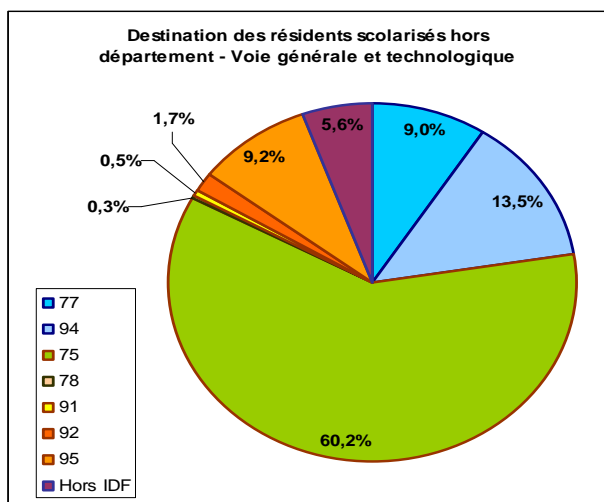


Au total, quel que soit la voie et le type d'établissement, plus d'un lycéen sur 4 (26,5 %) issu de la catégorie sociale la plus favorisée serait scolarisé hors département. A l'inverse, le ratio hors département/département sur la catégorie sociale défavorisée tomberait à moins de 1 pour 10 (8,8 %).

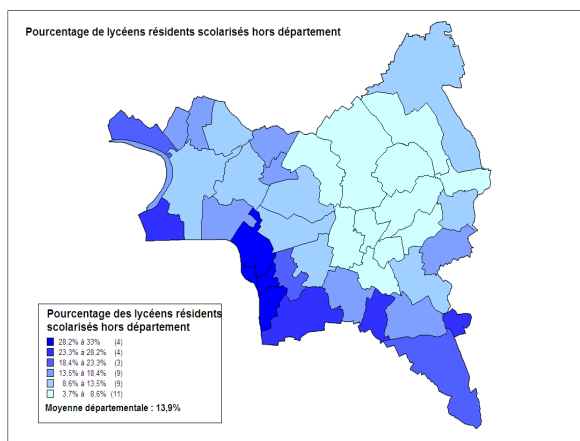
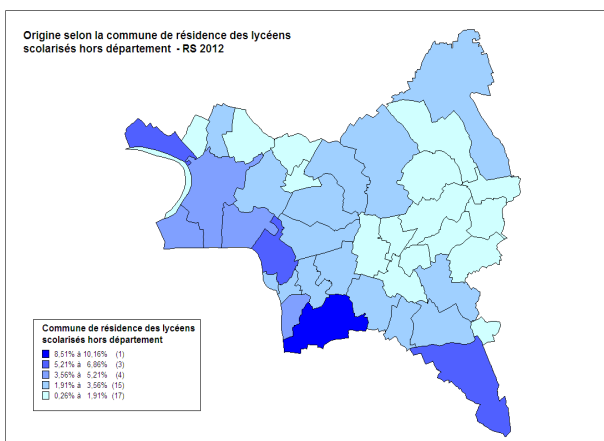
Sur la voie professionnelle comme sur la voie générale et technologique, l'académie de Paris est la principale destination des résidents scolarisés hors département. L'attractivité des établissements parisiens

<sup>1</sup> Ce chiffre inclut les 1 144 élèves de CM2 de 2011-2012 scolarisés en 6<sup>ème</sup> à la rentrée 2012

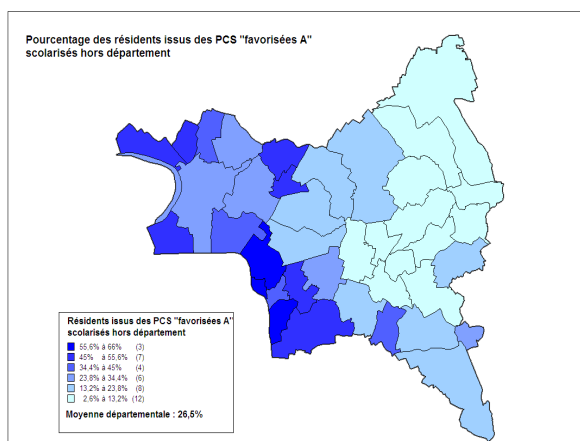
et leur politique de recrutement sélectif en particulier sur la voie GT (38 % des séquanodionysiens scolarisés à Paris sont issus de la catégorie sociale «favorisée A ») est évidente. Sur la voie professionnelle, du fait des procédures de recrutement académique et de l'existence de réseau de lycées, un rééquilibrage s'opère au profit des 2 autres départements de l'académie.



Les communes de résidence des élèves scolarisés hors département sont d'abord les huit communes limitrophes de Paris qui fournissent à elles seules près de 41 % du contingent d'élèves scolarisés hors département au niveau lycée. Deux exceptions cependant, la commune d'Epinay-sur-Seine qui alimente le contingent de sortants vers le Val-d'Oise et celle de Noisy-le-Grand dont les habitants, notamment dans le cadre du réseau de lycées « Rives de Marne Est » sont scolarisés dans le Val-de-Marne ou la Seine-et-Marne.



Par ailleurs, le croisement des données sur l'origine sociale et l'origine géographique des élèves résidents dans le département, permet de constater que certaines communes limitrophes comme Pantin ou Bagnolet voient près des deux tiers de leurs lycéens issus de la catégorie sociale « favorisée A » être scolarisés en dehors du département. D'une manière générale, les communes limitrophes de Paris voient entre un et deux tiers de leurs élèves les plus favorisés quitter le département. C'est également le cas pour Epinay et Villetaneuse où près d'un élève sur deux de la catégorie « favorisée A » choisit d'être scolarisé dans le Val-d'Oise. Or, dans certaines de ces villes, comme Montreuil ou les Lilas, le nombre d'élèves issus de cette catégorie permet malgré tous les départs de maintenir dans les lycées qui y sont implantés une relative mixité.



Mais dans d'autres au contraire, comme à Pantin ou à Saint-Ouen, le déséquilibre au sein des établissements ne fait que s'accroître.

A l'inverse, les élèves de la catégorie « favorisée A » domiciliés dans les communes considérées comme aisées de l'est du département, sont rarement scolarisés hors Seine-Saint-Denis (4,6 % au Raincy, 6,7 % à Livry-Gargan). L'attractivité des établissements parisiens décline à mesure que l'on s'éloigne de la capitale et que l'origine sociale évolue. Une exception cependant, la ville de Clichy fortement enclavée à l'est du département.

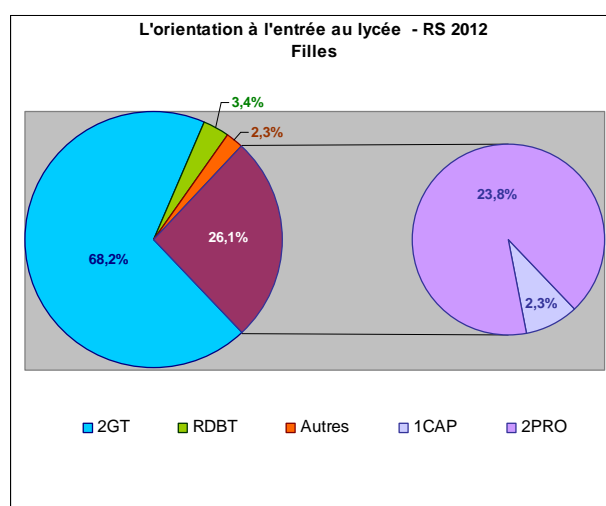
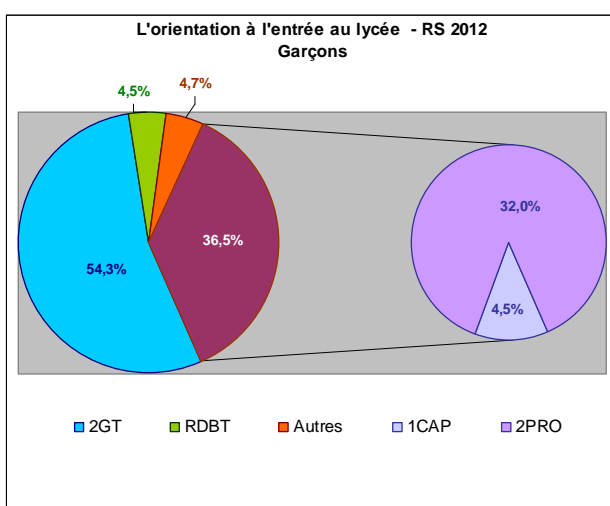
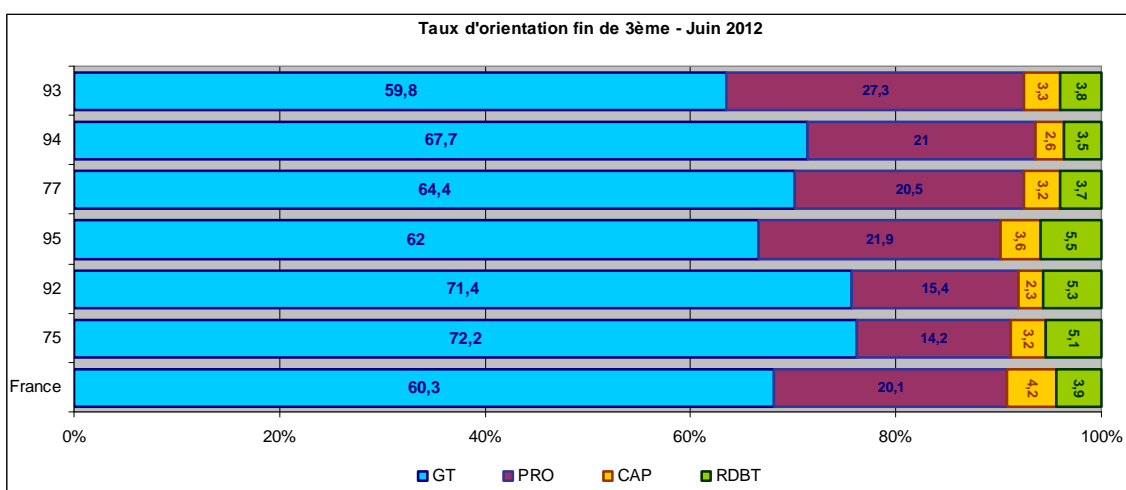


## L'orientation au lycée

L'orientation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup> revêt une importance primordiale, puisque c'est principalement à ce palier que se constitue la répartition de chaque classe d'âge entre les différents niveaux de diplômes et de qualifications.

Par ailleurs, si les réformes des lycées ont affirmé l'égalité des voies de formation et la nécessité de favoriser une orientation des élèves à la fois progressive et réversible, dans les faits, la progressivité et la réversibilité notamment sur la voie professionnelle restent encore limitées. Sans être définitifs, comme le rappelle la circulaire académique sur l'orientation, des choix structurant fortement l'avenir des élèves s'opèrent à ce palier.

A la rentrée scolaire 2012, 59,8 % des élèves de 3<sup>ème</sup> des établissements publics et privés du département ont été orientés vers une classe de seconde générale et technologique, 27,3 % ont été orientés vers une classe de seconde professionnelle<sup>1</sup>, 3,3 % ont été orientés en CAP, 3,8 % ont redoublé leur classe de 3<sup>ème</sup>, et enfin 5,8 % n'apparaissent plus dans le champ des « bases scolarité » de l'Education nationale (élèves en apprentissage, élèves scolarisés dans des établissements relevant d'une autre tutelle que celle de l'éducation nationale, élèves sortis du système scolaire).



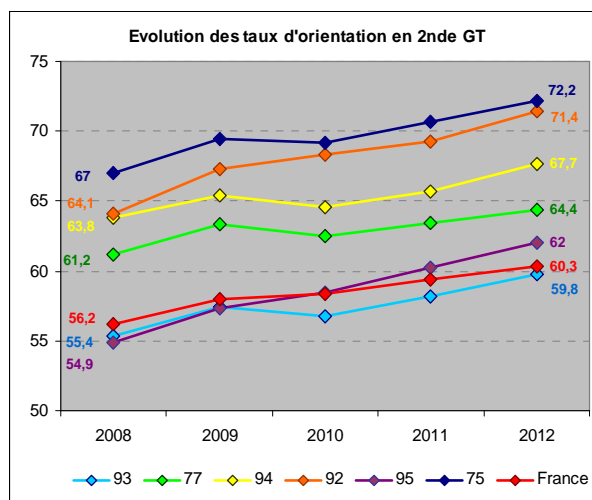
<sup>1</sup> Les données de l'orientation sur la voie professionnelle ne concernent que les élèves sous statut scolaire

## L'entrée au lycée : les taux d'orientation vers la 2<sup>nd</sup>e GT continuent de progresser

Même si l'égalité de dignité des voies d'orientation est réaffirmée par les institutions, même si la mise en œuvre de la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans permet d'envisager également une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur et même si aucun objectif indicatif de flux d'élèves n'est établi, la voie générale et technologique reste, dans le département comme sur l'ensemble du territoire, particulièrement valorisée. Dans un contexte où plus le diplôme est élevé, moins l'insertion des jeunes est sensible à l'évolution du marché du travail, l'accroissement de la proportion d'élèves poursuivant des études supérieures et donc, en amont, du nombre de bacheliers généraux ou technologiques, est privilégié.

Si les élèves de 3<sup>ème</sup> du département s'orientent majoritairement vers la voie générale et technologique, le taux départemental d'orientation vers la 2<sup>nd</sup>e GT est inférieur à la moyenne nationale (60,3 %) ou académique (63,7 %). Dans les départements voisins, ce taux atteint notamment 72 % à Paris ou 71 % dans les Hauts-de-Seine.

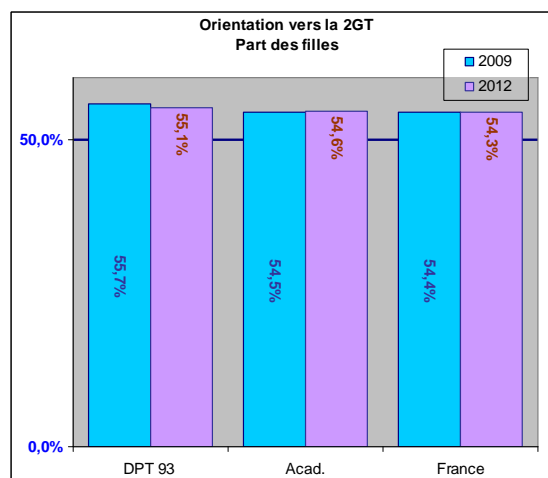
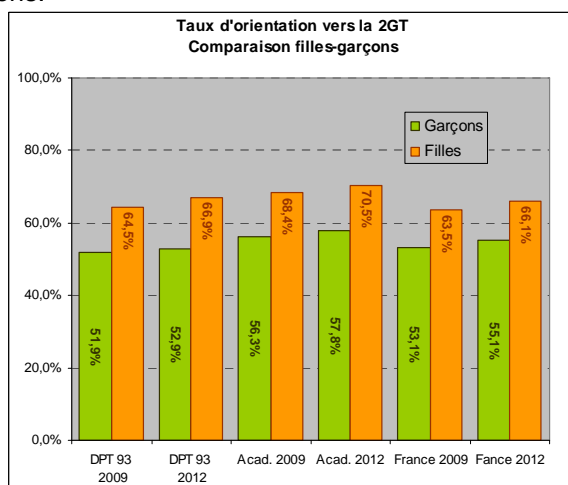
Depuis la rentrée scolaire 2008, ce taux a progressé de plus de 4 points dans le département, suivant en cela une tendance constatée tant à l'échelon national que dans les départements voisins. Mais si la progression est supérieure à 7 points dans les Hauts-de-Seine, elle est de seulement 3,2 points en Seine-et-Marne.



Dans le département, à la rentrée 2009 comme en 2012, les filles représentent plus de la moitié des élèves orientés vers la seconde GT (55 %) et ce alors que leur part dans les effectifs de 3<sup>ème</sup> était en 2011-2012 inférieure à 50 %

Sur cette même période, les taux d'orientation vers la 2<sup>nd</sup>e GT des filles comme des garçons ont constamment progressé, passant de 64,5 % à 66,9 % pour les premières et de 51,9 % à 52,9 % pour les seconds. En Seine-Saint-Denis, les filles s'orientent donc d'avantage que les garçons vers la voie générale et technologique.

La tendance est identique à l'échelon national où le taux d'orientation des filles atteint 66,1 % contre 55,1 % pour les garçons. De la même manière, au niveau académique, le taux d'orientation des filles qui a progressé de plus de 2 points depuis 2009 atteint désormais 70,5 %, contre seulement 57,8 % pour les garçons.



Parmi les élèves orientés en 2<sup>nd</sup>e générale et technologique à la rentrée 2012, 19,1 % sont issus des PCS « favorisées A », alors que la part de ces PCS pour l'ensemble de la voie GT est de 17,9 %. En outre, le taux d'orientation vers la 2<sup>nd</sup>e GT de ces élèves dépasse les 87 % (85,6 % en 2011).

A l'inverse, les PCS « défavorisées » ne représentent que 40,7 % des élèves orientés en 2GT en 2012 alors qu'ils constituent 42 % de l'effectif de cette voie. Par ailleurs, les élèves issus des PCS défavorisées se sont orientés cette année à 51,4 % sur la voie GT (47 % l'an dernier).

L'homogénéisation sociale des filières et notamment de la voie GT reste donc très prononcée en Seine-Saint-Denis. Mais malgré des choix d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> imprégnés d'un fort déterminisme social, au moins pour les élèves socialement les plus favorisés, le profil de ces filières diffère encore sensiblement de ceux observés dans les départements voisins, en raison principalement du poids important dans la population lycéenne des élèves issus des PCS défavorisées.

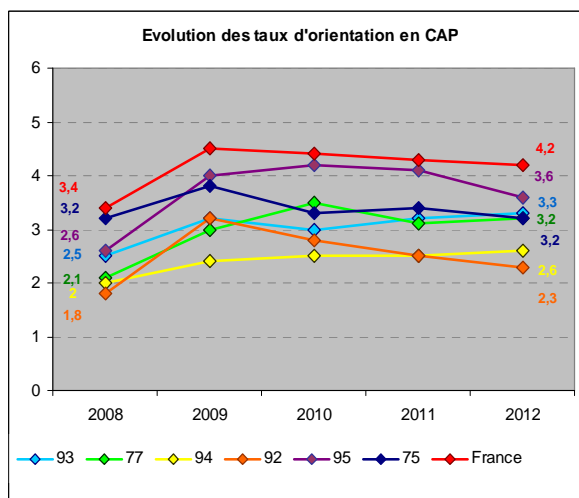
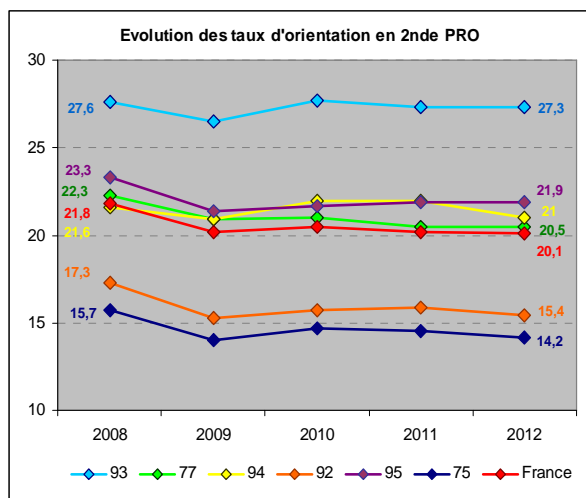
Mais l'origine sociale n'est pas l'unique déterminant des choix d'orientation. Le niveau scolaire en est un autre. A l'entrée en 2<sup>nde</sup> celui-ci peut être mesuré à partir des résultats au diplôme national du brevet (DNB). Si dans le cadre de cette étude, il n'a pas été possible de croiser directement pour chaque élève la moyenne obtenue à l'examen de la session 2012 avec la décision d'orientation, cette enquête a pu être menée sur les résultats de la session 2011 des élèves orientés sur la voie générale et technologique à la rentrée suivante. Il apparaît alors que 82,1 % des élèves ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 ont été orientés sur la voie générale et technologique ou que ces élèves totalisent 99,1 % des mentions « bien » et « très bien ».

Mais, il convient également de noter que si 76 % des élèves issus des PCS « favorisées A » ayant obtenu une note supérieure ou égal à 10/20 ont été orientés en 2<sup>nde</sup> GT, ce taux atteint 49 % pour les élèves issus des PCS « défavorisées » qui en outre totalisent près d'un tiers des mentions « bien » et « très bien » décernées lors session 2011. Le poids de l'environnement ne fait donc pas nécessairement obstacle à la réussite scolaire et à la poursuite d'étude sur la voie générale et technologique.

Le retard scolaire à l'entrée en 2<sup>nde</sup> peut également être utilisé comme marqueur de la difficulté. Certes, c'est plutôt à l'entrée en 6<sup>ème</sup> que s'établit la corrélation entre l'âge et la réussite dans l'enseignement secondaire, mais il n'en demeure pas moins que cette dernière se trouve compromise quel que soit le niveau, dès lors que le retard est supérieur ou égal à 2 ans (« grand retard scolaire »). Depuis la rentrée scolaire 2008, les retards d'au moins 2 ans sont en baisse régulière à l'entrée sur la voie générale et technologique. Ils sont passés de 4,1 % des élèves entrant en 2<sup>nde</sup> à 2,2 % en raison de la fluidité des parcours scolaires qui est une orientation claire de la politique éducative actuelle. Globalement, le nombre d'élèves en grande difficulté scolaire à l'entrée en 2<sup>nde</sup> serait donc en baisse. Pour autant, le département affiche encore à la rentrée 2012, un taux supérieur de 0,8 point à la moyenne académique et supérieur de 1,2 point à la moyenne nationale.

### L'entrée au lycée : les taux d'orientation vers la voie professionnelle restent stables

La hausse des taux d'orientation vers la seconde GT entre 2008 et 2012, ne s'est pas faite au détriment de la voie professionnelle. Sur la période de 2008 à 2012, ceux-ci sont demeurés relativement stables passant de 27,6 à 27,3 %. Si le constat est identique dans le Val-de-Marne, il diffère quelque peu dans les autres départements limitrophes où les taux d'orientation vers la seconde professionnelle ont chuté de 1,5 à 2 points. En général, dans ces départements, ce glissement s'est opéré au profit des formations préparant au CAP.



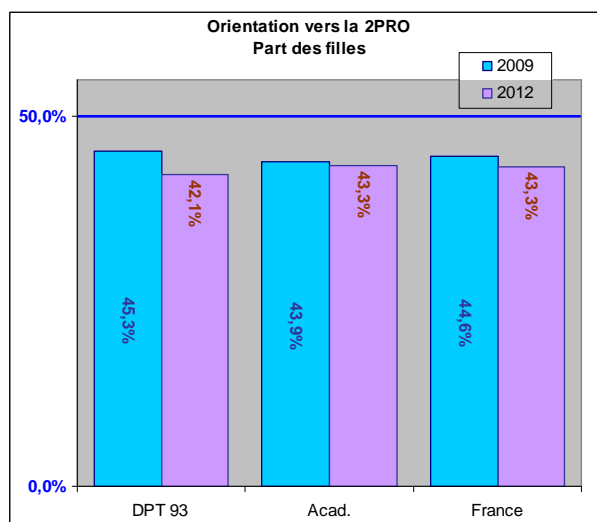
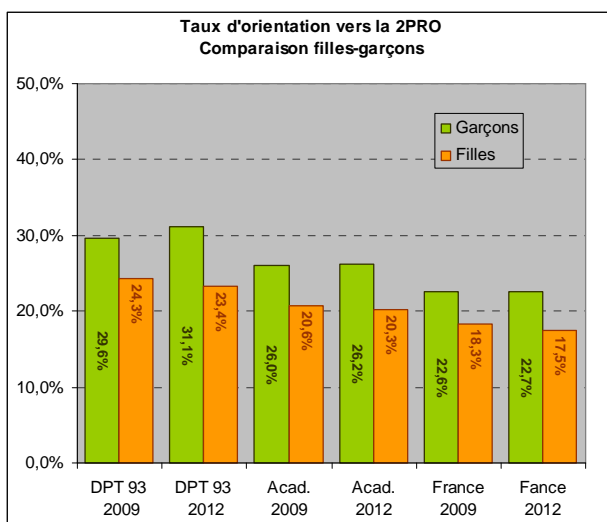
En Seine-Saint-Denis, ce glissement semble s'être opéré différemment. Certes, les taux d'orientation en CAP ont augmenté depuis la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle pour atteindre désormais 3,3 %. Certains élèves parmi les plus fragiles qui se seraient auparavant orientés vers un BEP, se tournent en effet vers les CAP, formations sanctionnées par un diplôme de niveau V, plutôt que vers les baccalauréats professionnels.

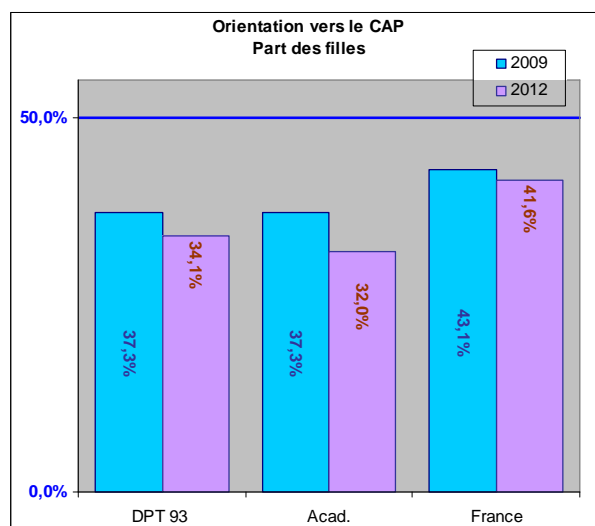
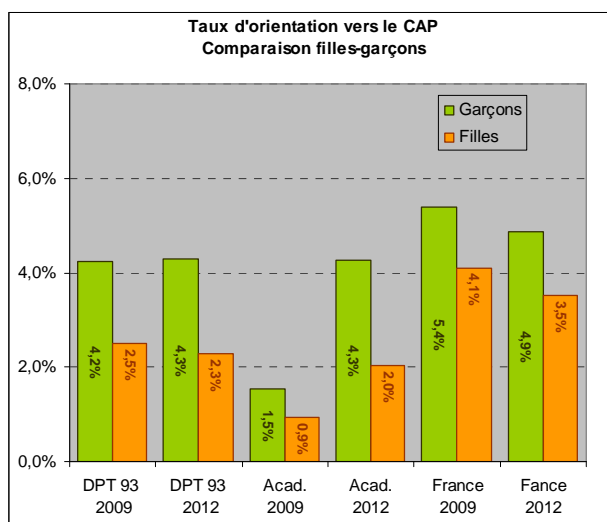
Pour autant, après un léger recul à la rentrée 2009, les taux d'orientation vers la seconde professionnelle ont retrouvé leur niveau de 2008. Déjà important, l'écart observé avec les taux d'orientation des départements limitrophes s'est donc accentué durant cette période. Il est passé de 12 à 13 points avec le département de Paris et de 4,3 à 5,4 points avec le Val-d'Oise, département qui présente à la rentrée 2012 les taux d'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> les plus proches de ceux observés en Seine-Saint-Denis.

Si les élèves orientés en seconde générale et technologique à la rentrée 2012 sont majoritairement des filles, le constat est inversé sur la voie professionnelle, où les garçons représentent près des deux tiers des élèves issus de 3<sup>ème</sup>. Dans le détail, les garçons constituent 57,9 % des effectifs de 3<sup>ème</sup> orientés en 2<sup>nde</sup> professionnelle et même 65,9 % en CAP. Depuis 2009, le déséquilibre s'est même légèrement accentué, puisqu'à cette date, les garçons représentaient 55,6 % des effectifs orientés sur la voie professionnelle.

Entre 2009 et 2012, les taux d'orientation des garçons vers la voie professionnelle ont progressé passant ainsi de 33,9 % à 35,4 %. A la rentrée 2012, 31,1 % des garçons se sont orientés vers la seconde professionnelle et 4,3 % vers le CAP. En 2009, ils étaient seulement 29,6 % à choisir un baccalauréat professionnel en 3 ans à la sortie de la 3<sup>ème</sup>. A l'inverse, les taux d'orientation des filles ont connu sur la même période un recul de plus d'un point de 26,7 à 25,6 %. Toutefois, alors qu'elles ne s'orientaient en fin de 3<sup>ème</sup> qu'à 15,9 % vers un bac professionnel en 3 ans, elles sont désormais près d'un quart (24,4 %) à s'engager dans ce cursus. Cette progression est cependant à relativiser dans la mesure où en 2009, parmi les trois spécialités du BEP encore proposées figuraient notamment celle des « carrières sanitaires et sociales » habituellement très demandée par les filles. Elles étaient ainsi encore plus de 9 % à s'orienter en BEP contre seulement 1 % des garçons.

Au niveau académique, le taux d'orientation des filles vers la voie professionnelle sont inférieurs à ceux des garçons de 8,1 points (30,4 % contre 22,3 %). Au niveau national, l'écart est de 6,5 points (27,5 % contre 21 %).





Sans être définitifs, les choix de niveau et de filière de formation effectués à l'entrée de la voie professionnelle engagent cependant fortement l'avenir des élèves et leur insertion professionnelle future. A la rentrée 2012, les deux tiers des élèves issus de 3<sup>ème</sup> s'engageant sur la voie professionnelle se sont orientés vers l'une des 11 spécialités des métiers des services proposées dans le département.

A cette même date, il n'était donc qu'un tiers à choisir une des 21 spécialités des métiers de la production proposées dans le département.

Six élèves sur dix orientés vers les métiers des services sont des filles. Mais à l'inverse, celles-ci ne représentent qu'un élève sur dix orientés vers le secteur de la production. Ces choix d'orientation très différenciés expliquent que la mixité ne soit que très rarement atteinte dans l'enseignement professionnel, et ce quel que soit le niveau de diplôme.

Pour mesurer l'incidence de ces choix d'orientation sur l'insertion des sortants de lycées professionnels, les services du ministère de l'Education nationale exploitent les données de l'enquête IVA<sup>1</sup>. Sur la cohorte des sortants de formation de 2009-2010, les résultats de cette exploitation ont permis d'établir un double constat. D'une part, en période de crise, les jeunes les plus diplômés possèdent toujours plus de chance d'obtenir un emploi, et d'autre part, la dégradation de l'emploi touche d'avantage les sortants des formations de la production, ce qui n'était pas le cas pour la cohorte précédente.

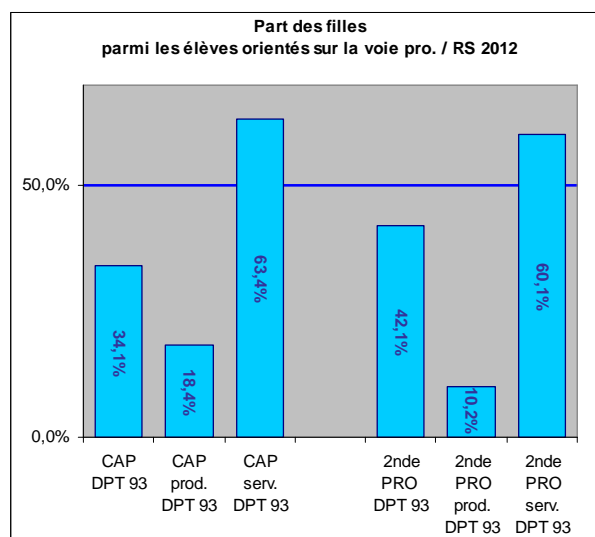
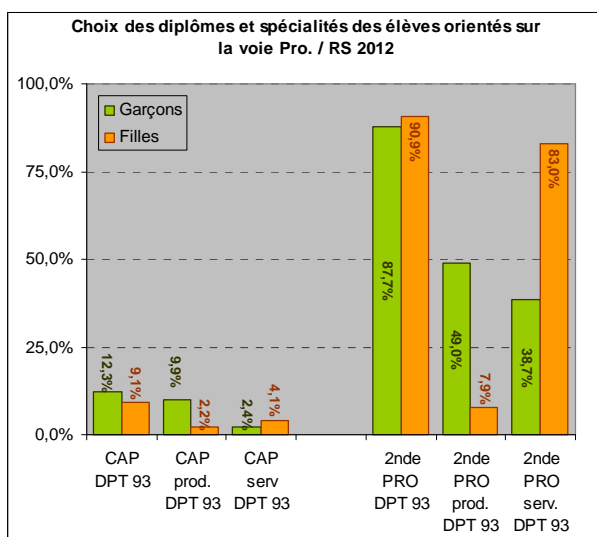
Il n'existe pas d'exploitation départementale de cette enquête. Une étude régionale réalisée par les rectorats des trois académies franciliennes a cependant permis de montrer que sur la cohorte 2009-2010 le taux d'emploi des formations des services est en Île-de-France plus élevé que celui de la production (34 % contre 27 % au niveau CAP et 55 % contre 53 % au niveau baccalauréat). Pour autant, la situation demeure très contrastée entre les spécialités de formation.

A l'entrée en CAP, un tiers des élèves soit 3,5 % de l'ensemble des effectifs orientés vers la voie professionnelle optent pour une formation aux spécialités des services, pendant que les deux autres tiers soit 7,1 % de l'ensemble des lycéens de la voie professionnelle choisissent une formation aux spécialités de la production. Au niveau baccalauréat, le rapport s'inverse, avec deux tiers des élèves optant pour les métiers de la production et un tiers pour les métiers des services. Au total, ces élèves représentent respectivement 57,2 % et 32,1 % de l'ensemble des effectifs de la voie professionnelle.

Parmi les élèves orientés en CAP à l'issue de la 3<sup>ème</sup>, un tiers sont des filles, qui choisissent pour 62,9 % d'entre elles une spécialité des métiers des services. Parallèlement, quatre entrants en seconde professionnelle sur dix sont des filles qui choisissent à 91,3 % une spécialité des métiers des services.

Si compte tenu des difficultés d'insertion, la part des élèves orientés en CAP vers les spécialités de la production peut paraître élevée, il convient cependant de noter la forte dispersion des élèves sur une offre de formation nettement plus large que pour les services. Au niveau CAP, les spécialités les plus attractives sont celles de « l'électricité, électronique » et des « structures métalliques » qui accueillent respectivement 1,5 % et 1 % des élèves orientés sur la voie professionnelle.

<sup>1</sup> Insertion dans la vie active : Enquête réalisée auprès des élèves sortis de formations technologiques ou professionnelles dispensées dans les lycées publics ou privés



Au niveau baccalauréat, avec 18,1 % des élèves orientés en seconde professionnelle, les spécialités « commerce, vente » figurent parmi les plus attractives avec les spécialités des carrières « sanitaires et sociales » (16,9 % avec près de 92 % de filles) ou les spécialités « plurivalentes des services » (16,1 % avec 56,6 % de filles). En terme d'insertion professionnelle, ces spécialités affichent selon l'enquête IVA un taux de jeunes en emploi parmi les plus élevé (57 à 58 %) avec celles de « l'accueil, hôtellerie, tourisme » et celles de « la coiffure, esthétique » qui n'accueillent cependant que moins de 1,5 % des effectifs orientés sur la voie professionnelle.

Pour les formations aux métiers de la production, les spécialités de « l'électricité, électronique » accueillent près de 14,5 % des élèves orientés en seconde professionnelle à la dernière rentrée. Le taux de jeunes en emploi issus de ces filières atteint 51 %. Il est inférieur de près de 10 points au taux affiché par les spécialités « moteurs et mécanique auto » et « énergie, génie climatique » vers lesquelles n'ont cependant pu être orientés, notamment en raison des niveaux d'équipement nécessaires, que moins de 4 % des élèves.

Dans un contexte d'élévation des niveaux de qualification voulu par la réforme de la voie professionnelle, une offre de formation et une orientation au niveau CAP destinées aux élèves les plus fragiles est donc maintenue. Elles permettent notamment de répondre à l'objectif de réduction des sorties sans qualification. Toutefois, cette offre et cette voie d'orientation, au même titre d'ailleurs que celle proposée au niveau baccalauréat, doivent être régulées sur les filières pléthoriques ou qui insèrent mal et être préservées sur les formations moins attractives mais insérant mieux, le tout en respectant la double contrainte de la demande sociale et des impératifs budgétaires.

Si près d'un élève sur cinq orienté en 2<sup>nde</sup> GT à la rentrée 2012 est issu des PCS « favorisées A », ce chiffre tombe à seulement un pour vingt à l'entrée sur la voie professionnelle. L'an dernier, le taux d'orientation des élèves issus de ces PCS était strictement identique. A l'inverse, les élèves des PCS « défavorisées » représentent pour leur part près des deux tiers des élèves orientés sur la voie professionnelle à la rentrée 2012.

Enfin, au sein de la voie professionnelle, les élèves issus des PCS défavorisées représentent 63,5 % des effectifs orientés en 1<sup>ère</sup> année de CAP à la rentrée 2012 et ceux des PCS « favorisées A » 4%.

S'agissant du DNB, les élèves orientés sur la voie professionnelle connaissent une réussite moindre que leurs homologues de la voie générale et technologique. Ainsi, ils ne représentent que 16,5% des élèves ayant obtenu plus de 10 de moyenne générale à la session 2011 du brevet. Tout aussi révélateur, le taux de candidats orientés sur cette voie en ayant obtenu une note inférieure à 10 approche les 60 %.

Par ailleurs, les taux d'élèves en retard de 2 ans ou plus à l'entrée en seconde professionnelle atteint 10,7 % à la rentrée 2012. Faute de données sur les rentrées précédentes, il n'est pas possible de mesurer l'évolution cet indicateur. Néanmoins, il est à constater que le taux académique et le taux national sont inférieurs de respectivement 3,1 et 5,2 points. Selon les critères retenus dans l'interprétation du retard scolaire, près d'un élève sur dix entrant sur la voie professionnelle serait donc potentiellement en situation de grande difficulté scolaire.

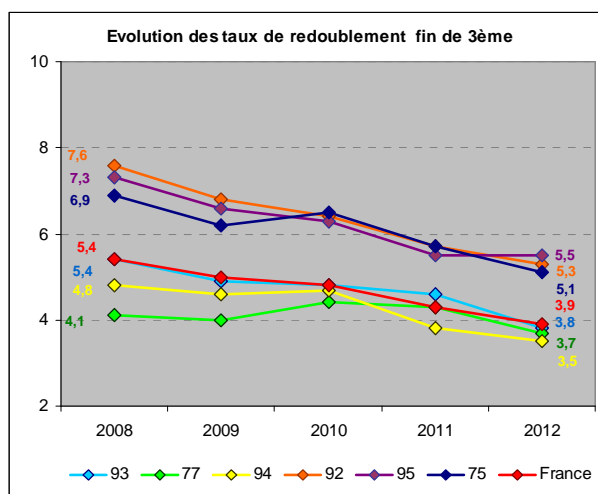
L'orientation sur la voie professionnelle à la fin de la 3<sup>ème</sup> apparaît encore trop souvent comme une sanction des résultats scolaires plutôt que comme la construction du choix d'un parcours de formation, avec comme

corollaire une orientation fréquemment décidée par défaut pour les élèves les plus en difficulté socialement et sur le plan scolaire. Dans un tel contexte il est donc indispensable comme le préconise la circulaire académique de développer dès le collège une démarche éducative de construction et d'appropriation de l'orientation pour passer d'une orientation subie à un choix réfléchi et assumé. Dans le cas contraire, le risque de sorties en cours de formation demeure élevé.

### L'entrée au lycée : une baisse des taux de redoublement en 3<sup>ème</sup>

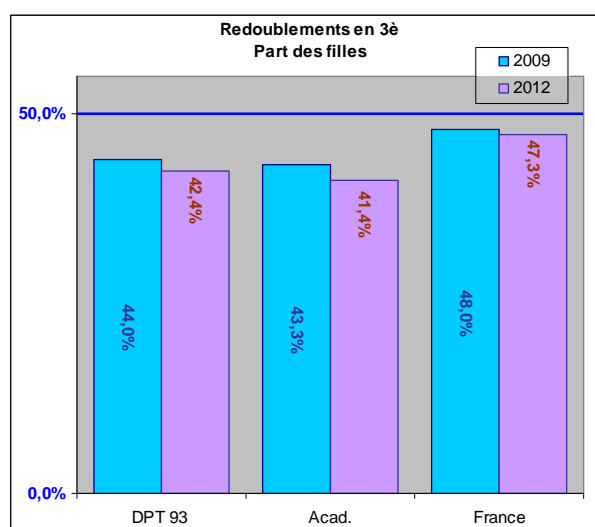
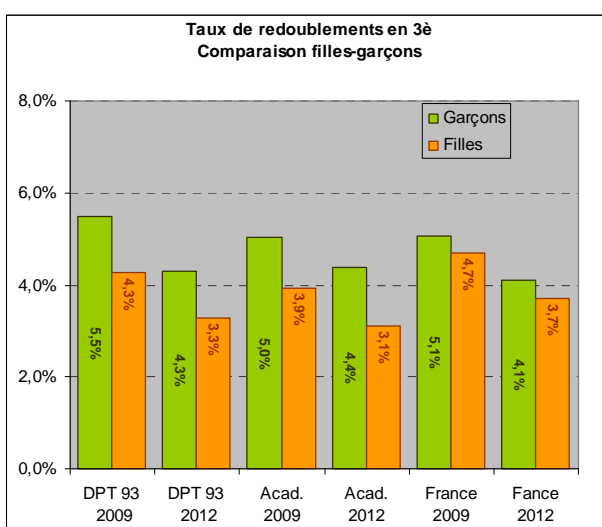
La période de 2008 à 2012 se caractérise également en matière d'orientation par la diminution des taux de redoublement en fin de 3<sup>ème</sup>. Sur ces cinq rentrées, ce taux est passé de 5,4 % à 3,8 %. Cette tendance s'inscrit dans un contexte de remise en cause de l'intérêt pédagogique d'une telle décision.

Ce phénomène s'observe au niveau national comme sur l'ensemble des départements limitrophes. Son ampleur varie cependant en fonction de la valeur des taux constatés en début de période. Ainsi, sur les départements (Paris et Hauts-de-Seine) combinant taux de redoublement et niveau scolaire élevés notamment à l'entrée sur la voie générale et technologique, la baisse atteint ou dépasse les 2 points, sans nécessairement que le niveau des élèves ne s'en ressentent par la suite.



En revanche, dans les départements, dont la Seine-Saint-Denis, qui affichaient des taux inférieurs d'environ 1,5 - 2 points, la baisse ne varie que de 1 à 1,5 point.

Dans le département, le taux de redoublement des filles reste inférieur à celui des garçons de plus d'un point avec 3,4% contre 4,5. En 2009, le constat était identique avec des taux respectifs de 4,5 % et 6,1 %. Sur la période 2009-2012, l'écart entre les filles et les garçons s'est donc légèrement réduit pour finalement atteindre 1,1 point. A l'échelon académique, cet écart est également d'un point, alors qu'au niveau national il est inférieur à 0,5 point.





Enfin, à l'issue de la classe de 3<sup>ème</sup>, 5 % des élèves, contre près de 10 % en 2008, ne se retrouvent ni orientés au lycée, ni maintenus au collège. Cela ne signifie pas pour autant que tous ces élèves quittent le système éducatif précocement.

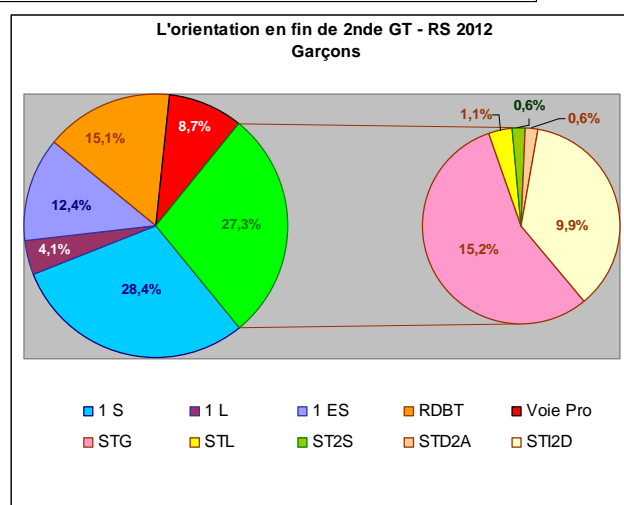
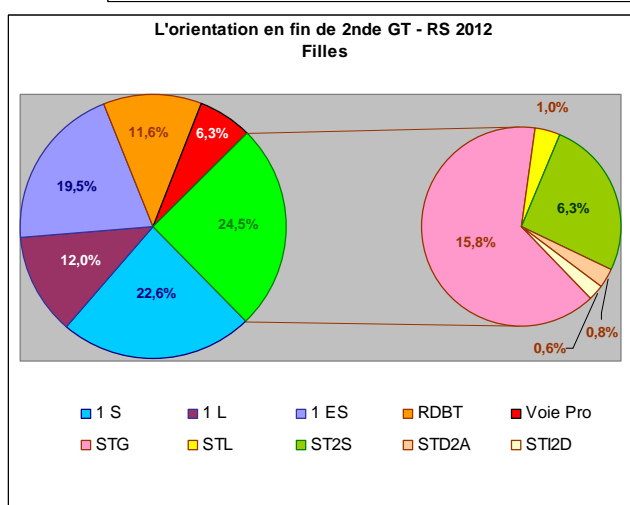
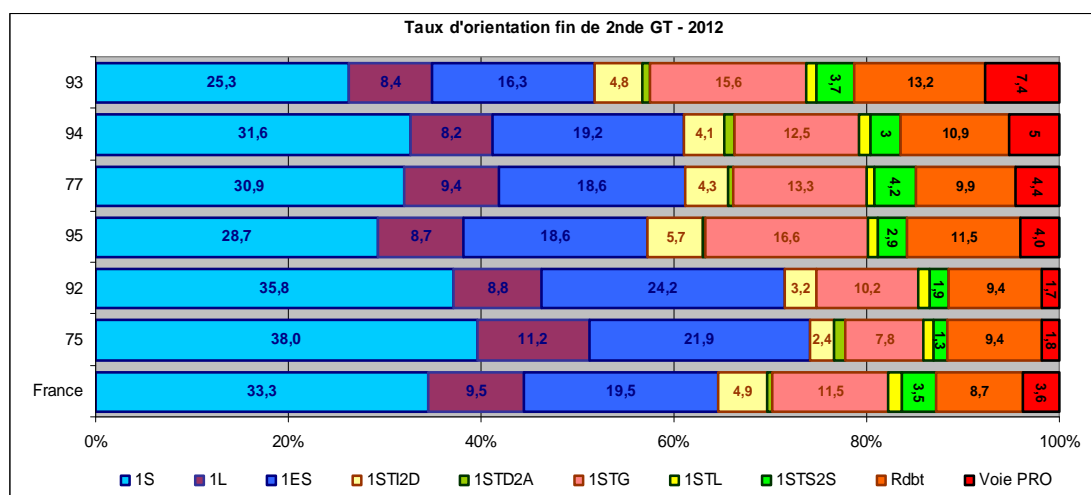
Certains, se retrouvent sous statut d'apprentissage. Toutefois, selon les données communiquées par les services académiques, à la rentrée 2012, à peine 0,6 % des élèves de 3<sup>ème</sup> (0,3 % des filles et 1 % des garçons) ont demandé une orientation vers l'apprentissage. Ce chiffre constat depuis 3 ans est le plus bas enregistré dans l'académie qui affiche globalement un taux de 1 %. A l'échelon national ce taux atteint 2,5 %.

Certains sont affectés dans des établissements relevant d'une autre tutelle que celle de l'Education nationale.

D'autres enfin sortent du système scolaire et tentent de s'insérer dans la vie professionnelle. La part respective des uns et des autres ne peut être mesuré avec les indicateurs dont disposent les services de la DSDEN. Toutefois, la situation des élèves décrocheurs sera examinée plus loin.

## L'orientation en fin de seconde générale et technologique : L'attrait de la série S

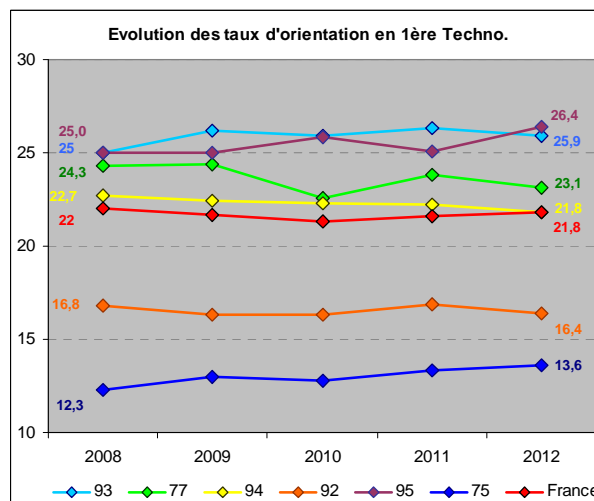
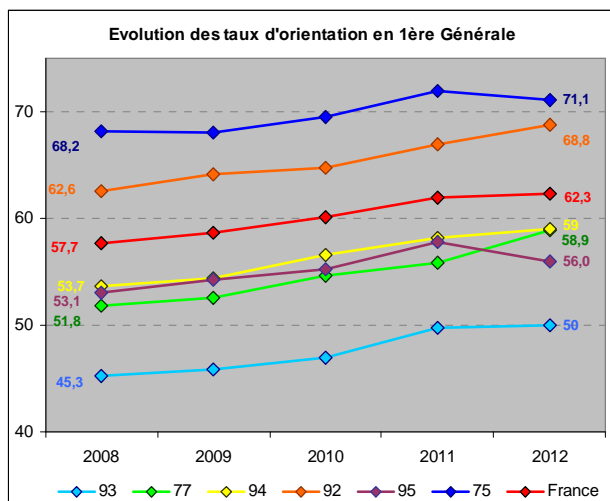
Si la fin de la classe de 3<sup>ème</sup> constitue un palier essentiel de l'orientation des élèves, la fin de la classe de seconde générale et technologique qui clôt le cycle dit de détermination constitue un second temps décisif dans les parcours des élèves. C'est en effet à ce niveau que se dessinent, à travers le choix des séries, les parcours vers l'enseignement supérieur et c'est également à ce niveau que le principe de réversibilité des parcours peut s'opérer.



A la rentrée 2012, la moitié des élèves de 2<sup>nde</sup> GT se sont orientés vers la voie générale. Ce chiffre est en augmentation de près de cinq points par rapport à 2008. Ce constat vaut également pour l'ensemble des départements limitrophes à l'exception cependant du Val-d'Oise dont la progression n'est sur la période que de trois points avec une baisse sensible entre 2011 et 2012. Dans ce contexte, la Seine-Saint-Denis n'est



donc pas parvenue à combler l'écart qui la séparait de ses voisins et notamment de Paris qui affiche à la rentrée 2012 un taux d'orientation sur la voie générale de 71 %.

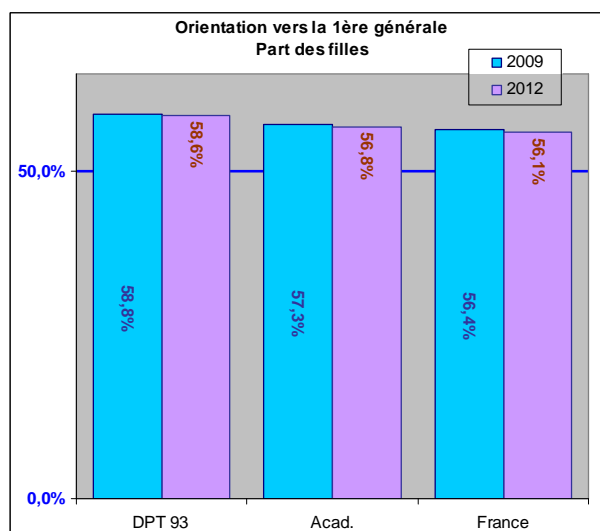
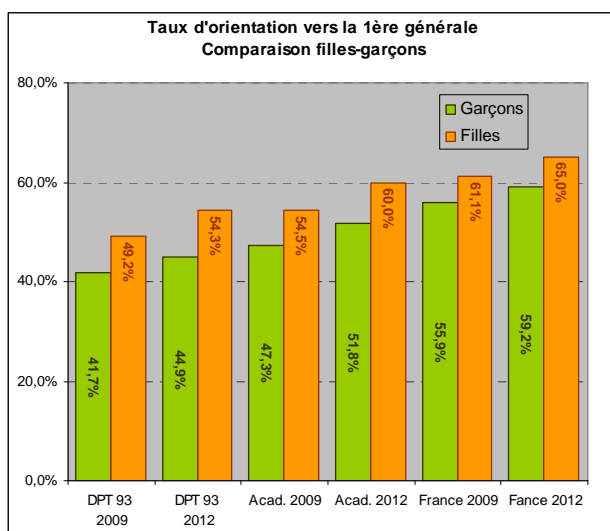


Parallèlement, un quart des élèves se sont orientés vers la voie technologique. Sur la période de 2008 à 2012, ce taux est resté relativement stable, sur le modèle de ce qui peut être observé dans les départements limitrophes à l'exception notable du Val-d'Oise, qui contrecoup des évolutions enregistrées sur la voie générale, enregistre une hausse de 1,5 points de son taux d'orientation entre 2011 et 2012.

Plus de la moitié des élèves orientés en 1<sup>ère</sup> générale à la rentrée 2012 sont des filles. Toujours à la rentrée 2012, 54,3% des filles de 2<sup>nde</sup> GT se sont orientées vers une 1<sup>ère</sup> générale contre seulement 44,9 % des garçons. Au niveau national, le taux d'orientation des filles atteint 65 % et celui des garçons 59,2 %. L'écart observé entre filles et garçons dans le département se retrouve donc également à l'échelon national, mais dans une moindre mesure (9,2 points contre 5,8).

Par ailleurs, les taux d'orientation sur la voie générale, des filles comme des garçons, sont dans le département, inférieurs à ceux observés nationalement.

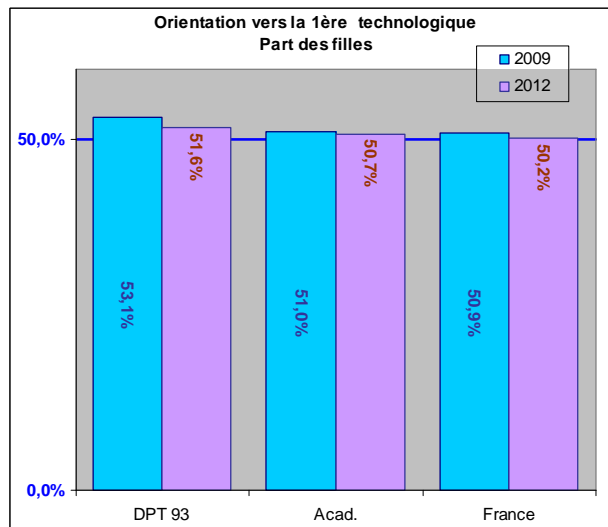
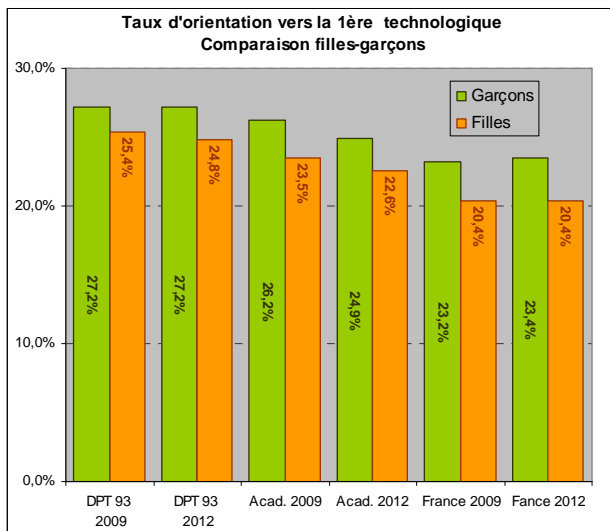
A la rentrée scolaire 2009, les élèves orientés en 1<sup>ère</sup> générale étaient déjà majoritairement des filles et le taux d'orientation de ces dernières sur cette voie était alors de 49,2 %. En 4 ans ce taux a donc progressé de 5,1 points. Pour les garçons, la progression est restée limitée à 3,2 points entre 41,7 et 44,9 %. Au niveau national, le taux d'orientation des filles atteignait en 2009 61,1% et celui des garçons 55,9 %. Les progressions enregistrées à l'échelon national et départemental depuis 2009 ont donc été d'une ampleur similaire.



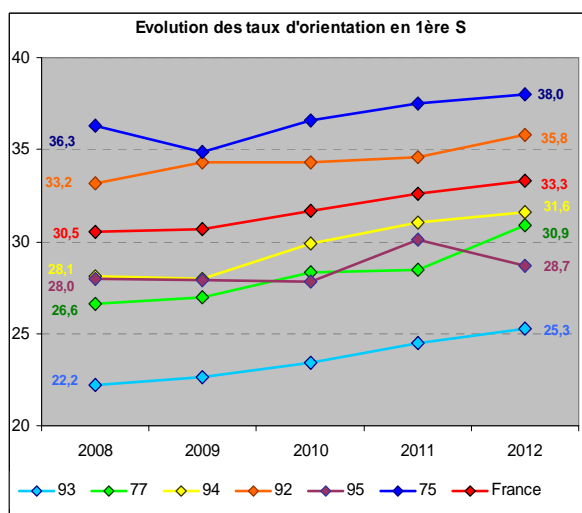
Sur la voie technologique, les filles représentent à la rentrée 2012 plus d'un élève sur deux orienté en 1<sup>ère</sup>. Mais à la différence de ce qui est observé sur la voie générale, les garçons se dirigent plus vers cette filière que les filles. L'écart entre les taux d'orientation respectifs, 27,2 % et 24,8 % n'excède cependant pas 2,5 points. Au niveau national, le constat est identique mais l'écart est de 3 points. Par ailleurs, toujours à

l'inverse ce qui est observé sur la voie générale, les taux d'orientation sur la voie technologique des filles comme des garçons sont supérieurs aux taux nationaux de 4,4 et 3,8 points.

A la rentrée 2009, les filles représentaient déjà plus de la moitié des effectifs orientés en 1<sup>ère</sup> technologique et leur taux d'orientation approchait les 25,4 % soit 0,6 point de plus qu'à la dernière rentrée. Pour les garçons par contre, les taux d'orientation de 2009 et 2012 sont strictement identiques.

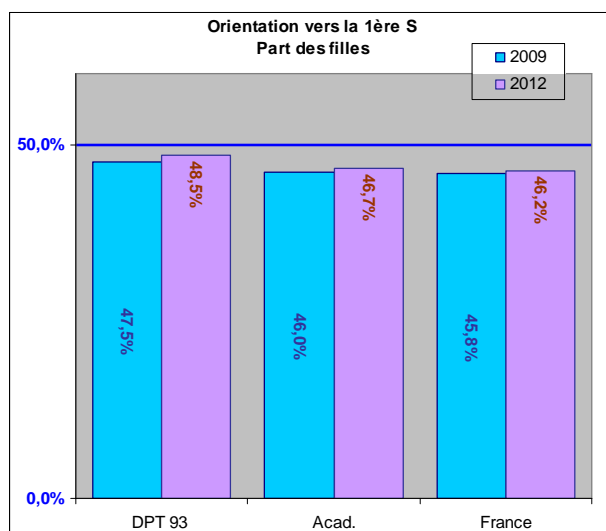
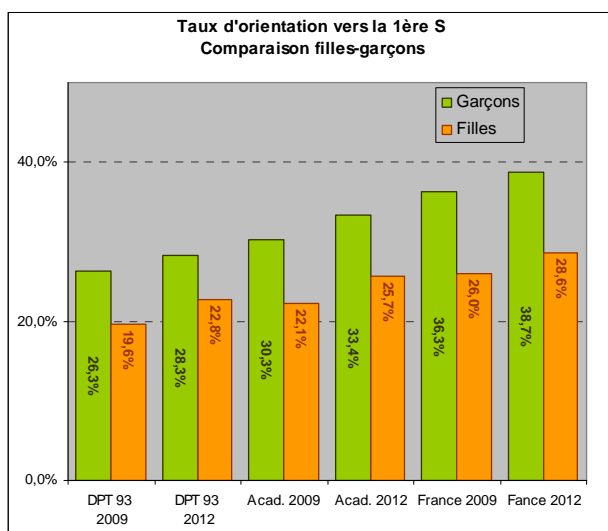


Au sein de la voie générale, la série S est privilégiée. Elle accueille ainsi plus d'un quart des élèves orientés à la rentrée 2012. C'est trois points de plus qu'à la rentrée 2008. Toutefois, le taux départemental reste inférieur aux taux observés dans les départements limitrophes. L'écart est de trois points avec le Val-d'Oise, qui sur le modèle de ce qui est observé pour l'ensemble de la voie générale affiche un taux d'orientation en baisse de près de deux points entre 2011 et 2012. Parallèlement, l'écart avec les taux enregistrés sur Paris atteint près de 12 points. Bénéficiant d'une image survalorisée, considérée comme la plus à même d'assurer une poursuite d'études longues notamment en classe préparatoire aux grandes écoles, la filière S est supposée accueillir les meilleurs élèves.



A défaut de pouvoir confirmer cette assertion en croisant les résultats au DNB des élèves avec les décisions d'orientation les concernant, l'exploitation des bases de scolarité permet cependant de constater que près de la moitié des élèves de 2<sup>nde</sup> GT appartenant à cette PCS ont poursuivi leur scolarité en 1<sup>ère</sup> S. En revanche, si les élèves des PCS défavorisées représentent encore près d'un tiers des élèves orientés vers cette série à la rentrée 2012, seuls 29,3 % d'entre eux ont été orientés en 1<sup>ère</sup> S à l'issue de leur année de seconde.

Si les filles sont majoritaires parmi les élèves orientés vers une première générale, sur la filière S le constat est inverse. Les garçons y représentent en effet 51,5% des effectifs entrés en 1<sup>ère</sup> en septembre 2012. De plus si la filière S constitue bien le choix principal des filles à l'issue de la seconde générale et technologique, leur taux d'orientation y est inférieur de près de six points à celui des garçons, avec 22,8 % contre 28,3 %. A l'échelon national, l'écart est encore plus élevé puisqu'il dépasse les dix points (28,6 % contre 38,7 %). A résultats scolaires équivalents, la moyenne obtenue dans le département à l'épreuve de mathématiques du Diplôme National du Brevet lors de la session 2011 était de 7,3/20 pour les filles et de 7,2/20 pour les garçons, un tel écart interroge sur le poids en matière d'orientation des modèles culturels. Enfin, comme cela a déjà été constaté globalement pour la voie générale ou pour la voie technologique, les taux d'orientation départementaux sur la filière S des filles comme des garçons sont inférieurs de sept et dix points aux taux nationaux



Toujours sur la voie générale, la filière économique et sociale est à la rentrée 2012 la seconde filière la plus sollicitée dans le département. Sur la période 2008-2012, le taux d'orientation y est passé de 15 à 16,3 %. Dans les départements voisins, comme globalement à l'échelon national, la même dynamique peut être observée, avec une progression du taux d'orientation qui oscille entre 1,5 (dans le Val-d'Oise) et trois points (dans les Hauts-de-Seine).

Cette filière attire d'avantage les filles qui constituent les deux tiers des effectifs entrants en 1<sup>ère</sup> ES à la rentrée 2012. Leur taux d'orientation à l'issue de la 2<sup>nde</sup> générale et technologique y est de 19,5 %, et celui des garçons de 12,4 %. A l'échelon national, les taux d'orientation s'élèvent à 23,1 % et 16,9 %. Par rapport à la rentrée 2009, le taux départemental d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> ES des filles est en léger recul de 0,7 point, alors que celui des garçons a progressé de 0,5 point. Sur la même période, les taux nationaux d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> ES des filles et des garçons ont respectivement progressé de 2 et 1,8 points.

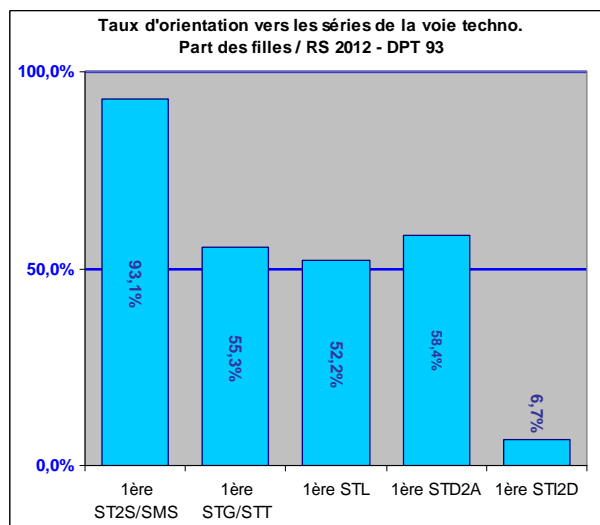
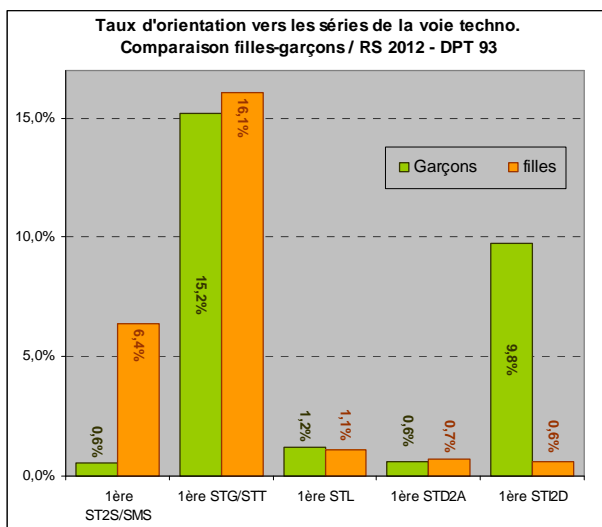
En revanche, la situation de filière littéraire est sensiblement différente. Après plusieurs années de baisse, les taux d'orientation se sont récemment stabilisés. Mais ils sont désormais inférieurs à 8,4 %. L'identification incertaine des débouchés offerts par la série L, non pas en terme de poursuite d'étude notamment vers l'université, mais en terme d'insertion professionnelle future ont conduit à cette progressive désaffection de la série observée au niveau national depuis près de 15 ans. Celle-ci semble maintenant enrayée en Seine-Saint-Denis, comme dans les départements limitrophes à l'exception de Paris où les taux d'orientation ont continué de chuter de 0,8 point sur la période 2008-2012. Toutefois, ils sont, dans ce département, supérieurs à 11 %, ce qui reste et de loin le taux le plus élevé en Île-de-France.

La série L se caractérise également par son taux élevé de féminisation. A la rentrée 2012, ce taux atteint en effet 77,5 %. Si les filles ne sont que 12 % à choisir cette filière à l'issue de leur seconde générale, elles sont malgré tout trois fois plus nombreuses à s'y engager que les garçons. Au niveau national, l'écart s'accroît encore d'avantage. En effet, alors que le taux d'orientation des garçons (4,5 %) est quasiment identique au taux départemental (4,1 %), celui des filles atteint 14,6 %. A la rentrée 2009, seuls 3,5 % des garçons de 2<sup>nde</sup> GT du département s'orientaient vers une 1<sup>ère</sup> L et 11,9 % des filles.

Si l'orientation en fin de 3<sup>ème</sup> vers la voie professionnelle est parfois assimilée à une orientation par l'échec, les choix opérés en fin de seconde dans un contexte de survalorisation de la voie générale, prennent parfois un tour identique.

Certes, les possibilités d'études post baccalauréat sont plus importantes que celles offertes par la voie professionnelle notamment dans les sections de techniciens supérieurs ou les IUT. Néanmoins les évolutions de ces dernières années, notamment avec l'instauration du baccalauréat professionnel sur trois ans, ont généré un certain manque de lisibilité de la voie technologique. Dès lors, les taux d'orientation sur cette voie sont demeurés relativement stables tant en Seine-Saint-Denis que dans les départements voisins. De même, au sein de la voie technologique, les taux d'orientation entre les différentes séries n'ont guère évolué et les choix restent parfois très marqués par le sexe des élèves. Ainsi, si l'orientation sur les filières STMG et STL est à la rentrée 2012 relativement équilibré, avec respectivement 55,3 % et 52,2 % de filles, la filière ST2S accueille à l'entrée en première 93,1 % de filles. A l'inverse, elles ne représentent plus que 6,7 % des élèves orientés en STI2D. Autre illustration, des comportements différenciés selon le genre observés sur la voie technologique, à la rentrée 2012, le taux d'orientation des filles issues d'une seconde générale atteint 6,4 % en STS2 (soit un quart des filles orientées sur la voie technologique) mais seulement 0,6 % en STI2D (soit 2,4 % des filles orientées sur la voie technologique). A l'inverse, 9,6 % des garçons

issus de 2<sup>nd</sup>e GT optent pour STI2D (soit un tiers des garçons orientés sur la voie technologique) mais seulement 0,6 % pour ST2S.

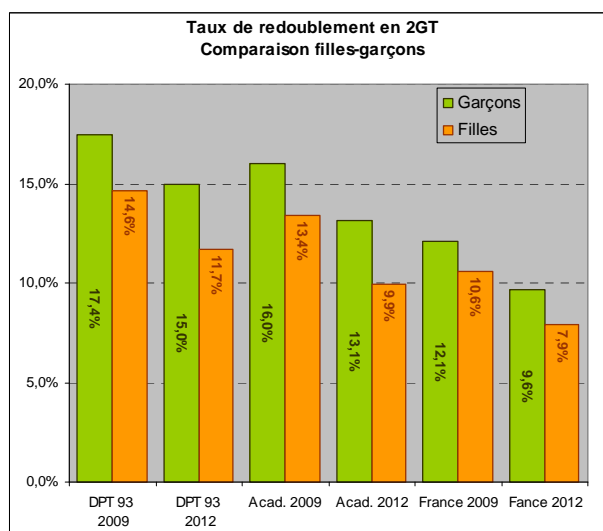
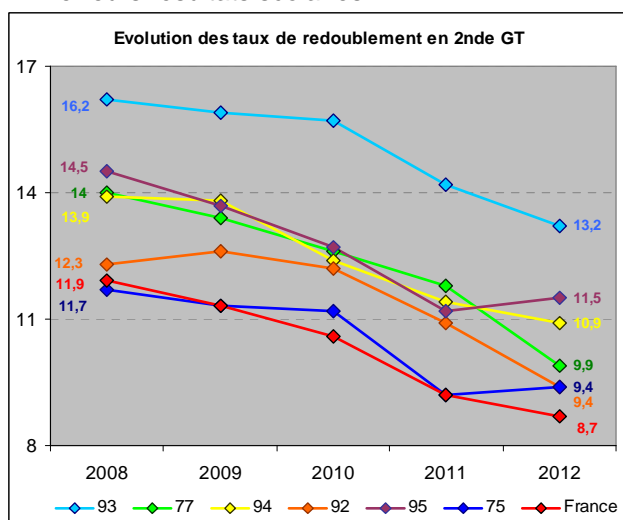


La rénovation de cette voie mise en œuvre dès 2011 avec la création des nouvelles classes de 1ères STI, STL et poursuivie en 2012 sur les séries STMG et ST2S, a pour objectif d'attirer d'avantage d'élèves, notamment dans les spécialités de l'industrie. A cet effet, l'articulation avec l'enseignement supérieur a été renforcée. Il est toutefois encore trop tôt pour mesurer l'impact de cette rénovation sur les parcours des élèves.

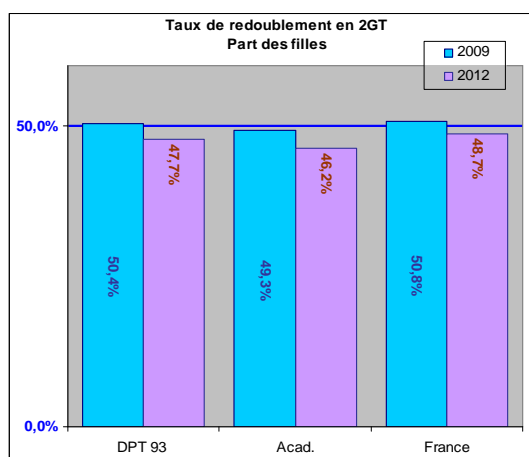
### L'orientation en fin de seconde GT : Les redoublements plus nombreux que les réorientations

Une des caractéristiques essentielles de l'orientation en fin de seconde générale et technologique est le poids du redoublement. Si le taux de redoublement atteint en fin de 3ème dans le département 3,8 %, il dépasse 13% en fin de seconde GT.

Certes dans un contexte de remise en cause de l'intérêt pédagogique du redoublement, ce taux a baissé de près de 3 points entre 2008 et 2012 dans le département mais également dans les départements voisins et au niveau national. Il n'en demeure pas moins très élevé y compris à Paris et dans les Hauts-de-Seine (9,4 %) où les élèves sont pourtant majoritairement issus des PCS « favorisées A » et obtiennent les meilleurs résultats scolaires.

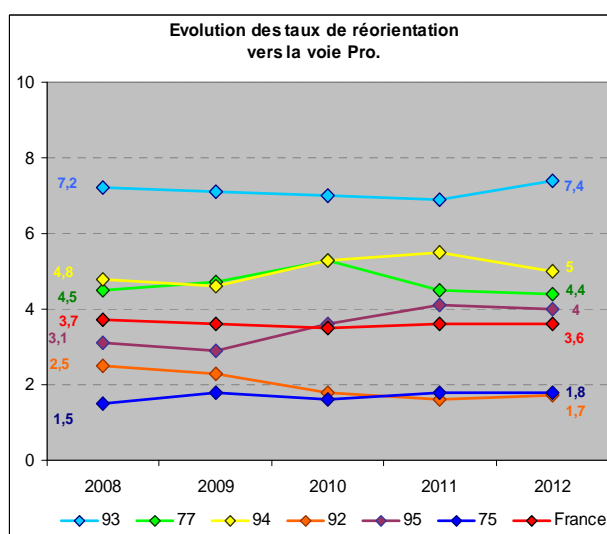


A la rentrée 2012, les filles représentent moins de la moitié des élèves du département redoublant leur 2<sup>nd</sup>e GT. Le taux de redoublement des filles atteint 11,7 % contre 15 % pour les garçons. Au niveau national, les taux sont de 7,9 % pour les filles et 9,6 % pour les garçons. A la rentrée 2009, le taux de redoublement des filles était dans le département de 14,6 % et celui des garçons de 17,4 %. A l'échelon national, ce taux s'établissait à 10,6 % pour les filles et 12,1 % pour les garçons. Ainsi, entre 2009-2012, alors que les taux de redoublement ont assez nettement reculé (-2,6 et -1,9 points), dans le département, le différentiel entre les filles et les garçons s'est donc quelque peu creusé (+0,7 point).

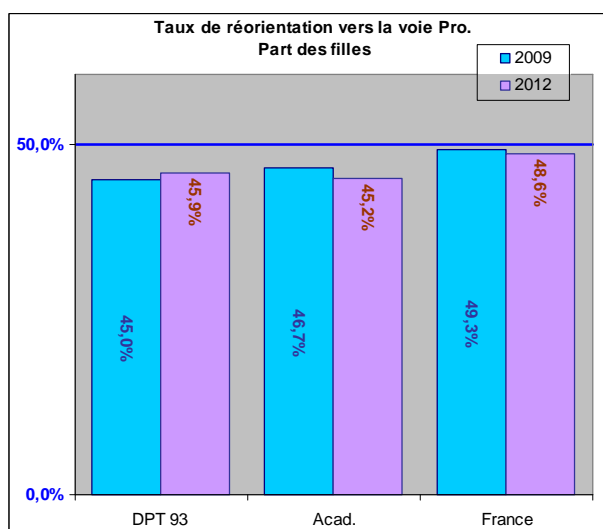
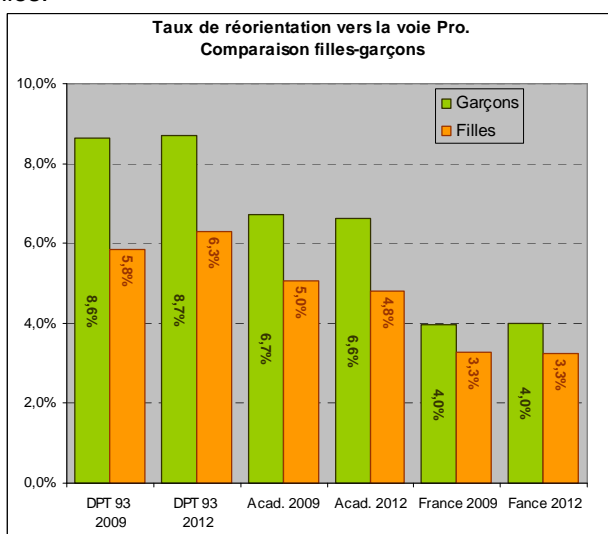


Mais, le redoublement en fin de seconde ne pointe pas les mêmes difficultés qu'un redoublement en élémentaire ou au collège. Il relève en effet d'avantage de la stratégie scolaire chez des élèves qui n'envisagent pas d'autre alternative qu'une orientation sur la voie générale et technologique.

Par ailleurs, l'entrée en seconde générale et technologique ne garantit pas une poursuite dans cette voie au niveau 1<sup>ère</sup>. Des changements d'orientation peuvent s'opérer. Au niveau du département, les taux de réorientation de la voie GT vers la voie professionnelle sont restés relativement stables entre 2008 et 2012, malgré la légère augmentation constatée à la dernière rentrée de 6,9 % à 7,4 %. Ce chiffre est cependant supérieur de 3 et 2,5 points à ceux observés dans les deux autres départements de l'académie et surtout de plus de 5 points à ceux enregistrés à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Dans le détail, 5,3 % des élèves du département réorientés en 2012 vers la voie professionnelle le sont au niveau 1<sup>ère</sup>, 1,3 % le sont au niveau 2<sup>nd</sup>e et enfin 0,8 % sont dirigés vers un CAP ou un dispositif spécifique, sous statut scolaire, d'insertion.



A la rentrée 2012, les élèves réorientés vers la voie professionnelle à l'issue de la 2<sup>nd</sup>e GT sont pour plus de la moitié d'entre eux des garçons. Leur taux de réorientation est en outre de 8,7 % quand celui des filles reste limité à 6,3 %. Au niveau national, les taux atteignent 4 % et 3,3 %. En 2009, le taux de réorientation vers la voie professionnelle s'établissait dans le département à 8,6 % pour les garçons et 5,8 % pour les filles.



Enfin, la majorité des réorientations du département s'opèrent dans le cadre de passerelles ascendantes garantissant la fluidité des parcours. A l'échelon national, la part des réorientations est certes inférieure, mais elles s'opèrent d'avantage vers la seconde ou un dispositif spécifique (2,2 %) que vers la 1<sup>ère</sup> (1,2 %).

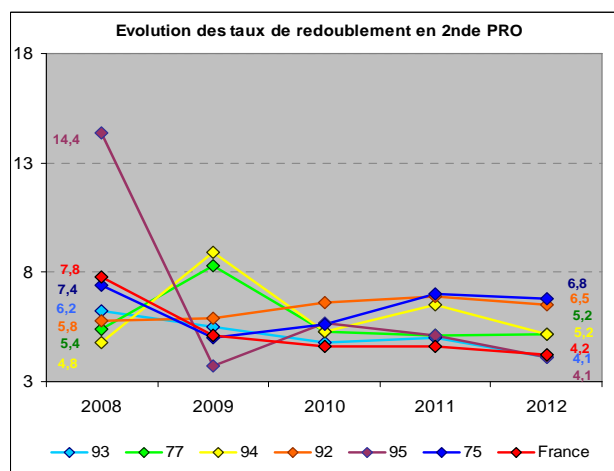
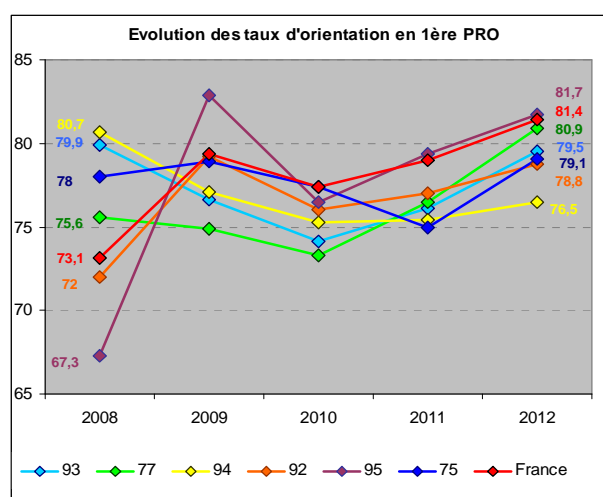
## L'orientation sur la voie professionnelle : Des taux de poursuites d'études stables

En revanche, le nombre de changements de voie d'orientation s'opérant de la voie professionnelle vers la voie générale et technologique, sont rares. Ainsi à la rentrée 2012 seul 0,7 % des élèves issus de seconde professionnelle ont été orientés vers une seconde technologique ce qui représente moins de 50 élèves. Dans les départements voisins, les effectifs sont si peu significatifs que les taux ne sont pas communiqués. Enfin, à l'échelon national, ce taux atteint également 0,7 % (1 300 élèves sur l'ensemble du territoire national).

Se réorienter vers la voie GT n'est donc pas aisé. D'abord parce que les parcours le permettant sont rares, mais également parce que les élèves préfèrent, depuis la réforme de la voie professionnelle, viser un Bac Pro plutôt qu'un retour aléatoire sur la voie technologique, quitte à s'inscrire une fois leur diplôme obtenu en 1<sup>ère</sup> année de BTS.

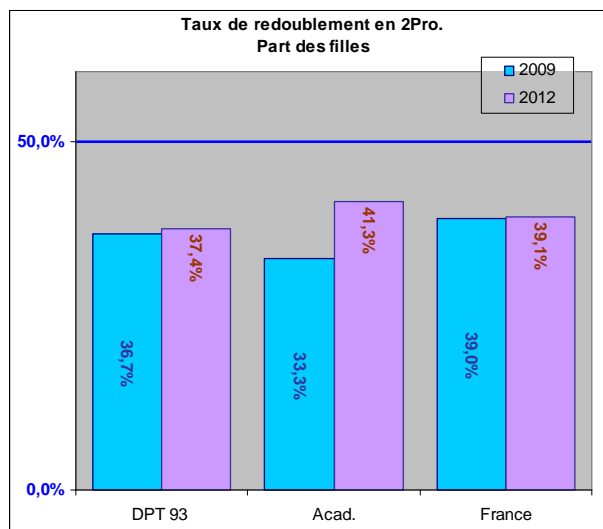
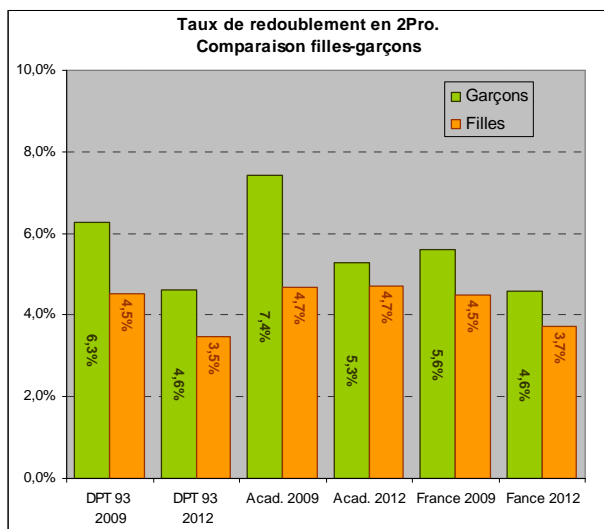
Dans un tel contexte, les taux d'orientation de la 2<sup>nde</sup> pro vers la 1<sup>ère</sup> pro sont donc élevés. Ils atteignent 79,5 % en Seine-Saint-Denis et oscillent entre 76,5 et 81,7 % dans les départements voisins. Ces taux sont relativement stables depuis la rentrée 2008, même si, à cette date, la réforme de la voie professionnelle venait seulement d'être amorcée. Cette mise en place progressive explique en partie les variations constatées sur les rentrées 2008, 2009 et 2010.

Parallèlement, les taux de redoublement ont également connu des fluctuations importantes. Il semble cependant qu'ils soient désormais stabilisés entre 4 %, en Seine-Saint-Denis, et 6,8 %, à Paris. Les écarts avec les taux observés au même niveau sur la voie générale et technologique sont donc importants. Mais les enjeux diffèrent. Dans un environnement confronté au risque de la rupture scolaire en cours de formation, un redoublement pourrait entamer la motivation et l'intérêt de l'élève pour la filière suivie.



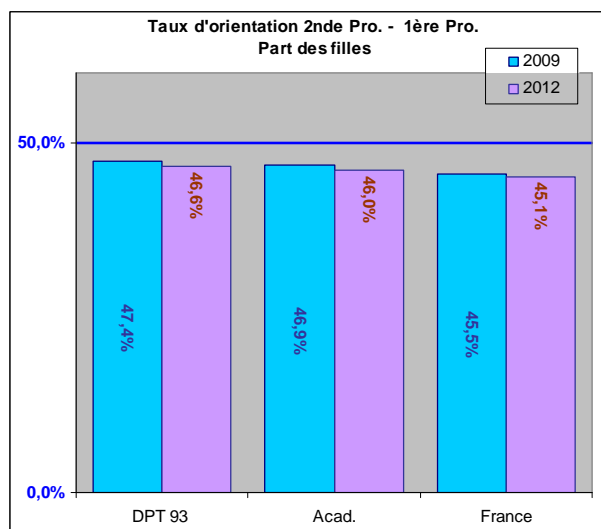
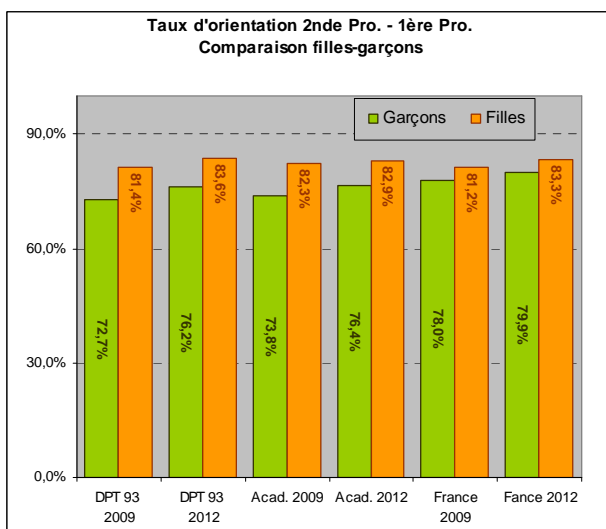
Le redoublement reste une solution cependant d'avantage privilégiée que la réorientation vers le niveau CAP. Ainsi, à la rentrée 2012, seuls 0,4 % des élèves de seconde professionnelle du département ont été réorientés en 1<sup>ère</sup> année de CAP et 0,5 % en seconde année.

A l'échelon national, ces taux de réorientations atteignent respectivement 0,9 et 0,7 %. Le nombre d'élèves concernés reste donc très limité. Les causes sont multiples : absence de place d'accueil dans la spécialité suivie, mauvaise image du CAP, choix de l'apprentissage ou décision plus radicale encore.



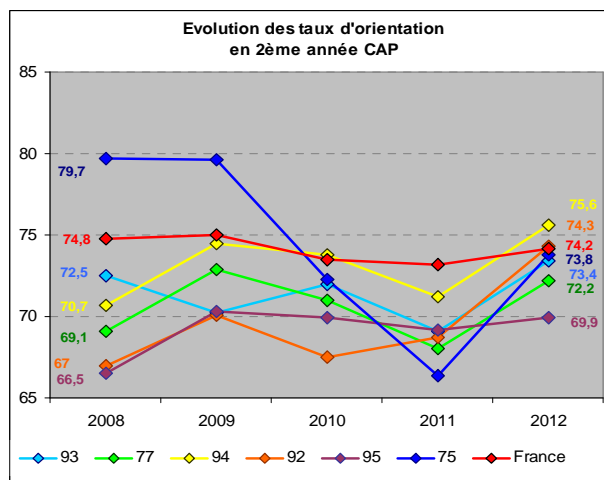
Enfin, sans pour autant conclure à une meilleur adéquation des choix d'orientation au profil des intéressées, il est à noter que dans le département, le taux d'orientation vers la 1<sup>ère</sup> professionnelle des filles est en 2012 assez nettement supérieur à celui des garçons (83,6 % contre 76,2 %).

A l'inverse, le taux de redoublement des filles à l'issue de la seconde professionnelle est inférieur de près d'un point à celui des garçons (3,5 % contre 4,6 %) et leur taux de réorientation vers un CAP inférieur de 0,6 point (1,2 % contre 0,6 %).

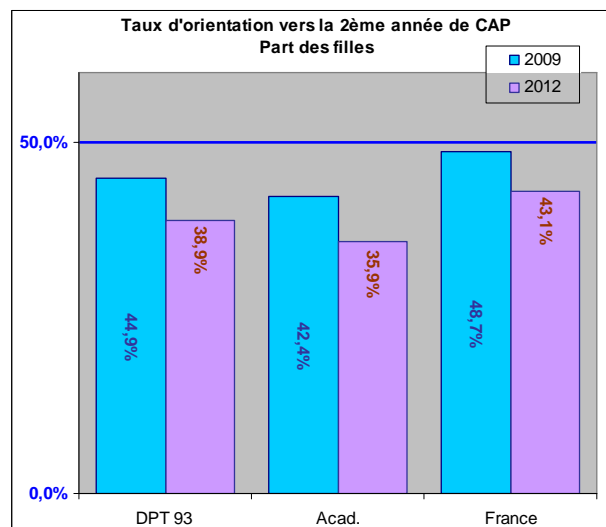
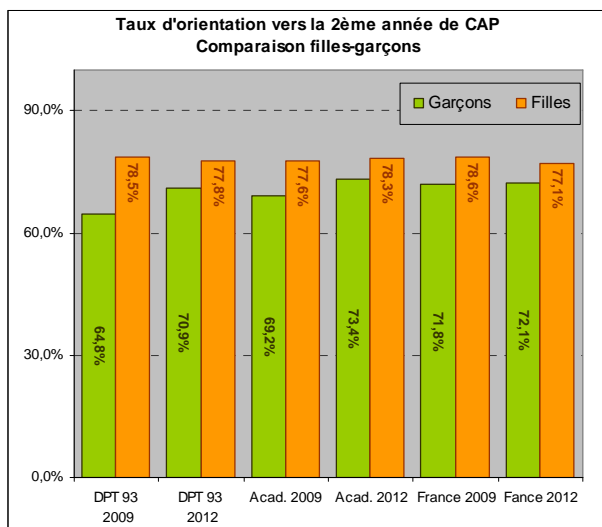


Au niveau CAP, les taux d'orientation de la 1<sup>ère</sup> année vers la seconde sont supérieurs à 70 %, avec notamment un taux de 73,4 % pour la Seine-Saint-Denis. Sur la période de 2008 à 2012, ces taux ont connu, tant dans le département que chez ses voisins, d'importantes fluctuations.

Parallèlement, comme pour le niveau baccalauréat, les taux de redoublement en CAP sont peu élevés, entre 1,5 % à la rentrée 2012 en Seine-Saint-Denis et 5 % à Paris.







A noter également que si les taux de redoublement des filles (1,6 %) et des garçons (1,3 %) sont en 2012 très proches, le taux de passages en 2<sup>ème</sup> année de CAP des filles est nettement supérieur à celui des garçons (77,3 % contre 71,2 %). Comme cela sera évoqué par ailleurs, cet écart, ainsi que ceux enregistrés au niveau baccalauréat entre la 2<sup>nde</sup> et la 1<sup>ère</sup> Pro, s'explique, au moins en partie, par une propension plus prononcée chez les garçons au décrochage scolaire.

Enfin, les passerelles ascendantes entre le niveau CAP et le baccalauréat professionnel restent peu empruntées. Au niveau départemental, à l'issue du CAP, l'insertion professionnelle est privilégiée, même si les meilleurs élèves peuvent demander une poursuite d'étude au niveau bac. Ainsi, à la rentrée 2012, seuls 17,7 % des élèves titulaires d'un CAP ont poursuivi leur parcours scolaire vers un baccalauréat professionnel. L'impact réel de ces parcours est cependant à relativiser puisque ce taux ne porte que sur 195 élèves issus de CAP (dont seulement 62 filles soit moins de 32 %), contre près de 4 500 issus d'une seconde professionnelle. A titre de comparaison, le taux d'orientation CAP-1<sup>ère</sup> Pro atteignait 22,3 % au niveau national à la rentrée 2012.

Mais sur la voie professionnelle, les enjeux ne sont pas uniquement liés à la fluidité des parcours ou à l'élévation du niveau de qualification des élèves. En effet, si les taux d'accès au baccalauréat sont en hausse, le nombre de sorties sans qualification demeure encore important.



## La réussite aux examens

Conduire le maximum de jeunes aux niveaux de compétences attendues en fin de formation initiale et à l'obtention des diplômes correspondants traduit l'ambition de la nation d'élever le niveau de formation de l'ensemble de la population. C'est ainsi que sont définis dans le projet annuel de performance 2013 du ministère de l'Education nationale, les contours de l'objectif majeur assigné à l'ensemble des acteurs du second degré.

Dans ce contexte, l'obtention du baccalauréat qui sanctionne la fin des études secondaires et permet d'accéder à l'enseignement supérieur, est souvent utilisée comme première mesure de l'efficacité du second cycle d'enseignement.

L'indicateur du taux de bachelier dans une génération, devenu emblématique depuis l'inscription dans la loi de d'orientation de 2005 de l'objectif de 80 % d'une classe d'âge au niveau baccalauréat, ne peut être calculé à l'échelon départemental par les services de la DSDEN 93. En effet, les résultats d'élèves résidant en Seine-Saint-Denis mais scolarisés hors département ne leur sont pas, à ce jour, accessibles. La réussite à l'examen du baccalauréat, sera donc essentiellement analysée ci-dessous au moyen de l'indicateur du taux de réussite des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé de Seine-Saint-Denis.

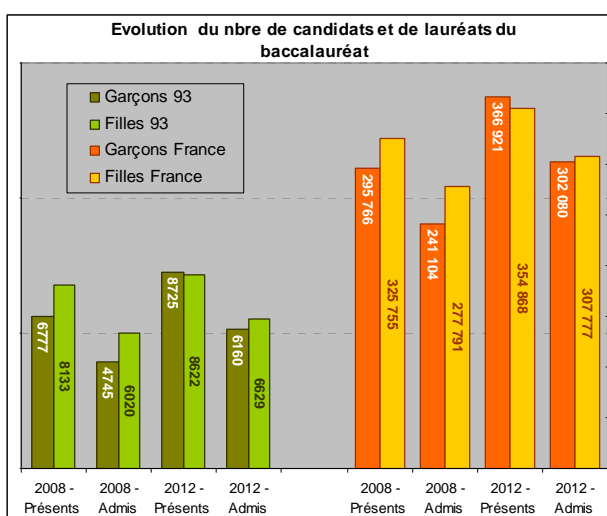
### Un taux de réussite en baisse sur la session 2012, mais le nombre de bacheliers augmente

Depuis cinq ans, dans un contexte de baisse des effectifs des lycées, le nombre de candidats au baccalauréat a sensiblement augmenté. A la session 2012, 17 347 élèves, dont près de la moitié de filles se sont ainsi présentés : 6 627 sur la voie générale dont 58 % de filles, 4 270 sur la voie technologique dont 55 % de filles et 6 450 sur la voie professionnelle dont seulement un tiers de filles.

Toutefois, ce constat global également réalisé à l'échelon national masque de profondes disparités. Ainsi le nombre de candidats de la voie générale est resté relativement stable depuis la session 2008 passant de 6 791 à 6 450. Sur la voie technologique, après plusieurs années de stagnation, le nombre de candidats connaît depuis 2010 une forte baisse. Enfin, sur la voie professionnelle, depuis la mise en œuvre de la réforme en 2009 au niveau de la seconde, leur nombre s'est accru de manière spectaculaire passant de 3 154 en 2010 à 5 051 en 2011 et à 6 450 en 2012. Mais, l'extinction des élèves issus des formations BEP devrait réduire fortement le nombre de candidats et donc de lauréats à la session 2013 et ce alors que les effectifs scolarisés en terminale professionnelle à la rentrée 2012 sont également en baisse.

Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, le nombre de candidats sur la voie professionnelle représente en Seine-Saint-Denis plus d'un tiers de l'effectif total des candidats soit autant que celui de la voie générale. Or dans les départements voisins, comme à l'échelon national, ce ratio oscille entre un quart dans les Hauts-de-Seine et un tiers dans le Val-d'Oise.

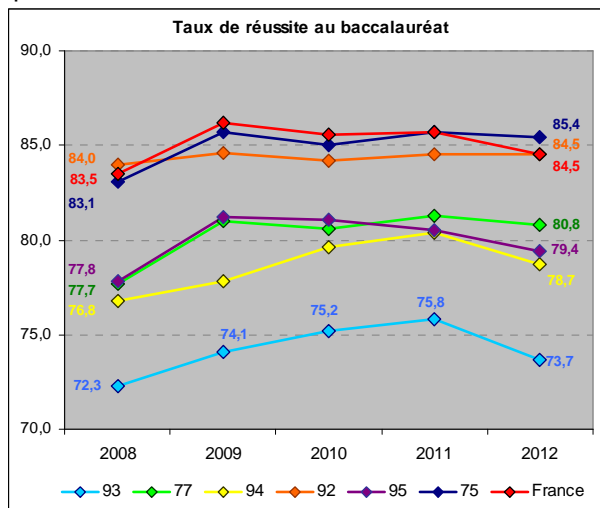
Entre la session 2008 et la session 2012, le nombre de candidates au baccalauréat a augmenté de 6 % et celui de candidats de 28,7 %. Durant cette période le taux de filles parmi l'ensemble des candidats est descendu sous les 50 %. Ceci s'explique en partie par la réforme de la voie professionnelle qui, pour l'instant, profite d'avantage aux garçons. En effet le nombre de garçons présentant un baccalauréat professionnel a augmenté de 115,3 % contre seulement 72,9 % pour les filles. Certes, l'ampleur de cette hausse n'est que provisoire. Mais désormais les garçons représentent près des deux tiers des effectifs de candidats de la filière contre un peu plus de la moitié en 2008. Sur la voie générale le nombre de candidates est resté constant sur l'ensemble de la période 2008-2012, quand celui des candidats progressait légèrement. Enfin sur la voie technologique, les filles ont été moins touchées que les garçons par la baisse des candidatures observée depuis 2010.



Globalement le taux de réussite au baccalauréat dans le département est passé entre 2008 et 2012 de 72,3 % à 73,7 %. Cette progression n'a cependant pas été linéaire.

Ainsi, de 2008 à 2011, une amélioration significative des résultats permet à la Seine-Saint-Denis d'afficher un taux de réussite au baccalauréat, toutes séries confondues, proche de 75,8 %. Mais à l'occasion de la session 2012, le taux de réussite du département a connu, principalement en raison des résultats médiocres enregistrés sur la voie professionnelle, une baisse supérieure à deux points. Il est désormais de 73,7 %.

Sur les cinq dernières sessions, la tendance observée en Seine-Saint-Denis se retrouve également au niveau national ainsi que dans les deux autres départements de l'académie, même si le recul observé en 2012 est moins marqué en Seine-et-Marne.



Parmi les autres départements limitrophes, Paris et les Hauts-de-Seine qui affichent des taux de réussite supérieurs à 80 %, se caractérisent sur cette période par une relative stabilité. Enfin, le Val-d'Oise présente un taux de réussite en baisse depuis maintenant trois sessions. Durant cette période, le taux de réussite du département est resté inférieur à celui de ses voisins mais également inférieur au taux national. En outre, l'écart enregistré avec ce dernier est demeuré relativement stable passant de 11,2 points en 2008 à 10,8 en 2012. A la session 2003, cet écart était de 11 points.

Après trois années de progression pour atteindre 78,3 % en 2011, le taux de réussite des filles au baccalauréat a légèrement reculé lors de la session 2012 (76,9 %). Malgré cela, entre 2008 et 2012 les filles ont systématiquement obtenu des résultats supérieurs à ceux des garçons. Pourtant, ces derniers ont constamment, à l'exception de la session 2012, amélioré leurs résultats, passant d'un taux de réussite de 70,0% en 2008 à 73 % en 2011. Mais si l'écart « filles-garçons » s'est dans un premier temps progressivement comblé en 2008 et 2009, passant de 4 à 1,6 points, la tendance s'est ensuite inversée. Pour la session 2012, cet écart atteint finalement 6,3 points.

Sur les cinq dernières sessions, le constat est identique tant à l'échelon national que dans les départements limitrophes. Les filles ont des taux de réussite supérieurs, et l'écart avec les garçons qui tendait à se réduire, semble désormais à la hausse.

Enfin, les filles de Seine-Saint-Denis obtiennent depuis cinq ans des résultats inférieurs à ceux des candidates des départements limitrophes. L'écart moyen enregistré sur le taux de réussite oscille ainsi entre -7,6 points en 2008 et -7,4 points en 2012 avec un maximum de -8 points en 2009. Les garçons du département sont dans une situation similaire avec des écarts variant de -7,5 points en 2008 à -8,7 points en 2012.

En 2012, le département a enregistré 12 789 nouveaux bacheliers dont la moitié de filles (6 629). C'est 575 de plus qu'en 2011 et 2 601 de plus qu'en 2008. Cette augmentation d'une session à l'autre, est alimentée quasi exclusivement par la voie professionnelle dans laquelle le nombre d'admis passe de 3 714 à 4 280. Parallèlement, le nombre de bacheliers n'a que très légèrement augmenté sur la voie générale et légèrement décliné sur la voie technologique. Sur les cinq dernières années, conséquence d'une réforme fluidifiant l'accès au niveau baccalauréat, le nombre de bacheliers de la voie professionnelle a été multiplié par deux alors que les taux de réussite ont été pour le moins fluctuant.

Sachant que cette réforme a d'avantage profité aux garçons, il n'est pas étonnant de constater que si le nombre de filles admises au baccalauréat progresse depuis 2008 (de 5 464 à 6 629), celles-ci ne représentent plus en 2012 que 51,8 % du nombre total de bacheliers contre 53,6 % il y a 5 ans.

Enfin, il est important de rappeler que si parmi ces nouveaux bacheliers scolarisés en Seine-Saint-Denis, certains résident hors département, 2 317 lycéens séquanais-dyonisiens étaient scolarisés hors département en terminale et donc potentiellement susceptibles de décrocher leur baccalauréat.

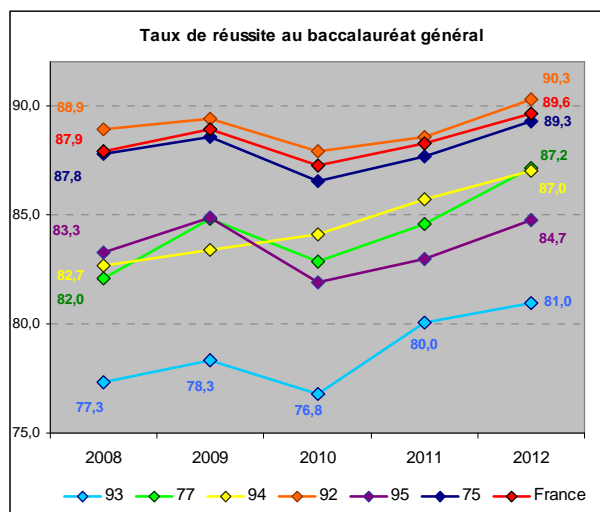
## Des taux de réussite en hausse sur la voie générale, mais inférieurs à la moyenne nationale

Depuis la session 2008, le taux de réussite au baccalauréat général s'est amélioré dans le département. Malgré le recul observé, comme dans la majorité des départements, lors de la session 2010, il a progressé

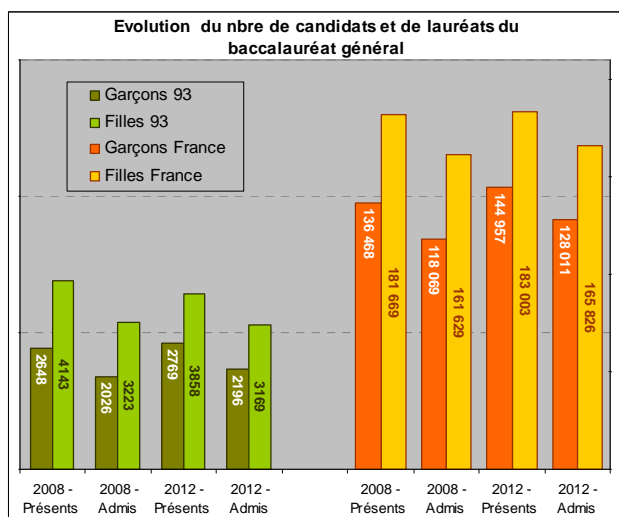
de près de 3,7 points pour ainsi atteindre et dépasser les 80 %. Cela a permis de réduire l'écart entre le taux départemental et le taux national, qui est désormais inférieur à 10 points.

Au total, le nombre de bacheliers de la voie générale est passé dans le département de 4 699 en 2003 à 5 249 en 2008 et à 5 365 en 2012.

Dans les départements voisins, la tendance sur les cinq dernières sessions est relativement identique. Le taux de réussite au baccalauréat général, malgré une session 2010 délicate, a partout progressé et notamment dans les Hauts-de-Seine où il atteint en 2012 plus de 90 %. Cependant, c'est bien dans le Val-de-Marne et en Seine-Saint-Denis, soit dans les deux départements qui présentaient en 2008, les deux taux les plus bas, que les progrès sont les plus significatifs avec une hausse de plus de cinq points pour le premier nommé. Dans le même temps, le Val-d'Oise, département ayant connu la plus forte baisse lors de la session 2010 (près de trois points), n'enregistre qu'une progression de 1,4 point. Son ampleur est certes identique à celle enregistrée dans les Hauts-de-Seine, mais quand l'un affiche un taux de réussite supérieur à 90 % ; l'autre reste en deçà des 85 %.



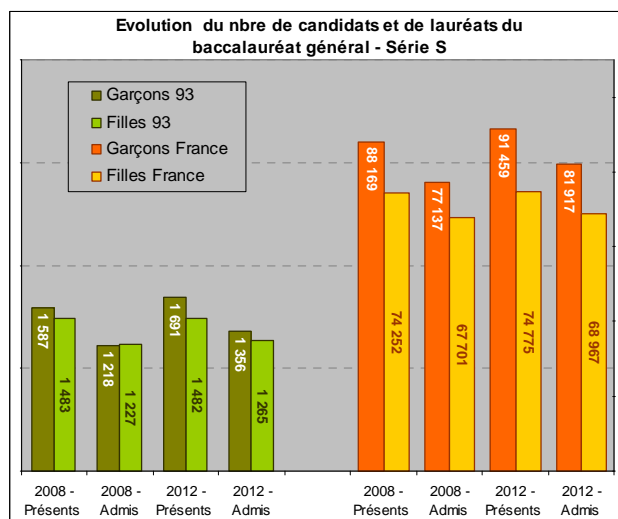
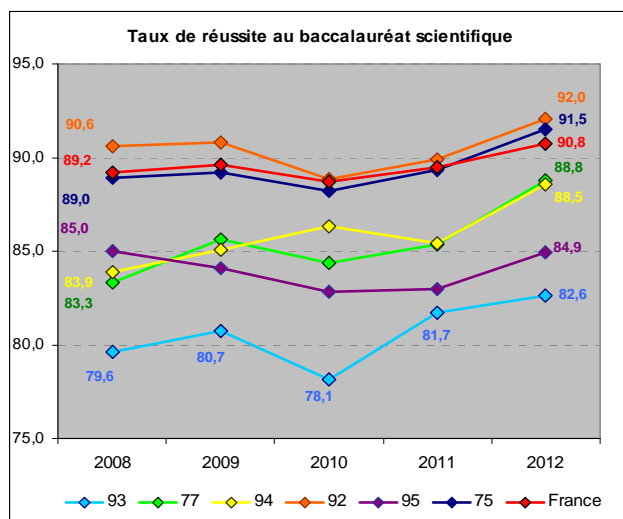
Parmi les nouveaux bacheliers de la session 2012 de la voie générale, 3 169, soit 59,1 % des lauréats, sont des filles. Leur taux de réussite atteint 82,1 % quand celui des garçons plafonne à 79,3 %. Lors de la session 2008, les 3 223 nouvelles bacheliers représentaient 61,4 % des lauréats pour un taux de réussite de 77,8 % supérieur de 1,3 points à celui des garçons (76,5 %). Entre 2008 et 2012, le nombre de filles obtenant leur baccalauréat a reculé de 1,7 %. Mais sachant qu'entre 2009 et 2012, les taux d'orientation des filles sur la voie générale tant en fin de 3<sup>ème</sup> qu'en fin de 2<sup>nde</sup> ont progressé de cinq points, et que dans le même temps, les taux de réussite au baccalauréat sont restés constants autour de 80 %, l'origine d'un tel recul s'explique essentiellement par la baisse générale des effectifs de lycéens.



Parallèlement, sur l'ensemble de la période, à l'exception de la session 2012, les garçons représentent chaque année moins de la moitié des nouveaux bacheliers. Toutefois, entre 2008 et 2012, le nombre de garçons admis au baccalauréat est passé de 2 026 à 2 196 soit une hausse de plus de 8,4 %. A la différence des filles, l'évolution des taux d'orientation (près de quatre points) et l'amélioration plus significative, à défaut d'être linéaire, des taux de réussite qui passent de 76,5 à 79,3 % ont permis dans un contexte de baisse des effectifs de légèrement accroître le nombre de bacheliers. En outre alors qu'il était passé de 3,3 points en 2009 à 5,7 en 2011, l'écart entre le taux de réussite des filles et celui des garçons est redescendu à 2,8 points en 2012. Et si cet écart avait atteint seulement 1,3 point au début de la période, il s'agissait d'un résultat tout à fait exceptionnel. Il était en effet supérieur à dix points cinq ans auparavant.

Enfin, à l'occasion des cinq dernières sessions, les filles et les garçons de Seine-Saint-Denis affichent des taux de réussite inférieurs à ceux de leurs homologues des départements limitrophes. L'écart moyen enregistré avec les taux des départements voisins varie entre -5,9 points en 2011 et -8,7 points en 2008 pour les filles et -8,1 points en 2010 et -6,5 points en 2012 pour les garçons. Quant à l'écart avec la moyenne nationale, au-delà de -10 points entre 2008 et 2011, il atteint en 2012 -9 points pour les garçons et -8,5 points pour les filles.

Sur les cinq dernières sessions, les taux de réussite du département sur la filière scientifique, soit la filière la plus emblématique de la voie générale, sont demeurés en deçà des taux observés à l'échelon national ou dans les départements voisins. Certes, à l'exception de la session 2010, le taux de réussite des élèves de Seine-Saint-Denis a progressé passant de 79,6 à 82,6 %. Toutefois, cette progression est inférieure à celle observée dans le département sur la même période pour l'ensemble de la voie générale. En outre, ces progrès sont inférieurs à ceux observés dans les deux autres départements de l'académie qui affichent tous deux une hausse de près de cinq points. Enfin, l'écart avec le taux enregistré à l'échelon national bien qu'en léger recul reste en 2012 encore supérieur à huit points.

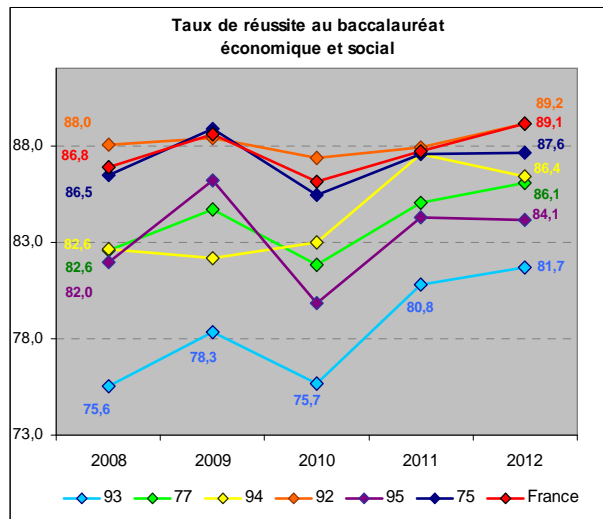
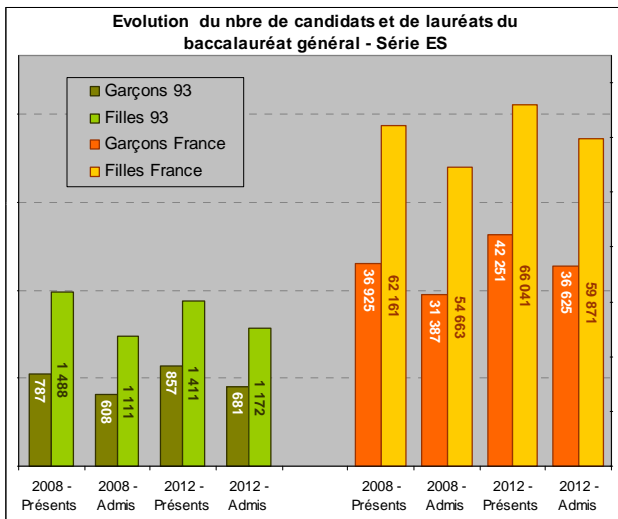


Lors de la session 2012, les filles représentent 46,7 % des candidats et 48,3 % des bacheliers de la filière S. En 2008, elles constituaient 48,3 % des candidats et 50,1 % des lauréats grâce à un taux de réussite supérieur de six points à celui des garçons (76,7 % contre 82,7 %).

Sur l'ensemble de la période, leur taux de réussite est dans le département, comme dans les départements voisins, supérieur à celui des garçons de 3,6 points à Paris à 6,2 points en Seine-Saint-Denis. En 2012, le taux de réussite des filles était de 85,4 % et celui des garçons à 80,2 %. Alors qu'elles obtiennent de meilleurs résultats, le nombre de candidates sur la série S est resté stable entre 2008 et 2012 (respectivement 1 483 et 1 482) quand le nombre de candidats progressait de 1 587 à 1 691 soit une hausse de 6,5 %. Cette hausse ainsi que les progrès observés sur les taux de réussite des garçons qui gagne 3,5 points (de 76,7 % à 80,2 %) explique que le nombre de bacheliers ait augmenté de 11 % quand celui des bachelières n'augmentait que de 3,1 %.

A noter cependant que les écarts en fonction du genre sont d'avantage marqués à l'échelon national que dans le département. En effet, les filles ne représentaient pour l'ensemble de la France que 46,7 % des bacheliers en 2008 et 47,6 % en 2012 pour 45,7 % des candidats en 2008 et 46 % en 2012. Ces chiffres conjugués à ceux de l'orientation justifient qu'un objectif chiffré de rééquilibrage soit inscrit dans le Projet Annuel de Performance de l'éducation nationale.

Dans la filière économique et sociale, le taux de réussite départemental, a progressé de 6,1 points entre 2008 et 2012 malgré le creux observé, comme sur la filière scientifique, en 2010. Cette progression est supérieure à celle des départements voisins qui affichent des résultats en hausse de 1,1 point pour Paris à 4,5 points pour la Seine-et-Marne. Dans le même temps, l'écart avec le taux de réussite national est passé de 11,2 points à 5,9 points. C'est d'ailleurs dans cette filière que l'écart enregistré avec le taux national est le moins élevé.

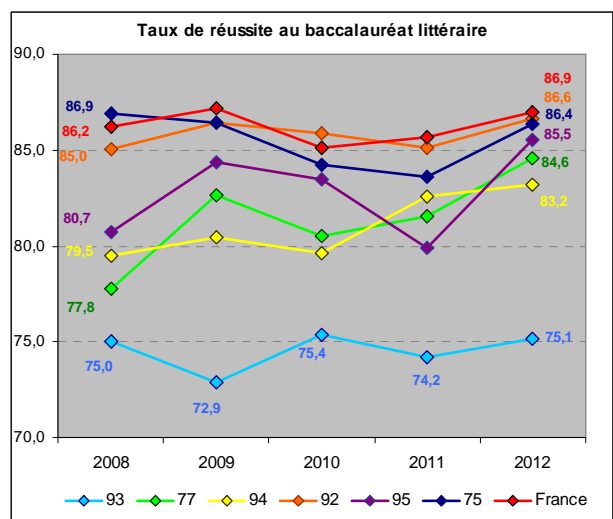
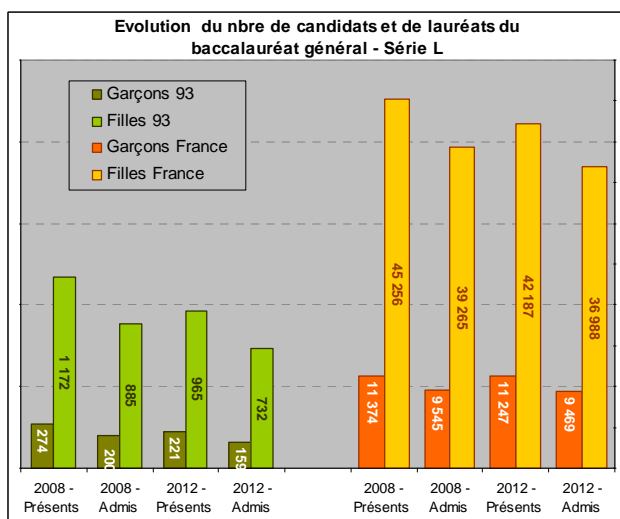


A l'inverse de la filière S, les filles sont en 2012 majoritaires parmi les candidats de la filière ES (62,2 %). Elles représentaient 65,4 % des candidats en 2008. Mais alors que le nombre total de candidats est resté stable entre 2008 et 2012, le nombre de garçons se présentant dans la filière ES a augmenté de 8,9 % quand celui des filles reculait de 5,2 %.

Toutefois, malgré ce recul, le nombre de bachelières a progressé entre 2008 et 2012 de 5,5 points en raison de la hausse des taux de réussite des filles qui passent de 74,7 % à 83,1 %. Parallèlement, bien qu'inférieur en moyenne de 6,5 points à ceux des filles, les taux de réussite des garçons ont également progressé durant cette période et approche désormais les 80 %. Le nombre de bacheliers a ainsi pu progresser de plus de 12 % entre 2008 et 2012.

Le constat est sensiblement différent sur la filière littéraire où le taux de réussite départemental stagne autour de 75 % entre 2008 et 2012 avec un creux non pas en 2010 mais en 2009 à moins de 73 %. Dans les départements voisins, la tendance varie selon la valeur du taux de réussite. Pour les départements, Paris et les Hauts-de-Seine, présentant un taux supérieur à 85 % en 2008, les résultats sont demeurés relativement stables voire même en baisse à Paris où la chute n'a été enrayée qu'à l'occasion de la session 2012. A l'inverse, les départements, Seine-et-Marne, Val-de-Marne et Val-d'Oise, qui présentaient en 2008 un taux de réussite inférieur à 85 %, les résultats ont progressé respectivement de 6,8 – 3,7 et 4,8 points.

Enfin, comme dans les deux autres filières de la voie générale, les résultats du département restent en deçà de ceux enregistrés au niveau national de 11,2 points en 2008 et de 11,8 points en 2012.



Sur la filière L, les filles représentaient en 2008 81 % des candidats et 81,5 % des lauréats. En 2012, ces taux atteignent 81,3 % et 82,1 %. Mais, si cette filière demeure très majoritairement féminine, il est également vrai que le nombre de bachelières a sensiblement diminué. Malgré des taux de réussite plutôt fluctuants mais tout de même en légère hausse (de 75,5 % à 75,9 %), elles étaient en 2012 moins nombreuses qu'en 2008 (-17,3 %). La progression des taux de réussite, n'a en effet pas permis de



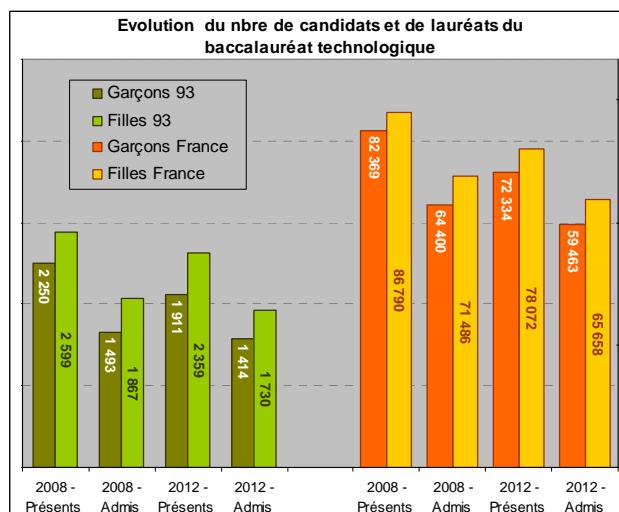
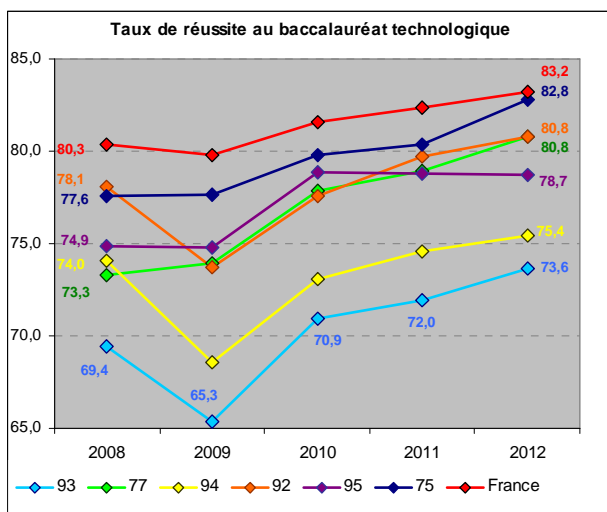
compenser la nette diminution (-17,7 %) du nombre de candidates. Cette désaffection certes désormais enrayée dans le département comme semble l'indiquer les derniers taux d'orientation en fin de 2<sup>nd</sup>e GT, se retrouve également dans les départements voisins et à l'échelon national. Son ampleur est cependant moindre puisqu'entre 2008 et 2012, le nombre de candidates au baccalauréat L sur l'ensemble du territoire a reculé de 6,8 % et celui des bacheliers, grâce à une légère hausse de 0,3 point des taux de réussite, de 5,8 %.

Le constat est identique pour les garçons dont le nombre de candidats et de lauréats a diminué entre 2008 et 2012. Ce phénomène est d'autant plus amplifié qu'à l'inverse de ce qui peut être observé sur les 2 autres séries de la voie générale, les taux de réussite des garçons ont connu, tant le département qu'au niveau national, d'importantes fluctuations pour finalement enregistrer une légère baisse (de 73 % à 71,9 % en Seine-Saint-Denis). Au final, dans le département, seuls 159 lycéens (soit 7,2 % des bacheliers de la voie générale), contre 732 lycéennes (soit 23,1 % des bacheliers de la voie générale), ont obtenu un baccalauréat L lors de la session 2012. C'est 20,5 % de moins qu'en 2008.

### Des taux de réussite en hausse, mais le nombre de bacheliers de la voie technologique recule

Sur la voie technologique, le taux de réussite départemental au baccalauréat est passé de 69,4 % en 2008 à 73,6 % en 2012. Cependant, cette indéniable progression n'a pas été linéaire. En baisse à 65,3 % en 2009, le taux de réussite s'est d'abord considérablement dégradé avant de connaître à compter de cette session, une progression constante supérieure à huit points. Pourtant, depuis 2008, le nombre de bacheliers enregistrés chaque année stagne en raison de la diminution sensible du nombre de candidats.

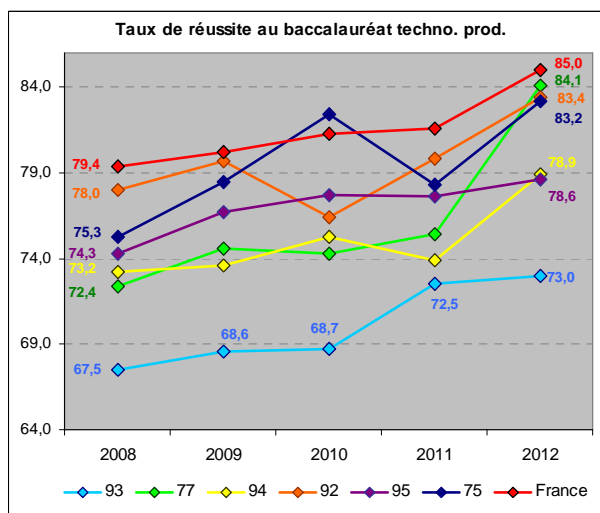
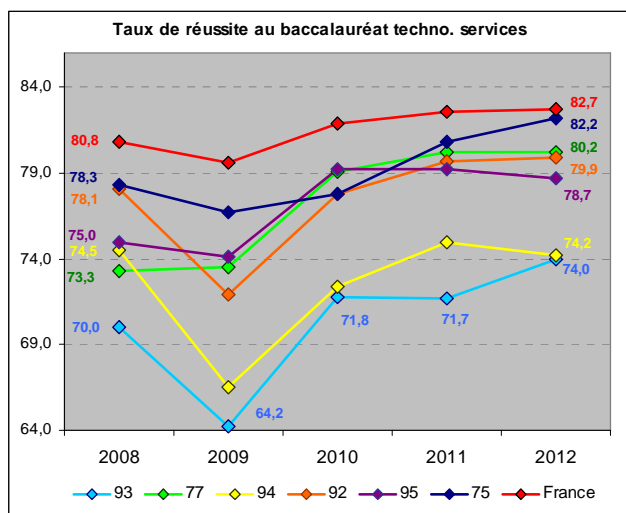
Dans un contexte de baisse des effectifs, la voie technologique souffre en effet d'un manque de lisibilité que la mise en œuvre de la réforme de la voie professionnelle a contribué à accentuer. Au total, le nombre de candidats est passé de 4 712 en 2010, dernière session avant la réforme, à 4 270 en 2012 soit une perte de 9,4 %. Entre 2008 et 2010 la perte était inférieure à 3 %. Parallèlement, malgré un taux de réussite en hausse, le nombre de bacheliers a chuté de 3 343 en 2010 à 3 144 en 2012.



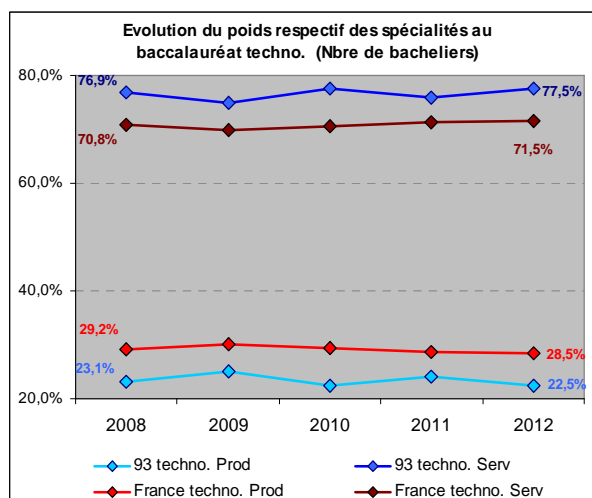
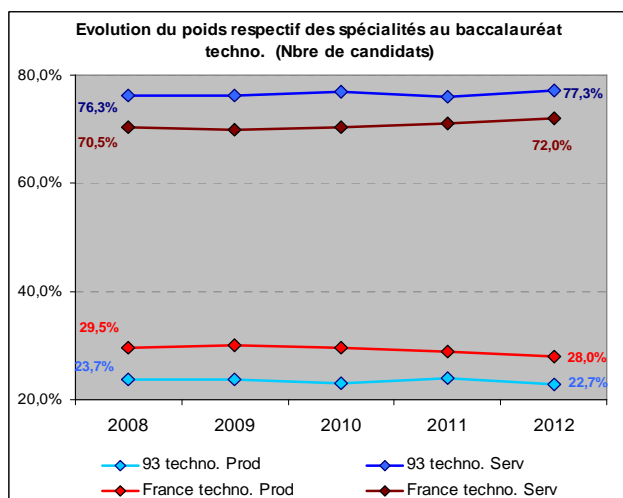
Mais si le nombre de bacheliers recule, les taux de réussite sur la voie technologique progressent. Au niveau national, ce taux est ainsi passé de 80,3 % en 2008 à 83,2 % en 2012. Sur les cinq dernières sessions, malgré une progression plus régulière qu'en Seine-Saint-Denis, l'écart entre les taux de réussite nationaux et départementaux a été ramené de 10,9 points à 9,6 points. Dans les départements voisins, la tendance est identique à celle observée en Seine-Saint-Denis, avec une session 2009 fortement impactée par la faiblesse des taux de réussite enregistrés sur la nouvelle série ST2S, puis une progression plus ou moins marquée sur la période 2010-2012. Cette désaffection touche autant les filles que les garçons. Entre 2008 et 2012, le nombre des candidates a ainsi reculé de 9,2 % et celui des candidats de plus de 15 %. Certes, dans le même temps les taux de réussite ont progressé, passant respectivement de 71,8 % à 73,3 % pour les premières et de 66,4 % à 74 % pour les seconds. Mais au final, cela ne suffit pas à compenser la baisse des effectifs. Entre 2008 et 2012, le nombre de lauréates au baccalauréat technologique a reculé de 7,3 % et celui de lauréats de 5,3 %.

Le constat est identique au niveau national où le nombre total de candidats recule de 11,1 % entre 2008 et 2012 et celui des lauréats de 7,9 %. Dans le détail, au niveau national, la baisse du nombre de candidats touche d'avantage les garçons (-12,2 %) que les filles (-10 %).

L'analyse comparée des résultats des séries des secteurs des services, STG et ST2S, et ceux des séries des secteurs de la production STI et STL, montre que dans le département les taux de réussite des premières sont supérieurs d'un point, 74 % contre 73 %, à ceux des secondes. Il s'agit d'une spécificité que la Seine-Saint-Denis partage avec le Val-d'Oise, car aussi bien à l'échelon national que dans les autres départements limitrophes, le constat est depuis la dernière session inversé. En effet, alors que les taux de réussite des séries tertiaires n'ont que très peu progressé depuis 2010, ceux des séries des secteurs de la production ont sensiblement augmenté à l'occasion de la session 2012, à l'exception donc de ceux de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise.

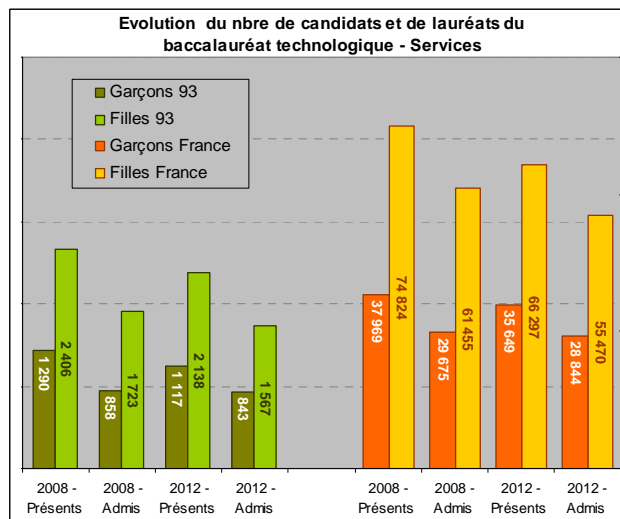
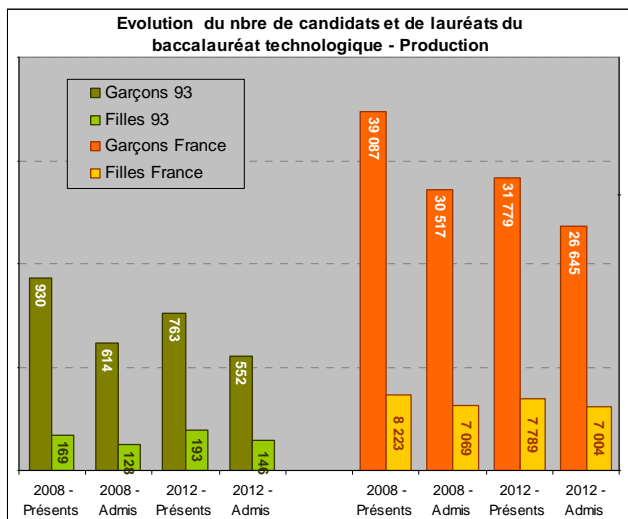


Toutefois, si les taux de réussite des deux secteurs sont relativement proches, leur poids respectifs et leurs caractéristiques diffèrent sensiblement, aussi bien à l'échelon départemental qu'à l'échelon national.



Ainsi, dans le département, 884 candidats pour 642 admis ont présenté en 2012 un baccalauréat STI et 147 pour 106 admis un baccalauréat STL.

Dans la série STI, les filles ne représentent que 11,9 % des candidats et 11,9 % des lauréats, avec un taux de réussite quasi identique à celui des garçons (72,6 % contre 72,7 %). A l'échelon national, la situation est identique, même si contrairement au département, le taux de réussite des filles atteint 89,6% contre seulement 83,2 % pour les garçons. Au total, les filles représentent 11,2 % des candidats et 12 % des lauréats. Dans la série STL, la situation est inversée, puisque 62,4 % des candidats et 65,8 % des lauréats sont des filles. Au niveau national, les taux sont respectivement de 55,8 % et 56 %. Au final, compte tenu du poids de la série STI, les bacheliers technologiques des secteurs de la production sont majoritairement des garçons.



Dans le même temps, 2 413 candidats pour 1 845 admis ont présenté un baccalauréat STG et 875 pour 514 admis (soit un taux de réussite inférieur à 60 %) ont présenté un baccalauréat ST2S. Si la situation est relativement équilibrée en STG, où les filles représentent dans le département 55,6 % des candidats et 57,4 % des lauréats, sur la série ST2S, le déséquilibre est profond. En effet, dans cette filière, 95,0% des candidats et des lauréats sont des filles. Au niveau national, le constat est identique tant en STG qu'en ST2S, même si dans cette série la part des filles parmi les candidats et les bacheliers descend à respectivement 92,5 et 92,7 %.

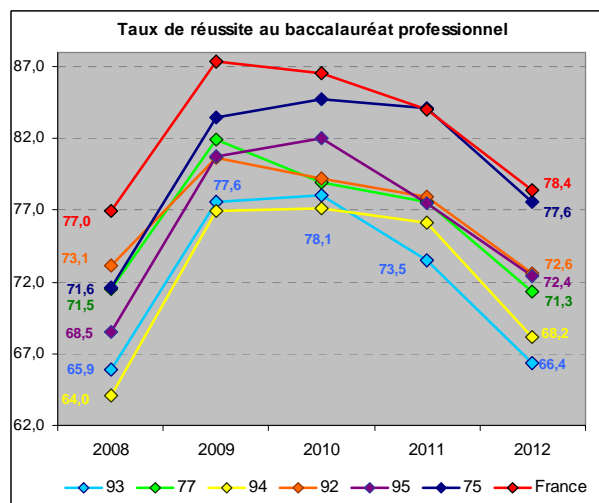
### Des taux de réussite en baisse, mais le nombre de bacheliers de la voie Pro. augmente

Sur la voie professionnelle, le taux de réussite au baccalauréat a progressé de 65,9 % en 2008 à 66,4 % en 2012. Mais durant ces cinq années plusieurs réformes ont été menées qui ont conduit à l'instauration lors de la session 2009 de l'épreuve dite de contrôle et surtout depuis 2011 à un accès au baccalauréat à l'issue d'un cursus de trois ans.

La mise en œuvre en 2009 de l'épreuve dite de contrôle qui permet à un candidat ayant obtenu une note entre 8 et 10 aux épreuves du 1<sup>er</sup> groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique de se présenter à une épreuve de rattrapage s'est traduite par une hausse spectaculaire du taux de réussite au baccalauréat professionnel aussi bien en Seine-Saint-Denis que dans les départements limitrophes. Ainsi, alors que le taux de réussite dans le département ne progresse que de moins de 6 points pour passer de 60,2 à 65,9 % entre 2003 et 2008, il s'établit lors de la session 2009 à 77,6 % soit un gain de 11,7 points d'une session à l'autre.

Dans les départements voisins, la progression oscille entre 7,7 points dans les Hauts-de-Seine et 13 points dans le Val-de-Marne. A l'échelon national, le gain est supérieur à 10 points.

Pourtant, si les taux de réussite ont encore légèrement progressé dans quelques départements lors de la session 2010, ils n'ont depuis cette date, tant en Seine-Saint-Denis que dans les départements voisins, cessé de chuter. Lors de la session 2012, le département a ainsi retrouvé un taux de réussite proche de ceux antérieurs à la mise en place de l'épreuve de contrôle.

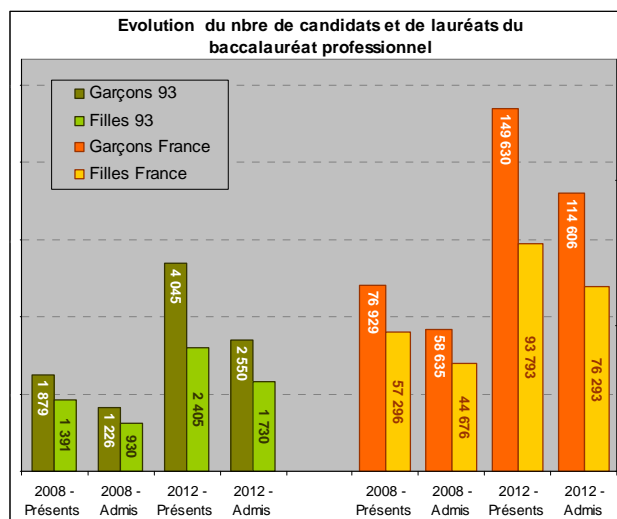




Cependant, malgré cette chute, le nombre de candidats et de lauréats du baccalauréat professionnel ne cesse de croître. Ainsi, alors que le nombre de bacheliers issus de la voie professionnelle était de 2603 en 2009, il est en 2012 de 4 280 pour 6 450 candidats. A noter toutefois, que parmi eux, 1 488 candidats, soit encore plus d'un tiers du total sont issus du cursus en deux ans après le BEP qui aura totalement disparu l'an prochain. Dans un contexte de baisse générale des effectifs de terminale, le nombre de candidats ne devrait donc désormais plus progresser.

Les réformes successives mises en œuvre depuis 2009 semblent avoir d'avantage profitées aux garçons qu'aux filles. Ainsi, alors que les filles représentaient 42,5 % des candidats lors de la session 2008, leur part tombe à 37,2 % en 2012. Entre ces deux dates, le nombre de candidates a pourtant augmenté de près de 72,9 % passant de 1 391 en 2008 à 2 405 en 2012. Mais durant ce laps de temps, le nombre de candidats a lui augmenté de 115,3 % passant de 1 879 à 4 045.

Dans un tel contexte, sachant que les taux de réussite des filles ont progressé de près de cinq points entre 66,8 % et 71,9 % et que ceux des garçons ont légèrement reculé de 65,2 % à 63 %, le nombre de bacheliers de la voie professionnelle est passé de 1 226 à 2 550 pour les garçons (+108 %) et de 930 à 1 730 pour les filles (+86 %). La tendance est identique au niveau national. Le nombre de candidats ainsi augmenté de 94,5 % entre 2008 et 2012 quand la hausse du nombre de candidates est restée inférieure à 63,7 %. En 2012, les garçons représentent ainsi près de 61,5 % des candidats de la voie professionnelle contre 57,3 % en 2008.

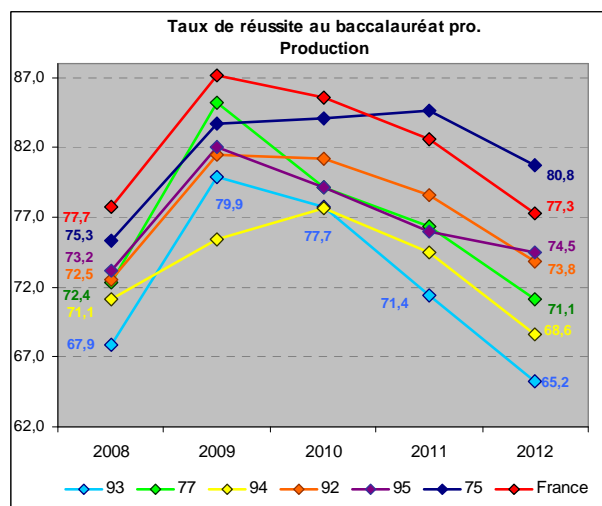
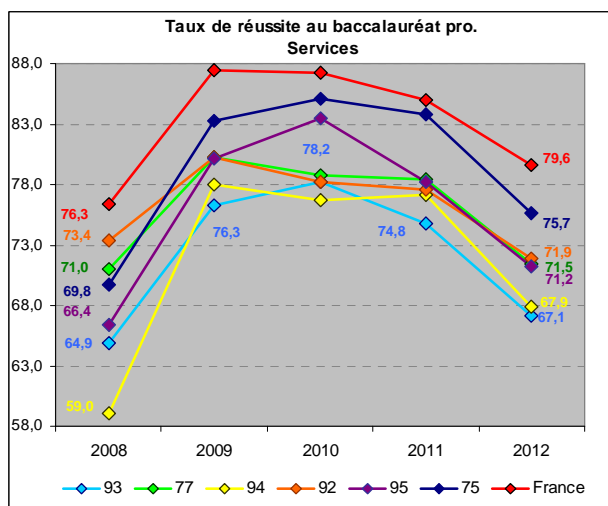


Parallèlement, avec des taux de réussite constant chez les garçons autour de 76 % et en légère hausse de 77,9 % à 81,3 % chez les filles, le nombre de bacheliers a augmenté de 95,5 % chez les premiers et de 70,7 % chez les secondes.

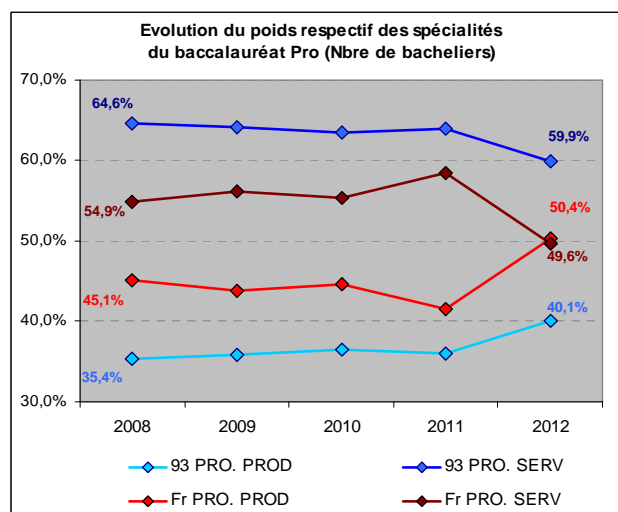
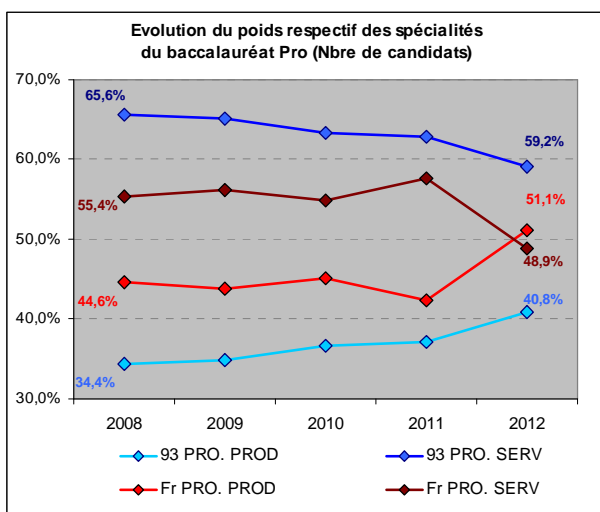
Enfin, si comme pour l'échelon départemental, le nombre de candidats du fait de la baisse globale des effectifs devrait à l'avenir diminuer, depuis la session 2012, le cursus scolaire en trois ans amène désormais plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus en deux ans.

Si l'échelon national et les départements voisins affichent un taux de réussite supérieur dans les spécialités des services à celui enregistré dans les spécialités de la production, la situation est inversée en Seine-Saint-Denis avec un taux de 67,1 % pour les services et 65,2 % pour la production.

Cependant, tant dans le département que chez ses voisins, à l'exception toutefois de Paris, l'écart de réussite entre les deux groupes de spécialité n'excèdent pas 3,5 points.

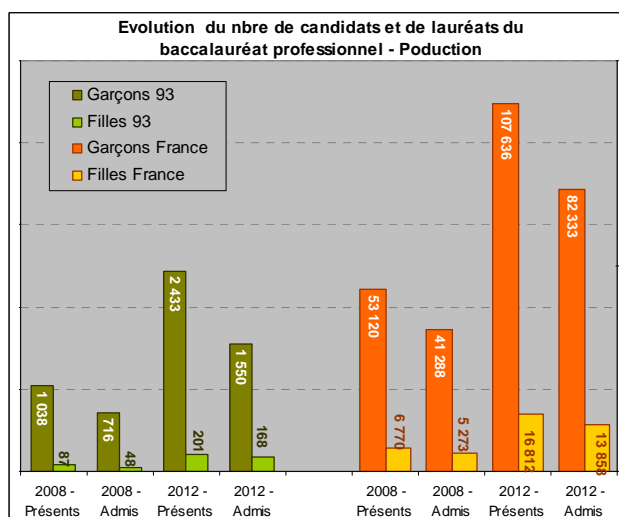


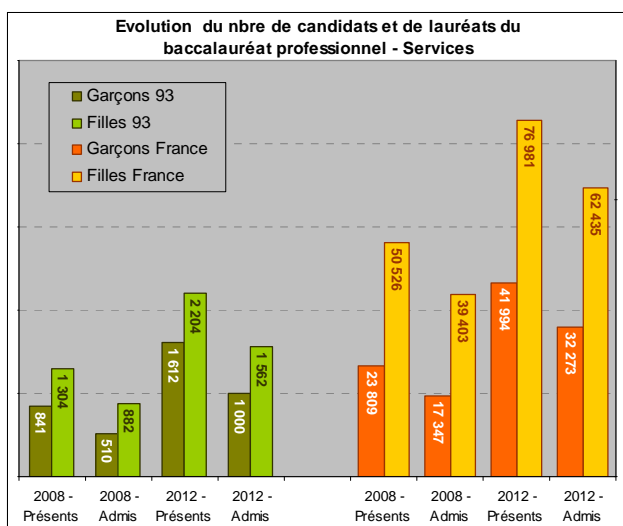
Mais comme pour les séries de la voie technologique, si les taux de réussite restent relativement proches, la part respective des deux groupes de spécialité et les caractéristiques de leurs effectifs diffèrent. Ainsi, les 2 374 bacheliers pour 3 816 candidats issus des spécialités des services représentent encore en 2012, 59,9 % de l'ensemble des bacheliers de la voie professionnelle et 59,2 % des candidats. Entre 2008 et 2011, la part des candidats et des bacheliers des spécialités des services bien qu'en légère baisse était demeurée supérieure à 63 %.



Par ailleurs, alors que les garçons représentent dans le département tant en 2008 qu'en 2012 plus de 92,3 % des candidats des spécialités des métiers de la production, leur part tombe à 42,2 % en 2012 dans les spécialités des métiers des services. Parallèlement, les bacheliers du secteur de la production sont à 93,7 % en 2008 et 90,2 % en 2012 des garçons. Ce léger tassement s'explique en partie par la hausse spectaculaire du taux de réussite des filles qui passe de 55,2 % à 83,6 % quand celui des garçons baisse sur la même période de plus de cinq points (de 69 % à 63,7 %). Au total, le nombre de bacheliers est passé de 716 à 1 550 et celui des bachelières de seulement 48 à 168.

Dans le secteur des services, le nombre de bacheliers a certes été multiplié par deux passant de 510 à 1 010, mais dans ce secteur les filles restent majoritaires à 60,8 % en 2008 et 57,7 % en 2012 avec des taux de réussite en hausse de plus de trois points de 67,6 % à 70,9 % et supérieurs de huit points à ceux des garçons. A noter toutefois, que le nombre de candidats a, durant la période de référence d'avantage progressé que celui des candidates (+91,7 % contre +69 %), contribuant ainsi à instaurer d'avantage de mixité dans une filière toutefois mieux équilibré dans ce domaine que celle des métiers de la production.





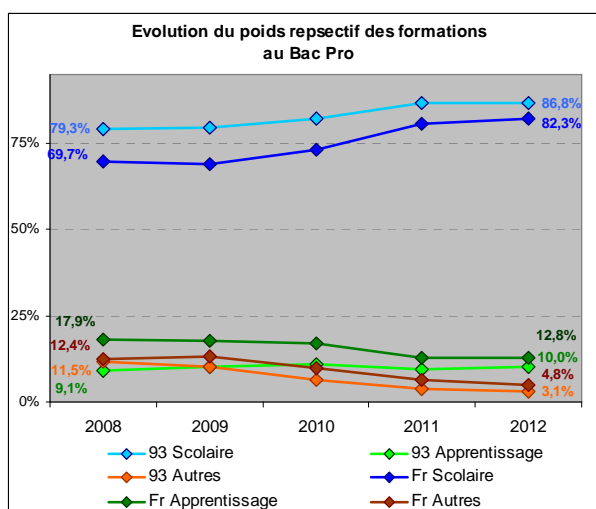
A l'échelon national, alors que l'afflux de candidats sur les sessions 2010 et 2011 renforçait le secteur des services, celui de 2012 a massivement profité au secteur de la production. L'équilibre entre les deux secteurs s'en trouve ainsi modifié. La part du secteur des services qui avait toujours été majoritaire avec en 2011 notamment 57,7 % des candidats et 57,8 % des admis, est donc désormais inférieure à celle du secteur de la production. Celui représente en effet depuis la dernière session 51,1 % des candidats et 50,4 % des bacheliers. Dans les deux autres départements de l'académie, le même rééquilibrage permet de ramener la part du secteur des services à 59 % des candidats et bacheliers de la voie professionnelle en Seine-et-Marne et à 55 % dans le Val-de-Marne. Mais dans les autres départements limitrophes, cette part reste encore supérieure à 61 %.

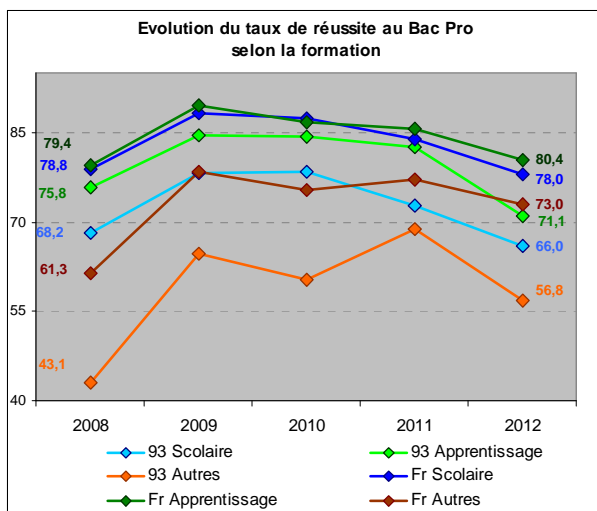
A noter enfin, qu'à l'échelon national, sur le modèle de ce qui est observé au niveau départemental, les candidats et bacheliers des métiers de la production sont en 2008 comme en 2012 majoritairement des garçons (86,5 % des candidats et 85,6 % des lauréats). Du côté du secteur des services, par contre, les filles représentent près de 64,7 % des candidats et 65,9 % des lauréats. Mais comme en Seine-Saint-Denis, entre 2008 et 2012, le nombre de candidats a d'avantage progressé que celui des candidates (+76,4 % contre +52,4 %).

Par ailleurs, lors de la session 2012, 87 % des candidats se sont présentés au baccalauréat professionnel sous statut scolaire (public ou privé), 3 % l'ont fait à titre individuel ou après avoir suivi une formation à distance et 10 % l'ont préparé en apprentissage. Au niveau national, la part des élèves issus de l'apprentissage est restée inférieure à 12 %. Au niveau académique, du fait du poids de l'apprentissage en Seine-et-Marne (14,4 % des candidats), cette part atteint 11 %.

Parallèlement, dans le département, la part de l'apprentissage est plus importante dans les spécialités du secteur de la production (14,4 %) que dans celui des services (6,9 %). Au niveau académique, la part de l'apprentissage dans le secteur de la production s'élève à 15,4 % contre seulement 7,8 % dans le secteur des services. Enfin, au niveau national cette part est de 15,6 % dans le secteur de la production et de 8,2 % dans celui des services.

Depuis cinq ans, le nombre de candidats apprentis dans le département n'a cessé d'augmenter passant de 298 à 643 entre 2008 et 2012. Toutefois, du fait de l'augmentation simultanée du nombre de candidats sous statut scolaire, la part des apprentis parmi l'ensemble des candidats de la voie professionnelle au niveau baccalauréat est restée stable autour de 10 % (avec un maximum de 11 % en 2010). Au niveau national, si le nombre d'apprentis a légèrement progressé, la croissance, du fait de la réforme de la voie professionnelle, du nombre de candidats sous statut scolaire a ramené la part de l'apprentissage de 17,2 % en 2008 à 12 % en 2012.





Du point de vue des résultats, il apparaît que les élèves issus de l'apprentissage réussissent mieux que leurs homologues sous statut scolaire. Ainsi dans le département, le taux de réussite des apprentis, bien qu'en baisse continue depuis 2010, est demeuré constamment supérieur à celui des élèves sous statut scolaire : 84,2 % contre 78,5 % en 2010 et 71,1 % contre 66 % en 2012. Le constat est d'ailleurs identique tant au niveau académique qu'au niveau national où le taux de réussite des apprentis était lors de la session 2012 supérieur à 80 % contre seulement 78,4 % pour les scolaires.

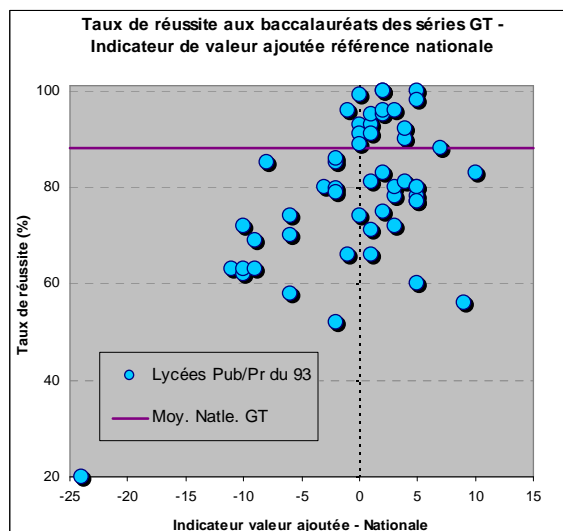
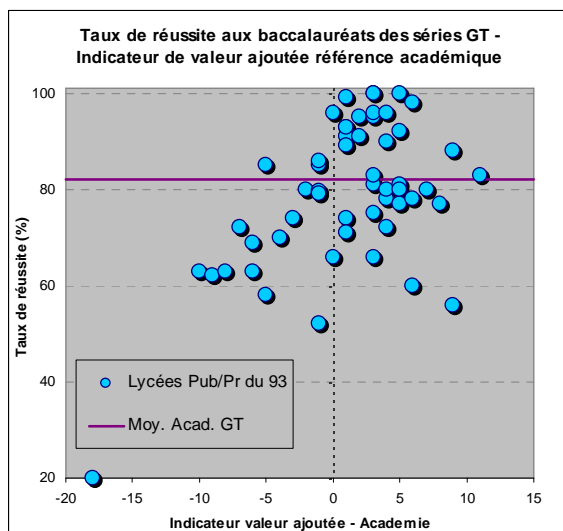
## Des indicateurs de « valeur ajoutée » positifs

Depuis plusieurs années, le ministère de l'Education nationale élabore chaque année des indicateurs de résultats des lycées au niveau baccalauréat. Deux principes essentiels fondent la réalisation de ces indicateurs : donner des points de vue complémentaires sur les résultats des lycées et proposer une appréciation relative de l'apport de ces établissements. En d'autres termes, il s'agit de déterminer lorsqu'un établissement présente une valeur élevée pour un indicateur si cela est dû au fait qu'il a reçu des élèves ayant de meilleures chances de succès ou si cela est dû au fait qu'il a su, tout au long d'une scolarité, développer chez des élèves moins bien dotés les connaissances et les capacités qui ont permis leur succès ? Ces indicateurs s'efforcent donc d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée. Une partie de ces facteurs est propre à l'élève : l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée (DNB) ont été retenus. L'autre partie des facteurs de réussite est liée à la structure de l'établissement en termes de population accueillie.

C'est donc en tenant compte des caractéristiques de chaque élève (âge, origine sociale, sexe, niveau scolaire à l'entrée en seconde) et des caractéristiques de l'établissement (pourcentages d'élèves en retard scolaire, d'élèves issus de chaque PCS, de filles) dans lequel il étudie qu'est calculé, pour chaque lycée, une probabilité de réussite au baccalauréat. Le taux attendu de réussite au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit.

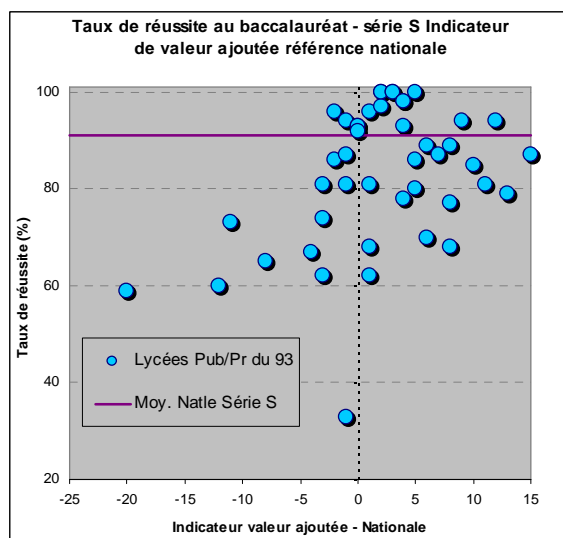
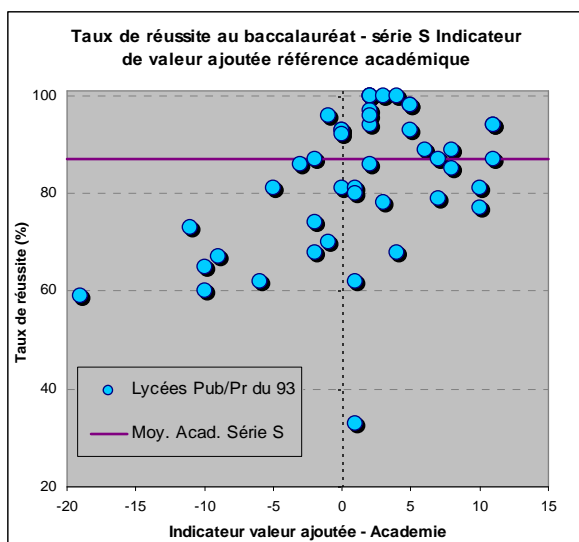
Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une simulation de ce que serait le taux de réussite de chaque lycée si ses élèves étaient scolarisés dans un établissement ne contribuant ni plus ni moins à la réussite scolaire de ses élèves que la moyenne des établissements considérés. Si l'écart entre le taux constaté et le taux attendu (taux constaté – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on a tout lieu de penser que le lycée a apporté aux élèves qu'il a accueillis plus que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne. Cette mesure est l'indice d'une bonne efficacité relative. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra. Cette approche de la valeur ajoutée est relative. Elle permet une comparaison avec l'efficacité moyenne. Elle n'implique évidemment pas que les lycées ayant une valeur ajoutée négative voient le niveau de leurs élèves baisser au cours de leur scolarité. Deux taux de réussite attendus sont présentés pour chaque établissement. L'un est calculé en prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves de l'académie où se trouve l'établissement, c'est le taux attendu, référence académique ; l'autre, calculé en prenant en compte les résultats de l'ensemble des élèves de France, est le taux attendu, référence France.

Il ne s'agit pas dans cette étude d'établir un palmarès des établissements du département, d'évaluer individuellement leur action ou leurs résultats. Toutefois, dans un département où les facteurs propres à l'élève, notamment le retard scolaire ou l'origine sociale (cf. données de contexte), et la composition des établissements présentent des spécificités manifestes, les indicateurs de « valeur ajoutée » permettent de remettre en perspective et de nuancer le taux de réussite départemental au baccalauréat. Certes, la Seine-Saint-Denis affiche des taux de réussite inférieurs à la moyenne nationale ou à ceux de ses voisins.

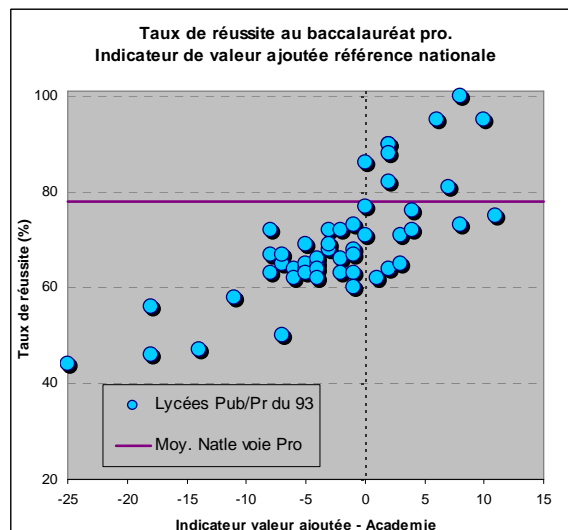
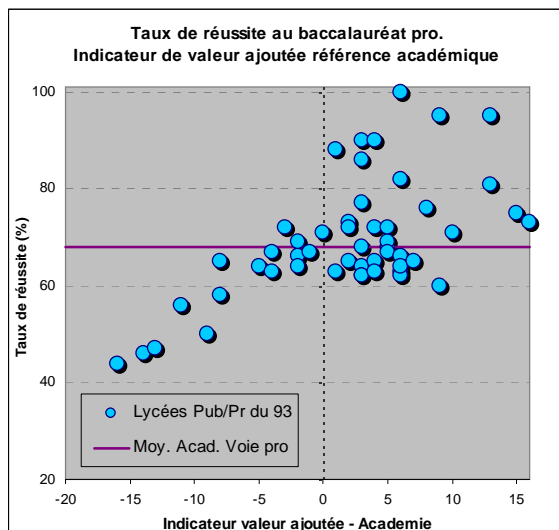


Mais si seuls 23 établissements sur les 54 du département préparant aux baccalauréats général ou technologique affichent un taux de réussite supérieur à la moyenne académique (82,2 %), ils sont 35 à afficher une « valeur ajoutée » positive oscillant entre +1 et +11 points. Concrètement cela signifie que les élèves de ces établissements ont connu une réussite supérieure à celle de leurs homologues présentant un profil identique (en âge, sexe, origine sociale et niveau scolaire à l'entrée en 2<sup>nd</sup>e) et scolarisés dans un lycée de l'académie comparable au leur. A l'inverse, ils sont 17 à afficher une « valeur ajoutée » négative. Par ailleurs, lorsque la référence est nationale et non plus académique, le nombre de lycées du département présentant une « valeur ajoutée » positive passe à 30, pour seulement 17 établissements avec un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale.

Pour la série S, si 22 établissements sur les 45 préparant au baccalauréat S affichent un taux de réussite supérieur à la moyenne académique (86,8 %), ils sont 28 à afficher une « valeur ajoutée » positive oscillant entre +1 et +11 points et seulement 13 une « valeur ajoutée » négative. Lorsque la référence devient nationale et non plus académique, ils sont toujours 28 à afficher une « valeur ajoutée » positive et 14 une « valeur ajoutée » négative et ce alors que le nombre de lycées avec un taux de réussite supérieur à la moyenne nationale tombe à seulement 17.



Sur la voie professionnelle, sur les 51 établissements préparant au baccalauréat, seuls 22 affichent un taux de réussite supérieur à la moyenne académique (68,5 %). Ils sont cependant 35 à afficher une « valeur ajoutée positive » et 15 une « valeur ajoutée négative ». Lorsque la référence est nationale, seuls 9 établissements affichent un taux de réussite supérieur à la moyenne. Et si 16 obtiennent une « valeur ajoutée » positive, ils sont 32, soit près de 63 % des établissements concernés, à présenter une « valeur ajoutée » négative. Sur cette voie, la performance des établissements du département est donc globalement en deçà des résultats des établissements nationaux accueillant des élèves aux parcours et profils similaires. Le bilan est cependant plus nuancé à l'échelon académique.

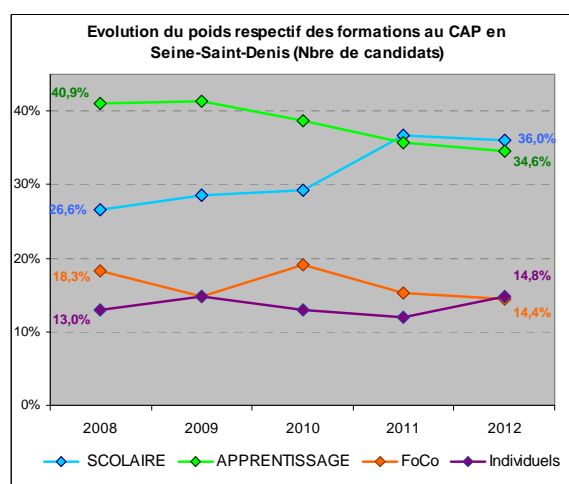


## Une hausse du nombre de titulaires du CAP, malgré des résultats contrastés

Au-delà du discours général sur la nécessaire montée du niveau IV de formation, le CAP est encore très présent dans de nombreux secteurs professionnels, pour lesquels il fait toujours figure de diplôme de métier et garde sa vocation première de diplôme d'insertion professionnelle. En outre, la suppression du BEP, reconnu désormais comme certification intermédiaire au sein d'un cursus en trois ans conduisant au baccalauréat, lui confère une place unique dans l'offre de formation de niveau V.

Comme pour le baccalauréat professionnel, le nombre de candidat au CAP dans le département ne cesse de croître depuis 2009. A cette date, 2 986 candidats s'étaient présentés à l'examen. Ils étaient 3 738 à l'occasion de la dernière session, soit une hausse de près de 25 %. Le constat est identique à l'échelon national où la hausse du nombre de candidats entre 2009 et 2012 atteint plus de 23 %.

Les voies de préparation au CAP sont diverses. A l'occasion de la session 2012, 36 % des candidats ont préparé le CAP sous statut scolaire, 34,6 % par la voie de l'apprentissage, 14,4 % en formation continue et 14,8 % en qualité de candidat individuel. Pour mémoire, au niveau baccalauréat, le nombre de candidats scolaires dépassait les 80 %. Le CAP dispense un savoir-faire pratique dans des secteurs permettant une insertion professionnelle immédiate. Ce diplôme de niveau V donne à son titulaire une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié. C'est pourquoi les candidats sont nombreux à le préparer en apprentissage ou dans le cadre de la formation continue. Le constat est identique à l'échelon national où la part des scolaires et des apprentis atteint 37 %.



Mais dans le département, si le poids respectif des diverses voies de formation n'a guère évolué entre les deux dernières sessions, en 2010, le pourcentage de candidats sous statut scolaire était encore inférieur à 30 %, soit près de 9 points en deçà du pourcentage d'apprentis. En deux ans, le nombre de candidats sous statut scolaire est ainsi passé de 890 à 1 346 quand celui du nombre d'apprentis demeurait plutôt stable passant de 1 182 à 1 293.

Il s'agit de l'un des effets de la réforme de la voie professionnelle qui tout en confirmant le CAP comme diplôme spécifique de niveau IV, l'a également intégré dans le cursus vers le baccalauréat professionnel comme diplôme intermédiaire. Certes, cela ne concerne que quelques spécialités, mais lors de la session 2012, près d'un tiers des candidats au CAP l'ont passé comme certification intermédiaire. En outre, comme cela a déjà été évoqué dans le chapitre sur les données de contexte, il semble que la réforme de la voie professionnelle ait incité certains élèves qui se seraient précédemment orientés vers un BEP à choisir une formation permettant, au moins en théorie, une insertion rapide plutôt qu'une formation plus longue

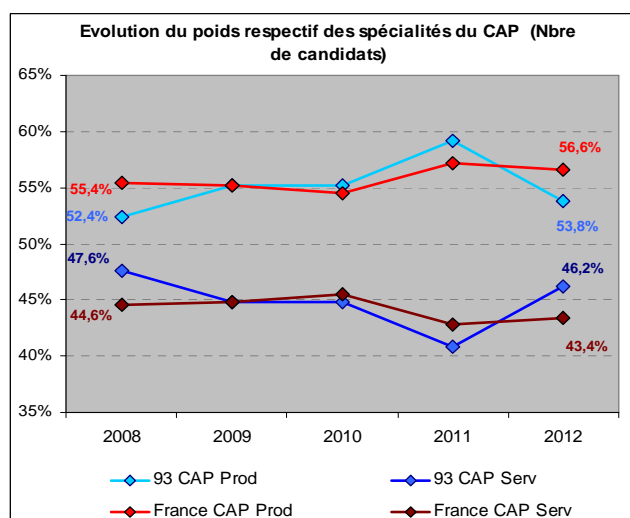


débouchant sur un diplôme de niveau IV. Au final, ce double effet concourt à renforcer le nombre de candidats au CAP.

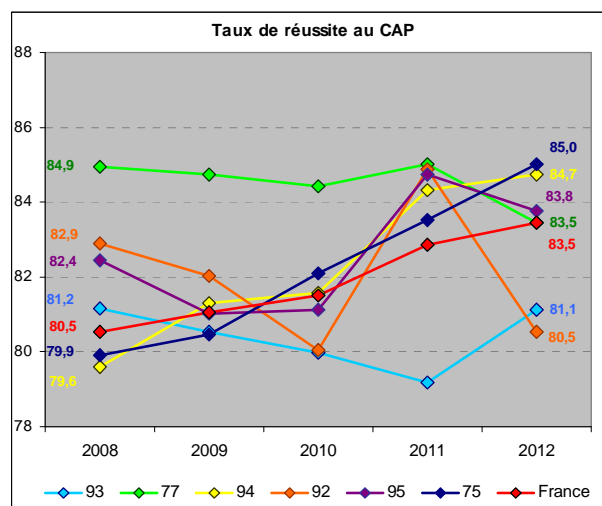
Depuis 2008, les candidats au CAP s'inscrivent majoritairement (53,8 %), dans les spécialités de la production. Cette tendance est constante dans le département tout au long de la période 2008-2012. Elle l'est également à l'échelon national, où les candidats du secteur de la production représentent en 2012 plus de 56 % de l'ensemble des candidats.

Les apprentis se retrouvent d'avantage dans les spécialités de la production (71,8 %) que dans celles des services (28,2 %), alors que la répartition est plus équilibrée chez les scolaires qui privilégient à 52,7% le secteur de la production. Enfin, les candidats inscrits dans le cadre de la formation continue sont plutôt issus pour leur part du secteur des services (58,6 %).

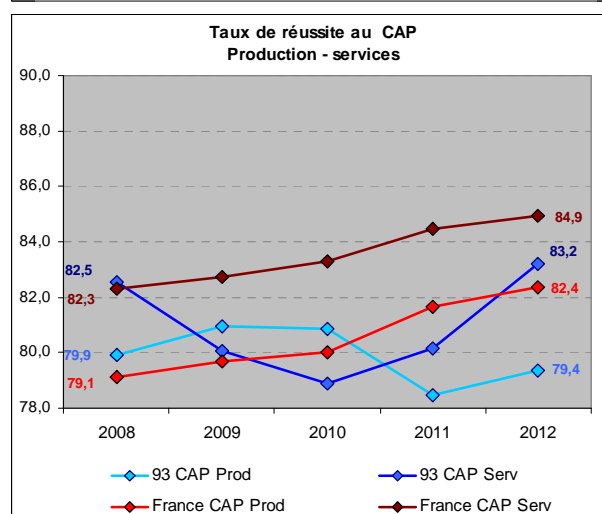
Au total les apprentis représentent 48,0% des candidats du secteur de la production et 21,1 % de ceux du secteur des services. Les scolaires représentent quant à eux, 35,3 % des candidats du secteur de la production et 36,9 % des candidats du secteur des services.



Lors de la session 2012, après trois années de baisse, le taux de réussite au CAP a progressé dans le département de 1,9 point pour atteindre 81,1 % et ainsi retrouver son niveau de 2008. Au niveau national, comme dans les départements du Val-de-Marne et de Paris, le taux de réussite a progressé de manière continue sur la période 2008-2012. Ainsi, alors que le département affichait des résultats supérieurs de 0,7 point aux résultats nationaux en 2008, il accuse aujourd'hui un retard de près de 2,5 points. Il se situe désormais derrière tous ses voisins à l'exception cependant des Hauts-de-Seine, où le taux de réussite s'est effondré lors de la dernière session.



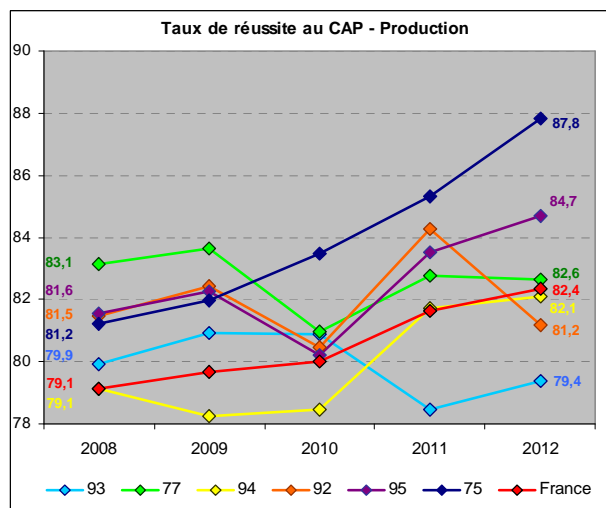
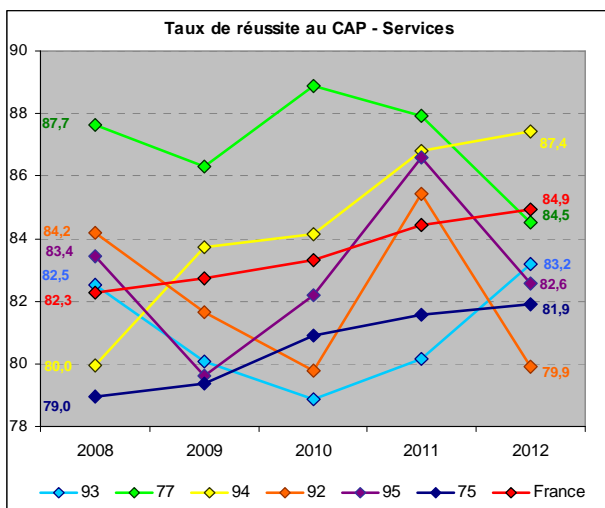
Les taux de réussite par secteur en hausse lors de la dernière session de 0,9 point dans les spécialités de la production et de 3 points dans celles des services, ont connu sur la période 2008-2012 une évolution contrastée. Ainsi, alors que le taux de réussite du secteur de la production est demeuré relativement stable jusqu'en 2010 avant de plonger en 2011 pour finalement remonter en 2012 à 79,4 %, celui du secteur des services en baisse continue jusqu'en 2010 a progressé depuis de 4,3 points pour se stabiliser désormais à 83,2 %. Ainsi, comme pour le niveau baccalauréat, le taux de réussite au CAP des candidats des spécialités des services est supérieur dans le département à celui des candidats du secteur de la production. A l'échelon national, pour le niveau CAP, le constat est inversé.



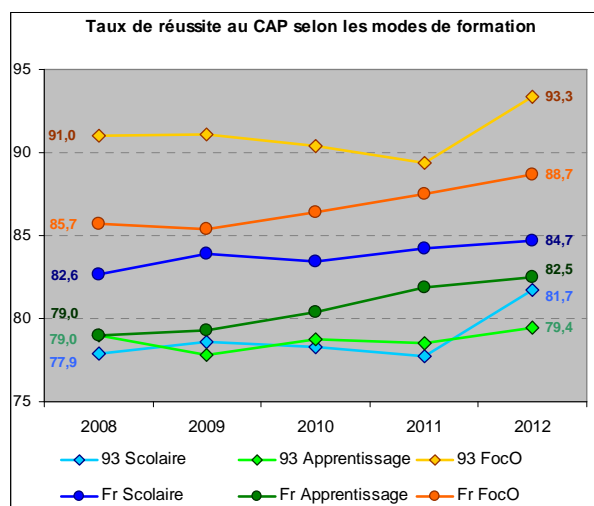
Dans les départements voisins, les taux de réussite par secteur ont également connu des évolutions contrastées avec une forte baisse dans le secteur des services en Seine-et-Marne et dans les Hauts-de-Seine, une progression assez nette dans le secteur de la production à Paris et dans le celui des services



dans le Val-de-Marne. Au niveau national, l'amélioration des résultats certes moins marquée que dans certains départements est cependant constante tout au long de la période 2008-2012.



Enfin, dernière constante de la période 2008-2012, il existe d'importants écarts de réussite selon le mode de préparation du diplôme. Ainsi, les candidats de la formation continue affichent un taux de réussite (entre 91 et 93 %) supérieur de plus de 10 points à celui des scolaires (entre 78 et 82 %) et des apprentis (79 %). Ce constat vaut également pour l'échelon national.



# Le décrochage scolaire

La question du décrochage scolaire est devenue prioritaire dans nos sociétés occidentales qui s'attachent à mieux en définir les causes et à trouver les moyens de mieux y remédier.

Il est désormais admis que les causes du décrochage sont multiples et renvoient à différents types de « décrocheurs / décrochés ». Certaines causes sont externes à l'éducation nationale, comme les conditions économiques et sociales, la précarité de la structure familiale, des événements douloureux dans la vie de l'élève, des problèmes de santé, l'éloignement entre le domicile et le lieu de scolarisation, le sentiment d'insécurité notamment dans les transports. D'autres causes sont internes à l'éducation nationale, comme des affectations encore trop dépendantes des capacités d'accueil souvent génératrices de déception, une représentation lacunaire de la réalité de la formation choisie, la précocité du choix de formation -notamment pour la voie professionnelle, des apprentissages, un accueil et un accompagnement encore trop éloignés des attendus ou des besoins, des difficultés scolaires insuffisamment prises en compte, un système d'évaluation par compétences peinant à être pleinement mis en œuvre, des exclusions trop nombreuses de classe et d'établissement, un climat scolaire n'assurant pas toujours la sérénité nécessaire aux apprentissages.

Les effets du décrochage sur l'individu et la société sont également nombreux, le plus connu étant la sortie sans diplôme du système éducatif et par effet induit, une surexposition au chômage et à la précarité, mais également une mésestime et une perte de confiance en soi, tout cela représentant un coût social important.

## Quelques définitions

Il convient dans un premier temps de définir les termes de décrocheurs et de décrochés.

**Le décrocheur** de l'éducation nationale est un élève engagé dans un processus de décrochage tout en restant inscrit dans un établissement scolaire. Le degré du décrochage est plus ou moins important, le premier étant l'absentéisme perlé.

**Le décroché** de l'éducation nationale, est un jeune de plus de 16 ans non diplômé, qui a rompu sa scolarité depuis moins d'un an (soit du fait d'une interruption de parcours, soit du fait de l'échec à l'examen) et qui n'est plus inscrit dans un établissement au moment où l'on prend en considération sa situation.

Il convient de distinguer le jeune « décroché » du jeune « sans solution » car un jeune peut décrocher de l'éducation nationale et poursuivre son parcours dans une voie autre que la voie scolaire ou occuper un emploi et n'est donc pas « sans solution ». Le « jeune **sans solution** » est donc un jeune décroché qui n'est plus dans un processus de formation ou d'insertion ou qui n'est pas encore accompagné dans ce processus, au moment où l'on prend en compte sa situation. La lutte contre le décrochage consistera donc dans ce cas à repérer le jeune réellement sans solution, à analyser ses besoins et à lui proposer l'accompagnement adapté, choisi dans un panel de solutions proposé dans le cadre de la plateforme de district.

Plus généralement, pour l'institution scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, consistera à créer les conditions nécessaires à l'épanouissement des élèves et à identifier les premiers signes du processus de décrochage, notamment l'absentéisme, pour mieux y répondre.

## Le repérage des décrochés

Il s'effectue de deux manières :

- par le biais des entretiens de situations, réalisés spontanément, la plupart du temps en début d'année scolaire, par les établissements d'origine pour des élèves sans solution.  
L'élève est en général convoqué par l'établissement d'origine, mais peut aussi se présenter de sa propre initiative. Celui qui ne répond pas aux convocations de son établissement d'origine est convoqué par le CIO le plus proche de son domicile. Sa situation est examinée par un ou deux professionnels qui le conseillent et l'aident dans la mise en œuvre de son projet. Ils sollicitent en fonction du cas une

rescolarisation ou un accompagnement auprès de la plateforme d'appui du district. De nombreux jeunes sans solution sont ainsi rescolarisés jusqu'aux vacances de la Toussaint ou se voient proposer une action de la MLDS.

- Par le biais du système interministériel d'échange d'informations (SIEI), au cours de deux campagnes de décembre et d'avril, qui donne la liste nominative des élèves non diplômés, scolarisés l'année précédente dans un établissement du département et non présents à la rentrée pour la 1<sup>ère</sup> campagne - ou sortis entre septembre et avril pour la deuxième campagne- et que l'on n'a pas retrouvés dans une autre académie ou dans un CFA.

L'élève repéré comme « non retrouvé » est contacté par son établissement d'origine pour connaître la réalité de sa situation. Si l'élève est en solution, l'information recueillie est renseignée sur une application. Si, en revanche, le jeune se trouve sans solution, il lui est proposé un entretien de situation et un suivi tel que décrit ci-dessus.

Lorsque les listes SIEI parviennent dans le département (décembre et avril), le processus de rescolarisation est plus complexe. Cette année, il va être tenté à titre expérimental, une rentrée scolaire différée, courant mars, pour permettre à quelques élèves ayant bénéficié d'une action MLDS un retour en scolarité avant la rentrée de septembre.

### **Les limites du repérage des décrochés**

Parfois, il s'avère que les élèves repérés dans le cadre du SIEI et qualifiés de « non retrouvés » ont bénéficié entre temps d'un entretien de situation et ont, pour certains, déjà été rescolarisés. En effet, le repérage SIEI est un constat réalisé à une date bien précise alors que les processus de repérage et d'accompagnement des plateformes sont continus.

Néanmoins un nombre non négligeable de jeunes reste injoignable. Leur situation réelle reste inconnue et ne peut être renseignée.

Compte tenu de la mise en œuvre récente du SIEI et de l'ampleur de la tâche à accomplir en Seine-Saint-Denis, les établissements publics n'ont pu contacter l'ensemble des jeunes non retrouvés et les établissements privés n'en ont contacté aucun. Toutefois, on note une progression importante du nombre de jeunes contactés depuis la première campagne.

Cette étude porte sur une analyse des populations concernées par le phénomène du décrochage scolaire dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat du département de Seine Saint Denis. Pour les décrochés, il s'agit d'élèves scolarisés en 2011-2012 et pour les décrocheurs, il s'agit d'élèves scolarisés en 2012-2013.

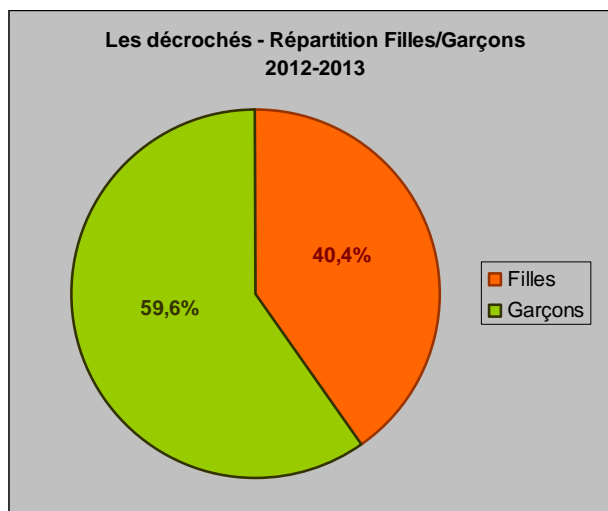
## Les décrochés 2012 - 2013

En 2012-2013, 7 716 élèves décrochés ont été identifiés dans le cadre de la procédure de recensement du SIEI ou en amont de cette procédure grâce aux entretiens de situation menés dans les établissements. Ainsi, 12 % des élèves de plus de 15 ans scolarisés en 2011-2012 dans un établissement public ou privé du département ne se trouvent plus dans leur établissement en 2012/2013. Par ailleurs, près d'un décroché sur dix (7,6 %) est issu d'un établissement privé.

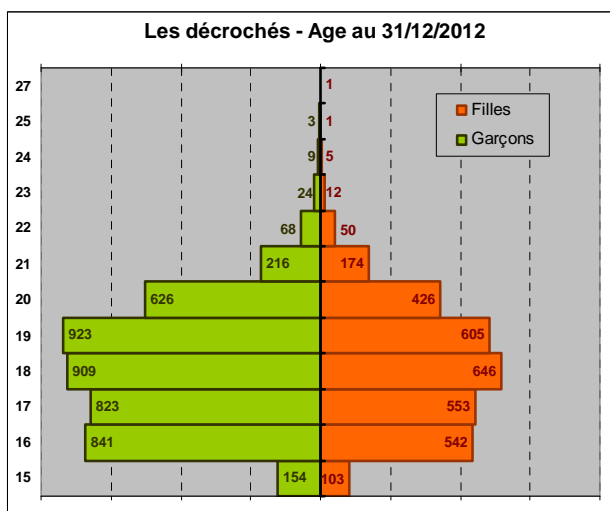
### Répartition filles / garçons

Parmi les décrochés avérés se trouve une majorité de garçons (~60%) alors que la part de ces derniers dans la population lycéenne est de 49 %

Les décrochés avérés représentent 12 % des effectifs de 15 ans et plus scolarisés en 2011-2012 (14,3 % des garçons et 9,8 % des filles)



### L'âge des jeunes décrochés



### 60,9 % des décrochés ont 18 ans ou plus.

Mais près de 18 % des décrochés décrochent dès l'âge de 16 ans.

Les décrochés de 18 ans et plus représentent 29,1 % de l'effectif de cette tranche d'âge scolarisé en 2011-2012.

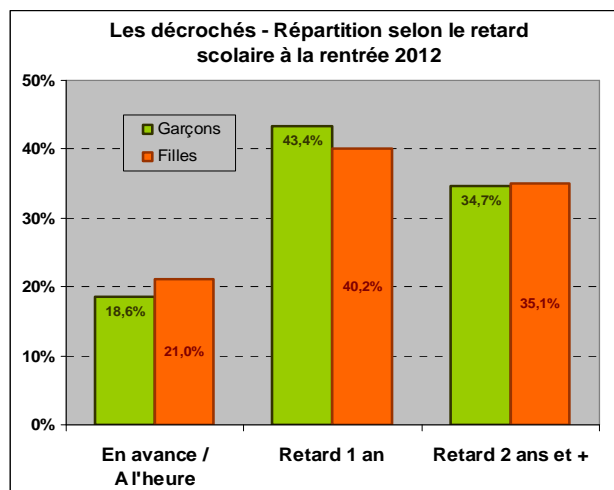
## Le retard ou l'avance scolaire des décrochés

**42 % des décrochés affichent un retard scolaire égal à 1 an et 34,8 % un retard supérieur ou égal à 2 ans.**

Ce retard peut être lié à des difficultés scolaires, ou pour des publics allophones, à une inscription pouvant présenter un écart deux années par rapport à l'âge « normal ».

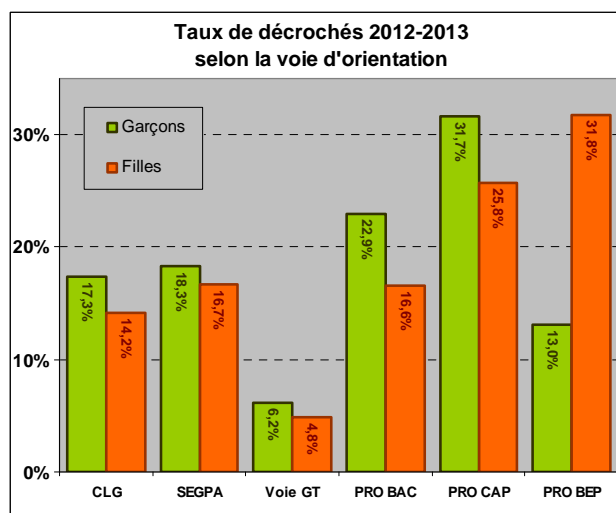
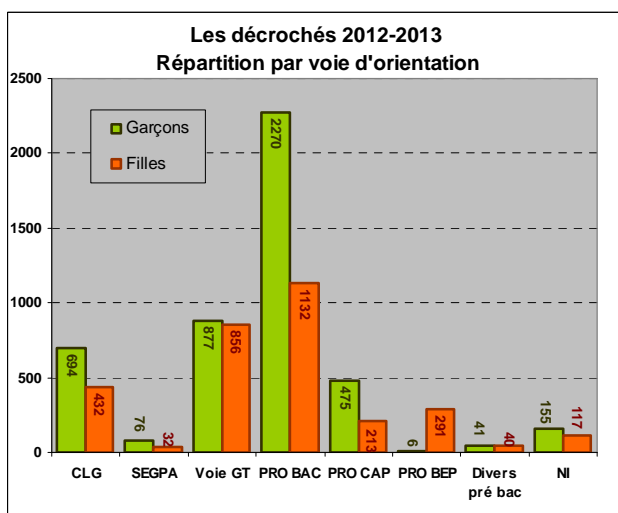
A l'entrée en 2<sup>nd</sup>e GT, 17,6 % des élèves avaient un retard scolaire d'un an et 2,2 % un retard de 2 ans.

A l'entrée en seconde professionnelle, 49,5 %, des élèves avaient un retard d'un an et 7,8 % un retard de 2 ans.



**Mais 19,6% des élèves repérés étaient à l'heure ou en avance dans leur scolarité au moment où ils ont décroché.**

## Le parcours scolaire des décrochés



### Au collège

16 % des élèves repérés en 2012-2013 ont décroché dès le collège dont 37,6 % de filles. Les décrochés du niveau collège représentent 16 % des collégiens de 15 ans et plus scolarisés dans le département (17,3 % des collégiens, 14,2 % des collégiennes).

### Au lycée professionnel

- 44,1 % des décrochés suivaient un enseignement de la filière Baccalauréat Professionnel en 2011-2012 (dont 66,8 % de garçons).

- 8,9% viennent de CAP (69,1 % de garçons)

**Au total, plus d'un décroché sur deux était scolarisé en 2011-2012 sur la voie professionnelle.**

Rapporté aux effectifs scolarisés, le décrochage concerne plus de 20 % des élèves engagés sur le cursus menant au baccalauréat professionnel (22,9 % des garçons, 16,5 % des filles) et près de 30 % des élèves de CAP (31,7 % des garçons et 25,7 % des filles)

**C'est donc dans la voie professionnelle que le décrochage est le plus important**

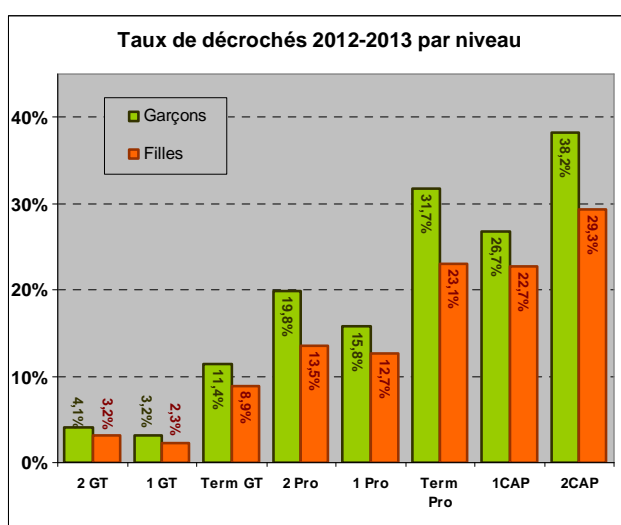
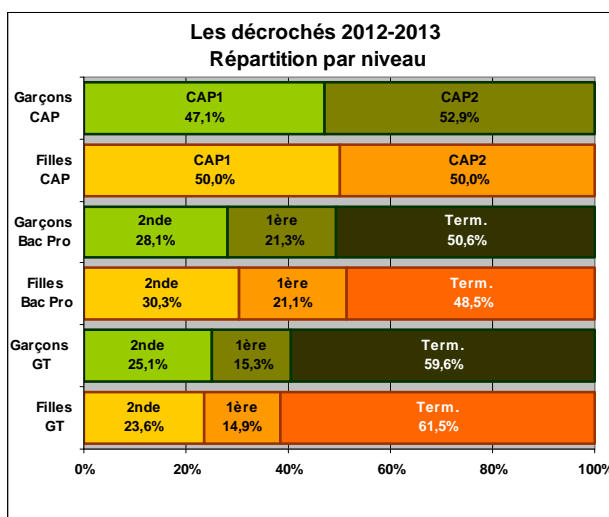
### Au lycée général et technologique

22,4 % des décrochés sont issus de la voie générale et technologique, avec parmi eux 49,3 % de filles. Sur la voie GT, le taux de décrochés est limité à 5,4 % (6,2 % des garçons et 4,8 % des filles).

Au lycée général et technologique ou au lycée professionnel, les décrochés se concentrent essentiellement dans les classes de terminales, les taux variant entre 50 et 60 % suivant les formations.

Sont comptabilisés dans les décrochés les élèves ayant abandonné en cours de cursus et ceux qui ont échoué à l'examen. Pour rappel, le taux de réussite départemental au bac professionnel se situe autour de 66 %, celui du CAP autour de 80 %.

A noter que les chiffres du décrochage peuvent être faussés par l'absence de saisie du diplôme dans les bases des établissements.



Pour chaque niveau, le taux est rapporté à l'ensemble de la population scolarisée :

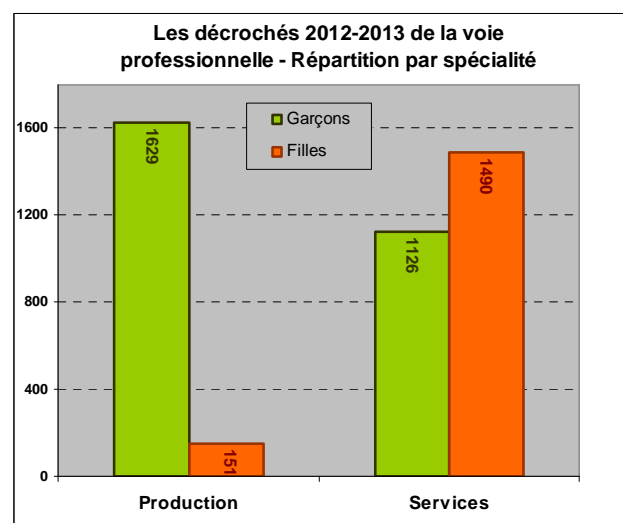
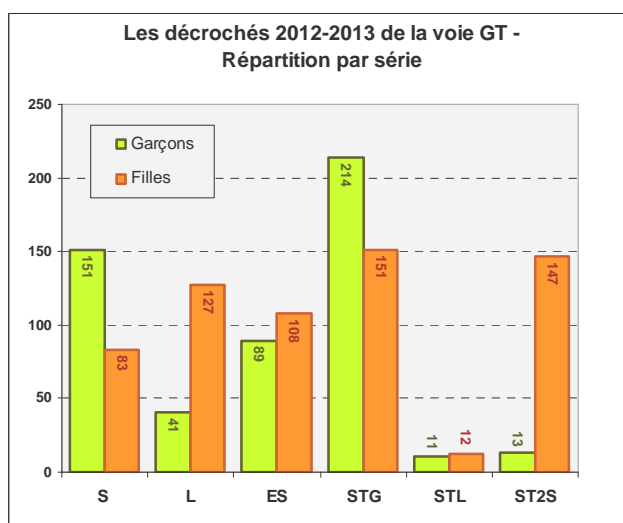
En terminale professionnelle, le taux de décrochés est supérieur à 28% (31,7 % pour les garçons et 23,1 % pour les filles)

En seconde le taux atteint 17% (près de 20 % pour les garçons et 13,5 % pour les filles).

En seconde année de CAP, le taux est supérieur à 35 % (38 % chez les garçons et 29,3 % chez les filles).

Sur la voie générale et technologique, les taux sont sensiblement inférieurs, même en terminale, où les décrochés ne représentent que 10 % des effectifs (11,4 % chez les garçons et 8,9 % chez les filles).

Enfin, au collège le taux de décrochés atteint 15,8 % en 3<sup>ème</sup> (16,7 % pour les garçons 14,5 % pour les filles et 16,8 % en SEGPA (17,4 % chez les garçons 15,7 % pour les filles).

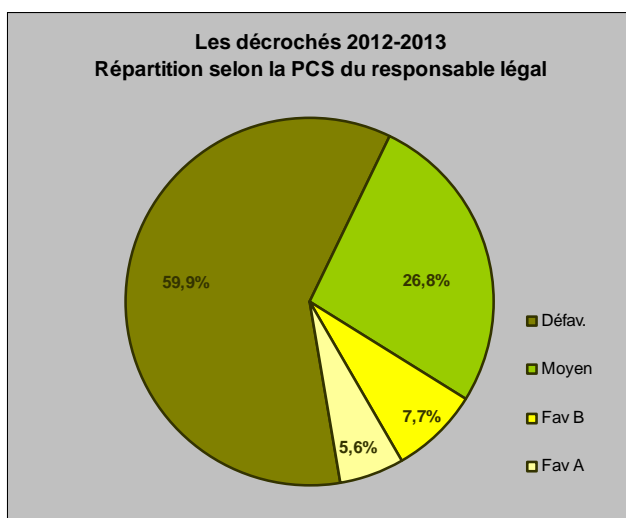


Sur la voie GT, les décrochés de 1ère et de terminale sont issus à 27,8 % de la série STG, à 17,8 % de la série S, à 15 % de la série ES et à 12,8 % de la série L.

Sur la voie professionnelle, les décrochés sont issus à 40,5 % des spécialités de la production et à 59,5 % des spécialités des services.

## Répartition par PCS

Si la profession et catégorie sociale (PCS) du responsable légal n'est pas systématiquement renseignée dans la base SIEI, elle est néanmoins connue pour 80,7 % des décrochés de la campagne 2012-2013. L'échantillon est donc suffisamment représentatif pour permettre une étude de leur origine sociale.



59,9 % des décrochés sont issus des PCS les plus défavorisées, alors que la part des élèves issus de ces PCS dans l'ensemble de la population lycéenne est légèrement supérieure à 48 %.

Parallèlement, 7,7 % des décrochés sont issus des PCS les plus favorisées, alors que la part des élèves issus de ces PCS dans l'ensemble de la population lycéenne est légèrement supérieure à 13 %.

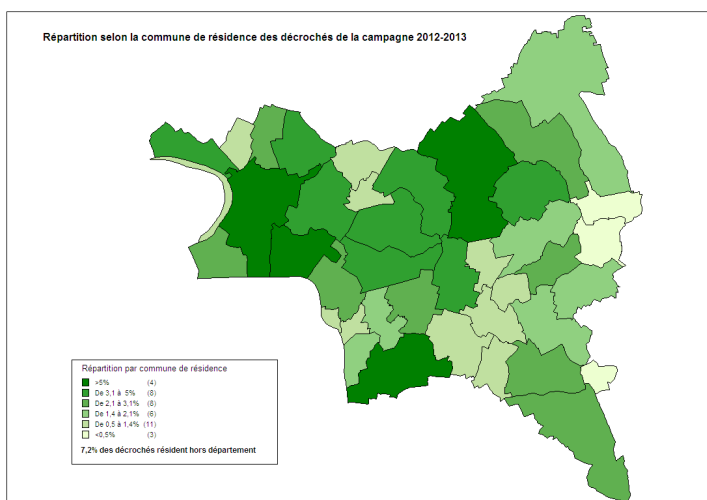
Sur la voie GT, la part des PCS défavorisées chez les décrochés atteint 49,3 % alors qu'elle est de 42 % pour l'ensemble des élèves de la voie. Pour les PCS favorisées les taux sont respectivement de 10,6 % pour les décrochés et de 17,9 % pour l'ensemble de la voie.

Sur la voie Pro, 64 % des décrochés sont issus des PCS défavorisées et 3,5 % des PCS favorisées A. Rapportées à l'ensemble des effectifs de la voie professionnelle, ces PCS représentent respectivement 59,5 % et 5,5 %

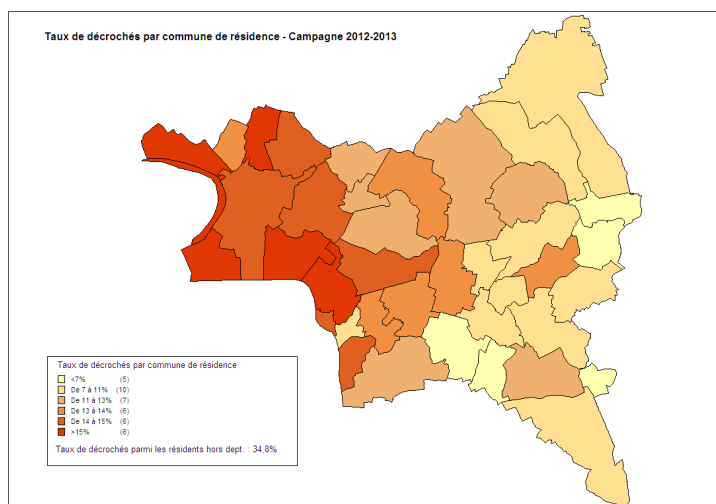
## Répartition selon la commune de résidence

L'étude de l'origine géographique des décrochés révèle que les communes les plus peuplées du département sont celles qui en toute logique enregistrent le plus grand nombre de décrochés. La commune de Saint-Denis accueille ainsi 6,8% des élèves repérés lors de la campagne 2012-2013. Ce chiffre reste toutefois inférieur de près de 0,5 point au pourcentage de décrochés résidant hors département.

Le taux de décrochés (le nombre de décrochés rapportés au nombre d'élèves résidant dans la commune) est plus important dans l'ouest du département.

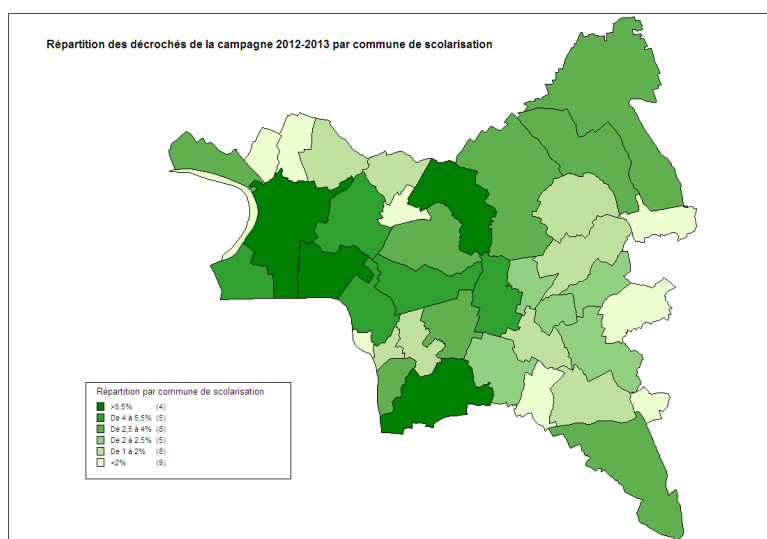


**Ce sont principalement les communes les moins favorisées du nord-ouest du département (district 1) qui enregistrent les taux de décrochés les plus élevés. A l'inverse, l'est du département, à l'exception de la commune de Clichy, semble davantage préservé.**





## Répartition par ville de scolarisation



Lorsque l'étude se porte non sur le lieu de résidence mais sur celui de scolarisation, **le poids du décrochage sur la voie professionnelle apparaît distinctement**. Ainsi, parmi les communes les plus touchées par le phénomène apparaissent des villes dont la population lycéenne n'est pas la plus importante mais dans lesquelles une majorité d'élèves sont scolarisés sur la voie professionnelle: Le Blanc-Mesnil, Bobigny, Bondy, Pantin, La Courneuve.

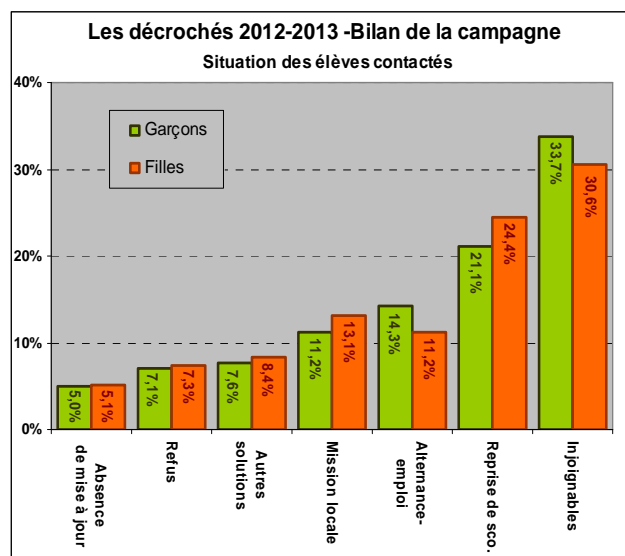
## Bilan de la campagne en fin d'année scolaire

### Situation des élèves contactés

Lors de la campagne de repérage de 2012-2013, les deux tiers des 7 716 décrochés ont été contactés soit 5 019 Jeunes.

**32 % des jeunes contactés, dont deux tiers de garçons, sont injoignables.** Dans ce cas il n'est pas possible de distinguer les jeunes demeurant sans solution.

Les tentatives pour joindre les jeunes sont effectuées à plusieurs niveaux, en premier lieu par leur EPLE d'origine et en cas d'échec par les CIO de leur domicile. Certains ont pu être joints une première fois pour bénéficier d'un entretien de situation mais ne répondent pas aux acteurs qui sont chargés de leur proposer un accompagnement, ils ont donc été comptabilisés dans la catégorie des « injoignables ».



**24 % des élèves contactés ont repris une scolarité.** Les rescolarisations peuvent intervenir à différents moments durant l'année scolaire :

- au moment de l'entretien de situation
- au cours de la phase d'ajustement jusqu'aux vacances d'automne
- à l'issue d'une action de la mission de lutte contre le décrochage scolaire

### 13 % ont trouvé un emploi ou un contrat d'apprentissage

Ces solutions peuvent être le fruit d'une démarche personnelle du jeune ou le résultat d'un accompagnement dans le cadre de la MLDS

**12 % des élèves contactés, en majorité âgés de 18 ans ou moins, sont accompagnés par les missions locales** parfois dans un autre département.

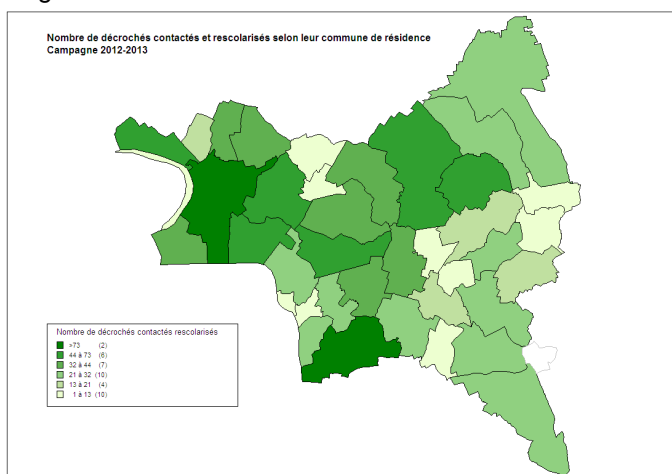
Ces solutions peuvent être le fruit d'une démarche personnelle, d'une préconisation effectuée lors d'un entretien de situation ou à l'issue d'une action MLDS

7,9 % des élèves contactés se trouvaient dans une situation personnelle, maladie, maternité, déménagement, emprisonnement, qui ne permettait pas une prise en charge locale ou immédiate ou avaient une solution non répertoriée dans les solutions les plus courantes.

7,2 % des élèves contactés dont les deux tiers âgés de 18 ans et plus, ont décliné toute forme de prise en charge ou ont abandonné en cours d'action MLDS.  
Enfin, 5 % des situations n'ont pas été renseignées

### Les rescolarisations

25 % des décrochés ayant pu être contactés, ont donc repris une scolarité. Ces décrochés « rescolarisés » sont à 57 % des garçons, âgés pour 69 % de moins de 18 ans, alors que la part des élèves de cette tranche d'âge sur l'ensemble de la population des décrochés est inférieure à 60 %. Concernant leur origine scolaire, 30 % de ces rescolarisés viennent de la voie professionnelle, 30 % de la voie GT et près de 19 % du collège.

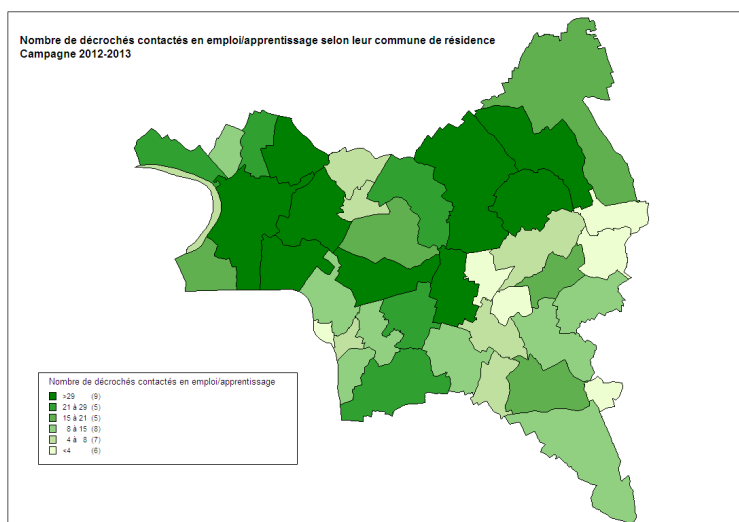


La carte par commune de résidence des décrochés contactés et rescolarisés lors de la campagne 2012-2013 présente un profil identique à celui de la carte des décrochés. En valeur absolue, les rescolarisations concernent majoritairement des élèves résidant dans l'ouest du département.

### Les élèves en emploi ou en apprentissage

Parallèlement, 13 % des décrochés ont pu trouver un emploi ou signer des contrats d'apprentissage. Ces élèves âgés, pour près de 68 % d'entre eux, de plus de 18 ans, étaient en 2011-2012 à 67 % sur la voie professionnelle (56 % au niveau bac et 11 % au niveau CAP).

Malgré des chiffres par commune relativement bas, la carte ci-contre montre que les décrochés contactés ayant retrouvé un emploi ou un contrat résident, eux aussi, en majorité dans l'ouest du département, même si émerge également une seconde zone autour de Villepinte, Sevran, Aulnay-sous-Bois voire Bondy communes dans lesquelles le nombre de décrochés en emploi est supérieur ou égal à 29.



## Les décrocheurs 2012-2013

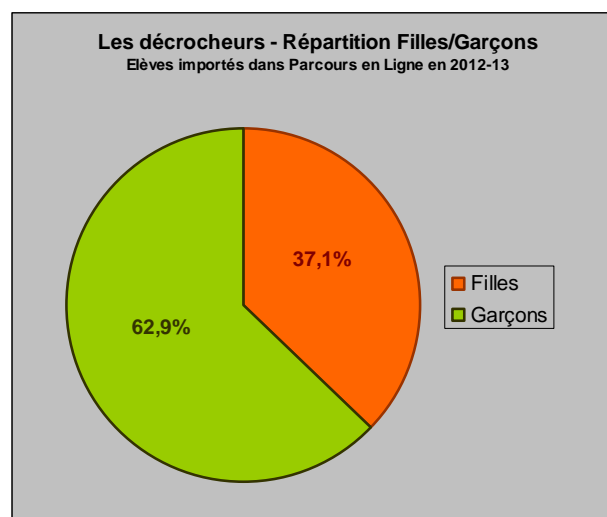
Dans chaque établissement, un groupe de prévention du décrochage scolaire (GPDS) agit préventivement pour limiter les décrochages. Les membres du GPDS ont une application à leur disposition (parcours en ligne) qui leur permet de gérer à l'interne les élèves en risque de décrochage scolaire, et d'importer les données les concernant, dès les premiers signes avérés.

NB : Le repérage et le suivi des élèves décrocheurs dans l'application « Parcours en ligne » ne concerne que les élèves de l'enseignement public.

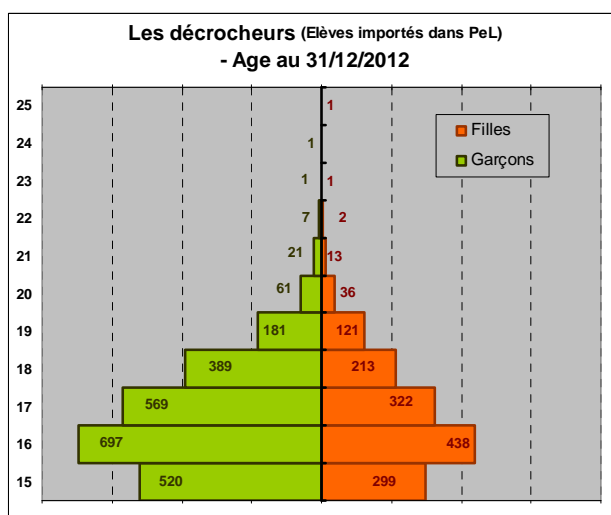
### Nombre de décrocheurs et répartition filles / garçons

Durant l'année scolaire 2012-2013, 3893 dossiers d'élèves du second degré, âgés de 16 ans ou plus au 31 décembre 2012 ou atteignant cet âge durant l'année scolaire, ont été importés dans l'application « Parcours en ligne ». Cette importation constitue la première étape du repérage et du suivi dans les établissements des élèves présentant un risque de décrochage. Elle signifie donc qu'une attention particulière leur a été portée. Parmi ces décrocheurs, seules 1 446 (37,1 %), sont des filles. Par comparaison, la part des filles parmi les décrochés est pour la campagne 2012-2013 légèrement supérieure à 40 %.

Au total, ces 3 893 décrocheurs représentent 7,8 % des effectifs d'élèves de 15 ans et plus scolarisés dans l'enseignement public (5,8 % des filles et 9,7 % des garçons).



### Répartition par âge des décrocheurs



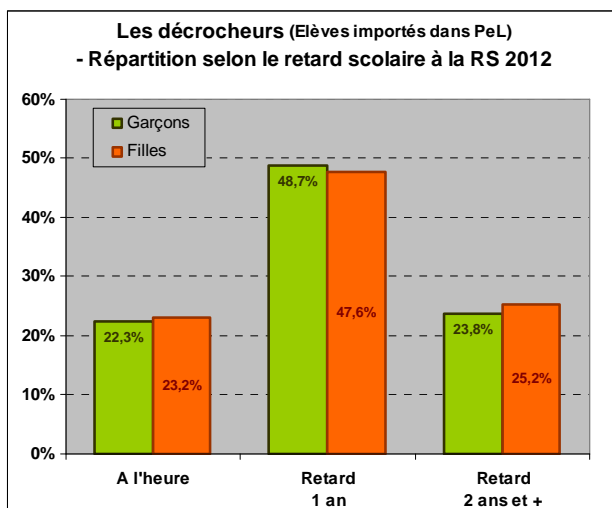
Si près de 61 % des décrochés sont âgés de 18 ans ou plus, la part des décrocheurs repérés issus de cette tranche d'âge se limite en 2012-2013 à moins de 27 %. (37 % de filles).

C'est davantage, sur la tranche d'âge des 15-16 ans que s'effectue le travail de repérage des décrocheurs. 29,2 % des élèves présentant un risque de décrochage sont âgés de 16 ans et 21 % de 15 ans.

A titre de comparaison, la part des décrochés de 16 ans n'est que de 21 %.

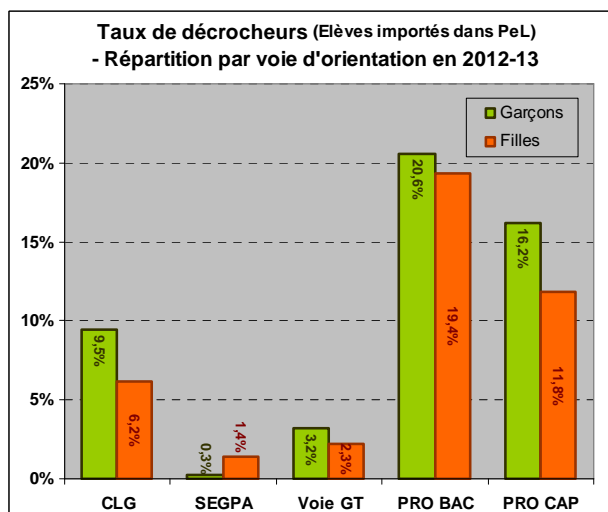
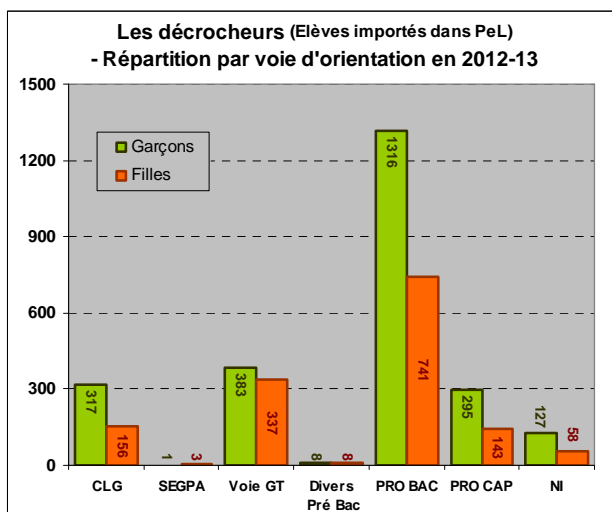
Les décrocheurs repérés âgés de 15 ou 16 ans représentent 7,9 % de l'ensemble des élèves de la même tranche d'âge scolarisés dans l'enseignement public (8,6 % pour les garçons et 5,4 % pour les filles). Parallèlement, le taux de décrocheurs des 18 ans ou plus s'élève à 10,3 % (12,7 % chez les garçons, 7,8 % chez les filles).

## Retard scolaire des décrocheurs



48,3 % des décrocheurs repérés en 2012-2013 affichent un retard égal à 1 an et 24,3 % un retard supérieur ou égal à 2 ans. 22,6 % sont en avance ou à l'heure dans leur scolarité. Pour rappel, le retard scolaire de 2 ans concerne près de 35 % des décrochés.

## Parcours scolaire des décrocheurs



### Au collège

12,4 % des décrocheurs sont scolarisés dans un collège public du département. 33,5 % de ces collégiens présentant un risque de décrochage sont des filles.

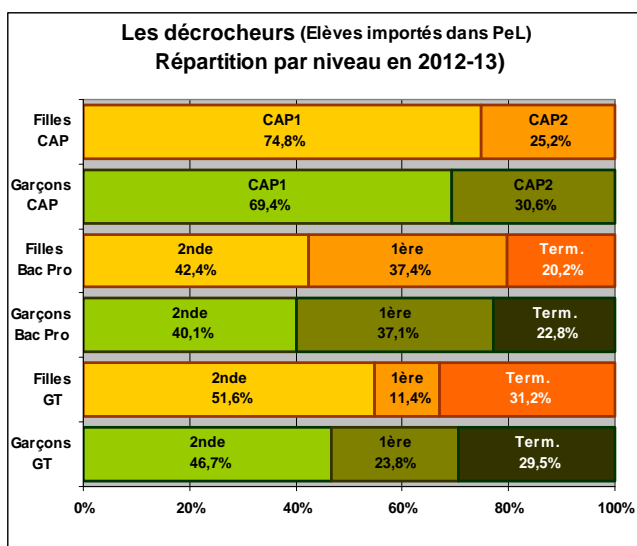
### Au lycée professionnel

Comme pour les décrochés, c'est sur la voie professionnelle que les décrocheurs sont les plus nombreux. Ainsi, plus de la moitié des élèves repérés suit un enseignement devant le conduire au baccalauréat professionnel. C'est plus de 14 % de l'ensemble des effectifs de ce cursus (11,8 % des filles et 16,2 % des garçons).

De même, plus d'un décrocheur sur dix est inscrit en CAP. Cela représente plus de 20 % des effectifs de lycéens inscrits à ce niveau (19,4 % des filles et 20,6 % des garçons).

### Au lycée général et technologique

Près d'un élève repéré suit un enseignement de la voie GT. Ces décrocheurs représentent 2,7 % de l'effectif des lycéens du public inscrits sur la voie générale et technologique (2,3 % des filles et 3,2 % des garçons).



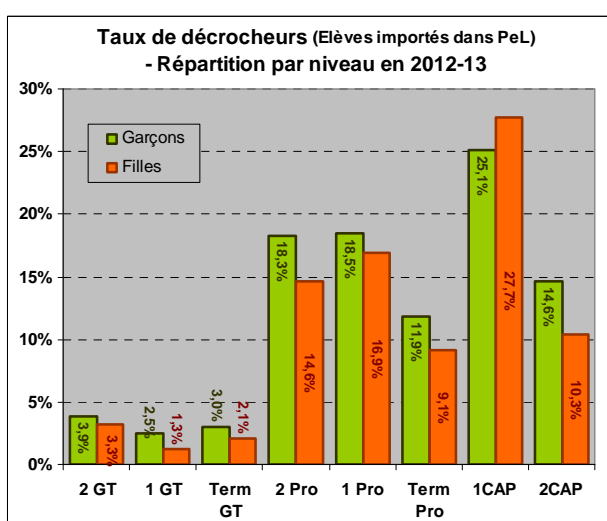
Alors que les décrochés sont plutôt des élèves de terminale GT ou Pro voire de deuxième année de CAP, les décrocheurs repérés sont davantage scolarisés dans des niveaux correspondant à un début de cycle.

Ainsi, plus de 21 % d'entre eux sont scolarisés en seconde Pro alors qu'ils ne sont que 11,5 % à l'être en terminale. De la même manière, 9,1 % des élèves repérés sont scolarisés en 2GT contre 5,6 % en terminale. Enfin, 8 % des décrocheurs suivent un enseignement de 1<sup>ère</sup> année de CAP alors qu'ils ne sont que 3,2 % à être inscrits en deuxième année. Il convient par ailleurs de relever que ce constat vaut pour les filles comme pour les garçons.

Rapporté pour chaque niveau à l'ensemble de la population scolarisée dans un établissement public, le taux de décrocheurs en seconde GT atteint 3,6 % (3,9 % pour les garçons et 3,3 % pour les filles).

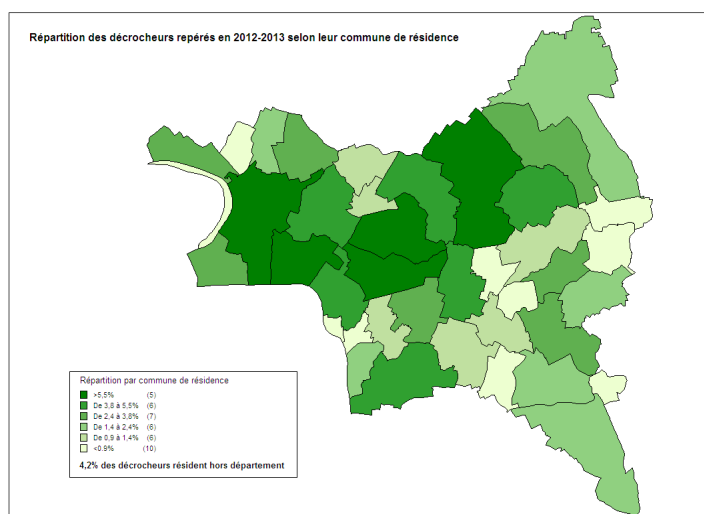
En seconde professionnelle ce taux remonte à 16,7 % (18,3 % chez les garçons et 14,6 % chez les filles) et atteint près de 26 % en 1<sup>ère</sup> année de CAP.

Dans le même temps, le taux de décrocheurs en terminale n'est que de 2,5 % sur la voie GT, de 10,8 % en Bac Pro et de 13,1 % en 2<sup>ème</sup> année de CAP.

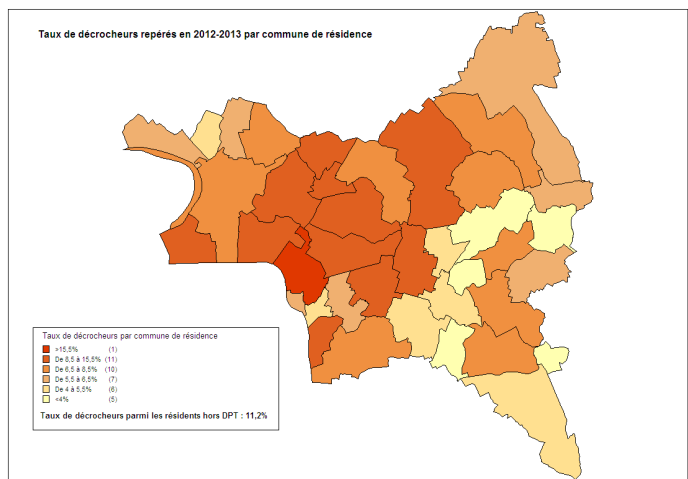


### Répartition par ville de résidence et de scolarisation

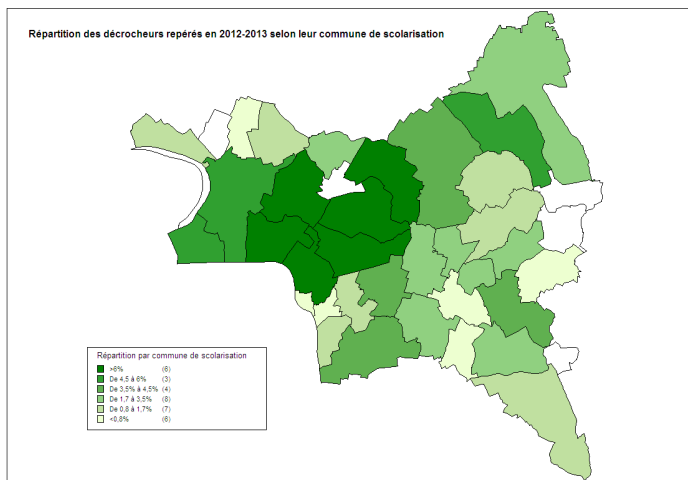
Comme cela a déjà été constaté pour les décrochés, c'est dans les communes les plus peuplées du département que résident principalement les décrocheurs repérés en 2012-2013. D'une manière générale, la carte des résidences des décrocheurs présente de nombreuses similitudes avec celles des décrochés. Ainsi, elle permet notamment de constater que les décrocheurs repérés résident comme les décrochés dans les communes du nord-ouest du département, alors que l'est du département semble davantage préservé.



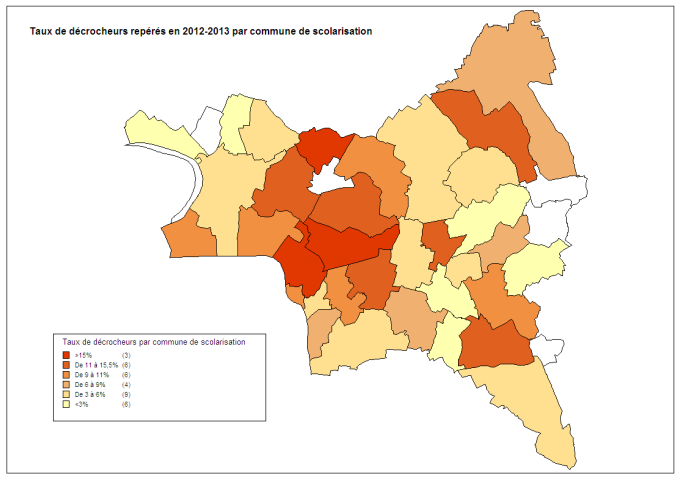
Par ailleurs l'approche géographique permet également d'établir que 63,6 % des élèves décrocheurs sont scolarisés en dehors de leur commune de résidence. Pour mémoire, ce taux est également supérieur à 60 % chez les décrochés alors qu'il n'est que de 43 % pour l'ensemble de la population lycéenne de Seine-Saint-Denis. L'idée que l'éloignement pourrait induire du décrochage semble donc pouvoir être confirmée.



Enfin, les cartes construites sur une répartition non plus en fonction de la résidence, mais du lieu de scolarisation semblent également coïncider avec celles réalisées pour les décrochés. Tout au plus font-elles émerger quelques différences locales qui résultent plutôt des méthodes de repérage et de suivi des élèves concernés par le décrochage que de spécificités géographiques propres à l'une ou l'autre des catégories étudiées.



L'objet de cette étude n'est pas de mesurer l'activité des acteurs de terrain. Toutefois, le fait que des communes plutôt défavorisées comme Pantin, Bobigny, Drancy voire La Courneuve soient davantage mises en relief sur les cartes des décrocheurs repérés que sur celles des décrochés pourrait signifier que des actions efficaces y sont mises en œuvre.



## Bilan du repérage et du traitement du décrochage

### Les entretiens de prévention

Sur les 3 893 décrocheurs faisant l'objet d'un suivi dans Parcours en ligne, 2600, soit 66,8%, ont fait l'objet d'un entretien de prévention réalisé dans la majorité des cas par le CPE de l'établissement de l'élève. 61 % de ces entretiens ont concerné des garçons.

Ce sont les élèves potentiellement les plus en difficulté sur le plan scolaire dans les filières de la voie professionnelle (baccalauréat professionnel et CAP) qui ont été les plus sollicités. Enfin, s'agissant des parcours scolaires, si la part des élèves de la voie GT reste stable à 18 %, la part des élèves de la filière Bac Pro et de la filière CAP augmente à ce niveau de respectivement 4,9 et 3,5 points.

### **Les entretiens de suivi**

Sur les 2 600 élèves pour lesquels un entretien de prévention a été conduit en 2012-2013, 967, soit 37,2 %, ont bénéficié d'un entretien de suivi supplémentaire. Au total, sur les 3 893 élèves repérés initialement comme décrocheurs, plus d'un quart en ont bénéficié. Parmi eux, 64,6 % sont des garçons.

### **Conclusion**

Dans cette enquête statistique, nous avons distingué deux types de publics : les décrocheurs et les décrochés, pour qui le lien a été rompu.

Le profil majoritaire du décroché est celui d'un garçon, âgé de 18 ans ou plus, ayant deux ans de retard scolaire, passé par la voie professionnelle, décrochant en année terminale et issu de PCS défavorisée.

Le profil majoritaire du décrocheur est celui d'un garçon, âgé de 16 ans, ayant un an de retard scolaire, inscrit en voie professionnelle, décrochant au cours de la première année de formation.

Du point de vue du traitement du décrochage, 2 600 décrocheurs ont pu bénéficier d'au moins un entretien et 1 254 décrochés ont pu reprendre une scolarité.





# Focus sur l'emploi des jeunes dans deux institutions : le Conseil général et la Caf

## Les agents de moins de 30 ans au Département

- **Dans un contexte national où la fonction publique est loin derrière le privé pour l'embauche de jeunes, le Département de Seine-Saint-Denis fait plutôt mieux que la plupart des autres départements:** près de 10 % des agents départementaux ont moins de 30 ans, soit 737 sur 7 489 agents au total.
- **Beaucoup d'agents non titulaires...mais de nombreuses titularisations au cours du parcours professionnel au sein du Département.** Certes les agents de moins de 30 ans sont majoritairement titulaires, mais dans des proportions moindres que l'ensemble des agents : 59 % des jeunes sont titulaires, contre 88 % de l'ensemble des agents. Parmi les 434 titulaires de moins de 30 ans, 320 ont été titularisés après leur embauche. L'institution représente donc une opportunité de stabilisation dans l'emploi pour les jeunes qui la rejoignent. 25 % des contractuels du Département ont moins de 30 ans.
- **Une surreprésentation des femmes :** 79 % des agents de moins de 30 ans sont des femmes (75 % de l'ensemble des agents)
- **Des jeunes agents très présents dans la filière médico-sociale qui embauche 45 % d'entre eux** (33 % de l'ensemble des agents). Ainsi, la DEF et la DPAS emploient près de 60 % des agents de moins de 30 ans, en très grande majorité des femmes. Le rapport de genre est très présent chez les jeunes, malgré des efforts pour atténuer la spécialisation si ce n'est la discrimination : les jeunes femmes sont très nombreuses dans les filières médico-sociales et administratives ; les jeunes hommes sont sur représentés dans les métiers techniques.
- **De jeunes agents plus présents dans la catégorie C et moins rémunérés,** L'écart de rémunération s'accroît à mesure que la catégorie s'élève ; il est très marqué pour les catégories A (1 159 euros de différence par mois en moyenne). Certains jeunes agents progressent grâce à un parcours professionnel qui leur permet de changer de catégorie.
- **Des jeunes agents qui habitent moins la Seine-Saint-Denis** que l'ensemble du personnel (61 % contre 65 %) avec des différences importantes selon la catégorie. Si les agents de catégorie C de moins de 30 ans résident à 73 % dans le département, 44 % des jeunes agents de catégorie A vivent à Paris.
- **Une faible part d'étrangers parmi les agents de moins de 30 ans (environ 1,6 %).** Elle est la même chez les moins de 30 ans que chez l'ensemble des agents, l'accès à l'emploi public, notamment au statut de fonctionnaire, étant particulièrement restreint.

Le Département constitue donc une opportunité pour les jeunes qui entrent sur le marché du travail. En effet, ce bilan social met bien en évidence la possibilité du parcours professionnel offert au sein des services départementaux (titularisation, progression en catégorie et en rémunération...). Néanmoins, ce parcours semble plus favorable pour les catégories A, et dans une moindre mesure B. En effet, la situation (lieu de résidence, rémunération...) des agents de catégorie C est assez similaire aux différents âges de la vie. Cette analyse permet de dégager quelques pistes de réflexion par rapport à l'emploi des jeunes : d'une manière générale, développer l'embauche de jeunes pour offrir plus d'opportunités d'embauche dans un territoire particulièrement jeune ; à qualification égale, privilégier l'embauche de jeunes séquanodionysiens ; créer plus de passerelles avec le monde universitaire pour favoriser l'embauche de jeunes diplômés sur des postes A au Département ; inciter les jeunes agents à s'installer en Seine-Saint-Denis, notamment les catégories A (réservations chez les bailleurs sociaux, aide pour les déménagements...); promouvoir l'embauche de jeunes femmes dans les filières techniques et de jeunes hommes dans les filières médico-sociales et administratives ; encourager l'embauche de jeunes étrangers en tant que contractuels...

## I. La Seine-Saint-Denis fait plutôt bonne figure dans le contexte national de vieillissement de la fonction publique

La fonction publique est marquée par une pyramide des âges vieillissante par rapport au secteur privé : seulement 15 % des agents de la fonction publique avaient moins de 30 ans en 2011 contre 23 % de jeunes salariés dans le privé<sup>1</sup>. En effet, dans le privé, le recours à des dispositifs de préretraite et de dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs, ainsi que des entrées plus précoces sur le marché du travail contribuent à diminuer le poids des plus âgés. À la différence du privé, le principe même de la carrière conduit, dans la fonction publique, au maintien en emploi des « seniors ». De plus, le niveau de diplôme des agents du secteur public, en moyenne plus élevé que celui des salariés du privé, explique des entrées plus tardives dans la vie active, ce qui réduit d'autant le poids des jeunes.

Ce vieillissement est particulièrement visible dans la fonction publique territoriale (FPT) où la moyenne des agents de moins de 30 ans baisse à 11 %. Ce phénomène a été renforcé par un transfert de personnels de l'État, eux-mêmes en moyenne plus âgés, vers la fonction publique territoriale dans le cadre de la deuxième vague de décentralisation.

Effectifs, part des femmes et âge des agents des trois fonctions publiques par type d'employeur au 31 décembre 2011

	Effectifs (en milliers)	Part de femmes	Âge moyen (en années)			Part des moins de 30 ans (en %)			Part des 50 ans et plus (en %)		
			Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>FPE</b> dont	<b>2 398,7</b>	<b>54</b>	<b>14</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>29</b>	<b>28</b>
Ministères	1 965,9	53	41	43	42	17	12	15	26	30	28
Épa	432,8	56	41	41	41	22	21	21	29	27	28
<b>FPT</b> dont	<b>1 830,7</b>	<b>61</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>34</b>
collectif Communes	1 012,7	60	44	44	44	12	12	12	35	34	34
territor <b>Départements</b>	<b>292,5</b>	<b>68</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>39</b>	<b>40</b>	<b>40</b>
Régions	80,0	58	46	46	46	6	6	6	37	37	37
Épa	445,5	58	42	42	42	14	14	14	27	29	28
<b>FPH*</b>	<b>1 129,4</b>	<b>77</b>	<b>43</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>19</b>	<b>34</b>	<b>26</b>	<b>28</b>
3 FP*	5 358,8	61	42	42	42	15	15	15	30	30	30
<b>Secteur privé*</b>	<b>16 165,0</b>	<b>44</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>23</b>	<b>24</b>	<b>25</b>	<b>24</b>

Source : SIASP pour la fonction publique, Enquête emploi pour le secteur privé, Insee. Traitement DGAFP, département des études et des statistiques

\* FPH : Hôpitaux, Établissements d'hébergement pour personnes âgées,...

\*3 FP : emplois principaux, tous statuts. Hors bénéficiaires de contrats aidés. France entière (hors COM et étranger)

\*Secteur privé : France métropolitaine. Hors stagiaires et bénéficiaires de contrats aidés

Les régions et les départements sont les collectivités où la part des jeunes est la plus faible, avec respectivement 6 % et 7 % des effectifs. Ainsi, en 2012, avec 9,8 % des effectifs âgés de moins de 30 ans, le Département de Seine-Saint-Denis se montre plutôt accueillant pour les jeunes travailleurs par rapport à ses homologues, et ce malgré une pyramide des âges globalement âgée.

Cette analyse porte sur les 7 489 agents payés au 31/12/2012 par le Département de Seine-Saint-Denis.

## II. Des jeunes agents majoritairement titulaires ; une part importante d'agents de moins de 30 ans parmi les contractuels

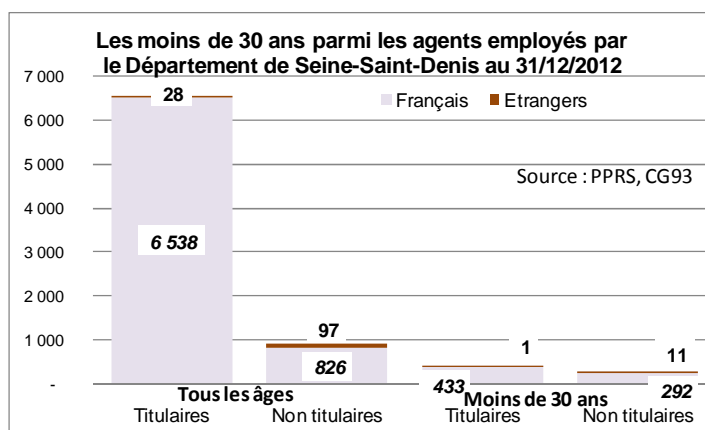
Les 737 agents de moins de 30 ans employés par le Département se répartissent entre 434 titulaires et 303 non titulaires. Pour mémoire, les titulaires comprennent les agents de la fonction publique qu'ils soient ou non titularisés (donc ceux qui sont en stage préalablement à leur titularisation). Les non-titulaires regroupent notamment les agents en contrat à durée déterminée, les vacataires, des stagiaires rémunérés en cours d'études...

Les jeunes agents sont donc majoritairement titulaires (59 %) mais ils représentent près du tiers des contractuels (32,8 %). Seuls 6,6 % des titulaires ont moins de 30 ans. Quand le pourcentage de non titulaires au Département s'élève à 12,3 % en 2012, il atteint 40,6 % parmi les moins de 30 ans.

Sur les 737 agents de moins de 30 ans présents au 31/12/2012, 621 salariés ont été recrutés par contrat et 116 autres en qualité de titulaires, soit suite à un concours (54) une mutation ou un détachement (49) ou

<sup>1</sup> Rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013, La Documentation Française

suite à un recrutement direct. 320 recrutés par contrat sont donc devenus titulaires au cours de leur vie professionnelle au Département.

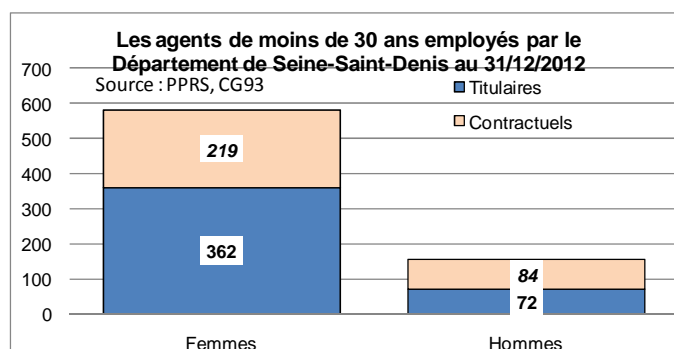


Du fait du statut de la fonction publique, les emplois titulaires sont réservés aux Français et aux ressortissants de la communauté européenne. Sur 7 489 agents payés au 31/12/2012, seuls 125 ne sont pas de nationalité française dont 12 de moins de 30 ans.

Dans un département cosmopolite comme l'est la Seine-Saint-Denis, la législation limite l'accès à la titularisation, donc dans une certaine mesure, à l'emploi public pour nombre d'habitants.

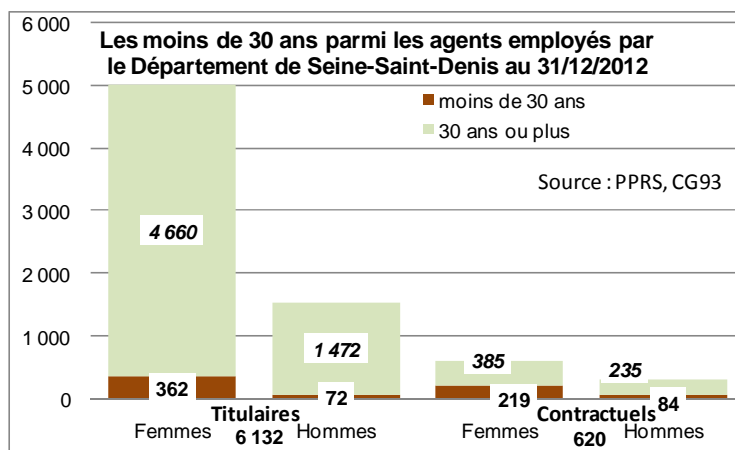
Sur les 737 agents de moins de 30 ans présents au 31/12/2012, 320 sont devenus titulaires après avoir été embauchés en tant que contractuels et 116 ont été directement recrutés en qualité de titulaires. Sur les 303 agents non titulaires restants, 70 effectuent des remplacements ou sont en renfort. Parmi ceux-ci, 37 ont été déployés dans les directions et services en contact direct avec la population séquanodionisienne, (24,3 % des agents dans les collèges et 28,6 % dans les directions sociales). Pour une part des effectifs, les emplois non titulaires constituent une entrée dans la vie professionnelle. Le statut de contractuel est parfois un choix pour certains agents qui, souvent, occupent des emplois plus qualifiés.

### III. 79 % de femmes parmi les jeunes agents ; une surreprésentation plus importante que pour l'ensemble des agents



Sur 737 agents départementaux de moins de 30 ans, 79 % sont des femmes, soit 581, contre 21 % d'hommes, soit 156. Les femmes sont surreprésentées comparativement à l'ensemble des agents départementaux où ce rapport est de 75 % / 25 %. Si 62 % des jeunes femmes sont titulaires, c'est moins de la moitié des hommes (46 %).

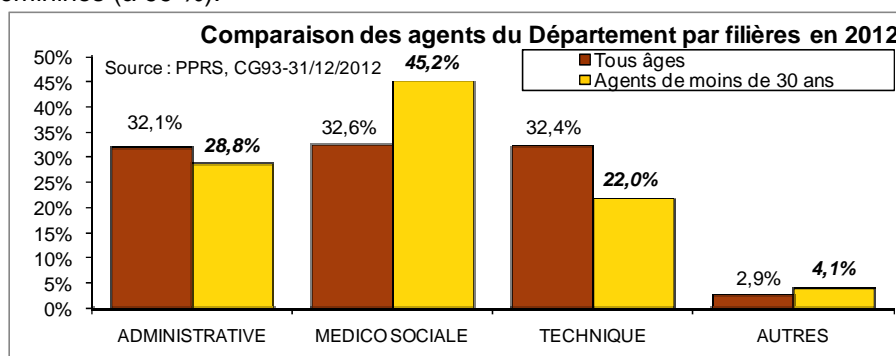
Au recensement 2010, la part des femmes dans l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale était de 66 %. Les domaines d'intervention du Département, tournés vers l'action sociale, expliquent sans doute en partie cet écart de près de 10 points.



Les jeunes femmes représentent une part importante des contractuelles, à hauteur de 36 %. Les hommes de moins de 30 ans ne comptent que pour 26 % des hommes contractuels. Parmi les titulaires, ces proportions baissent respectivement à 7 % et 5 %.

#### IV. Une prédominance des filières médico-sociales qui influence le rapport de genre

Les jeunes agents sont nettement surreprésentés dans les professions médico-sociales qui sont presque exclusivement féminines (à 99 %).



En effet, cette filière occupe 333 des 737 jeunes agents, dont 3 hommes et 330 femmes. Cette surreprésentation se retrouve également à la lecture de la répartition des jeunes agents par direction : la Direction Enfance et famille, qui comprend la PMI, l'ASE et les crèches, compte 330 agents de moins de 30 ans et la Direction de la prévention et de l'action sociale accueille 99 agents de cette tranche d'âge. A elles deux, la DEF et la DPAS concentrent donc 59 % des agents de moins de 30 ans. Ce personnel est féminin à 96 %.

Plus du tiers des agents de moins de 30 ans (272 précisément) travaillent au service des crèches, dans les crèches directement la plupart du temps, souvent en tant qu'agents de catégorie C. A cet égard, signalons que 216 jeunes agentes sont auxiliaires de puériculture.

Même si la majeure partie des jeunes travaille dans le secteur médico-social, cette filière rencontre de grandes difficultés de recrutement.

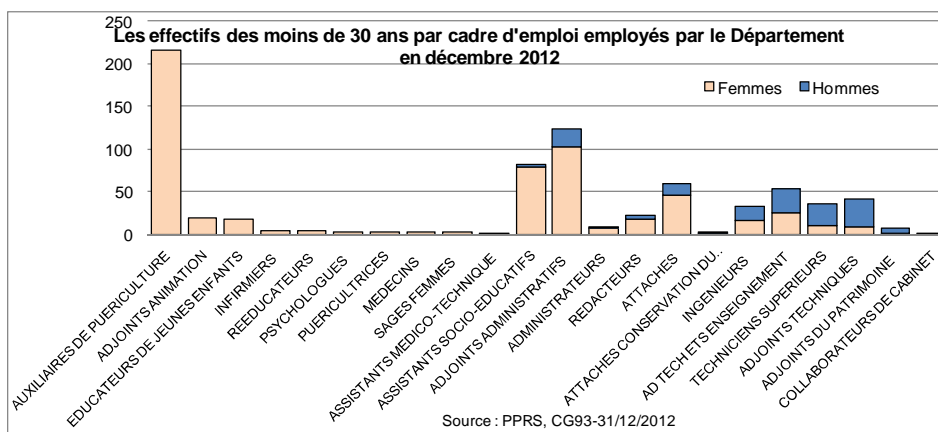
Dans les filières techniques, où à peine plus du tiers (36 %) des effectifs est féminin, les jeunes sont proportionnellement moins présents (22 % contre 32,4 % pour l'ensemble des agents). Il est fort envisageable que les parcours professionnels diffèrent suivant les filières et le genre de l'agent.

Les jeunes agents sont légèrement moins représentés dans la filière administrative, en proportion. En revanche, en effectifs, le métier d'adjoint administratif est très pourvoyeur d'emplois, puisque il est occupé par 123 jeunes agents.

### Les effectifs des moins de 30 ans payés au 31/12/2012 par cadre d'emploi

	Total	Femmes	Hommes	% Femmes	% hommes
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	216	216		100%	0%
ADJOINTS ANIMATION	19	19		100%	0%
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	17	17		100%	0%
MEDECINS, INFIRMIERS, PUERICULTRICES,...	19	19		100%	0%
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	81	78	3	96,3%	3,7%
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	123	102	21	82,9%	17,1%
REDACTEURS	22	17	5	77,3%	22,7%
ATTACHES	59	45	14	76,3%	23,7%
ADMINISTRATEURS , ATTACHES CONSERVATI	12	8	4	66,7%	33,3%
INGENIEURS	32	16	16	50,0%	50,0%
AD TECH ETS ENSEIGNEMENT	53	25	28	47,2%	52,8%
TECHNICIENS SUPERIEURS	36	10	26	27,8%	72,2%
ADJOINTS TECHNIQUES	41	8	33	19,5%	80,5%
ADJOINTS DU PATRIMOINE	7	1	6	14,3%	85,7%
<b>TOTAL</b>	<b>737</b>	<b>581</b>	<b>156</b>	<b>78,8%</b>	<b>21,2%</b>

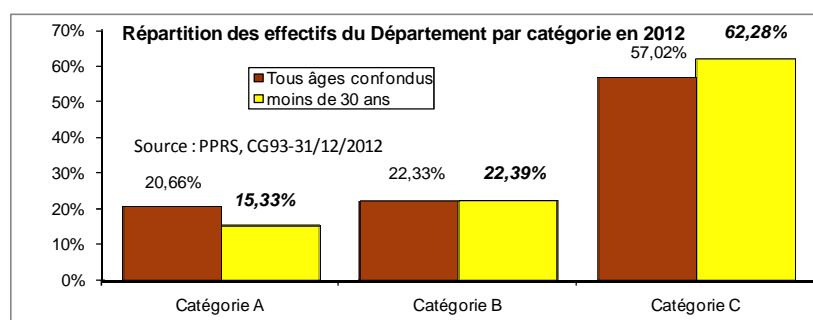
Source : PPRS, CG93

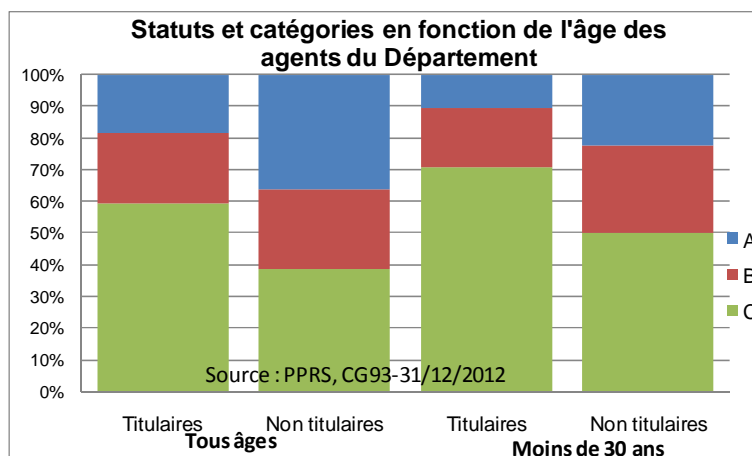


Les emplois de rédacteurs, d'attachés et d'administrateurs sont occupés par des femmes pour  $\frac{3}{4}$  d'entre eux. En revanche, les grades d'ingénieurs, de techniciens ou d'adjoints techniques ou du patrimoine sont masculins à plus de 50 %.

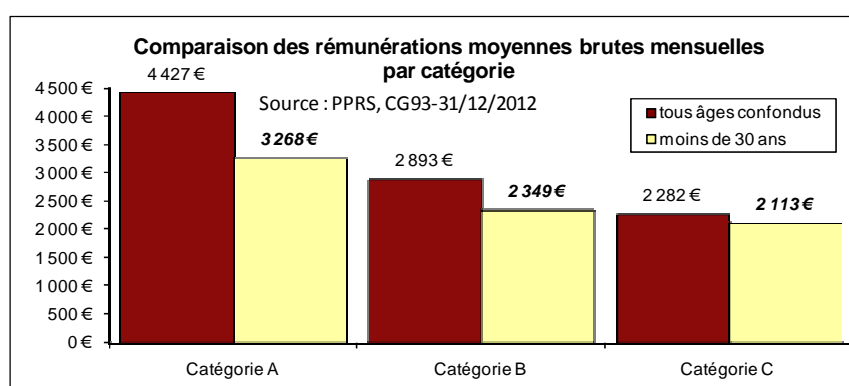
### V. Des jeunes agents un peu moins qualifiés que leurs aînés, dont certains progressent de catégorie à la faveur de leur parcours au Département

Sans surprise, la répartition des jeunes agents par catégorie (A, B, C) est inversement proportionnelle à celle de l'ensemble des agents : les catégories A sont sous-représentées (15 % contre plus de 20 %), contrairement aux C (62 % contre 57 %). Le parcours professionnel d'une partie des jeunes agents explique ce décalage: un certain nombre d'agents progressent au cours de leur carrière, commençant en tant que C, puis évoluant vers des postes B voire A. N'oublions pas néanmoins que beaucoup ne changent pas de catégorie.





Les rémunérations brutes moyennes sont calculées sur la base des agents présents depuis le début de l'année quel que soit le temps de travail.



Si l'écart des revenus est de 35 % pour les catégories A et de 23 % pour les B, il n'est que de 8 % pour les catégories C. Au vue de l'âge médian et de l'ancienneté moyenne par catégorie, ces écarts témoignent de l'impact de l'ancienneté mais aussi de progressions de salaires moins avantageuses pour les salaires les plus bas.

#### Ancienneté moyenne des agents du Département en 2012

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Femmes	13 ans et 3 mois	15 ans et 2 mois	11 ans et 4 mois
Hommes	11 ans et 4 mois	12 ans et 3 mois	10 ans et 5 mois
Total	13 ans	14 ans et 7 mois	11 ans
âge médian	<b>48 ans</b>	<b>45 ans</b>	<b>46 ans</b>

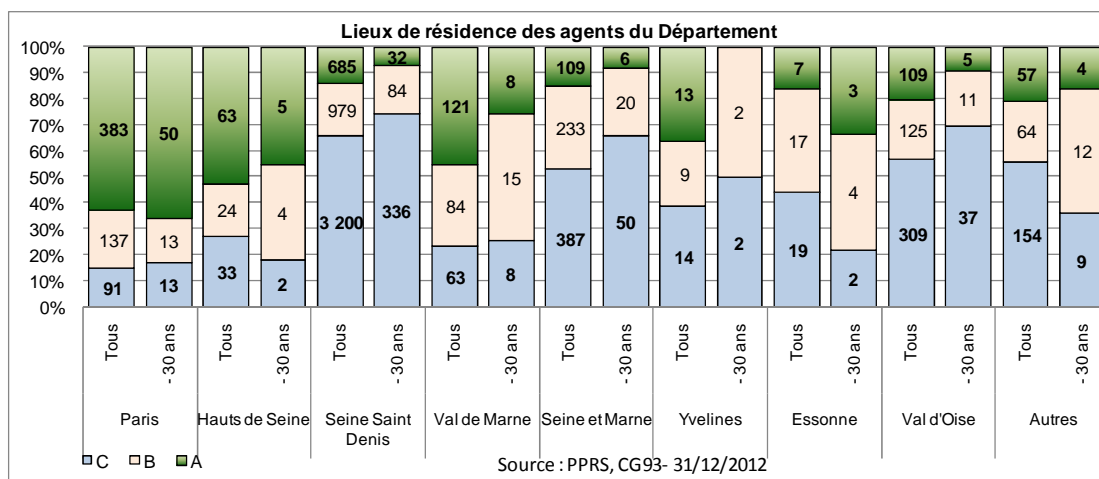
Source : PPRS, CG93-31/12/2012

#### VI. Une majorité de jeunes agents vit en Seine-Saint-Denis ; des lieux de résidences distincts suivant les catégories

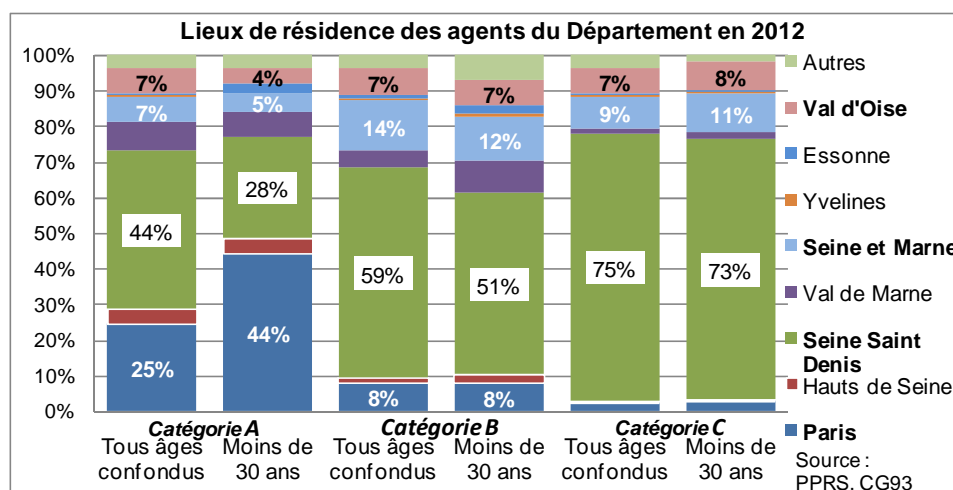
Une majorité des jeunes agents réside en Seine-Saint-Denis, ce qui s'explique par un recrutement « local » et/ou par l'installation des jeunes recrues sur le territoire. En effet, 61 % d'entre eux vivent dans le département. Certes, c'est moins que leurs aînés installés à 65 % en Seine-Saint-Denis.

Cet écart de 2 points se retrouve pour Paris : les jeunes agents y résident plus volontiers que les autres. Après la Seine-Saint-Denis, leurs lieux de résidence privilégiés sont donc Paris (10 %) et la Seine-et-Marne (10 %), suivis du Val d'Oise (7 %).





Plus le cadre d'emploi est élevé, moins les agents habitent la Seine-Saint-Denis. Si les catégories C habitent à 73 % dans le département, ils parviennent aussi à se loger en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise. Les employés de catégorie A résident plus fréquemment à Paris (44 % d'entre eux) et moins en Seine-Saint-Denis (28 % seulement).



Pour les catégories B et C la répartition des lieux de résidence se rapproche de celle de l'effectif total des agents du Département. Ceci diffère des catégories A où les rapports entre Paris et la Seine-Saint-Denis s'inversent : seul ¼ des agents de catégories A habitent à Paris et 44 % dans le département.

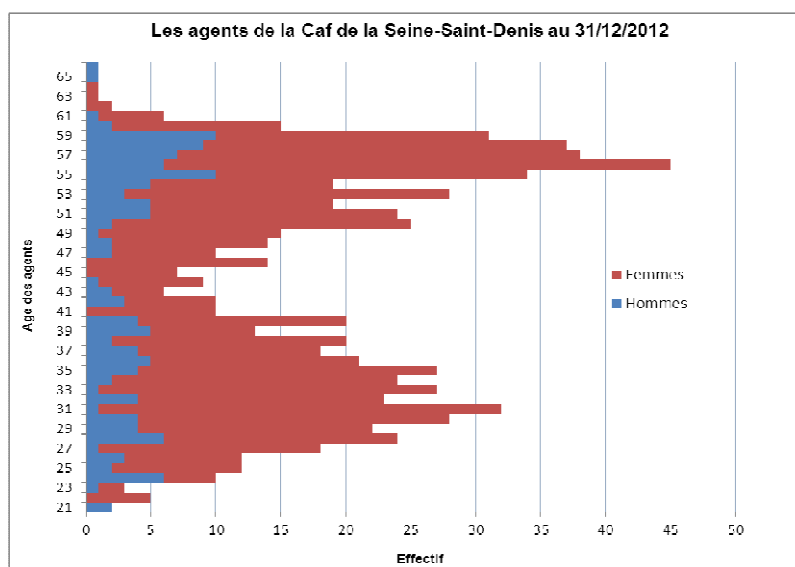
## Les agents de moins de 30 ans à la Caf

Aujourd'hui, comme dans beaucoup d'administrations, les Caisses d'Allocations Familiales (Caf) ont une pyramide des âges vieillissante. En 2005, l'âge moyen des personnels de la branche Famille de la Sécurité Sociale était de 43,9 ans (44,3 ans pour les hommes et 43,8 ans pour les femmes)<sup>1</sup>. Même si la branche Famille connaît une vague impressionnante de départs en retraite, engendrant un renouvellement naturel du personnel, la structure par âge des agents prendra quelques années à se modifier.

### A peine 15 % des agents de la Caf de la Seine-Saint-Denis ont moins de 30 ans

Tout comme au niveau national, la Caf de la Seine-Saint-Denis a également une pyramide des âges avec un sommet « gonflé ». L'âge moyen de ses agents est de 43,6 ans (43,5 ans pour les femmes et 44,4 ans pour les hommes). Au 31 décembre 2012, 922 agents étaient employés par la Caf de la Seine-Saint-Denis<sup>2</sup>. Parmi eux, seuls 14,4 % (133) ont moins de 30 ans. A l'inverse, plus d'un quart (28,1 %) a 55 ans ou plus, soit 259 agents. La classe d'âge des 56 ans est la plus importante : 51 agents sont concernés, dont 45 femmes.

Les hommes sont 139 et représentent ainsi 15 % de l'ensemble des agents.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

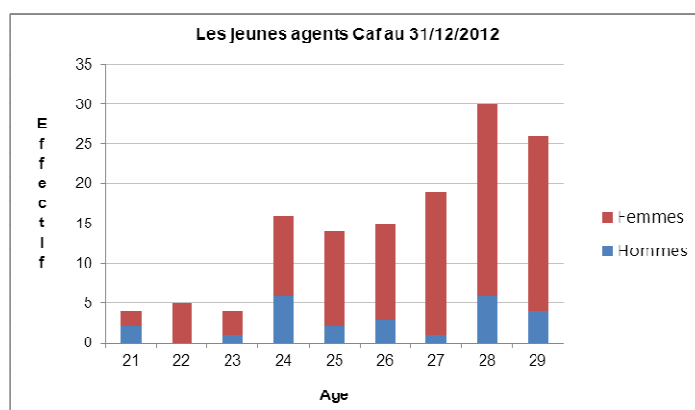
### Des hommes surreprésentés parmi les jeunes agents

Parmi les 133 plus jeunes agents de la Caf, 22 % ont entre 21 et 24 ans, soit 55 agents. Plus des trois quarts (78,2 %) sont ainsi âgés de 25 à 29 ans. Leur moyenne d'âge est de 26,4 ans. Les hommes sont plus représentés que pour l'ensemble des agents : 18,8 % contre 15 %, soit 25 agents.

Sur le graphique ci-dessous, trois classes d'âges se distinguent : les agents âgés entre 21 et 23 ans, ceux de 24-27 ans et enfin les 28-29 ans.

<sup>1</sup> « Les personnels de la branche Famille de la Sécurité Sociale en 2005 », Recherches et Prévisions n°87, Cnaf, mars 2007

<sup>2</sup> Les agents travaillant au Certi et au Cnedi, centre informatique régional et national rattachés à la Caf de la Seine-Saint-Denis, ne sont pas comptabilisés dans cette étude.

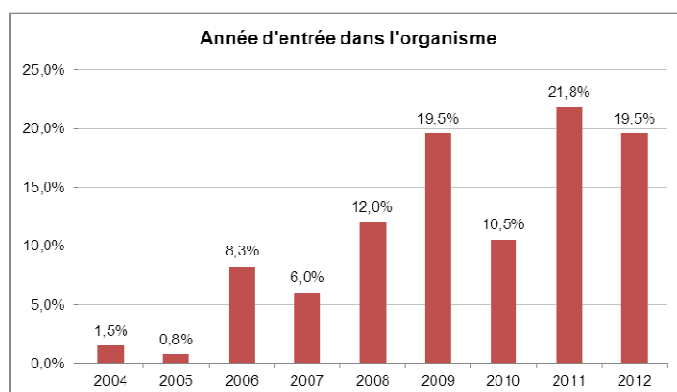


Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

Près d'un tiers des jeunes agents vivent en couple, qu'ils soient mariés, pacsés ou en union libre : c'est 25 points de moins que pour l'ensemble du personnel. La proportion est quasiment identique pour ceux qui sont déjà parents : 34,6 % des jeunes agents ont au moins un enfant à charge, dont 10,5 % avec deux enfants.

### Plus de la moitié des jeunes ont moins de trois ans d'ancienneté dans l'organisme

Le régime de la Sécurité Sociale est une institution regroupant plusieurs branches dont celle de la Famille. Huit jeunes agents sur dix travaillent dans l'institution depuis 2008. Plus de la moitié ont été embauchés à la Caf de la Seine-Saint-Denis depuis moins de trois ans et pour 20 % c'est leur première année dans cet organisme.

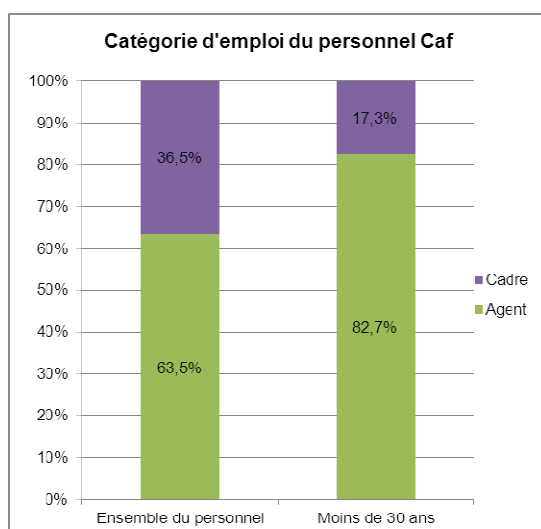


Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

La grande majorité des 133 jeunes agents travaillent pour la Direction des prestations et du service à l'allocataire (Dpsa) : ils traitent les dossiers, accueillent les allocataires, font de la réponse téléphonique ou gèrent les courriers.

Plus de la moitié de ces agents (57 %) ont obtenu au mieux le Baccalauréat et 13,5 % n'ont aucun diplôme. Les cadres représentent 17,3 % des jeunes agents, soit deux fois moins que pour l'ensemble du personnel (36,5 %). Leurs métiers sont plus diversifiés : ils sont managers, attaché de direction, chargé de statistiques, conseiller technique, contrôleur des allocataires... Ils occupent des fonctions « supports » plus transversales.

Il est à noter que 14,3 % de ces jeunes ne sont pas en activité effective ; en effet 20 d'entre eux sont en sans solde, en longue maladie ou en maternité.



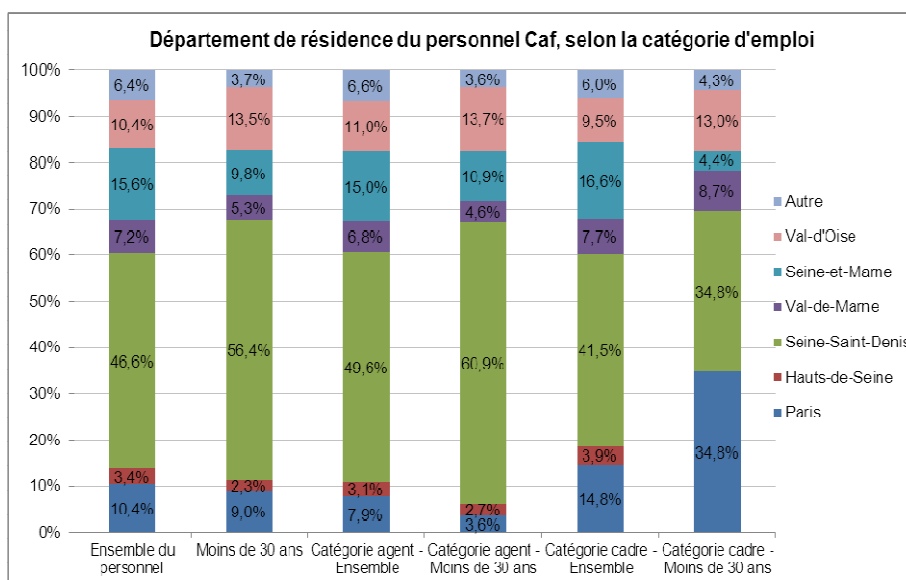
Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

### La catégorie de l'emploi occupé détermine le lieu de résidence : les jeunes habitent plus souvent en Seine-Saint-Denis, sauf s'ils sont cadres

Près de la moitié des agents (46,6 %) travaillant à la Caf de la Seine-Saint-Denis habitent ce même département. Un quart a élu domicile dans les départements voisins de la grande couronne, dont 15,6 % en Seine-et-Marne.

Les agents âgés de moins de 30 ans sont, quant à eux, plus nombreux à vivre en Seine-Saint-Denis (56,4 %, soit 10 points de plus que l'ensemble du personnel) et dans le Val-d'Oise (13,5 % contre 10,4 %).

Le lieu d'habitation est ainsi influencé par l'âge mais ce facteur n'est pas déterminant. En effet, pour beaucoup de jeunes agents débutant leur vie professionnelle, la commune de résidence n'a pas été choisie : certains habitent encore au domicile de leurs parents, tandis que d'autres, même avec un logement autonome, préfèrent ne pas s'éloigner de leur famille.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

Outre l'âge de l'agent, la catégorie d'emploi occupé est tout aussi, voire plus, déterminante pour le lieu de vie. Si la personne est cadre, elle habitera moins souvent en Seine-Saint-Denis que si elle se situe dans la catégorie des agents. Cela se vérifie d'autant plus pour les moins de 30 ans : six jeunes agents sur dix vivent en Seine-Saint-Denis mais cette proportion baisse de moitié pour les jeunes cadres (34,8 %).

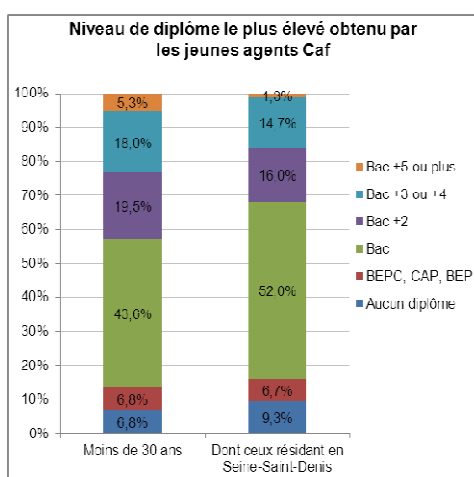
C'est à Paris que ce fait est le plus perceptible : 34,8 % des jeunes cadres résident dans la capitale, soit la même proportion qu'en Seine-Saint-Denis, mais seulement 3,6 % des jeunes non cadres. Toutefois, ces chiffres sont à relativiser au regard du petit effectif des jeunes cadres : 23 personnes.

## Des jeunes agents Caf davantage diplômés que l'ensemble des 15-29 ans

Pour devenir gestionnaire conseil des prestations, métier principal de la Caf, il faut faire une formation appelée Vadémecaf. Aucun diplôme particulier n'est requis pour candidater à cette formation rémunérée mais en revanche un test est organisé. Le service des Ressources Humaines a constaté que le niveau d'études et/ou l'expérience professionnelle antérieure permettaient aux candidats de réussir ce test d'entrée.

C'est sans doute, en partie, pour cette raison que les jeunes agents Caf sont davantage diplômés que l'ensemble des 15-29 ans de l'Île-de-France. En effet, plus de quatre agents de moins de 30 ans de la Caf (43,6 %) sur dix ont obtenu leur Baccalauréat, soit une proportion deux fois plus élevée que les jeunes vivant dans la région francilienne (21,5 %)<sup>1</sup>.

Pour les études post-Bac, les proportions sont strictement identiques : 42,9 % des jeunes agents Caf, tout comme les 15-29 ans de la région, ont décroché un diplôme de l'enseignement supérieur. Seuls 5,3 % des agents Caf ayant moins de 30 ans ont fait cinq années d'études supérieures, soit sept personnes.



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH

Les jeunes agents vivant en Seine-Saint-Denis sont également plus diplômés que l'ensemble des moins de 30 ans du département : plus de la moitié d'entre eux ont réussi leur Baccalauréat (52 %), contre à peine un quart pour les 15-29 ans (23,8 %) et un tiers possède un diplôme de l'enseignement supérieur (32 %), soit 5 points de plus que pour tous les jeunes séquanodionisiens.

En revanche, des différences entre l'ensemble des jeunes agents Caf et ceux résidant en Seine-Saint-Denis existent. En effet ces derniers sont moins diplômés : 9,3 % ont été embauchés à la Caf en ayant aucun diplôme, alors que cette proportion est inférieure de 2,5 points pour tous les agents âgés de moins de 30 ans. De même, 10 points séparent les deux taux pour les diplômés de l'enseignement supérieur : un tiers pour ceux vivant en Seine-Saint-Denis contre près de 43 % pour l'ensemble des jeunes agents.

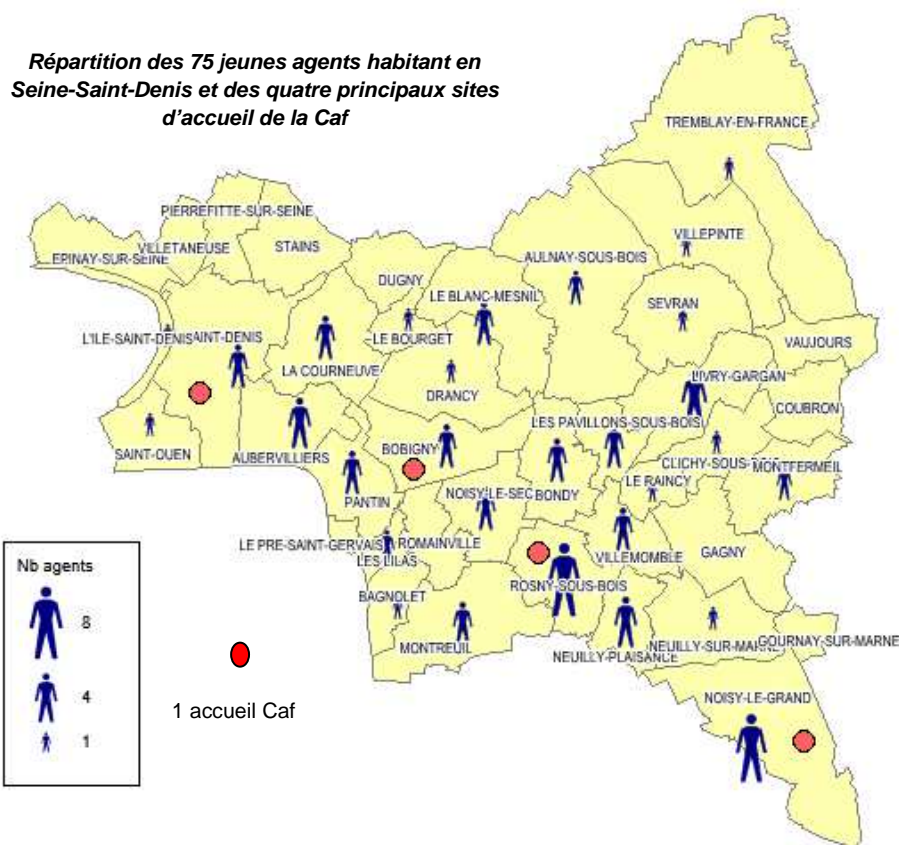
En Seine-Saint-Denis, plus de la moitié de la population âgée de 20 à 29 ans et sans diplôme qualifiant (52 %) ne travaillent pas : ces jeunes sont soit au chômage (29 %) ou inactifs (23 %)<sup>2</sup>. Pour la Caf, ce sont sept jeunes agents du département qui n'ont aucun diplôme (9,3 % des moins de 30 ans) et qui travaillent

<sup>1</sup> Voir les statistiques complètes de l'Insee dans la partie I de l'étude, chapitre « Données de cadrage »

<sup>2</sup> Voir les statistiques complètes de l'Insee dans la partie I de l'étude, chapitre « Données de cadrage »

dans l'organisme. Ils ont en moyenne 27 ans et exercent des métiers en lien avec le public allocataire (médiateur social de proximité ou agent d'information et d'orientation) ou de services (technicien des services généraux).

## Des jeunes agents du département vivant près de leur lieu de travail



Source : Caf de la Seine-Saint-Denis, GRH au 31/12/2012

Les 75 agents de la Caf âgés de moins de 30 ans résidant en Seine-Saint-Denis ne sont pas répartis avec homogénéité sur le département. En effet peu d'entre eux vivent dans le Nord et l'Est de la Seine-Saint-Denis.

Trois communes regroupent à elles seules plus d'un quart de ces jeunes agents (26,7 %) : *Rosny-sous-Bois* (8 agents soit 10,7 %), *Noisy-le-Grand* (7 personnes représentant 9,3 %) et *Livry-Gargan* (5 agents pour 9,7 %). Ces résultats sont à mettre en relation avec l'implantation de la Caf sur ce territoire. En effet des points d'accueil se situent dans les deux premières communes (Agences Familiales de Rosny Timbaud et celle de Noisy). En revanche, Livry-Gargan est une commune assez éloignée des autres d'accueils de la Caf et dans laquelle aucune ligne majeure de transport ne circule (métro, RER ou Tramway).

## CONCLUSION

Si la jeunesse est une période de construction, elle est en premier lieu une période de transition vers l'âge adulte. Le portrait socio-démographique des 15-29 ans brossé dans cette étude en rend compte. Que ce soit observé sous l'angle du début de l'autonomie (emploi, logement, couple) ou plutôt de la fin de l'enfance (orientation scolaire, fin des études, décohabitation...), c'est bien la transition vers une autre période qui caractérise la jeunesse.

Les spécificités de la population séquano-dyonisienne se retrouvent également dans le portrait de ces plus jeunes habitants. Les 15-29 ans vivant en Seine-Saint-Denis n'échappent pas aux difficultés d'accès à l'emploi et à la précarité. Ils sont moins diplômés et plus souvent monoparents comparativement aux jeunes du même âge de la région.

La décohabitation tardive est l'une des caractéristiques principales étudiée dans ce portrait. Les chiffres de l'Insee le démontrent et ceux de la Caf appuient largement ce phénomène.

A l'inverse, même si ce phénomène est moins fort que dans les autres départements de l'Île-de-France et ne parvient pas totalement à combler les inégalités socio-spatiales structurelles, la mobilité résidentielle a permis de tirer le profil des jeunes de Seine-Saint-Denis vers le haut grâce aux nouveaux arrivants. L'accession à la propriété de plus en plus répandue chez les jeunes, dans un département de petite couronne où les prix sont plus abordables, n'est sûrement pas étrangère à ce fait.

L'étude de la sous-population des lycéens a pu conforter les difficultés observées dans la première partie. Les lycéens du département sont plus souvent issus d'un milieu défavorisé et sont plus souvent boursiers. Même si le taux d'orientation vers la voie professionnelle est le plus élevé de la région, l'orientation vers la seconde générale progresse depuis 5 ans et atteint maintenant la moyenne nationale. La réussite aux examens est également en progrès malgré des taux inférieurs aux départements voisins. La différence entre les filles et les garçons se fait essentiellement sentir sur la filière choisie, la réussite aux examens et le décrochage scolaire.

Cette étude a permis de mettre en exergue quelques enjeux pour l'action publique :

- La lutte contre le décrochage scolaire et l'accompagnement des jeunes vers la réussite scolaire.
- L'aide à l'insertion professionnelle, avec une attention particulière portée aux jeunes peu diplômés et aux jeunes femmes (qui sont plus touchés par le chômage et l'inactivité).
- L'aide au logement des jeunes pour aider ceux qui le souhaitent à quitter le domicile familial.
- L'accompagnement des jeunes parents et notamment des jeunes femmes, que l'arrivée d'un enfant peut éloigner de la vie active.



